This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

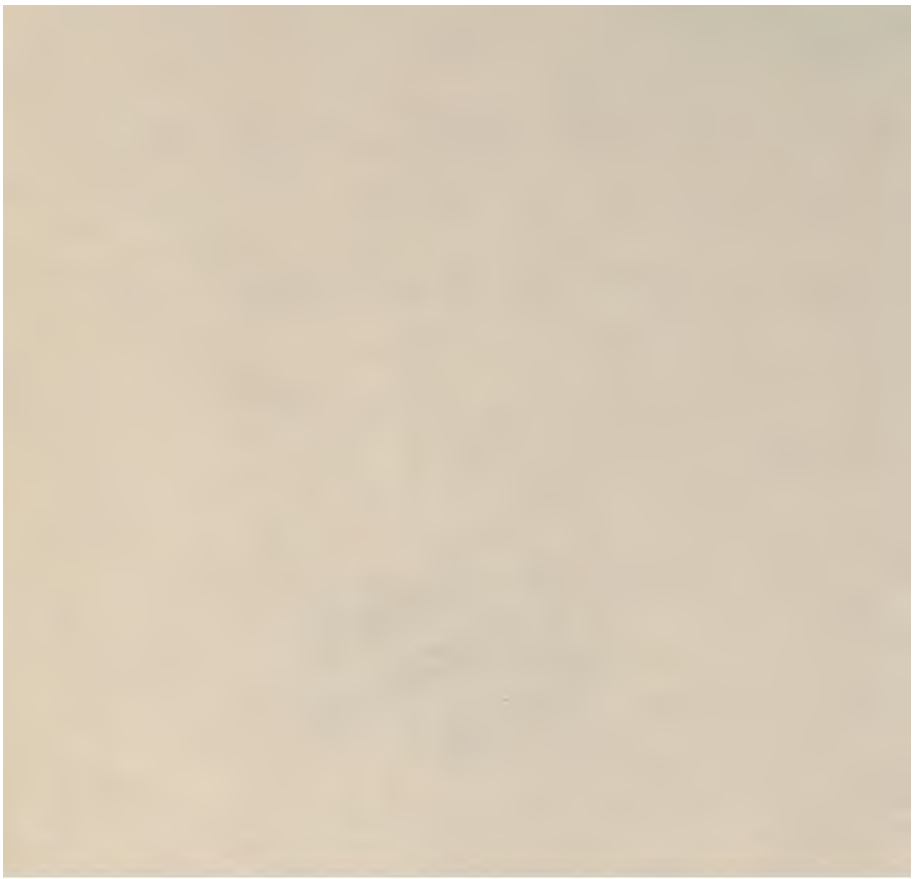

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

DC611
.B771
S8
V.8

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME VIII

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIÈRE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1892

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME VIII

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1892

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 12 juin 1891

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à titre d'échange ainsi que ceux ci après, qui sont offerts à la société :

1° *La Turquie d'Asie*, géographie administrative, statistique, etc., tome I, offert par l'auteur, M. Vital-Cuinet ;

2° *Atlas universel de géographie physique et politique*, ancienne et moderne, par Mantalle et Chanlaire, offert par M. Jules Regnier.

M. le président communique également : 1° Une circulaire de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, qui tiendra son vingtième congrès à Marseille du 17 au 24 septembre 1891 ; 2° une circulaire, avec programme et bulletin d'adhésion, de la *Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques*, qui se réunira en

congrès dans le Jura et le Doubs, du 16 au 26 juillet 1891, l'ouverture aura lieu à Dôle le 16 juillet ; 3° Une circulaire invitant la Société à se faire représenter au deuxième *Congrès national des sociétés françaises de géographie*, qui se tiendra à Rochefort le 3 août 1891 ; 4° Enfin, une circulaire, également avec programme, concernant le *Congrès international des sciences géographiques* qui se réunira à Berne du 10 au 14 août 1891. Ces divers documents sont mis à la disposition des membres de la société.

Il est procédé au vote sur les candidatures de M. L. Bordet aîné, maire de Dijon, Louis Michel, préfet de la Côte-d'Or et Stéphen Liégeard, ancien député ; après dépouillement du scrutin, les trois candidats sont proclamés membres titulaires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. le président dépose un travail manuscrit de M. Chalmandrier, instituteur communal à Gilly et membre de la société, intitulé : *Difficultés entre les habitants de Gilly-les-Vougeot et ceux de Saint-Bernard, au sujet du bâton patronal*, etc. Ce travail sera remis au comité de publication.

M. Jules Regnier communique sept lettres autographes de Philibert Gueneau de Montbéliard, datées de 1755 à 1766.

M. Chabeuf offre à la société une épreuve de la photographie qu'il a fait exécuter d'après le folio 61 du Recueil de la bibliothèque d'Arras, donnant les portraits à la sanguine de Philippe le Bon et de Charles, comte de Charollais, reproduits sans doute d'après un vitrail ou un tableau votif. Le Philippe le

Bon est bien conforme au type que l'on connaît, mais le comte de Charollais ne se rapproche nullement du portrait de Van der Weyden, qui est au musée de Bruxelles et dont M. Chabeuf présente à la société une épreuve photographique de la grandeur de l'original, il rappelle plutôt le tableau de notre musée. M. Chabeuf se propose de continuer ses recherches pour arriver à l'identification de l'œuvre admirable de Roger Van der Weyden ; il ajoute que, d'après M. Henri Bouchot, le recueil d'Arras a été probablement formé par ou pour Jacques le Boucq, dessinateur, et héraut de la Toison d'Or, mort le 2 mai 1573, que des documents contemporains montrent avoir été un amateur de portraits au crayon. La date de sa mort explique pourquoi il ne se rencontre dans le volume d'Arras aucun portrait postérieur à celui de Charles IX.

M. le Président donne ensuite la parole à Me Marcel Rougé, avocat, qui fait une conférence sur le *Chemin de fer transcanadien*, historique de la construction et description, qu'il a exploré au cours d'un voyage fait au Canada, en 1890. La conférence de M. Rougé est accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée, et qui redoublent quand M. le président, après avoir remercié l'orateur au nom de la société, exprime le vœu que les membres absents puissent prendre aussi leur part de la séance de ce jour, en lisant, dans le prochain volume des *Mémoires*, la très intéressante communication qu'ils ont été privés d'entendre.

Séance du 17 juillet 1891

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

La séance est ouverte à huit heures. M. le Président expose que la réunion extraordinaire de ce jour a été convoquée en vertu des pouvoirs que l'art. 14 des statuts attribue au Président, toutefois après en avoir conféré avec MM. les Membres du bureau et du comité de publication.

L'ordre du jour indique l'objet de la réunion : En vue du *Congrès des Américanistes* qui doit se tenir à Madrid, en août 1892, pour célébrer le 4e centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et dans lequel des prix importants seront décernés aux meilleurs travaux présentés sur le grand fait historique de 1492, M. Gaffarel a écrit un ouvrage en deux volumes qu'il a l'intention d'envoyer au concours.

L'auteur s'était adressé à M. Darantiere, imprimeur, et celui-ci à un éditeur de Paris, M. Maisonneuve; l'affaire semblait si bien conclue que M. Darantiere avait déjà commencé l'impression lorsque M. Maisonneuve lui a brusquement notifié qu'il renonçait à se charger de l'édition.

Dans cette situation, et pressé par le temps puisque les ouvrages, manuscrits ou imprimés, doivent être déposés à Madrid avant le 1er janvier 1892, M. Gaffarel s'est adressé à la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire pour lui demander d'être

l'éditeur de son ouvrage, comme elle l'est de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. Ernest Petit.

M. le Président a étudié l'affaire au point de vue financier et d'après les renseignements fournis par M. Darantiere, imprimeur, — il interpelle celui-ci qui est présent à la séance avec M. Dardelet, son gendre, pour en obtenir la confirmation de ses paroles, — l'impression des deux volumes coûterait environ 6000 fr., composition, gravure et brochage compris ; encore ce chiffre n'est-il qu'approximatif et pourrait être dépassé.

Une telle dépense absorberait non seulement tout l'actif disponible, mais encore la totalité des réserves consolidées, on doit donc se demander comment la Société ferait face à ses engagements, notamment à la publication régulière des *Mémoires* qui ne saurait être suspendue et à celle de *l'Histoire des Ducs de Bourgogne*. Cette situation serait si dangereuse que M. le Président déclare formellement qu'il n'en accepterait à aucun prix la responsabilité.

Cependant le désir d'assurer à la Société l'honneur d'une publication aussi importante, celui de faciliter à un des fondateurs de la Société les moyens d'obtenir un prix d'une valeur considérable, ont fait chercher une combinaison qui donnât satisfaction à M. Gaffarel sans compromettre aussi gravement les finances de la Société. A la vérité, l'auteur peut envoyer son manuscrit à Madrid ; mais on conçoit aisément qu'un manuscrit écrit en langue étrangère sera toujours moins favorablement accueilli que des volumes imprimés. On s'est donc demandé si la

Société ne pourrait pas accorder une subvention égale au prix calculé, à raison de 6 francs chacun, des 550 exemplaires dont elle a besoin, soit 3300 fr., en ajoutant 25 exemplaires de supplément fournis par l'éditeur, à titre gracieux, ce qui porterait à 575 le nombre total des exemplaires à remettre à la Société. Cette combinaison a paru être favorablement accueillie dans la séance préparatoire du bureau et du comité de publication, mais elle n'est pas formulée par ceux-ci à titre de proposition, chacun des membres demeurant libre de l'appuyer ou d'en présenter une autre.

M. le Président expose que les deux volumes en question seront intitulés, le premier: *Les Précurseurs de Colomb*, le second, *Les Contemporains de Colomb*, sous le titre général de *Histoire de la découverte de l'Amérique*. Ils seront imprimés en beaux caractères, illustrés de nombreuses planches et d'une présentation typographique égale, sinon supérieure, à celle des publications ordinaires de la Société. Nul doute qu'ils ne soient favorablement accueillis par celle-ci; il n'y a donc en réalité qu'une question financière en jeu, mais elle est des plus graves.

M. le Président reconnaît que plusieurs fragments de l'œuvre dont il s'agit ont été publiés dans différentes Revues et que, par une coïncidence malheureuse, — mais alors l'auteur ne croyait pas avoir à recourir à la Société, — un chapitre important figure dans le VII[e] volume des *Mémoires* en cours d'impression.

M. le Président termine en annonçant qu'en vertu d'une résolution du bureau et du comité de publication, le vote aura lieu au scrutin secret.

Après cet exposé, M. le Président déclare qu'il donnera la parole à ceux qui la demanderont pour reprendre, soutenir ou combattre telle proposition qu'il appartiendra.

M. Oubert reprend la proposition faite au nom de M. Gaffarel, c'est-à-dire : *l'engagement par la Société de payer intégralement les frais de l'édition*. Il réclame la priorité.

M. Noël Garnier demande que la question de priorité soit immédiatement tranchée. — Par un vote à mains levées, l'assemblée accorde la priorité à la proposition de M. Oubert.

M. Duban propose une augmentation temporaire de la cotisation, mais M. le Président fait remarquer que c'est là une question statutaire, qui ne peut être tranchée qu'en suivant les règles tracées pour toute modification aux statuts.

Il est procédé immédiatement, par scrutin secret, au vote sur la proposition de M. Oubert. Le dépouillement donne les résultats suivants : Nombre de votants, 37 ; majorité absolue, 19 ; bulletins *Oui*, 9 ; bulletins *Non*, 26 ; bulletins *blancs*, 2. En conséquence, la proposition est rejetée.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. J. Regnier, Garnier, Maréchal, Chabeuf et Mocquery, la proposition suivante est mise aux voix :

« Il est alloué par la Société une subvention de

3300 francs pour l'impression et la publication de l'ouvrage de M. Gaffarel sur *les précurseurs* et *les contemporains* de Christophe Colomb. — Cette subvention est accordée aux conditions suivantes :

« 1° La société recevra 575 exemplaires de l'ouvrage au moment de la mise en vente de chaque volume.

« 2° L'éditeur demeurera maître de faire un tirage à tel nombre qu'il lui conviendra, mais aucun exemplaire, quel qu'il soit, ne pourra être distribué ou mis en vente s'il ne porte sur la couverture le fleuron de la Société et au revers du faux titre la mention : *Publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, ou *Extrait des Mémoires, etc.*

« 3° Il est expressément entendu que la Société recevra ses exemplaires francs et quittes de tous droits d'auteur ou autres.

« 4° Le paiement de la subvention sera effectué entre les mains de l'imprimeur en deux termes égaux de chacun 1650 francs, après la remise intégrale des 575 exemplaires de chaque volume : toutefois la Société se réserve la faculté de n'opérer le second versement que le 1er juillet 1892. »

La division n'ayant pas été demandée, le scrutin s'ouvre sur l'ensemble de la proposition et donne les résultats suivants : Nombre de votants, 34; majorité absolue, 18; bulletins *Oui*, 23 : bulletins *Non* 11.

En conséquence, la proposition est adoptée et avis en sera donné à M. Gaffarel par M. le Président.

M. Noël Garnier signale un très beau plafond en

bois sculpté, du commencement du XVIe siècle, qui se trouve dans la maison portant le n° 3 de la rue Jeannin ; il demande que ce plafond soit dessiné et reproduit aux frais de la Société.

M. le Président répond qu'il partage l'opinion de M. Garnier quant à la beauté du plafond en question, qu'il a eu le plaisir d'examiner avec M. Garnier lui-même ; mais comme une assemblée extraordinaire ne peut délibérer que sur l'objet spécial porté à l'ordre du jour, toute discussion sur ce sujet ne saurait aboutir. M. Garnier reconnaît la justesse de cette observation et annonce qu'il se réserve de reprendre ultérieurement sa proposition à une séance ordinaire.

Séance du 13 novembre 1891

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. Darantiere, trésorier de la Société, demande quelle suite a été donnée à la proposition et à l'offre qui ont fait l'objet de la séance extraordinaire du 17 juillet. M. le Président répond que l'offre de la Société a été acceptée et que l'ouvrage de M. Gaffarel est en ce moment sous presse chez un éditeur de Paris, M. Rousseau.

M. le bibliothécaire donne connaissance des ouvrages et des publications adressés à la Société à titre d'échange. La liste en est annexée au présent

procès-verbal. Il dépose également sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société par leurs auteurs : *Relevé de l'Eglise Saint-Andoche de Saulieu*, par M. Emile Bobin, architecte ; *Algérie, Sahara, Tchad*, par M. Fock, ingénieur civil ; *Le Transsaharien ; un an après*, par M. Georges Rolland, ingénieur des Mines ; enfin, *Cartes du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine*, seize feuilles, par M. Fontaine, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis. Des remerciements seront adressés, au nom de la Société, à MM. Bobin, Fock, Rolland et Fontaine.

M. le Président communique : 1° une lettre de M. Demartinécourt, demandant le concours de la Société en faveur de la *Société centrale-africaine ;* 2° Une circulaire de la *Commission permanente internationale pour la protection des émigrants*, à laquelle est annexé le bulletin n° 1 publié par cette commission en août 1891 ; 3° Une autre circulaire, en anglais, relative au *Neuvième congrès statutaire international des Orientalistes* qui doit être tenu à Londres, du 1er au 10 septembre 1891. Ces documents sont mis à la disposition des membres de la Société.

M. le Président fait connaître les candidatures comme membres de la Société, sur lesquelles il sera statué en séance de décembre ; ce sont celles de MM. *Marc*, étudiant à la Faculté des Lettres, présenté par MM. Gaffarel et d'Hugues ; *Roupnel*, étudiant à la Faculté des Lettres, par MM. Garnier et Gaffarel, et *Emile Eliévant*, conducteur des Ponts

et Chaussées, rue de la Trémouille, 4, à Dijon, présenté par MM. Bonnamas et Sylvestre.

M. Noël Garnier donne lecture de plusieurs documents se rapportant au président Jeannin ou à sa famille; ce sont : la copie de l'acte par lequel Jeannin fait sa soumission à Henri IV, le 1er février 1596; une lettre où Jeannin fait part au cardinal Du Perron des difficultés qu'il rencontre dans ses négociations à la Haye; — une lettre dans laquelle Castille, gendre de Jeannin, donne à son beau-père des nouvelles de la famille — une autre adressée par Jeannin à Villeroi, en 1614; — puis une autre du même écrite trois ans plus tard à son frère Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Vivant, où il lui parle de la mort de Concini, qu'il ne paraît pas regretter; — enfin une lettre de Castille sur le même sujet, contenant de précieux détails sur ce qui se passa lorsque cette mort fut annoncée au roi. M. Garnier termine en citant deux épitaphes composées par Paul Dumay, qui fixent la date précise de la mort de Jeannin et de celle de sa femme. M. Garnier doit le texte de ces deux inscriptions à l'obligeance de M. Gabriel Dumay, membre de la Société.

L'ordre du jour appelle une nouvelle communication de M. Chabeuf sur le *Portrait de Charles le Téméraire*. M. Chabeuf s'exprime en ces termes: « Je dois à la libéralité de Mgr le duc d'Aumale de pouvoir présenter à la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire une des premières épreuves de la belle photographie que la maison Braun-Clément vient d'exécuter, d'après l'admirable portrait

d'Antoine de Bourgogne, le Grand Bâtard, qui fait partie du musée Condé, à Chantilly. L'attribution n'a rien ici d'hypothétique: d'abord le tableau de Chantilly porte au revers, et d'une main contemporaine, l'emblème bien connu du Grand Bâtard, la Hotte d'Armes ; ensuite le rapprochement avec le crayon du recueil d'Arras ne permet aucun doute sur l'authenticité du personnage représenté. Quant au peintre, il est inconnu et le demeurera tant qu'un document vainqueur, une pièce de compte sortie de quelque liasse inexplorée, ne viendra pas nous le révéler; mais c'est à coup sûr un des maîtres de l'art du portrait du XV^e^ siècle. Il semble, toutefois, que l'on doive exclure dès à présent le grand nom de Roger van der Weyden; l'âge du personnage représenté semble être, en effet, cinquante à cinquante-cinq ans; or, Antoine de Bourgogne est né en 1421 et si nous admettons dès lors que le portrait ait été peint vers 1470, il n'a pu l'être par Roger, mort en 1464.

« Le portrait du musée Condé ne nous offre-t-il pas, mais plus âgé, le même personnage que celui de Bruxelles, dont j'ai eu l'honneur de présenter la photographie l'année dernière à la Société? Pour ma part, je suis fort disposé à le croire. Mais la question ne pourra recevoir de solution, sinon certaine, du moins probable, que par la confrontation rigoureuse des deux portraits, ce qui sera fait lorsque la photographie de Bruxelles aura été restituée par le graveur chargé de la transformer en eau-forte. Je me propose alors de convoquer une réunion

d'artistes, d'archéologues et de physiologistes dont l'opinion dictera la conclusion de la notice qui doit accompagner la planche de M. Focillon.

« Peut-être le portrait de Bruxelles demeurera-t-il sans nom, ce qui est d'ailleurs le sort des trois quarts des plus beaux portraits du monde. Mais ce qui me paraît du moins hors de doute c'est qu'il ne reproduit pas les traits de Charles le Téméraire jeune ; il y a, en effet, une incompatibilité absolue entre le type représenté et celui du jeune comte de Charollais, tel que nous les donnent les portraits à la plume des chroniqueurs contemporains et le crayon du recueil d'Arras qui est la reproduction manifestement fidèle d'un document graphique contemporain. Je me borne d'ailleurs à indiquer ces quelques points qui seront précisés et développés dans la notice en préparation. »

M. Chabeuf raconte ensuite la *Légende de la fontaine d'Ensonge* d'après une tradition ancienne qui s'est conservée jusqu'à nos jours, à Gevrey-Chambertin.

LA LÉGENDE DE LA FONTAINE D'ENSONGE

Ensonge n'a pas toujours été le lavoir vulgaire et à sec pendant la moitié de l'année que l'on rencontre en pays aride et sans ombre sur le grand chemin de Gevrey à Brochon ; c'était, il y a deux siècles, un endroit peu fréquenté que les vignes et le soleil n'avaient pas encore envahi, les friches du Caron descendaient jusque-là et la source jaillissait dans une clairière étroite parmi les hauts taillis et de grands arbres, reste des forêts depuis longtemps disparues.

La journée le lieu n'offrait rien d'extraordinaire, toutefois les anciens du pays assuraient que jamais oiseau n'y avait volé, chanté ou fait son nid ; le soleil couché c'était différent, et le paysan attardé qui suivait le sentier racontait des choses étranges, on ne savait trop quoi, mais la mauvaise réputation de la fontaine n'en était pas moins dûment établie.

Un soir cependant, c'était je pense la Saint-Agnan, la fête patronale de Gevrey, une bande de joyeux vivants, tous jeunes et bien portants, sortait du cabaret où ils avaient fait danser les filles et abondamment fêté les bons vins du crû la nuit était si belle bien qu'obscure, qu'il parut cruel de finir sitôt la fête et de rentrer chez soi. Quelqu'un proposa alors, on était en nombre, douze compagnons solides, d'aller mener une ronde à Ensonge ; on part en chantant, on arrive ; le lieu est tranquille, pas d'autre bruit que le murmure de la source qui fuit à travers les cailloux, les arbres eux-mêmes sont silencieux, les mains se joignent gaiement et la ronde va commencer quand une voie s'écrie : « nous sommes treize ! » On se compte, on est treize ! on recommence une fois, deux fois, toujours treize ! Silence de tous, et sans se consulter on reprend pêle-mêle le chemin de Gevrey.

Mais voici que la cloche paroissiale sonne onze heures ; à cette voix amie, les terreurs s'envolent, on s'arrête, on se met en rang, on se compte et à plusieurs reprises, à quoi pensait-on là-bas, on est douze, personne ne manque et pas une recrue nouvelle à la bande ; volte-face donc, et en route pour Ensonge, on arrive en chantant, un peu moins fort pourtant, et la ronde se reforme. Mais au même moment un cri apeuré s'élève de toutes parts : « nous sommes treize, » et en effet, on est treize ; affolée la ronde se brise, se hâte de quitter cette clairière maudite ; on court, on vole pour ne s'arrêter qu'aux premières maisons du bourg, là on s'arrête haletant, on se compte, on n'est que douze !

Personne depuis n'osa se risquer la nuit à portée du lieu hanté ; mais les années se passèrent, les vignes gagnèrent de

toutes parts, le sentier élargi se fit chemin, bientôt les grands arbres tombèrent, les taillis suivirent, dès lors, dépouillée et sans mystère, la fontaine ne fit plus peur à personne. Vint enfin un maçon communal qui s'attaqua à la pauvre source et en fit à grand renfort de moellons le bassin d'eau sale où les femmes vont porter le linge du ménage avec l'illusion de l'y laver.

M. le Président fait ensuite la communication suivante, au nom de M. Ernest Petit.

UN PROCÈS DE PIERRE PALLIOT,

IMPRIMEUR A DIJON

Tout ce qui se rattache à Pierre Palliot, le célèbre imprimeur dijonnais, est toujours d'un grand intérêt pour notre histoire bourguignonne. Voici la copie d'une pièce originale qui se trouve dans les archives de la Haute-Marne et qui nous a été obligeamment communiquée par M. Roserot.

Cette pièce, datée du 24 septembre 1673, nous apprend que Palliot était alors en procès avec Antoine Michard, imprimeur à Dijon, parce que ce dernier avait publié une nouvelle édition non autorisée d'un livre intitulé : *Instructions et prières propres à gagner le jubilé.*

Cette publication portait évidemment préjudice à Pierre Palliot, qui seul avait un privilège et s'intitulait : *imprimeur du roy et du révérendissime évêque et duc de Langres.* On voit que le prélat était alors intervenu dans cette affaire, et que Palliot avait obtenu de Simiane de Gordes une procuration pour poursuivre le délinquant, avec promesse de dom-

mages et d'indemnités pour subvenir aux frais et dépens qui pouvaient s'ensuivre.

Cet acte permet d'établir qu'Antoine Michard exerçait les fonctions d'imprimeur à une époque plus ancienne que la date donnée par Clément-Janin, *les Imprimeurs et les Libraires dans la Côte-d'Or*, 2e édit., p. 43.

Palliot ne pouvait négliger la défense de ses intérêts et devait s'opposer à des contrefaçons qui lui portaient un grave préjudice, car il avait une très nombreuse famille à élever. Sa profession d'imprimeur n'était pas suffisante pour lui permettre de faire face à ses dépenses de ménage.

Il gagnait quelque argent en composant pour des familles riches des généalogies, dont plusieurs copies de sa main se retrouvent dans nos bibliothèques publiques; j'en ai signalé un certain nombre. On peut consulter à l'Arsenal, sous le n° 4157, une généalogie des Le Gouz, manuscrit autographe contenant à la fin une lettre curieuse de Palliot dans laquelle il se plaint amèrement de n'avoir point reçu de la famille Le Gouz la rémunération et le salaire qu'il espérait recueillir de ce travail.

La pièce qui suit est timbrée d'une fleur de lis couronnée et supportée par deux anges, avec cette inscription : *Généralité de Bourgogne. — Pour servir aux notaires, douze deniers par feuille.*

24 septembre 1673.

Comme il soit qu'il y ait procès à présent pendant, par appel au souverain parlement de Bourgogne entre le sieur

Pierre Palliot, historiographe du Roy, imprimeur de sa Majesté et de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évesque duc de Langres, pair de France, intimé, *d'une part ;* et Antoine Michard, imprimeur à Dijon, appelant, *d'autre part*, pour avoir par ledit Michard contrefaict le livre contenant les *Instructions et prières propres à gagner le jubilé* dernier conceddé, sans en avoir par ledit Michard eu aucune permission de mondict seigneur l'évesque de Langres ny de messieurs ses grands vicaires, estant ledict sieur Palliot muny du privilège dudict seigneur ainsy qu'il appert par lettres sur ce expédiées, en datte du ...

Sur quoy ledict sieur Palliot auroit très humblement supplié ledict seigneur évesque de luy continuer ses bontés, d'y vouloir intervenir et prendre le fait et cause en main pour luy. A quoy ledict seigneur inclinant, tant afin de maintenir son autoritté que pour faire voir la justice de la cause dudict sieur Palliot, luy auroit donné sa procuration dattée du..... pour former incessamment ladicte intervention en faveur dudict sieur Palliot cy présent, et remerciant ledict seigneur évesque, qui a promis de dedommager et indamniser iceluy seigneur de tous événemens, frais et despens qu'il pourroit supporter par le jugement qui interviendra cette part, en sorte qu'il n'en soit inquiété en façon et manière quelconques obligeant pour ce ledict sieur Palliot ses biens par touttes cours royalles qu'il apartiendra ; renonçant, etc. Faict, lu et passé en l'étude et par devant moy Bernard Regnault, notaire royal résident à Dijon, parroisse de Saint-Médard, soubsigné, ce jourd'huy vingt-quatrième de septembre mil six cent soixante treize, avant midy, es présences de sieur Nicolas Maillet marchand espicier, et Sebastien d'Epice, Compagnon imprimeur, demeurant à Dijon, témoins requis, soubsignés avec ledict sieur Palliot et moy notaire.

PALLIOT. N. MAILLET.
SEBASTIEN DEPICE. REGNAULT.

(*Archives de la Haute-Marne. G.* 120).

M. Lejeay signale à l'attention de la Société, à titre d'actualité numismatique et aussi comme symptôme de l'extension de notre système monétaire et du progrès de notre politique coloniale dans l'Est-Africain, la nouvelle monnaie qu'un sultan des îles Comores, Saïd-Ali, vient de faire frapper à Paris. M. Lejeay décrit avec soin ces monnaies et en met des échantillons sous les yeux des membres présents; ce sont une pièce de 5 francs en argent et une pièce de 10 centimes en billon, identiques aux pièces françaises comme titre, comme poids et comme module. Il a été frappé pour 10.000 francs de pièces de 5 francs et pour 5,000 francs de chacune des pièces de 10 et 5 centimes. Les légendes arabes et les motifs ornementaux ont été exécutés sur les propres indications du sultan qui y a fait figurer tous les engins guerriers de l'Orient et de l'Occident.

M. le Président remercie M. Lejeay de sa communication; puis il annonce que la séance de décembre aura pour objet principal le renouvellement du bureau. Il rappelle à ce sujet qu'aux termes des statuts, le Président et les deux vice-présidents ayant accompli la période de trois ans pour laquelle ils étaient élus, ne sont plus rééligibles dans leurs fonctions. Quant aux autres membres du bureau, ils peuvent être réélus.

Séance du 11 décembre 1891

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF

M. Chabeuf, président, dit que la légende de la fontaine d'Ensonge lui a été communiquée par M. Henri

Soret, ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, qui la tenait des anciens de Gevrey-Chambertin.

M. le Président a reçu un avis ministériel sur l'envoi prochain fait à la Société d'un volume de la Revue de Géographie de Rome.

M. Deschamps demande que la Société souscrive à son ouvrage intitulé : *Carnet d'un voyageur, Ceylan*. M. le Président fait remarquer que les traditions s'opposent à cette souscription.

M. Gascon annonce qu'il publiera prochainement une *Histoire de la ville de Fontaine-Française* et il demande que mention en soit faite en séance de la Société. Il désire en outre qu'on joigne son prospectus au prochain volume. La réunion est d'avis de lui donner satisfaction.

M. Gascon a aussi déposé une proposition tendant à l'institution d'une fête annuelle qui serait donnée par la Société, à l'imitation de ce qui se passe à la Société d'émulation du Doubs, à Besançon. Cette proposition est renvoyée à une séance ultérieure.

Les éditeurs Lebègue et C^ie^ offrent aux membres de la Société un globe terrestre « le Monde en poche », au prix de 7 fr. 50.

Les candidatures de MM. Etiévant, Marc et Roupnel comme membres de la Société sont soumises au scrutin. Après le dépouillement, les trois candidats sont proclamés élus.

Deux nouvelles candidatures sont proposées pour la séance de janvier 1892, ce sont celles de:

M. Maillet, Premier Président, présenté par MM. Clerget-Vaucouleur et Gaffarel;

Et M. Chalon, étudiant en droit, présenté par MM. Saleilles et Noël Garnier.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau. M. Chabeuf, dont les pouvoirs de président sont expirés, prend la parole en ces termes :

Je suis arrivé, Messieurs, au terme du mandat que vous m'avez confié en 1887 et renouvelé en 1888 ; certes les circonstances auxquelles je dus ma première élection, bien imprévue sans doute, mais pour personne plus que pour l'élu lui-même, semblaient faire de moi le président quasi intérimaire d'une année. Vous savez comme quoi il en a été autrement, et je me trouve avoir occupé pendant quatre années ce siège de la présidence où va me remplacer le successeur encore inconnu à qui je souhaite d'avance la plus cordiale bienvenue.

Cette période de temps, Messieurs, pendant laquelle j'ai été associé plus étroitement à la vie extérieure et intérieure de la Société, aura-t-elle vu s'effacer de l'esprit de plusieurs certaines préventions que mon élection sortie d'une crise avait pu faire naître ? je serais heureux de le penser, et même, permettez-moi de vous dire que je l'espère ; mais ce dont je suis dès à présent assuré, c'est que parmi mes plus précieux souvenirs, ces souvenirs sans regrets et sans nuages auxquels on aime le plus à se reporter, je placerai toujours ceux de mon temps de présidence. Que ceux à qui je les dois, que mes collègues présents ou absents, mais unis à moi dans le même dévouement à l'œuvre commune, reçoivent donc ici avec mes adieux l'expression de ma sincère, de ma profonde gratitude (*Applaudissements*).

Je vais donc rentrer dans vos rangs, plein de foi dans l'a-

venir de notre chère société ; dix années n'ont-elles pas suffi pour en faire une des sociétés savantes les plus distinguées, les plus méritantes de la province laborieuse ? Aussi voudrais-je m'acquitter en vous présentant pour un futur volume des mémoires une œuvre d'histoire locale que je m'efforcerai de rendre aussi digne d'y figurer qu'il me sera possible, et je ne quitte ce soir les fonctions administratives que pour me remettre dès demain, et tout entier au travail.

Les paroles de M. Chabeuf sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

Il est procédé au scrutin secret sur l'élection d'un Président : sur 38 votants, M. d'Hugues obtient 26 voix ; M. Clerget-Vaucouleur, 9 ; M. Gaffarel, 2; il y a de plus un bulletin blanc.

En conséquence, M. d'Hugues est élu pour 3 ans président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. Il remercie la réunion et prend le fauteuil de la Présidence.

Le scrutin pour l'élection des deux vice-Présidents donne sur 38 votants 33 voix à M. Chabeuf, 14 à M. d'Arbaumont, 12 à M. Mocquery, 5 à M. Oubert, 4 à M. Lory, 2 à M. Jules Regnier et 1 à MM. Gaffarel, Cornereau, Gerson, Dumay, Garnier.

M. Chabeuf seul est élu.

Au second tour, sur 39 votants, M. d'Arbaumont obtient 20 voix, M. Mocquery 18 et M. Gaffarel 1.

M. d'Arbaumont est élu vice-Président.

Pour les élections des secrétaires, sur 39 votants, M. Gaffarel obtient 37 voix, M. Bonnamas 35, M. Oubert 34, M. Garnier 2, MM. Mocquery et Cornereau 1.

M. Gaffarel est proclamé secrétaire-général et MM. Bonnamas et Oubert, secrétaires.

MM. Darantiere et Cornereau sont élus par acclamation, le premier trésorier, et le second bibliothécaire-archiviste.

On passe ensuite au vote sur l'élection des 10 membres du comité de publication.

Sur 39 votants, M. Noël Garnier obtient 38 voix ; MM. Dumay, Lejay, Lory, 37 ; M. Milsand, 35 ; M. Clerget-Vaucouleur 34 ; M. Jules Regnier, 33 ; M. le colonel Duban, 30 ; M. Mocquery, 29 ; M. d'Avout, 19 ; M. Gerson, 17 ; M. Huguenin 8 ; M. Mallard, 6 ; MM. Saleilles et Vincent, 4 ; M. Serrigny, 3 ; MM. Bertin (d[r]) et Weill, 2 ; MM. Rouget, Victor Darantiere et Taitot, 1.

En conséquence, MM. Noël Garnier, Dumay, Lejeay, Lory, Milsand, Clerget-Vaucouleur, Jules Regnier, Duban et Mocquery sont proclamés membres du comité de publication.

Un second tour est nécessaire pour l'élection du 10[e] membre.

Sur 36 votants, 18 voix sont données à M. d'Avout, 13 à M. Gerson et 3 à M. Huguenin.

M. d'Avout est élu.

M. le Président propose, suivant l'usage, de nommer une commission de 3 membres pour l'examen des comptes de M. le Trésorier.

Les noms de MM. Jules Regnier, Huguenin et Vincent sont proposés et acceptés.

M. le Président fait connaître à la réunion que le 1[er] volume de la publication de M. Gaffarel paraî-

tra et sera distribué à tous les membres de la Société, au mois de janvier.

M. le secrétaire-général propose une conférence par M. Martel qui a fait de nombreuses explorations, notamment dans les cavernes des Cévennes. Ainsi qu'elle l'a déjà fait pour la conférence faite par M. Durier, la Société pourrait se réunir au Club Alpin — dont fait partie M. Martel — représenté par la section de la Côte-d'Or.

La proposition est adoptée et M. le Secrétaire-général est chargé de régler la question d'accord avec la section du Club Alpin de Dijon.

Séance du 8 janvier 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président prononce le discours suivant :

Je crois que mon premier devoir, en prenant ici la place de M. Chabeuf, est de lui payer la dette de notre commune reconnaissance. Il est de ceux dont on n'a jamais dit avec plus de justesse et d'à-propos qu'il est facile de leur succéder, mais non pas de les remplacer. Avec quelle autorité il présidait à vos assemblées, avec quelle sûreté de main il dirigeait vos débats, avec quel respect religieux de toutes les opinions et de tous les avis, vous le savez, Messieurs, et l'inexpérience de son successeur vous l'apprendra mieux encore. De quelle ardeur et de quel zèle il se donnait tout entier à sa fonction, recrutant partout des adhérents à notre œuvre de propagande scientifique, encourageant le travail de chacun et de tous, le

provoquant au besoin, je n'en veux d'autre preuve que les derniers volumes de vos *Mémoires*, devenus trop minces, malgré leur ampleur toujours croissante, pour assurer à tant de labeurs intéressants et consciencieux qui nous viennent de toutes parts la publicité qu'ils méritent. Dans quelle sage mesure, dans quel esprit d'ordre, de prévoyance et de sévère économie il gérait vos intérêts temporels, le rapport de votre commission des comptes va l'établir tout à l'heure avec une rigueur mathématique et une précision concluante.

Mais ce n'est pas tout, et, dût sa modestie s'en effaroucher et en souffrir un peu, il faut que j'aille jusqu'au bout de nos regrets. M. Chabeuf ne se contentait pas de présider, il travaillait aussi. Etant le premier à l'honneur, il croyait devoir l'être de même à la peine. Ceux qui liront un jour vos *Mémoires* ne s'en douteront peut-être pas ; car dans les séances de votre comité de publication il dissimulait toujours sa propre *copie*, pour laisser plus de place à celle des autres, et il fallait lui faire une sorte de violence pour obtenir de lui quelques-unes de ces pages substantielles et savoureuses, de ces fortes pages, où tant d'érudition dans le fond se marie à tant d'atticisme, à tant de goût et à tant de grâce dans la forme. Au moins les procès-verbaux de vos séances garderont-ils la mention et le souvenir de toutes les communications savantes, de toutes les trouvailles archéologiques, de toutes les contributions documentaires qu'il n'a pas cessé d'apporter à l'édifice futur de votre histoire provinciale. Sans compter que sur quelque matière qu'elle s'exerce, sa critique de chercheur médiéviste ou d'observateur des choses contemporaines est toujours indiscutable, toujours impeccable. *Res non verba*, comme disaient les anciens, *the matter in fact*, comme disent les Anglais, des faits positifs et probants au lieu d'idées générales ou de théories abstraites et creuses, c'est le mot d'ordre qu'il s'est donné à lui-même et que, par une sorte de ricochet ou, pour mieux parler, par l'autorité de son exemple, il nous a imposé à tous, — service suprême qu'il nous a rendu et que, dans la situation nouvelle où je le retrouve à

côté de moi, il continuera, je l'espère bien, de nous rendre.

Evidemment, Messieurs, en insistant comme je le devais sur les mérites de mon prédécesseur, je n'ai fait que souligner en quelque sorte et mettre dans une lumière plus crue ma propre insuffisance. Les qualités que je viens de relever chez lui sont précisément celles qui me manquent. Je n'ai jamais rien présidé de ma vie, je ne suis pas géographe, je ne suis pas historien, je ne suis même pas Bourguignon... et voilà l'homme que vos suffrages ont porté à la présidence de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. Ajouterai-je qu'en ma qualité de littérateur j'ai toujours eu plus de commerce avec les idées qu'avec les faits? Mais je n'ai pas cru pouvoir décliner l'honneur que vous m'avez fait, parce que cet honneur est doublé d'un devoir auquel je n'ai pas le droit de me dérober. Peut-être, à force de présider, finirai-je par apprendre mon métier de président. Certainement j'aime avec passion les deux sciences que l'on cultive ici avec toutes leurs annexes et dépendances, et je me souviens même de les avoir quelque peu enseignées, quand j'étais jeune. Enfin, si je ne suis pas né l'un des vôtres, il me semble que votre élection vient de me conférer le plus authentique et le plus précieux de tous les droits de cité. Il ne me reste donc plus qu'à mériter après coup la faveur que vous m'avez accordée spontanément, au jugé, pour ainsi dire, avec trop d'indulgence, et dont je vous remercie de tout mon cœur, au nom de l'Université comme au mien.

Je n'ai pas à faire d'autre profession de foi, et je ne crois pas avoir non plus de programme à vous proposer. Je m'en tiens aux idées ingénieuses et fécondes que M. Chabeuf formulait ici même, il y a quatre ans, en s'asseyant pour la première fois sur ce siège. Elles ont produit de trop beaux résultats pour qu'il puisse être question de leur en substituer d'autres. Elles nous ont faits ce que nous sommes et ce que nous ne voulons pas cesser d'être, — un centre d'attraction scientifique vers lequel convergent toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés de cette province, — un foyer

d'études assez lumineux et assez rayonnant pour que des savants de toutes les parties du monde sollicitent l'honneur d'être inscrits sur nos listes. Nous avons des correspondants et des confrères en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Russie et dans les deux hémisphères. Nous avons des patronages et des collaborations dans tous les rangs de la société bourguignonne, depuis le Président de la république, qui est un de nos fondateurs, et depuis M. Spuller, ancien ministre de l'instruction publique, qui est un de vos compatriotes, jusqu'aux modestes desservants et aux laborieux instituteurs des plus humbles communes de la Côte-d'Or. Il nous est permis d'espérer qu'étant partis cinquante, il y a dix ans, sous les auspices de M. Muteau, de M. Gaffarel et de M. Rabut, nous serons bien près d'un millier quand le siècle finira, si le mouvement de progression qui nous porte ne se ralentit pas. Et pourquoi se ralentirait-il ? n'est-il pas destiné à s'accélérer, au contraire, sous la poussée vigoureuse de ces deux instincts inhérents à la nature humaine, le besoin de s'instruire et le besoin de s'associer, qui ne se sont jamais plus largement épanouis et développés que dans le temps présent?

Le mouvement, Messieurs, ne se démontre pas, il s'affirme. J'ouvre les derniers volumes de vos *Mémoires*, ces beaux volumes, si chatoyants au regard, si suggestifs à la lecture, si pleins de faits, si pleins de science, et je vois que la géographie, en dépit de certaines prévisions pessimistes, y tient une place, non pas prépondérante sans doute, mais déjà plus qu'honorable. Ce sont de hardis explorateurs qui nous viennent du Canada, de l'Afrique, du Japon, de la Chine et de l'Indo-Chine, qui nous racontent leurs découvertes, leurs aventures, leurs impressions, qui nous disent : « J'étais là, telle chose m'avint », nous y croyons être nous-mêmes. Ou bien ce sont des érudits patients et clairvoyants, pour qui la lecture est comme une espèce de seconde vue, qui se donnent le spectacle du monde dans leur cabinet d'étude, et qui nous rapportent, de ces expéditions à travers les livres, des

récits animés et pittoresques, où la vive intelligence des choses supplée au défaut de sensations et d'émotions personnelles, et où l'esprit du narrateur se moule si bien sur l'âme du voyageur, qu'il lui est en quelque sorte comme adéquat. Il n'y a peut-être pas dans tout cela autant d'inédit que le souhaitait mon prédécesseur. Nous ne sommes pas assez riches, en effet, pour équiper et entretenir à nos frais des missions qui n'aboutissent pas toutes, hélas ! et qui coûtent souvent plus de larmes que d'argent. Mais quoi ? nous propageons le goût des études géographiques dans une région plus intéressée que beaucoup d'autres à chercher partout des débouchés aux incomparables produits de sa *Côte*, et, d'un point de vue plus général, ne puis-je pas dire que nous rehaussons le niveau des esprits en élargissant leurs horizons, en les invitant à regarder plus loin, toujours plus loin, au delà du cercle étroit de leur fonction, de leur négoce et de leurs intérêts ou de leur politique de clocher ?

L'inédit d'ailleurs recouvre tous ses droits dans le vaste champ de l'histoire : il est là chez lui dans son domaine propre, et il y règne en souverain, sans contestation et sans réserve. Vous pouvez fouiller les Mémoires de la Société bourguignonne, vous n'y trouverez pas un seul fait qui ait été aperçu ou signalé par d'autres. L'histoire y sort toute vivante des entrailles du passé, épurée par l'érudition, mise au point par la critique et quelquefois embellie par le talent. A cet égard, Messieurs, les ambitions de votre ancien président doivent être satisfaites. Il vous demandait l'aumône d'un peu de lumière pour ces obscurs grands hommes, pour ces génies méconnus qui ont peuplé votre belle cité des monuments ou des vestiges de leur art admirable : la lumière est venue à flots, et de ses propres mains. Il appelait votre attention sur les *desiderata* de votre histoire politique, militaire, administrative, littéraire même ; toutes ces lacunes sont en train de se combler ; on cherche partout les traces de l'invasion de Galas et du passage des Ecorcheurs, on ravive les souvenirs des guerres de religion et de la Fronde

en Bourgogne, on remet au jour des figures tout à fait oubliées, comme celles d'un Lucotte ou d'un Billard, que le temps avait recouvertes de son inévitable patine, on en ramène au premier plan d'autres plus dignes d'être bien connues, comme un duc d'Epernon, un président Jeannin, un Hugues Sambin ou un François Robert. Les *livres de raison* sortent des vieilles armoires où ils dormaient ensevelis depuis des siècles sous une triple couche de poussière. Votre Palais des Etats lui-même trouve un historien artiste qui, sous prétexte de lui restituer sa physionomie des anciens jours, nous initie à tout le ménage administratif dont il fut le théâtre, à toutes les phases de grandeur et de décadence d'une institution peu regrettée, regrettable peut-être, que la Révolution a enterrée avec tant d'autres, mais que l'histoire, la grande conservatrice et la grande justicière, n'oubliera pas.

Voilà vos œuvres, Messieurs. J'en ai passé sans doute, et des meilleures, car l'espace m'est mesuré, dans cette récension, comme il vous l'est trop souvent à vous-mêmes dans les Mémoires qui doivent en assurer le bénéfice aux travailleurs de l'avenir. A Dieu ne plaise cependant que j'omette les deux plus beaux fleurons de notre couronne, l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par M. Petit, dont mon prédécesseur a si bien dit qu'elle était « une œuvre digne de tout un couvent de bénédictins », et cette autre *Histoire de la découverte de l'Amérique*, par M. Gaffarel, dont il serait infiniment fâcheux que l'amitié m'interdît, à moi spécialement, de dire tout le bien que je pense, si vous ne saviez pas comme moi qu'il est des noms auprès desquels la louange languit. Ces cinq volumes, s'ajoutant aux sept autres volumes de vos Mémoires, portent bien au chiffre de douze, qui est aussi celui des travaux d'Hercule, les livres sortis de vos mains dans l'intervalle relativement court de huit ans. J'ai quelque idée qu'il y a beaucoup de Sociétés savantes en province et même à Paris qui seraient fort embarrassées de dresser un pareil inventaire.

Vous comprenez à présent que je ne saurais affronter sans mélancolie, sans inquiétude et même sans effroi, la tâche redoutable qui m'incombe et qui me rend responsable de la continuation d'un tel passé. Ce serait le cas de m'écrier, comme le pêcheur breton, que la mer est bien grande et ma barque bien petite. Mais, d'autre part, quand je reporte ma pensée et mes regards sur les savants collègues qui m'entourent et qui ont bien voulu me promettre tout leur concours, je me reprends à espérer, et en empruntant un autre mot historique, qui est de mise ici, je me laisse aller à croire et à vous dire qu'il n'y aura rien de changé dans votre Société, qu'il n'y aura qu'un nouveau président de plus.

Les paroles de M. le Président sont accueillies par les applaudissements les plus sympathiques de l'assemblée.

M. le Président annonce que M. Chervau, ancien vice-président, donne sa démission de Membre de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

MM. Etiévant, Marc et Roupnel remercient, par lettre, la Société de leur réception.

M. le Président et M. Party, président de la section du Club Alpin de Dijon, ont reçu de M. Martel une lettre qui confirme l'arrivée prochaine de l'honorable conférencier. M. Martel préviendra au moins quinze jours à l'avance.

M. le Président propose de nommer MM. Gaffarel, Lory et Noël Garnier membres de la commission chargée de s'entendre avec le Club Alpin pour organiser la conférence de M. Martel.

Il est procédé au vote sur les candidatures de

MM. Maillet, Premier Président, et Chalon, étudiant en droit.

Après le dépouillement du scrutin, MM. Maillet et Chalon sont proclamés membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Seront proposées à la séance prochaine les candidatures de MM. :

1° Spuller, trésorier-payeur général de la Côte-d'Or, présenté par MM. Bordet et Gaffarel ; et

2° Docteur Collette, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues.

Au nom de la commission chargée de l'examen des comptes du trésorier, M. Vincent fait un rapport verbal dont il ressort que les recettes se sont élevées en 1891 à la somme de 6618 fr. 15 et les dépenses à 6590 fr. 65.

L'approbation des comptes est mise aux voix et adoptée avec des remerciements enthousiastes à M. le trésorier.

M. Vincent reprend la parole pour présenter le projet de budget pour l'année 1892.

Le total de l'actif est évalué à 12,345 fr. 40, le passif à 9,145 fr. 40. Il resterait donc en caisse le 31 décembre prochain une somme de 3,200 fr.

M. Jules Regnier propose d'ajouter une somme de 100 fr. aux dépenses imprévues en raison de la conférence de M. Martel.

Le projet de budget pour cette année est voté avec l'amendement de M. J. Regnier.

M. le Secrétaire général annonce que les deux volumes, qu'il a publiés sur la découverte de l'Amé-

rique, seront prochainement livrés aux membres de la société par l'intermédiaire de M. Damidot, libraire.

M. Serrigny demande s'il ne serait pas possible d'obtenir de l'administration supérieure l'envoi direct des volumes de la Société, qui nous économiserait 160 fr. par an.

M. Chabeuf répond que le ministère ne fait ces sortes d'envois qu'aux sociétés et non à leurs membres individuellement.

Il est décidé que 25 exemplaires de la *Découverte de l'Amérique* seront attribués à l'auteur et que tous les membres de la Société reçus jusqu'à ce jour auront droit aux deux volumes de M. Gaffarel, mais non les membres admis après le commencement de la distribution.

M. le secrétaire général annonce qu'à l'occasion du 4e centenaire du Congrès des Américanistes, il y aura à Madrid en 1892 une exposition très importante comprenant une exposition historique américaine, une exposition historique européenne, une exposition internationale industrielle et enfin une exposition internationale des beaux-arts.

M. Noël Garnier a la parole pour deux communications : la première sur le plafond en bois qui se trouve dans un arrière-logis de la maison portant le n° 3 de la rue Jeannin, et dont il a déjà signalé l'intérêt artistique dans la séance extraordinaire de juillet. Ce plafond d'une assez bonne conservation et d'une belle couleur naturelle est construit à la française en poutres apparentes et couvertes d'une ornementation sculptée en rinceaux et sujets figurés, que décrit M. Gar-

nier. Il remonte manifestement au XVI^e^ siècle et on peut lui assigner comme date approximative les dernières années de Louis XII ou les toutes premières de François I^er^ ; on y remarque les fleurs de lis de France et un autre écusson, sans doute celui de la famille qui a possédé primitivement la maison et que, malgré ses recherches, M. Garnier n'a pu encore déterminer. Il poursuit, d'ailleurs, ses investigations et ne désespère pas de trouver le mot de l'énigme.

La seconde communication est relative à l'orfèvre Jehan Duvet, connu dans l'histoire de la gravure française sous le nom de *maître à la Licorne*. Une tradition constante le fait naître à Langres et M. E. Jullien de la Boullaye, bibliothécaire et archiviste de Langres, l'a consacrée dans une brochure qui renferme tout ce qu'on sait, et c'est peu de chose, sur la vie de Jehan Duvet. *Etude sur la vie et sur l'œuvre de Jehan Duvet dit le maître à la Licorne. Paris, Rapilly, 1876.*

Toutefois M. Jullien de la Boullaye avoue que le résultat de ses recherches dans les archives de Langres n'a pas été fort heureux, d'autant que pour les baptêmes les registres paroissiaux ne remontent qu'à 1529 et pour les mariages et inhumations au milieu du XVII^e^ siècle.

Il faut donc se réduire aux comptes municipaux, aux rôles d'impôts, de milice bourgeoise, etc. ; mais si le fait de l'existence d'une famille Drouot, ou Duvet, — le nom de l'artiste est indifféremment donné sous la forme Jehan Duvet dit Drouot ou Jean Drouot dit Duvet, — et de l'habitation de l'orfèvre graveur à Langres est certain — une de ses planches, le frontispice de la série de l'Apocalypse est signée : IOH + DVVET + AVRIFAB. LINGON. ANOR+70.... et datée de 1555, rien n'établit que l'orfèvre graveur soit né à Langres même vers 1485.

Un document loyalement cité par lui a même fort embarrassé M. Jullien de la Boullaye ; lorsque François I^er^ vint à Dijon en 1529, « Jehan Duvet, orfèvre demourant à Dijon, lui vendit, pour la somme de deux cent cinq livres tournois, un bassin ouvré d'or et d'argent à la moresque sur

laiton (1). Ce fut sans doute, d'après M. J. Labarthe, un des premiers essais, sinon le premier des orfèvres français pour imiter la damasquinerie orientale. M. Jullien de la Boullaye pense que les mots « *demourant à Dijon* » Dijon indiquent peut-être moins le domicile du vendeur que le lieu où la vente et le payement s'étaient faits. « Du reste, ajoute « l'auteur, les recherches obligeantes de M. Garnier, archi- « viste de la Côte-d'Or, et de M. de Gouvenain, archiviste de « la ville de Dijon, n'ont pu y constater une résidence de « Duvet, même peu prolongée ; leurs archives n'ont gardé « aucun souvenir de cet artiste éminent. »

L'explication du mot *demourant* donné par M. de la Boullaye n'est pas concluante, le terme avait un sens beaucoup plus précis, rigoureux, et s'appliquait aux seules personnes payant les taxes dans une ville, c'est-à dire y ayant leur principal établissement, comme on dit dans le langage juridique. Quant au silence des archives départementales il prouve que Jean Duvet n'eut pas de rapports avec les pouvoirs publics, rien de plus, mais celui des archives municipales est seulement apparent. Certains fonds, notamment le fonds L Impositions, cette mine inépuisable de renseignements sur l'état civil et la vie privée des bourgeois, artisans et artistes de la fin du XIVe siècle à 1789, n'avaient encore été ni classés ni inventoriés, et c'est grâce à l'obligeance de M. Vallée, archiviste municipal, que M. Noel Garnier a pu rencontrer la piste qui avait échappé à ses prédécesseurs.

Sur les registres de la taille de la ville de Dijon, paroisse Saint-Médard, année 1521, on rencontre Drouhot du Vai ;

Puis : Jehan du Vai, orfèvre.

En 1532 : la veuve Drouhot, 18 gros.

Et une pièce, non datée, mais qui doit être à peu près de la même époque, établit que : la veuve Drouhot du Vai demande à ne payer que la moitié des impôts que l'on exige

(1) Archives nationales, KK, 100, fol. XII, ms. parchemin.

d'elle attendu que son fils, l'héritier de son mari, habite maintenant Langres.

Ainsi en 1529 Jehan Duvet est demeurant à Dijon, mais trois ans après la veuve Drouhot du Vai, dont le mari était manifestement le Drouhot du Vai orfèvre en 1521, réclame décharge de la moitié de ses impôts en se fondant sur ce que son fils habite maintenant Langres. Et en effet dès 1533 « Jehan Duvet dit Drouot, orfebvre demeurant à Langres », est employé aux fêtes pour l'entré de François Ier dans la ville et chargé de fabriquer les présents d'orfèvrerie offerts au roi et à la reine Eléonore d'Autriche. Il semble ne plus avoir quitté la ville épiscopale, alors une petite capitale pour le luxe intelligent et artistique qu'y déployaient des évêques-ducs grands seigneurs, comme le cardinal de Givry, et c'est avec justice, en tous cas, que la ville a donné récemment à une de ses places le nom du maître à la Licorne. Mais cela ne fait pas qu'il soit né à Langres même, et les présomptions en faveur de Dijon paraissent désormais très sérieuses.

M. N. Garnier se propose de continuer et de compléter ses recherches, il a voulu seulement, par sa communication d'aujourd'hui, prendre date et poser les premiers jalons d'une étude qu'il espère pousser plus loin.

M. Chabeuf a ensuite la parole pour les communications suivantes :

Dans le chapitre CCXXII de sa Chronique, Georges Chastellain, *indiciaire* c'est-à-dire historiographe du duc Philippe le Bon, bien au fait par conséquent des choses de la cour, dit formellement que celui-ci est né non à Dijon, comme le porte la plaque commémorative apposée sur la façade extérieure de la salle des Gardes, mais au château de Rouvres. On sait que c'était une des résidences favorites des ducs et duchesses, et c'est là qu'en septembre 1419, Marguerite de Bavière recevra la nouvelle du crime de Montereau.

Philippe le Bon est né le 30 juin 1496 et à cette date, son père, le comte de Nevers, était déjà parti depuis plus de deux mois pour la croisade terminée le lundi 26 septembre 1396, par cette journée de Nicopolis qui, préparée par l'incurable légèreté de la chevalerie française, dépassa Courtray, Crécy et Poitiers et préluda à Azincourt. On dit que le comte de Nevers apprit le matin même de la bataille la naissance de son fils, mais il y a là une coïncidence qui sent un peu l'apprêt ; même à la fin du XIV^e^ siècle un courrier ne mettait pas près de trois mois pour traverser la moitié de l'Europe.

En voyant disparaître le nom d'Antoine le Moiturier des rôles de la taille à partir de l'année 1497, j'avais cru que le vieil artiste était mort cette même année ou l'année précédente. Mais une pièce tirée du fonds L aux Archives municipales, — Demandes en décharge et remise d'impôt, — montre que l'auteur du tombeau du duc Jean sans Peur est mort à une date inconnue et probablement à Paris ; voici cette pièce. Rôle des insolvables ou décharges, impôts divers.

Maistre Anthoine le Moyturier ymaigieur imposé pour la fortification et pour l'ayde de 35,000 fr. octroyé au Roy en 1495 à la somme de 21 gros, comme il appert au folio XI *du quayer de Saint-Michel, néant pour ce que soyt environ deux ans qu'il se tient a Paris et depuis ne tient et n'a tenu à Dijon chambre ne logis en son chief ou par louaiges*, 1497.

Ainsi, donnant un nouvel exemple de cette humeur voyageuse qui est la loi des artistes à l'époque médiévale, Antoine le Moiturier, arrivé à la vieillesse, quitte Dijon pour venir tenter la fortune à Paris. Y avait-il été appelé, s'y est-il rendu de son propre mouvement ? quelles œuvres y exécuta-t-il ? combien de temps enfin y vécut-il ? Autant de questions insolubles, peut-être, mais sur lesquelles la parole est maintenant à M. Courajod et à l'école des chercheurs parisiens. Quoi qu'il en soit nous n'avons plus qu'à déclarer close la

période dijonnaise de la vie de le Moiturier et constaterons seulement qu'il avait abandonné en dernier lieu le faubourg et la paroisse Saint-Nicolas pour revenir habiter sur Saint-Michel.

Enfin M. Chabeuf signale dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité* du 26 décembre 1891, p. 317 du volume, un article intéressant, intitulé : *Un atelier de sculpteur* en 1372 et signé B. P.

Ce sculpteur est *l'imagier* en titre du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean de Marville, qui, après avoir travaillé en 1369 aux ornements de la chapelle fondée par Charles V à la cathédrale de Rouen, passa au service du duc de Bourgogne. Au mois de janvier 1372 il est qualifié de son valet de chambre et « tailleur d'images » et en avril on lui installe un atelier, peut-être dans quelque pièce inoccupée du palais ducal. On perce deux fenêtres, on pose une serrure à la porte, et on lui fournit un mobilier composé de : deux coffres fermant à clé, un banc, deux selles à modeler, trois établis ou échafaudages, trois ais, deux de noyer et un de platane, deux châssis, deux chevalets, une casse — casserole — pour fondre la cire et huit « cloches » ou lingots d'acier pour façonner les « ferrements », c'est-à-dire les outils. Le tout, d'après le compte dressé par Etienne de Hez, un des chapelains du duc, s'élève à la somme de 119 sols 2 deniers tournois.

Un article de ce compte peut sembler particulièrement curieux, c'est celui-ci « Poul alne (aune) et demie de toile vernicée pour faire une fenestre en la chambre doudit Marville, 7 sols 7 deniers ». On voit que l'une au moins des deux fenêtres de l'atelier était garnie, non d'un vitrage, mais d'une simple toile cirée, était-ce par économie, ou pour ménager un jour d'atelier à l'artiste? C'est ce que nous ne déterminerons pas. Signalons aussi deux ais « à metre en

l'estable des chevaux doudit Marville » ; on se peut demander s'il s'agissait ici des chevaux à l'usage personnel du sculpteur ou de bêtes de trait pour le transport des pierres et marbres destinés à être ouvrés par lui.

Il serait intéressant de savoir quels travaux exécuta alors Jean de Marville pour le duc de Bourgogne, mais les documents, du moins ceux qui ont été découverts jusqu'à présent, ne font mention que du tombeau qui sera continué par Claus Sluter et Claus de Werve ; était-il déjà commencé en 1372, c'est-à-dire 17 ans avant la mort de l'artiste qui laissera à peine les modèles ébauchés ?

Quoi qu'il en soit c'est là une miette d'histoire bonne à recueillir, mais on peut regretter que l'auteur de l'article n'ait pas cru devoir donner l'indication bibliographique exacte du document découvert parmi les inépuisables richesses des Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne.

M. le Président remercie MM. Garnier et Chabeuf de leurs communications.

Séance du 12 Février 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président dépose sur le bureau un volume de M. Taminiau, membre de la Société, intitulé : *A ma fantaisie*, et contenant une autobiographie, quelques pièces de vers, etc., ainsi qu'une brochure de M. Emile Bergeret sur les tombes de l'église de Chaux.

M. le Président invite les membres de la Société à retirer chez M. Damidot, libraire, l'ouvrage de M. Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique.*

Il complimente M. Gaffarel sur son livre et annonce que la Société a payé intégralement l'éditeur de cet ouvrage, M. Rousseau, de Paris.

Il annonce que la conférence de M. Martel aura lieu le 27 mars.

M. Coutaud, ancien sous-préfet de Châtillon, actuellement aux Sables-d'Olonne, donne sa démission de membre de la Société.

La Société des études coloniales et maritimes (18, rue Daunou, Paris) demande l'échange de ses publications avec celles de la Société. Cette proposition est adoptée.

La Société de géographie de Manchester accuse réception du dernier volume et annonce la mort de son Président. M. le Secrétaire général est chargé d'exprimer les regrets de la Société bourguignonne.

La Société impériale russe de géographie fait part aussi de la mort de son Président. Les compliments de condoléance de la société bourguignonne seront transmis par M. le Secrétaire général.

M. d'Avout propose l'échange des publications avec la *Société française des études d'archéologiques*. Cet échange sera offert au directeur de cette société.

Il est voté sur les candidatures de MM. Spuller et Dr Colette, qui sont proclamés membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Sont proposées, pour la prochaine réunion, les candidatures de MM. :

1° Damidot, libraire, place d'Armes, présenté par MM. Chabeuf et Gaffarel ;

2° Julien (J.-B.), conducteur des ponts et chaussées, 2, avenue de l'Arsenal, présenté par MM. Hippolyte Garnier et Déresse ;

3e Pernin (Ernest), ancien notaire, 3, boulevard Carnot, Dijon, présenté par MM. Hippolyte Garnier et Oubert.

M. Bonnamas propose de ne distribuer le tome IV de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. Petit, et les deux volumes de M. Gaffarel qu'aux sociétaires ayant acquitté la cotisation de 1892. Après observations entre divers membres, il est décidé que tous les sociétaires de 1891 pourront demander les volumes avant le 20 février, époque où M. le trésorier fera opérer le recouvrement des cotisations ; ce sera pour eux une affaire de conscience de ne pas quitter la Société cette année même où elle leur fait de tels avantages.

La parole est donnée à M. Chabeuf pour une communication sur l'élection et la vie du dernier abbé de Cîteaux, Dom François Trouvé, né à Champagne-sur-Vingeanne le 22 décembre 1711, mort à Vosne-Romanée le 7 floréal an V, 6 mai 1797.

M. Chabeuf a eu entre les mains un grand nombre de pièces inédites communiquées par Mlle Febvre, arrière-petite-nièce de D. Trouvé, qui possède aussi le portrait du dernier abbé de Cîteaux.

Des remerciements sont adressés à M. Chabeuf par M. le Président. Un membre demande si le portrait de D. Trouvé a été gravé et en cas de négative exprime le désir qu'il soit reproduit. M. Chabeuf

répond qu'il n'existe à sa connaissance aucun portrait gravé de D. Trouvé. Une photographie a été faite pour des RR. PP. Trappistes de la peinture possédée par M^lle^ Febvre ; mais le cliché n'en existe plus ; M^lle^ Febvre ne se refuserait certainement pas à laisser reproduire à nouveau l'image de son arrière-grand-oncle.

Séance du 11 mars 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

Les ouvrages suivants, offerts par les auteurs, sont déposés sur le bureau :

Carte du Maroni, brochure avec carte, par le capitaine Ricour ;

La Géodésie française, brochure avec planches, par le lieutenant-colonel Bassot, chef de la section de Géodésie au service géographique de l'armée, et membre honoraire de notre société ;

La Revue d'Alsace, accompagnée d'une demande de souscription ;

Le Château Renaud et les Légendes Nuitonnes, par M. Emile Bergeret, membre de la Société ;

M. le Secrétaire Général est chargé d'adresser à MM. Ricour, Bassot et Bergeret les remerciements de l'assemblée.

M. le Président communique : 1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demandant aux Membres des Sociétés

qui désirent prendre part aux travaux du 30e congrès, de vouloir bien déposer leurs manuscrits à l'avance et au plus tard le 1er avril prochain ; — 2° Une lettre par laquelle M. Spuller, trésorier-général, remercie la société de l'avoir admis dans son sein ; — 3° Une lettre de M. Gascon, agent-voyer à Fontaine-Française, accompagnée d'un exemplaire du rapport qu'il a dressé au sujet des travaux d'un syndicat agricole ; — 4° Une lettre-circulaire dans laquelle M. Charles Duffart, auteur d'une géographie commerciale, illustrée de 37 cartes, demande l'autorisation de faire encarter un prospectus de son ouvrage dans les lettres de convocation adressées aux Membres de la Société. M. Duffart se propose en outre de lui offrir un exemplaire de sa Géographie. Il sera répondu à M. Duffart que rien ne s'oppose à ce que sa demande soit accueillie ; en conséquence il pourra s'entendre avec l'imprimeur de la société chargé de l'envoi des convocations.

M. le Président donne connaissance à la réunion des dispositions prises en vue de la conférence qui sera faite au Théâtre de Dijon, le dimanche 27 mars, à trois heures de l'après-midi, par M. Martel, membre de la commission centrale de la société de géographie de Paris et qui aura pour sujet : *La Région des Causses.*

M. le Secrétaire général a reçu de M. Clain, explorateur, l'offre d'une seconde conférence pour laquelle M. Clain ne réclamerait que le paiement de ses frais de voyage, de séjour et divers accessoires. L'assemblée décide que l'examen de cette proposi-

tion est renvoyé à l'année prochaine, sans engagement de la part de la société.

M. Vincent propose de demander une subvention à M. le Ministre de l'Instruction publique en raison de ce que, cette année, la société a publié trois volumes en dehors du volume annuel de ses *Mémoires*. M. le Président répond que la Société remplissant aujourd'hui les conditions exigées pour obtenir une subvention, la demande en sera faite à M. le Ministre.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la séance de février ; après le dépouillement du scrutin, MM. *Damidot*, libraire, *Jullien*, conducteur des Ponts et Chaussées et *Pernin*, ancien notaire, sont proclamés membres de la Société.

M. le Président annonce que les candidatures suivantes seront soumises à l'agrément de la Société en séance d'avril prochain :

MM. *Eugène Gentilhomme*, propriétaire aux moulins de Vougeot, présenté par MM. Jules Regnier et Gaffarel ;

Laureaux, conducteur des ponts et chaussées, 1, cours du Parc, présenté par MM. Victor Darantiere et d'Hugues ;

Oudot, industriel, maire de Gilly, présenté par MM. Chalmandrier et d'Hugues ;

Emile Moreau, étudiant à Nuits, présenté par MM. Gaffarel et Marc ;

Cocusse, instituteur à Nuits, présenté par MM. Gaffarel et Lory ;

MM. *Ernest Polack*, négociant en vins à Nuits, présenté par MM. Gaffarel et Gerson ;

Charles Polack, négociant à Dijon, rue du Chapeau-Rouge, aussi présenté par MM. Gaffarel et Gerson ;

La bibliothèque populaire de Nuits, représentée par son Président ;

La Société des amis de l'enseignement de Nuits, aussi représentée par son Président : ces deux dernières présentées par MM. Gaffarel et Chabeuf.

L'ordre du jour appelle le vote pour la nomination d'un membre du comité de publication. A ce sujet M. le Président fait remarquer qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Milsand, et il adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

Messieurs, au moment où vous allez choisir un successeur à notre regretté confrère, M. Philibert Milsand, je saisis l'occasion qui m'est offerte d'adresser un dernier adieu à ce savant, qui fut aussi un homme de bien. De ses vertus qui étaient grandes et connues de tous, quoi qu'il fit pour les cacher, d'autres ont parlé et parleront encore avec plus d'autorité que moi. Mais sa science nous appartient, nous en avons recueilli les fruits savoureux, il en a rempli, sous le titre modeste de *Notes et Documents*, presque tout un volume de nos mémoires : c'est ici le lieu d'en consacrer le souvenir.

Il y a six ans à peine que M. Milsand était devenu l'un des nôtres. Il nous arrivait de l'Académie des sciences et de la Commission des antiquités, où ses travaux et sa haute compétence en matière de bibliographie lui avaient assuré l'une

des places d'honneur qui lui étaient dues, et que la Société de géographie ne lui marchanda pas davantage, puisqu'au bout de quelques mois, nos suffrages spontanés et unanimes l'introduisaient dans notre comité de publication. Nous étions tous, ou à peu près, ses débiteurs intellectuels. Sa fonction de Bibliothécaire-adjoint l'avait mis en relation avec tous ceux qui étudient, qui cherchent et qui écrivent. Mais il n'était pas seulement pour eux un fonctionnaire, c'est-à-dire une sorte de machine automatique chargée de faire droit aux réclamations des lecteurs et d'enregistrer les prêts : c'était un conseiller, un guide, un répertoire vivant, toujours ouvert et qui se laissait feuilleter de la meilleure grâce du monde, si bien qu'on s'en allait à la fois surpris et charmé d'avoir trouvé un ami et souvent presque un collaborateur, là où l'on n'était venu chercher qu'un livre ou un renseignement.

Nous lui devons plus encore, et la grande place qu'il a occupée et qu'il ne cessera d'occuper, même après sa mort, dans le monde savant de Dijon et dans tout le mouvement littéraire de notre province, sa *Bibliographie bourguignonne* en fait foi. C'est là, Messieurs, un de ces livres dont on parle peu, mais dont on se sert beaucoup, pareil à ces coffres-forts que nous dissimulons à l'endroit le plus secret de nos appartements, et d'où nous tirons chaque jour nos moyens de vivre et de briller et de plaire à nos semblables. Oh ! le meuble n'a rien d'orné ni de coquet, mais la matière en est solide et l'armature au grand complet. — Milsand ne s'est pas mis en frais d'imagination, ni de littérature ni d'art ; il a rassemblé et ramassé, en ouvrier intelligent et diligent qu'il était, toutes les ressources, toutes les richesses que renfermait sa chère bibliothèque, il a dressé ce qu'il appelle le « catalogue méthodique des ouvrages relatifs à la Bourgogne », il est même revenu à la charge un peu plus tard pour y ajouter un *Supplément* encore plus précieux, s'il est possible, que le catalogue lui-même, et, arrivé au bout de ce labeur, il s'est dit ou a pu se dire avec la conscience du devoir accompli : « Voilà ! *exegi monumentum*, et tous ceux qui s'aviseront à l'avenir

de parler des hommes et des choses de la Bourgogne, auront à compter avec moi. » Il a eu raison.

Je ne puis que mentionner ici, parce qu'il sera mieux apprécié et plus dignement loué dans une autre enceinte, le grand ouvrage qu'il a intitulé : *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, et qui est, en attendant mieux (ce qui n'est pas impossible), une véritable histoire de cette illustre compagnie. Vous avez noté ces mots : *pour servir à l'histoire*, qui nous prouvent bien que Milsand ne se regardait modestement que comme le serviteur de la science des autres. Et pourtant il n'aurait tenu qu'à lui de prendre la place d'un maître. Vous connaissez ces deux charmantes plaquettes, tirées malheureusement à un trop petit nombre d'exemplaires : — *Une fête républicaine à Dijon, ou une tempête à propos de mouches*, et le *Procès poétique touchant les vins de Bourgogne et de Champagne, jugé souverainement par la Faculté de médecine de l'île de Co*. A cette dernière, il est vrai, qui n'est pas de lui, il n'avait fait qu'ajouter une introduction, qui valait mieux que le livre lui-même. Mais il est là tout entier avec sa verve de Bourguignon salé, avec son amour du pays natal, avec cet esprit gaulois qui ne cherchait pas à se produire ni à s'étaler, qui se voilait même sous les dehors d'une bonhomie un peu brusque, mais qu'on sentait nourri de la moelle des chefs-d'œuvre au milieu desquels sa fonction l'obligeait à vivre, et qu'il ne se défendait pas de feuilleter encore, aux heures de détente et de relâche, pour se récompenser d'avoir débrouillé tant de catalogues et collationné tant de manuscrits.

Où il se délassait plus visiblement, c'était au théâtre, dans cette petite avant-scène du rez-de-chaussée à gauche, dont il était l'un des hôtes les plus assidus. Je ne sais s'il était musicien, il ne s'est jamais vanté de rien, mais il était mélomane à coup sûr, parce qu'il avait le goût et la passion du beau dans toutes ses manifestations et sous toutes ses formes. Jadis, au temps de sa jeunesse, c'était lui qui présidait à l'organisation

de toutes les fêtes de bienfaisance et de charité, notamment à l'inauguration de la statue de saint Bernard : il se plaisait au déploiement de toutes les pompes civiques et religieuses, dont le théâtre, sur ses vieux jours, lui retraçait quelquefois l'image et lui rendait à tout le moins l'illusion. Et s'il n'a plus guère connu et fréquenté à la fin que ce petit coin du monde, on ne peut disconvenir qu'il ne l'ait bien connu, comme l'attestent les *Notes et Documents*, qu'il a publiés et insérés dans nos Mémoires, *pour servir* (comme toujours) *à l'histoire du théâtre à Dijon*. « Notre ambition, disait-il, avec sa simplicité ordinaire, n'a pas été de faire une œuvre littéraire, mais d'écrire un livre utile. » Ne vous récriez pas, je vous prie : cette utilité dont il parle n'est pas un paradoxe. La question pour lui n'est que de savoir si sa bonne ville de Dijon conservera ou perdra le prestige et le renom que vos pères lui avaient acquis d'une véritable cité palladienne, d'un centre de culture littéraire et artistique. « Jadis, ajoute-t-il avec mélancolie, les Dijonnais passaient pour avoir le goût de la musique et du théâtre : l'ont-ils encore aujourd'hui ? » Le point d'interrogation subsiste, Messieurs, et la chose vaut la peine qu'on s'en occupe ; car si nous devions laisser tomber notre grande scène aux mains des histrions et des bateleurs de la foire, mieux vaudrait tout de suite, pour plus ample mesure d'économie, fermer aussi notre Conservatoire, notre Ecole des Beaux-Arts et peut-être (car tout se tient dans cet ordre de faits), nos Facultés elles-mêmes.

Ce fut là comme le chant du cygne de Milsand. La mort le guettait déjà, quand il écrivait ces dernières pages, où il avait mis toute son intelligence, tout son zèle d'investigateur érudit, tout son patriotisme et tout son cœur. Nous sommes fiers de les avoir recueillies, et cet orgueil ne retranche rien de nos regrets, il y ajouterait plutôt. Milsand était devenu pour nous comme un de ces biens acquis et accoutumés dont le charme, émoussé par une tranquille possession, ne se fait bien sentir qu'après qu'on les a perdus. Nous le vîmes invinciblement s'attrister, s'affaiblir, s'aliter et lutter pendant de

longs jours et de long mois contre un mal qui ne pardonnne guère. Ne dirait-on pas qu'avec sa bonté native, il eût voulu nous préparer ainsi à la séparation suprême et nous familiariser avec l'idée de la grande perte que nous allions faire ? Il est mort enfin, le 13 février 1892, dans cette admirable maison de la rue des Forges, qui porte son nom parce qu'elle lui appartenait, et où il était né le 4 février 1818. La Société de géographie, c'était son devoir, l'a accompagné derrière sa famille en larmes jusqu'à sa dernière demeure ; mais elle lui devait un autre hommage, et c'est pourquoi, Messieurs, j'ose vous demander l'insertion au procès-verbal de cette courte notice, si indigne qu'elle soit de l'honneur que vous lui ferez, et qui ne s'adressera en réalité qu'à la mémoire de Milsand.

Les applaudissements qui accueillent ces paroles témoignent à M. le Président qu'il a fidèlement traduit les sentiments de l'assemblée, et il est décidé que son allocution sera, *in-extenso*, insérée au procès-verbal de la séance.

Il est ensuite procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	32	
Bulletins blancs	5	
Reste comme suffrages exprimés	27	
Majorité absolue.	14	
MM. Gerson obtient	23	suffrages
Mallard.	2	—
Bertin	1	—
Huguenin	1	—

En conséquence M. Gerson est proclamé membre du Comité de publication.

M. Emile Bergeret donne ensuite lecture de son mémoire sur la *Compagnie royale des chevaliers de l'arquebuse de Nuits*, puis d'une poésie intitulée : *L'ânesse aux Champs-Elysées, conte véritable*, pièce inédite et curieuse, dont le manuscrit provient, dit-on, de la vente Clément-Janin.

Au nom de la Société, M. le Président remercie M. Emile Bergeret de ses intéressantes communications.

Après M. Bergeret, M. Jules Marc, étudiant, vient entretenir la réunion du *Touât*, et reçoit à son tour les félicitations de M. le Président.

M. Chabeuf dépose le manuscrit de l'étude qui lui a été demandée sur le portrait du Musée Royal de Bruxelles, dont il a précédemment entretenu la Société. M. Chabeuf est de plus en plus convaincu que ce portrait est non pas celui de Charles le Téméraire, ainsi qu'on l'a cru communément, mais celui d'Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bâtard. — Une commission composée de MM. Gabriel Dumay et Bonnamas est chargée de faire à la prochaine séance un rapport sur la notice de M. Chabeuf.

M. Noël Garnier entretient l'assemblée d'une gravure signée Hugues Sambin, dont il doit la communication à M. Mallard. — Faisant la description de cette gravure, dans laquelle il croit trouver le portrait d'Hugues Sambin, lui-même, M. Garnier pense qu'il serait utile de la publier en tout ou en partie. M. Chabeuf appuie cette proposition qui sera soumise au comité de publication.

M. le Président annonce que M. Gaffarel se pro-

pose de faire à la prochaine séance une conférence sur le Mormonisme.

Séance du 8 avril 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président annonce que pour cette fois il va intervertir l'ordre du jour de la séance en donnant immédiatement la parole à M. Gaffarel, obligé, en sa qualité de 1er adjoint, d'assister ce soir à une séance du conseil municipal.

M. Gaffarel fait une conférence sur *le Mormonisme*, dont il expose les origines, la rapide expansion, les doctrines religieuses, les préceptes politiques, etc. M. le Président résume les paroles de M. Gaffarel et le remercie au nom de la réunion.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Fernand Daguin, avocat à la cour d'appel de Paris, fait part du décès de son frère Christian Daguin, membre de la Société depuis sa fondation, et demande son admission à la place que ce dernier laisse vacante.

M. le Président communique ensuite :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 30e congrès des Sociétés savantes dont l'ouverture aura lieu, à la Sorbonne, le mardi 7 juin prochain ;

2° Une circulaire accompagnée d'un programme et du règlement concernant le VIIIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique,

dont la session se tiendra cette année à Anvers, du 10 au 14 août 1892;

3° Une circulaire, aussi avec programme, relative au Congrès national et international des ingénieurs et architectes, qui aura lieu à Palerme du 10 au 20 avril 1892. Ces documents sont mis à la disposition des membres de la société qui voudraient en prendre connaissance.

M. le Président informe l'assemblée que M. le Sous-secrétaire d'Etat des colonies tient à la disposition de la Société un exemplaire du croquis du Soudan Français, dressé par le service géographique du ministère, et il invite le bibliothécaire de la Société à prendre les dispositions nécessaires pour faire déposer ce document dans nos archives.

Les ouvrages ci-après de M. Martel, qui les offre à la Société, sont déposés sur le bureau.

1° *Sous terre*, 3e campagne ;

2° *Les aiguilles du Goûter et d'Argentière ;*

(Deux brochures extraites de l'Annuaire du club Alpin-Français).

3° *Les Causses du Languedoc*, conférences de l'exposition de 1889;

4° *Le Gouffre du puits de Padirac ;*

5° *Compte rendu sommaire de la conférence de M. Martel*, à la Société de géographie de Paris ;

6° *Sur une cause particulière de contamination des eaux de sources*, dans les terrains calcaires ;

7° *Abime du Creux Percé*, à Pasques, plan et coupes, à l'échelle de 1/500.

M. Cuny offre de son côté à la Société :

1° *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, 3e trimestre 1876 ;

2° *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de la Curée et de la Roche-Turpin*, par M. de Fleury ;

3° *Notes sur l'influence artistique du roi René*, par M Giry ;

4° *Complainte sur l'assassinat de Guillaume Longue Epée*, duc de Normandie, poème inédit du xe siècle ;

5° *Description du Mausolée du Maréchal comte de Saxe*, exécuté par Pigalle, sculpteur du roi ;

6° *Etude sur les droits de navigation de la Seine, de Paris à la Roche-Guyon*, du xie au xviiie siècle.

M. le Président remercie M. Cuny, présent à la séance, et annonce que les candidatures ci-après sont soumises à l'agrément de la société ; savoir : au titre de membres honoraires :

M. *Jules Marcou*, professeur à l'Université de Cambridge, par MM. Gaffarel, Jules Regnier et Chappuis ;

M. *Martel*, par MM. d'Hugues, Gaffarel et Darantière ;

Et comme membres titulaires :

M. *Bougot*, doyen de la Faculté des lettres, boulevard Sévigné, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues ;

M. *Daguin* (Fernand), avocat à la cour d'appel de Paris, 29, rue de l'Université, présenté par MM. Chabeuf et d'Hugues ;

M. *Denizot*, propriétaire à Couchey (Côte-d'Or),

présenté par MM. Victor Darantiere et Chabeuf ;

M^lle^ *Nicey*, maîtresse de pension, avenue Victor-Hugo, aux Génois, présentée par MM. Rouget et Garnier ;

MM. *Jeannel*, instituteur à Semezanges, *Simonnet*, instituteur, à Ternant, *Parizot*, instituteur à Villy-le-Moutier, et *Morizot*, instituteur à Arcenant, présentés par MM. Chalmandrier et Chabeuf.

Conformément aux statuts, MM. Gaffarel, J. Regnier et Chappuis sont chargés de faire, pour la séance de mai, un rapport sur la candidature de M. Marcou, et MM. Gaffarel, d'Hugues et Darantiere, un rapport sur celle de M. Martel.

L'ordre du jour appelle le vote sur l'admission des candidats proposés à la séance de mars. Après dépouillement du scrutin, MM. Oudot, Gentilhomme, Laureaux, Moreau, Cocusse, Polack (Ernest), Polack (Charles), la bibliothèque populaire de Nuits et la Société des amis de l'enseignement de Nuits sont proclamés membres titulaires de la Société.

L'heure avancée ne permettant pas d'entreprendre la lecture des *Esquisses algériennes*, par M. d'Hugues fils, M. le Président lit : *Une poésie sur Vercingétorix*, pièce inédite par M Détourbet, avocat à Dijon.

M. Chabeuf dépose un manuscrit de M. Mochot intitulé : *Un curé sous la Révolution*, et M. le Président désigne MM. d'Avout et Chabeuf pour examiner ce mémoire et en faire rapport à la société.

Séance du 13 mai 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président dépose sur le bureau : — Une circulaire par laquelle le Président de la Société italienne de géographie annonce la réunion à Gênes, vers le 15 septembre prochain, et en commémoration du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, d'un Congrès italien de géographie, auquel sont invités les délégués de toutes les Sociétés de géographie ; sur une proposition de M. le Président, M. Gaffarel fait remarquer qu'ayant accepté l'invitation du Gouvernement espagnol pour le congrès de Madrid, dont la réunion aura lieu vers la même époque, il lui est impossible de représenter la Société bourguignonne à Gênes. En conséquence, les personnes qui désireraient se rendre à Gênes, pour prendre part aux travaux du Congrès, en qualité de délégués de la société, sont invitées à faire connaître leurs intentions à M. le Président le plus tôt possible.

La librairie Hachette, de Paris, propose l'échange de nos publications avec celle qu'elle édite sous le titre de *le Tour du monde et les Nouvelles géographiques*. M. le Président appuie cette proposition, qui est mise aux voix et immédiatement adoptée. M. le Secrétaire général en donnera avis à MM. Hachette et Cie.

La société de géographie de Rochefort fait part du décès de M. l'amiral Juin, son Président, mort le 4

avril dernier. M. le Secrétaire Général transmettra à la société de Rochefort les sentiments de condoléance de la Société bourguignonne.

M. le Président dépose encore sur le bureau : 1° Le programme du concours ouvert en 1892 par la société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts ; 2° Un programme du congrès qui sera tenu à Orléans, du 22 au 30 juin, par la Société française d'archéologie. Ces divers documents sont mis à la disposition des Membres de la société.

M. Gaffarel fait un rapport sur la candidature de M. Marcou, au titre de membre honoraire ; M. d'Hugues en fait un semblable sur la candidature de M. Martel. Les deux rapporteurs concluent à l'admission. Les deux propositions, successivement mises aux voix, sont adoptées et MM. Marcou et Martel sont proclamés membres honoraires de la société.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures au titre de membres titulaires, et après dépouillement du scrutin, MM. Bougot, Denizot, Daguin, Jeannel, Simonnot, Parizot, Morizot et M^lle^ Nicey, sont déclarés membres titulaires de la Société.

M. le Président annonce qu'en séance de Juin, il sera statué sur les candidatures suivantes :

1° M. *Troubat*, secrétaire de la chambre de commerce, industriel à Plombières, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

2° M. *Julien Guillemot*, avocat, ancien sous-préfet, présenté par MM. Gaffarel et Darantiere ;

3° M. *Paul Court*, 12, rue Bossuet, présenté par MM. Mocquery et Berthot ;

4° M. *Jubert*, directeur de l'usine à gaz de Dijon, par MM. d'Hugues et Darantiere, imprimeur ;

5° M. *Alexandre Jobard*, percepteur receveur municipal à Nuits ;

6° M. *Charles*, greffier de la Justice de Paix de Varennes-sur-Amance (Haute-Marne) ;

7° M. *François Bourgeot*, instituteur à Gevrey-Chambertin, également présentés par MM. Chalmandrier et Chabeuf ;

8° M. *Joseph Moreau*, avocat, rue Tronchet, à Paris, présenté par MM. Lory et Gaffarel ;

9° M. *Fribourg*, négociant à Auxonne, présenté par MM. Gerson et Gaffarel.

M. Darantiere, trésorier, rend compte de la dépense occasionnée par la conférence faite au théâtre par M. Martel. Une partie des droits de location ayant été admise en recette, il en résulte que la part de dépense afférente à la société ne s'élève qu'à 114 francs 25 cent. M. le Président remercie M. Darantiere, lui donne acte de sa communication et saisit cette occasion pour rendre hommage au zèle déployé par les membres de la commission chargés de l'organisation de la conférence de M. Martel.

M. Gaffarel annonce que des pourparlers ont été engagés avec M. Savorgnan de Brazza pour obtenir, s'il est possible, de cette explorateur éminent, une conférence à Dijon, dans le cours de cet été.

M. de Malherbe signale, près de Selongey, un

abîme qui aurait été découvert lors de l'établissement du chemin de fer de Dijon à Langres ;

M. Huguenin en indique un autre, situé non loin de là, dans la forêt de Velours près de Lux. M. Garnier connaît ce gouffre ; il croit qu'il est peu profond et sans intérêt.

M. Huguenin fait remarquer que le gouffre signalé par lui dans la forêt de Velours ne saurait être celui qui a été vu par M. Noël Garnier. Il s'agit, pour M. Huguenin, de l'abîme appelé le *Creux du Diable*, d'une profondeur certainement considérable mais dont l'exploration n'a jamais été faite — qui a donné lieu récemment à un éboulement assez important, et est l'objet d'une ancienne légende fort connue dans les localités avoisinantes. — Après explications, il est reconnu, en effet, que ce gouffre n'est pas celui dont M. Garnier avait constaté l'existence ; il sera signalé à M. Martel.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1892

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.

Vice-présidents : MM. CHABEUF (Henri), ancien conseiller de préfecture, et d'ARBAUMONT (Jules), président de l'Académie de Dijon et de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon, élus pour trois ans, le 11 décembre 1891.

Secrétaire général : M. GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.

Secrétaires : MM. BONNAMAS, ancien secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, associé résidant de la commission des Antiquités, à Dijon, et OUBERT, professeur au Lycée, à Dijon.

Trésorier : M. DARANTIERE, notaire à Dijon.

Archiviste-bibliothécaire : M. CORNEREAU, juge suppléant, associé résidant de la commission des Antiquités, à Dijon ; tous élus pour un an, le 11 décembre 1891.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1892 :

MM.

AARON, dit GERSON, rabbin, à Dijon.
AVOUT (baron Auguste d'), ancien magistrat.
CLERGET-VAUCOULEUR, conseiller à la Cour d'appel.

MM.

Duban, colonel en retraite.
Dumay (Gabriel), ancien magistrat.
Garnier, professeur au lycée.
Lejeay (Auguste), membre de la commission des Antiquités.
Lory, avoué, membre de la commission des Antiquités.
Mocquery, ingénieur en chef, à Dijon.
Regnier (Jules), ancien Président du Tribunal de commerce.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.
Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.
Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.
Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.
Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.
Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.
Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Gaillardot-Bey, secrétaire-général du ministère de la justice, au Caire (Egypte).
Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.
Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).
Houben (le baron de), consul du Pérou.
Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.
De Mahy, député de la Réunion, à Paris.
Marcel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.
Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.
Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.
Nodot, consul de France, à Manille.
Palha, ancien Ministre, Pair du royaume, maire de Lisbonne, Président de la Société de géographie et de l'Académie, à Lisbonne.
Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.
Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).
Zeppelin (Eberahrdt comte de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 15 JUIN 1892

Nota. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

9 juillet 1884.	Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, rue Charrue, 26, à Dijon.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, rue du Drapeau, 23, à Dijon.
10 février 1886.	Ameline (Charles), industriel, rue Franoy, à Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Angot (Léon-Camille), inspecteur primaire, à Châtillon-sur-Seine.
F. 6 mai 1881.	Arbaumont (Jules d'), Président de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Saumaise, 43, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.
14 juin 1889.	Armand, libraire, rue de la Liberté, 24, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission des Antiquités, 14, rue de Mirande, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 4 bis, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Bard (Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bargy (Amédée), député de la Côte-d'Or, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Belin (Fr.-Xavier), docteur en médecine, rue de la Préfecture, 14, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, à Nuits (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Berlet, Procureur de la République, à Mauriac (Cantal).
9 janvier 1891.	Bernard (Victor), rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Dijon.
10 décembre 1884.	Berthaud, docteur en médecine, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La), populaire de Nuits.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
14 mai 1884.	Bizouard (l'abbé), curé doyen de Seurre.
14 janvier 1885.	Blandin industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Bonnamas (Lucien), ancien secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture, associé résidant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, rue Jeannin, 43, à Dijon.

MM.

14 mars 1885.	Bonnard, instituteur, à Tellecey (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Bordet aîné (François), ancien Président du Tribunal de Commerce, Maire de Dijon, boulevard Sévigné, 2.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rempart Richelieu, 20, à Dijon.
13 mai 1892.	Bougot, doyen de la Faculté des lettres, boulevard Sévigné, 8, à Dijon.
9 mai 1883.	Bourgeot (Anatole), docteur en médecine à Arc-sur-Tille (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
15 décembre 1882.	Bourgeot (Ph.), instituteur à Prémery (Nièvre).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), secrétaire de l'administration des Hospices, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	CARNOT (Sadi), Président de la République, Palais de l'Élysée, à Paris.
17 juin 1881.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, secrétaire de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E), instituteur à Gilly (Côte-d'Or).
8 janvier 1892.	Chalon, étudiant, place Saint-Jean, 1, à Dijon.
14 janvier 1885.	Chambard, avoué à Charolles (Saône-et-Loire).
14 janvier 1885.	Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chappuis (Charles), recteur de l'Académie, rue Crébillon, 2, à Dijon.

MM.

8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Berbisey, 84, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
14 juin 1889.	Chauvenet, négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Genlis (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Chopard, conseiller général, à Longecourt (Côte-d'Or).
13 février 1884.	Clausse (Anatole), négociant, rue de la Prévôté, à Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), instituteur à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
26 mai 1882.	Clerget-Buffet, négociant, à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), Conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
11 mars 1892.	Cocusse, instituteur à Nuits (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
10 avril 1891.	Coquille (Justin), instituteur à Saint-Bernard Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1885.	Corot (Henri), propriétaire, à Savoisy (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

MM.

14 juin 1889.	Costigliole (le comte de), propriétaire, boulevard Thiers, 15, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).
10 janvier 1890.	Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).
10 juin 1892.	Court (Paul), rue Bossuet, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coville, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.
12 mai 1886.	Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.
13 mai 1892.	Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 29, à Paris.
18 novembre 1881.	Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
F. 6 mai 1881.	Dameron (Augustine), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.
11 mars 1892.	Damidot, libraire, place d'Armes, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Arthur), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
11 février 1890.	Dardelet (André), imprimeur, rue Devosge, 45, à Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, propriétaire à Is-sur-Tille.
14 juin 1889.	Demimuid, maître répétiteur au lycée, à Versailles.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
13 mai 1892.	Denizot (Charles), propriétaire à Couchey (Côte-d'Or).
13 janvier 1886.	Déresse (Ernest), ancien négociant, rue Saint-Philibert, 69, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, rue Piron, 17, à Dijon.

MM.

10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosges, 41, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.
12 mars 1884.	Dhuissier, instituteur à Larrey-les-Dijon.
18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
10 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), instituteur, rue du Nord, 12, à Dijon.
8 mai 1891.	Doyen (André), sous-lieutenant au 26e dragons, place des Cordeliers, 17, à Dijon.
12 décembre 1888.	Drouhin, conseiller général, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, rue Victor Dumay, à Dijon.
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriétaire à Velars (Côte-d'Or).
10 mai 1889.	Duguey, substitut du procureur de la République, à Chalon-sur-Saône.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Amiral-Roussin, 9, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
14 mai 1884.	Dutrut (Pèdre), comptable à Nuits (Côte-d'Or).
9 décembre 1885.	Elie, au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
F. 6 mai 1881.	Enfert (Nicolas), ancien maire de Dijon, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Estocquois (François d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
11 décembre 1891.	Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémouille, 4, à Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue Docteur-Chaussier, 1, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, censeur au lycée de Troyes (Aube).
12 mars 1884.	Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1886.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), à Haïphong (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
9 janvier 1884.	Forgeot, étudiant en médecine à l'hospice maritime, à Toulon (Var).
10 mai 1889.	Fouchère (Joseph), juge suppléant à Dijon.
12 mars 1884.	Fourrier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue Cité-Bergère, maison Lanneau, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.
10 juin 1892.	Fribourg, négociant, à Auxonne.
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), secrétaire à l'Asile départemental, rue Saumaise, 61, à Dijon.
F. 5 mai 1884.	Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres, membre de la Commission des Antiquités, adjoint au maire de Dijon, rue Lenôtre, à Dijon.
14 juin 1889.	Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.

MM.

9 juillet 1884.	Gardiennet, proviseur du Lycée, à Besançon.
18 novembre 1881.	Gareau (Léon),ancien notaire à Salmaise (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Gariod (Charles), chancelier de résidence, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône).
23 juin 1882.	Garnier (Hippolyte), route de Paris, aux Génois, à Dijon.
10 février 1886.	Garnier (Noël), professeur au lycée, membre de la Commission des Antiquités place Saint-Jean, 1, à Dijon.
15 avril 1885.	Gascon, agent-voyer principal, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, place Saint-Jean, 21, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.
12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Geley (M^lle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.
8 avril 1892.	Gentilhomme (Eugène), aux Moulins de Vougeot (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Djon.
2 avril 1884.	Gillet, agent d'assurances, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.
14 mai 1884.	Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.
13 juin 1883.	Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.
14 mars 1889.	Gorillon, propriétaire, rue Buffon, 5, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Granjon (M^me^), institutrice au collège d'Auxerre (Yonne).
14 mai 1884.	Gros (M^lle^ Alice), institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
21 février 1883.	Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Gueneau, docteur en médecine, membre du Conseil général, à Nolay (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guerreau, proviseur au Lycée, à Nevers (Nièvre).
10 juin 1892.	Guillemot (Julien), avocat, ancien sous-préfet, rue du Palais, 7, à Dijon.
9 janvier 1894	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
14 mars 1890.	Guyot, directeur-ingénieur des télégraphes en retraite, chemin de ronde, barrière de Paris, à Dijon.
10 février 1886.	Hamel de Breuil (du), chef d'escadrons au 26^e^ dragons, en retraite, chemin de Talant, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet, agent général d'assurances, rue Jeannin, 18, à Dijon.
11 mai 1887.	Hélum (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Henry (Gustave), place Saint-Pierre, maison Pauly, à Dijon.
18 novembre 1881.	Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
13 juin 1890.	Hotelans (Octave d'), propriétaire, 12, rue des Chambrettes, à Besançon (Doubs).
F. 6 mai 1881.	Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue de Seine, 93, à Paris.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé près le tribunal de commerce, membre de la Commission des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Hugues (Gustave d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 7, à Dijon.
8 juin 1887.	Hugues (Gustave d'), administrateur-adjoint, à Lüe (Landes).
12 janvier 1887.	Huot, instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
9 janvier 1887.	Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.
27 décembre 1882.	Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1891.	Janin, étudiant, rue des Godrans, 76, à Dijon.
27 janvier 1882.	Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.
13 mai 1892.	Jeannel, instituteur, à Semezanges (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (M^lle^), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.
10 juin 1892.	Jobard (Alexandre), percepteur à Nuits (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Docteur-Chaussier, 8, à Dijon.
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur-adjoint du Musée, membre de la Commission des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet du département de la Haute-Marne, à Chaumont.
20 avril 1882.	Jossot (Etienne), agent-général du *Phénix*, place Saint-Michel, 27, à Dijon.
10 juin 1892.	Jubert, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.
11 mars 1892.	Julien (Jean-Baptiste), conducteur des ponts et chaussées, avenue de l'Arsenal, 2, à Dijon.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).

MM.

27 janvier 1882.	Laisné, conseiller à la Cour de Rennes (Ille-et-Vilaine).
18 novembre 1881.	Lambert (Adrien), négociant, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (Mme), directrice d'Ecole maternelle, rue Devosges, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
14 juin 1889.	Laporte, trésorier de la caisse d'épargne, rue des Bons-Enfants, à Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Laon (Aisne).
8 avril 1892.	Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, cours du Parc, 1, à Dijon.
18 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1884.	Le Blois, 96, rue de l'Université, à Paris.
2 avril 1884.	Leclaire, ingénieur-constructeur, boulevard Henri IV, 40, à Paris.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), 21, rue des Moulins, à Dijon.
17 février 1882.	Lejay (Auguste), membre de la Commission des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Lenief, principal du collège à Montélimart (Drôme).
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), député de la Côte-d'Or, rue François Ier, 39, à Paris.
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, maître es Jeux Floraux à Toulouse, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1884.	Magnin (Joseph), sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, à Paris.
8 janvier 1892.	Maillet, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Malherbe (de), commis-principal des télégraphes, place Saint-Etienne, à Dijon.
12 mars 1884.	Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.
11 décembre 1891.	Marc (Jules), étudiant, place d'Armes, 10, à Dijon.
9 décembre 1886.	Marchand, colonel du génie en retraite, membre de l'Académie de Dijon, boulevard Saint-Michel, 63, à Paris.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.
23 juin 1882.	Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, à Quetigny (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Monthard (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Marioton, professeur au lycée, à Nevers (Nièvre).
10 décembre 1884.	Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau, sénateur, ancien ministre, premier président de la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (de), instituteur à Vougeot (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), pharmacien, rue de la Liberté, 54, à Dijon.
9 mai 1883.	Merle (M[lle]), institutrice à Selongey (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Michaut, étudiant ès-sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaut, chef d'institution, rue Sambin, à Dijon.

MM.

12 juin 1894.	Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.
2 avril 1884.	Millon, président du Tribunal civil, place Darcy, à Dijon.
18 novembre 1881.	Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Mochot (Auguste), marchand-tailleur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 juillet 1885.	Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).
12 mars 1884.	Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
14 juin 1889.	Mony, marchand de fer, rue Longepierre, 1, à Dijon.
8 avril 1892.	Moreau (Emile), étudiant à Nuits (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Moreau (Joseph), avocat, rue Tronchet, à Paris.
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Vielverge (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur à Arcenant (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue de la Liberté, 29, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), officier d'ordonnance du général commandant le 8me corps, 8 bis, rue de l'Arsenal, à Bourges.
9 mai 1883.	Naijon, instituteur, à Haute-Roche (Côte-d'Or).

MM.

10 avril 1891.	Naudin (Emile), instituteur à Flagey-Echezeaux.
18 novembre 1881.	Neftzer, commandant du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
13 mai 1892.	Nicey (M^lle^), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).
9 décembre 1885.	Orième (M^lle^), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, conseiller municipal, rue de l'Egalité, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Cîteaux (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 6, à Dijon.
13 mai 1892.	Parizot, instituteur à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).
10 juin 1885.	Parmain (Paul), télégraphiste, à Dijon.
18 novembre 1881.	Party (Léon), vice-président du Tribunal civil, rue de l'Arquebuse, 2, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
27 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.
11 mars 1892.	Pernin (Ernest), boulevard Carnot, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gille, propriétaire, adjoint au maire de Dijon, rue Vercingétorix, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat, rue Notre-Dame, 2, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, rue du Bellay, 8, à Paris.

MM.

24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.
8 décembre 1886.	Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.
13 février 1884.	Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay, (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
10 février 1886.	Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1886.	Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 *bis*, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Ernest), négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), archiviste-paléographe, sous-chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon (commune de Plombières) (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Georges), rue Scheffer, 61, avenue Henri-Martin, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.
11 avril 1883.	Rémond-Carlet, négociant, rue de la Liberté, 4, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rigollot (Jean), secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Audra, 8, à Dijon.
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien Maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.
13 mai 1885.	Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).
12 décembre 1883.	Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Ronot (Charles), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, à Dijon.
18 novembre 1881.	Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
13 mars 1891.	Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.
17 juin 1881.	Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
11 décembre 1891.	Roupnel (Gaston), étudiant, rue du Bourg, 21, à Dijon.
8 février 1888.	Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 21, à Dijon.
9 mai 1890.	Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 64, à Dijon.
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
13 février 1881.	Sampré, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.
10 mars 1886.	Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur à Til-Châtel (Côte-d'Or).
12 décembre 1883.	Schanoswki (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.

MM.

12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration, à Lyon.
17 juin 1881.	Serriès (Mlle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, rue de Moscou, 30, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonnot, instituteur à Ternant (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1885	Sirdey, instituteur, à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.
8 février 1889	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue Vauban, 3, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Alexis), trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, place Darcy, 25 à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), ancien ministre, sénateur de la Côte-d'Or, conseiller général, rue Favart, 2, à Paris.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Chaudronnerie, 44, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
12 janvier 1887.	Sylvestre (Georges), employé à la Préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Liberté, 89, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), typographe, rue de la Fontaine, 4, à Paris-Auteuil.
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur à Planay (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
12 décembre 1883.	Thomas-Bassot, conseiller d'arrondissement, négociant à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Trameçon, instituteur à Imphy (Nièvre).
10 avril 1891.	Trémoille (le duc Louis de la), avenue Gabriel, 4, à Paris.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, secrétaire de la chambre de commerce, industriel, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (M^me^ la comtesse), rue de Lisbonne, 66, à Paris.
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (le comte, rue de Lisbonne, 66, à Paris.
13 juin 1883.	Valby-Gérard, marchand papetier, rue Chabot-Charny, 5, à Dijon.
23 juin 1882.	Valdant, lieutenant de chasseurs à pied, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre, à Brienon (Yonne).
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Devosge, 58, à Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, rue Lecourbe, 206, à Paris.
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie, à Nevers, (Nièvre).
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, 1, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.

MM.

13 février 1891.	Vielle (E.), sous-Inspecteur au chemin de fer, rue des Roses, à Dijon.
9 février 1887.	Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, rue Colonel-de-Grancey, à Dijon.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de Mulhouse, à Dijon.
12 décembre 1888.	Weill (Georges), professeur d'histoire au Lycée, place des Cordeliers, 17, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Vieux-Collège, 7, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société éduenne.
Auxerre — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Librairie Hachette et C^ie^.

Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographischen Gesellchaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart). — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédivale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Sociedade de geographia commercial de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.

UN DOCUMENT

SUR

L'INVASION DE GALLAS

EN BOURGOGNE — 1636

On n'a pas l'intention de faire ici l'histoire de l'invasion de Gallas (1) en Bourgogne; il a paru utile, néanmoins, pour servir de préface au document qui va suivre, d'en tracer les grandes lignes et de dire comment échoua une campagne dans laquelle des moyens formidables avaient été mis en œuvre. Toute cette machine de guerre, en effet, s'usa d'elle-même, une bicoque brisa l'effort d'une des plus puissantes armées que les ennemis de la France eussent jamais jetées sur ses frontières et la retraite en Allemagne fut si désastreuse que l'expression « malheureux comme Gallas » devint proverbiale de l'autre côté du Rhin.

Pendant plus d'un siècle, la Bourgogne avait été protégée contre toute attaque extérieure par la trêve de neutralité conclue entre elle et la Comté en 1522 et prorogée d'échéance en échéance. Mais en 1636, quand Richelieu eut résolu de faire la guerre à la branche espagnole de la Maison d'Autriche, pour lui reprendre les provinces cédées par la France au traité de Senlis, en 1493, il

(1) On écrit quelquefois Galas, c'est une leçon fautive, la véritable orthographe donnée par l'Armorial de Rietstap est Gallas.

dénonça la trêve le 26 mai, sous prétexte de quelques incidents de frontière. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, entra en Comté et mit le siège devant Dôle, ce à quoi il échoua et l'Empire uni à l'Espagne prit l'offensive. Dans le nord Piccolomini, le légendaire Jean de Werth et le Cardinal Infant, frère de Philippe IV, se ruent avec une immense cavalerie légère sur la Picardie découverte et poussent jusqu'à Corbie dont la prise paraît un instant mettre Paris en péril. En même temps les Comtois entrent en Bourgogne par Chaussin et s'emparent de Verdun-sur-Saône, qu'ils abandonnent pour remonter au-devant du Feld-Maréchal Gallas qui massait des forces nombreuses au delà du Rhin et se préparait à envahir la Bourgogne; jamais la France n'avait eu à craindre une double attaque aussi redoutable. Elle devait pourtant échouer au nord comme à l'est.

Mathieu, comte Gallas (1), était né à Trente, en 1589, d'une famille noble, obscure et pauvre; si bien que le futur généralissime des armées impériales commença par être page du baron de Bauffremont, chambellan du duc de Lorraine, puis soldat, mais à la lettre simple soldat. Toutefois, il s'avança rapidement en grade sous Tilly

(1) Gallas portait — *Coupé au 1er de gueules au lion d'or tenant un baquet carré d'or au 2e d'azur à trois étoiles d'or rangées entre deux barres du même timbre, une couronne de comte, cimier un coq d'argent barbé et crêté de gueules au vol étendu.*

et Waldstein (1); un des premiers, il démêla les menées équivoques de celui-ci, les fit connaître à Vienne et trama, dit-on, le meurtre du grand condottière tué à Ægra le 15 février 1634. Il lui succéda comme généralissime de fait des armées impériales sous le commandement nominal du roi de Hongrie, le futur empereur Ferdinand III, et en août 1636 franchissait le Rhin à Brisach, avec une puissante armée; vieilles bandes de mercenaires accourus autrefois de tous les points de l'Allemagne et de l'Europe à la grande curée offerte par Waldstein, soudards qui avaient brûlé Magdebourg sous Tilly, vécu de la guerre et passé indifféremment d'un camp dans l'autre, d'une solidité à toute épreuve, mais endurcis à toutes les cruautés comme à tous les dangers. Leur passage était comme un ras de marée engloutissant tout, les vies humaines comme les richesses, ruinant les abbayes et les églises aussi bien que les châteaux et villages. Et en effet dans ces grandes armées de l'Allemagne catholique, on comptait par milliers des Luthériens, des Calvinistes, des Presbytériens même; ainsi en avait-il été un siècle plus tôt de l'armée en partie luthérienne qui mit si bien à sac la Rome pontificale. Tous ces religionnaires n'en gagnaient pas moins conscien-

(1) On n'a jamais bien su pourquoi Schiller avait transformé en Wallenstein le nom du généralissime qui est Waldstein-Arnau.

cieusement la paye de Sa Majesté apostolique, mais malheur aux églises et aux abbayes qui se trouvaient sur leur passage.

D'ailleurs, catholiques ou non, c'était tout un pour le pays occupé et il n'y avait qu'un mot d'ordre : détruire le plus possible chez l'ennemi, vivre à discrétion chez l'ami, ce qui revenait à peu près au même. A la vérité, dans l'intérêt, non de l'humanité bien entendu, mais de la discipline, les chefs s'efforçaient parfois de limiter les excès du soldat, mais on peut maintenir tant bien que mal une armée nationale, jamais une armée de mercenaires qui se battent pour une bonne solde, le butin et le pillage. Quand les choses allaient trop loin et que le succès mettait l'état-major de bonne humeur, on faisait des exemples terribles, on arquebusait, on pendait par grappes les hommes aux arbres, ainsi qu'on voit dans *les Misères de la Guerre*, de Callot, mais dans l'ivresse d'une prise d'assaut, comme à Magdebourg, ou l'exaspération de la défaite, comme il arrivera à l'armée de Gallas, le soudard devenait une brute féroce que, gagnés eux-mêmes par le vertige de la cruauté, les officiers ne se risquaient pas à retenir. « Il faut bien laisser le soldat s'amuser », avait dit Tilly à Magdebourg.

Arrivé à Mulhouse, Gallas s'y arrêta quelque temps sous prétexte de sa mauvaise santé ; peut-être souffrait-il déjà de la pierre dont il mourra

onze ans plus tard, mais il était d'une corpulence énorme, maladive, et indolent comme tous les hommes gros. Une caricature allemande et d'origine protestante le représente tout empanaché, ridiculement gras, court et voiturant sur une brouette un ventre de polichinelle ; c'est là, sans doute, le Gallas des toutes dernières années, le vaincu, et celui de 1636 serait plutôt le victorieux que les gravures officielles nous montrent à cheval, dans la fumée des batailles, son bâton de commandement à la main, semblable aux cavaliers héroïques de Velazquez. On ne manqua pas d'attribuer son inaction à des négociations secrètes avec Richelieu, sinon même à l'or français, accusation demeurée fort vague mais qui ne surprit personne à une époque où aucun général ne jouait tout à fait franc jeu. Dans les plus droits il y avait plus ou moins du condottière pour qui son armée était avant tout l'instrument de sa fortune personnelle ; l'intérêt national venait par surcroît. Puis comme on vivait de la guerre, on l'éternisait ; rarement on poussait un succès à fond, au besoin même on ménageait une retraite à l'ennemi et on l'informait secrètement de ce qui se préparait contre lui. Waldstein demeure le type grandiose de ces chefs d'armées du XVII^e^ siècle, aux allures équivoques, de même que le Dugald Dalgetty de Walter Scott est celui, mais fort adouci et à l'usage des jeunes misses,

du simple officier de fortune, son contemporain.

L'armée impériale quitta enfin Mulhouse, le 30 août et fit sa jonction sur la frontière des deux Bourgognes avec les forces lorraines et espagnoles commandées par le duc Charles de Lorraine et le marquis de Saint-Martin. Les relations contemporaines varient fort sur l'effectif total et on l'a porté à 200,000 hommes, ce qui est manifestement exagéré puisqu'au temps de sa plus grande puissance Waldstein n'en eut pas beaucoup plus de 100,000 sous ses ordres; on peut, semble-t-il, accepter comme très voisin de la vérité le chiffre de 80,000 hommes, et encore ne représenterait-il pas celui des combattants, dont il faudrait déduire la foule des goujats, vivandiers et valets, tous grands pillards et aussi redoutés que les soldats eux-mêmes; 8,000 femmes environ, mariées ou non, accompagnaient l'armée, suivant l'usage espagnol, toutes habituées à faire le coup de feu, disciplinées, intrépides, mais impitoyables et rapaces. Enfin 14,000 chariots suivaient bourrés de munitions.

On comptait dans l'état-major les meilleurs hommes de guerre des deux couronnes; Gaspard de Mercy était maréchal-général de bataille, nous dirions aujourd'hui major-général de l'armée; Lamboy, un des officiers généraux les plus impitoyables de l'armée impériale, sergent de bataille

général (1) ; le colonel François de Grana commandait l'artillerie, nombreuse et bien servie ; on citera encore le lieutenant général Forkhatz qui commandait les Croates, cette redoutable cavalerie légère de l'Empire, le colonel irlandais Butler, qui avait organisé l'assassinat de Waldstein, Edouard de Bragance, Gœutz, Massiet, Corpus (2), Tieffenbach, Clinchant, un Français transfuge et traître. Enfin l'histoire distingue le colonel Ludovic Isolani, sergent de bataille des Croates ; cet ancien lieutenant de Waldstein était un homme dans toute la force de la jeunesse, d'une taille gigantesque, beau de visage, brave comme un paladin de roman, et à qui, nonobstant certaines brûleries et autres cruautés d'état-major, on reconnaissait quelque générosité ; du moins n'a-t-il pas laissé dans les traditions populaires les terrifiants souvenirs de Gallas, de Lamboy, de Massiet et de Forkhatz (3). Il sera

(1) Les sergents de bataille faisaient faire prendre leurs positions aux troupes sur le terrain et dans les marches.

(2) Le Corpus, dont le nom figure dans le document ci-après, est évidemment un membre de la famille autrichienne de Corpus, dont le chef fut titré baron en 1632.

(3) Le nom de Gallas est demeuré un terme d'injure dans la région de la Vingeanne et de la Saône. — J'ai entendu aussi, dans mon enfance, un vieillard de Talmay, voulant parler d'une époque très reculée, s'exprimer ainsi : *Dò le temps de Massiet*, dès le temps de Massiet. Il ignorait certainement le sens de ses paroles ; mais elles n'en prouvent pas moins l'impression profonde et vivace qu'avait laissée le passage de l'armée impériale dans ces contrées (Note

tué au pont de Spoy en protégeant la retraite de ses Croates et repose encore dans l'église du lieu. Enfin deux cadets de la Maison de Médicis accompagnaient le quartier-général en amateurs désireux de suivre une belle campagne.

Gallas marchait avec le faste d'un général de l'Empire, trois cents gardes, tout une maison de gentilshommes, de pages et de valets, des tentes et des équipages d'une grande richesse, une vaisselle d'argent à ses armes et en quantité. Il était déjà du bel air d'emporter la sienne en campagne et surtout de la rapporter au complet. Tout ce luxe, à la vérité, n'approchait pas de la magnificence plus que princière de Waldstein, mais c'était encore un fort grand train et écrasant pour les populations envahies qui avaient à défrayer une telle cour. Les commandants en second et les officiers imitaient naturellement le luxe du général en chef, et à l'un des premiers contacts Isolani perdra ses équipages, sa vaisselle, ses joyaux et sa maîtresse.

Rejetée vers la plaine par les Français qui occupaient le Montsaugeonnais, l'armée impériale se répandit à l'est et au sud de Dijon mis en état de défense par Condé et que vinrent couvrir le Car-

communiquée par M. G. Dumay). — Dans plusieurs lieux de la haute Vingeanne les habitants, d'après M. Gascon, ajoutèrent longtemps aux litanies :

A. Galea et Forka, libera nos, Domine.

dinal de la Valette et le duc Bernard de Saxe-Weimar, avec des forces trop faibles pour prendre l'offensive, suffisantes pour limiter le champ de l'invasion et préserver la capitale. Mais conformément aux déplorables usages militaires d'alors, on avait donné aux deux généraux des commandements séparés et indépendants ; dans ce temps où à chaque coup donné dans le vieux sol français Richelieu rencontrait encore la résistance de l'esprit féodal expirant, il ne fallait pas songer à subordonner l'un à l'autre deux hommes qui se considéraient comme égaux, l'orgueil d'un cardinal, d'un fils du duc d'Epernon, n'aurait pas subi la suprématie d'un duc allemand et protestant, pas plus que celui-ci ne se fût résigné à recevoir les ordres d'un cardinal français. On sait trop quelles étaient les conséquences de cette division du commandement ; il n'était pas rare qu'un général laissât battre son collègue, ou même se fît battre pour ne pas procurer une victoire à un rival détesté. Ainsi deux ans après l'invasion de Gallas, au siège de Fontarabie, on verra l'aîné du cardinal, le duc de la Valette, qui n'était pourtant ni un lâche ni un sot, se tenir immobile dans ses lignes et laisser l'armée espagnole écraser tout à son aise celle de son rival dans le commandement, le prince de Condé.

Voyant venir la mauvaise saison, l'automne de 1636 fut exceptionnellement pluvieux, Gallas ne

songea plus qu'à prendre de bons quartiers en Bourgogne, et comme sa base d'opérations était trop éloignée, à s'assurer une communication avec la Comté de manière à ne pas avoir la Saône à revers en cas d'un mouvement offensif des Français. Pour cela il lui fallait tenir une place forte qui assurât le passage de la rivière ; or Auxonne, la ville la plus rapprochée de la Comté, est sur la rive gauche, Seurre également et d'ailleurs trop au sud, tandis que Saint-Jean-de-Losne situé sur la rive droite réunissait toutes les conditions pour devenir la tête de pont qui maintînt libres les communications de l'armée austro-espagnole. On tenait alors Saint-Jean-de-Losne pour une des clés de la France, mais comme dans toutes les places fortes du royaume les défenses étaient en fort mauvais état et ne semblaient pas devoir résister à une attaque vivement conduite.

Commencé le 25 octobre, levé le 3 novembre dans la nuit, le siège de Saint-Jean-de-Losne est un des plus beaux faits militaires du XVII[e] siècle. Tout d'abord la garnison, composée de 150 hommes du régiment de Conti, faiblit, le commandant Rochefort-Dailly de Saint-Point, un très bon officier, était malade de la peste, et ce fut la population civile qui voulut la défense, la défense jusqu'aux dernières extrémités. C'est que les hommes du métier avaient jugé la situation au point de vue militaire et considéré l'énorme

disproportion des forces; tandis que les bourgeois ne pesèrent pas les chances, ne calculèrent rien, et simplement, gravement, sans invoquer les exemples de l'Antiquité classique, firent tout leur devoir de Français. Et ce ne fut pas un de ces entraînements généreux, mais de souffle court, dont l'histoire offre tant d'exemples, ils regardèrent le péril en face et comprirent dès le premier moment que le dénouement presque inévitable était la ruine de leur ville; ce dénouement, ils l'acceptèrent et tous, jusqu'aux femmes et aux enfants, se préparèrent à ne laissr au vainqueur qu'un brasier, mais résolus à lutter même contre toute espérance. Ce caractère inébranlable de la résistance apparaît bien dans la délibération mémorable du 2 novembre, rédigée avec la sécheresse d'un procès-verbal et d'autant plus digne d'admiration; en vérité l'histoire nationale, l'histoire tout court n'offre rien de supérieur. Mais il n'y avait eu, il n'y eut aucune défaillance au cours de cette rapide campagne; pour avoir été moins heureux que ceux de Saint-Jean-de-Losne, les défenseurs du château de Mirebeau méritent d'être au même honneur et la guerre sans merci faisait de chaque homme un soldat.

Le secours amené par Rantzau n'aurait pu sauver Saint-Jean-de-Losne, si l'armée austro-espagnole n'eût pas été démoralisée; de plus la saison devenait de plus en plus mauvaise, les rivières

grossissaient et il y en avait quatre entre l'armée d'invasion et la Comté (1). Gallas leva donc le siège et se mit en retraite, mais le retour à travers un pays dévasté, en partie inondé, sous la menace des forces de la Valette et de Rantzau, escarmouchant sans cesse sur le flanc de l'ennemi, lui coûta beaucoup en hommes et en matériel; 800 cavaliers passèrent d'un coup à Weimar. La retraite se fût sans doute changée en un désastre complet, si celui-ci eût pris l'offensive, mais écrivait le 6 novembre de Dijon, le prince de Condé à Richelieu (2) : « Rien n'a pu sortir, ni M. de Weymar, ni « ses troupes des bons quartiers. Jamais n'y eut « si belle occasion de défaire les ennemis, ou au « moins grande partie et avoir leur canon et ba- « gages. M. le cardinal de la Valette a envoyé « des courriers à M. de Weymar et fait ce qu'il « put. En l'honneur de Dieu prenés bien garde « à ses actions et qu'il n'ait point ses quartiers « d'hiver en France, surtout en ce pays, lequel « il brusle et dérobe pis que les ennemis. Dix « lieues à la ronde de Dijon, tout est perdu plus « par les Suédois que par les ennemis. Faut dis- « simuler, mais je meurs de voir depuis deux « jours l'ennemi filer estonné, presqu'à la nage

(1) L'Ouche, la Tille, la Vingeanne et la Saône.

(2) Archives des Affaires étrangères. — Citée par M. le duc d'Aumale dans son *Histoire des Princes de la Maison de Condé*, t. III, p. 293.

« et en notre puissance et qu'une telle occasion « se perde. »

Le cri de la Bourgogne fut si fort contre Weimar qu'il tenta de se justifier au nom des principes mêmes de l'art de la guerre. Le comble de l'habileté stratégique, assura-t-il, serait en effet de laisser partir un ennemi en retraite, de lui faire un pont au besoin pour s'en débarrasser plus vite, et en aucun cas de ne le pousser à un de ces beaux désespoirs qui peuvent changer la fortune des armes. C'étaient peut-être les dogmes des généraux routiniers du temps, non les leçons que le grand Gustave-Adolphe, l'initiateur de la guerre moderne, avait données à son élève; une armée en retraite, démoralisée et rompue a tout à craindre d'une poursuite énergique, et toutes les chances sont pour celle-ci. Sans doute la certitude absolue n'existe pas à la guerre, mais Weimar le savait bien : « Pourquoi donc avez-vous « livré la bataille, puisque vous la deviez per- « dre? » lui disait on ne sait quel cordon bleu le soir de Nordlingen; « mais, monsieur, répondit-il, c'est que je croyais la gagner. »

Fit-il plus et donna-t-il vraiment à Gallas l'avis à la Thémistocle de la proposition faite le 1er novembre à Ferrier par l'ingénieur Jean Perrenet de rompre la levée de l'Ouche au *Trou Saillant* (1)

(1) Catherine du Saillant, dame de Tart, avait fait exécuter sur

et de submerger l'armée austro-espagnole dans ses quartiers autour de Saint-Jean-de-Losne? La preuve n'en a pas été et n'en sera jamais faite, mais les contemporains y ont cru et donné à ce sujet des détails qui présentent une certaine vraisemblance historique. Dans nos idées modernes, une telle application des principes de Weimar sur l'art de forcer l'ennemi à battre en retraite serait une trahison en règle, on n'était pas aussi pointilleux il y a deux siècles et demi. Quoi qu'il en soit de ce projet peut-être chimérique, en tous cas d'une exécution difficile, puisque Tart était occupé par l'ennemi, l'inaction délibérée de Weimar et ce que nous savons du caractère de l'homme, autorisent toutes les accusations; il était devenu, en effet, un véritable condottière, ménageant son armée, instrument de sa grandeur, et selon les principes de Waldstein, le modèle de tous les généraux d'alors, la faisant bien vivre pour se l'attacher. Sans doute il se battait pour la cause protestante, mais aussi par métier et ne tenait pas le moins du monde à voir se terminer trop tôt cette guerre qui, outre les quatre millions de subsides annuels stipulés par le traité de Saint-Germain-en-Laye du 25 octobre 1635, lui valait la vie à souhait

le territoire de Tart-l'Abbaye une chaussée qui endiguait l'Ouche et qui portait son nom. Les digues de l'Ouche existent encore à peu près dans le même état qu'en 1636.

dans un pays qu'il défendait assez mal, comme on voit, et pillait fort bien (1).

Qu'importaient, d'ailleurs, les souffrances de la Bourgogne à ce duc étranger, endurci par tant d'années d'une guerre impitoyable, qui, tout en combattant le Saint Empire germanique, le respectait encore et ne le voulait point trop abattre, surtout au profit de la France! Et cependant si l'invasion avait été terrible, la retraite fut pire; la France était sauvée d'un grand péril, mais de quel prix la Bourgogne venait-elle de payer le salut national? Tout ce qui, de Selongey à Nuits, forme aujourd'hui la partie orientale du département de la Côte-d'Or, était effroyablement dévasté, on ne comptait plus les villages incendiés, les populations torturées, massacrées, les richesses et les récoltes anéanties; des générations devaient se succéder avant que fussent réparées les ruines accumulées en si peu de semaines. C'est ainsi que l'on faisait la guerre alors, et tel est le régime sous lequel l'Allemagne a vécu presque sans intervalles pendant la guerre de Trente ans.

La pointe faite par Gallas fut donc une tentative inutile, aussi cette courte et terrible campagne, qui a laissé dans le pays des souvenirs ineffaçables, n'a que quelques lignes dans l'histoire gé-

(1) Richelieu tint compte de l'avis de Condé et Weimar fut éloigné de la Bourgogne; d'ailleurs la guerre allait être portée désormais sur le sol ennemi.

nérale, et le siège de Saint-Jean-de-Losne n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être. Mais le champ de bataille était éloigné et tous les regards demeuraient fixés sur l'attaque du nord, ce *raid* audacieux qui fit trembler Paris pour lui-même. Là fut vraiment le grand péril national en 1636, et Corbie a trop fait oublier Saint-Jean-de-Losne.

Le document qui suit fait partie de la bibliothèque de M. Dumay, ancien magistrat, membre de la Société ; il n'est pas tout à fait inédit puisque M. Rossignol l'a publié en partie dans son *Etat du bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy*, on l'a jugé néanmoins assez important pour être donné en entier. Il n'y a jamais trop de noms propres en histoire, surtout dans l'histoire épisodique, et le procès-verbal que nous publions en est tout un répertoire.

Blagny-sur-Vingeanne, commune de 224 habitants, du canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon, subit deux fois à l'aller et au retour la visite de l'armée d'invasion, à des dates que ne donne pas le procès-verbal ; ces passages de l'ennemi achevèrent la ruine complète de Blagny, déjà en butte depuis le 18 juin aux courses des partis comtois. Bien d'autres pièces analogues à celle-ci existent et sont connues, mais à quoi servirait-il d'accumuler les récits de ces horreurs partout et toujours les mêmes? M. Rossignol a publié beaucoup de ces procès-verbaux dans le

livre dont il a été fait mention plus haut, et a montré que sept ans écoulés depuis l'invasion de Gallas, les ruines étaient encore pantelantes. Il devait en être longtemps ainsi, et en Comté comme en Bourgogne ; ne l'oublions pas, en effet, ce que la France a souffert, on l'a fait souffrir à d'autres en son nom et dans toute histoire on retrouverait l'analogue des crimes militaires de 1636. Quand en 1667, Meglinger passera par Pontarlier, en se rendant au Chapitre général de Cîteaux, il trouvera encore la ville à peu près dans l'état où l'avait laissée l'incendie allumé par les Weimariens plus de 25 ans auparavant, et sur toute la route il ne verra que fermes et villages en ruines. De nos jours, grâce à la richesse plus grande, aux paix plus longues, à l'activité de l'homme décuplée par les ressources d'une civilisation supérieure, les plaies faites par la guerre se cicatrisent plus vite. Ne nous enorgueillissons pas trop cependant d'un progrès, plus matériel peut-être que moral. Sans doute une extermination aussi sauvage que celle de 1636 ferait horreur aux envahisseurs les plus impitoyables ; mais avec cette théorie d'état-major qui consiste à frapper de terreur la population civile pour briser en elle toute velléité de résistance, on va loin. Qu'un coup de fusil perdu soit tiré sur une sentinelle, que des habitants essayent, comme ceux de Dam-

pierre-sur-Vingeanne en 1636, d'arrêter l'ennemi au seuil de leur village, que même sans provocation aucune on considère une exécution militaire comme utile à la sûreté de l'armée, on procédera au nom de ce qu'on appelle les lois de la guerre par des incendies et des fusillades méthodiques. Eh bien, étant donné cet adoucissement général des mœurs militaires et autres dont se vante le XIX^e^ siècle, en quoi une telle justice d'état-major serait-elle si différente pour nous de l'extermination sauvage de 1636 ?

HENRI CHABEUF.

Saint-Seine-l'Abbaye, mai 1891.

PROCÈS-VERBAL

DU

SAC DE BLAGNY

FAIT PAR

LES TROUPES DE GALLAS

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE IMPÉRIALE, EN 1636

Claude Galiet, notaire, garde-notte et tabellion royal, juge et lieutenant ordinaire au comté de Beaumont, sçavoir faisons que nous étant retiré en la ville de Dijon à cause des ennemis de l'Etat et que depuis nous avons été plusieurs fois au lieu de Blaigny pour dresser procès-verbal des meurtres, brûlements, prise de prisonniers, saccagements et autres hostilités de guerre, ce que n'avons pû faire à cause qu'il ne s'y est trouvé aucune personne : c'est pourquoi averti que Claude Jolyot, procureur et échevin dudit Blaigny et Philibert Monyot dudit lieu étoient retirés audit Dijon pour même raison que dessus, nous avons cejourd'huy, vingt-cinquième de février, mil six cent trente-sept, environ les huit heures du matin, audit Dijon, en la demeurance de honorable Barthelemy Daultrey, rue Saint-Nicolas, fait venir lesdits Monyot et Jolyot auxquels nous avons fait entendre que par arrêt de la Cour du vingt-huitième de novembre dernier, mil six cent trente-six, il a été enjoint aux juges des lieux de dresser procès-verbaux des meurtres, brûlements, saccagements, prise de prisonniers, enlèvements de meubles, de bétail et autres actes d'hostilités commis par lesdits ennemis de l'Etat, avec ordonnance aux procureurs, échevins desdits lieux d'y tenir la main, à

peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, chacun en droit soi et que nous n'avons pû procéder à l'exécution dudit arrêt, attendu que ledit lieu de Blaigny est inhabité et sans personne, ce que nous leur avons dénoncé afin de faire procéder à la recoinnoissance des meurtres, brûlements et saccagements avenus audit Blaigny par le fait desdits ennemis, leur déclarant que nous sommes prêts nous acheminer audit lieu pour y procéder. Sur ce, ledit Monyot nous a dit qu'à cause de son indisposition, caducité et vieillesse, il ne pouvoit aller audit Blaigny, quant audit Jolyot a fait offre de s'y retrouver à tel jour qu'il nous plaira ordonner et y faire comparoir ce qui reste des habitants dudit lieu s'il luy est possible. Sur quoy avons ordonné que nous nous acheminerions audit Blaigny le vingt-huitième du présent mois avec notre greffier ordinaire pour procéder à ce que dessus. Ensuite de quoy nous étant, dudit Dijon, acheminé audit Blaigny ledit jour vingt-huitième février, mil six cent trente-sept, environ les dix heures du matin, ont comparûs sçavoir: ledit Jolyot en ladite qualité de procureur et échevin audit Blaigny, Claude Leblanc, habitant dudit lieu, lesquels nous ont dit que tous les habitants dudit Blaigny fors eux et ledit Philibert Monyot, sont été partie tués par lesdits ennemis et les autres morts tant à cause des mauvais traitements et cruautés à eux commises par lesdits ennemis que de maladies contagieuses, cy qu'il ne reste plus qu'eux trois contraints de quitter et abandonner, comme ils ont fait, ledit village à cause des brûlements arrivés audit lieu par le fait desdits ennemis et de leurs courses ordinaires qu'ils continuent de jour à autre, nous ont aussi dit que depuis le dix-huitième de juin de ladite année dernière, mil six cent trente-six, que le château de Beaumont, dont ledit Blaigny dépend, fut pris et pillé par Clinchamps conduisant des troupes comtoises ennemies de l'Etat, ils ont toujours été courus et attaqués par lesdits ennemis, plusieurs d'eux prisonniers, battus, outragés; leurs chevaux, jumens, bétail, meubles pris et enlevés,

contraints de quitter ledit village de Blaigny, se retirer les uns audit Beaumont, les autres dans les bois avec de grandes nécessités. D'avantage Johanno-Ludovics Isolano se disant colonnel de la cavalerie légère de l'Empereur, Corpus et Forcasse logèrent avec leurs troupes et armées aux lieux de Champagne, l'Heuilley et Broye, tinrent investi ledit château de Beaumont pendant onze jours, durant lesquels ils firent plusieurs courses, ravages et saccagements audit Blaigny, brûlèrent dès lors quelques maisons, outre quelques autres qui avoient déjà été brûlées par lesdits ennemis, lesquels empêchèrent lesdits habitants de Blaigny de ramasser et faire les récoltes de leurs fruits, du moins en ramasser fort peu et ce qu'ils avoient recueillis fut par eux enlevé mêmement leurs orge et avoine qui furent entièrement enlevés et foulés par l'armée de Gallas, général de l'armée impérialle qui passa audit Champagne, distant dudit Blaigny de la portée d'un mousquet allant attaquer Mirebeau. Et, en passant enlevèrent et prirent plusieurs habitants prisonniers, leurs femmes, enfants, serviteurs et servantes qu'ils traitèrent aussi cruellement. Et si encore au retours de ladite armée, retournant du siège que lesdits ennemis avaient mis à Saint-Jean-de-Laône, ils repassèrent encore par Mirebeau et de là audit Blaigny et Beaumont, prirent le château dudit Beaumont où lesdits habitans avaient retirés leurs meubles, chevaux et bétail qui furent tous perdus et brûlés tellement que ledit village de Blaigny est demeuré sans aucune habitation et n'y a aucune apparence de pouvoir jamais rétablir, d'autant qu'il n'y a plus d'habitans qu'eux trois cy-dessus nommés, que ledit village est chargé d'un double dixme de treize gerbes une par eux établi dès longtemps et vendu pour la somme de dix mille livres pour employer aux dettes par eux contractées en corps de communauté durant les guerres civiles, qu'à cause que toutes les maisons sont presque entièrement brûlées et flambées et qu'ils n'ont aucun bois de haute futaye propre pour rebâtir, ains seulement quelque bois taillis sans pro-

fit ni revenu. D'ailleurs qu'ils ne sont plus d'habitants, et qu'eux trois n'ont pas même pouvoir, à cause de leur indigence, de rebâtir leurs maisons qui sont brûlées comme ils offrent nous faire voir, et à ces fins nous ont requis nous acheminer en leur église pour, en premier lieu, reconnoître les ruines qui y ont été commises par lesdits ennemis et conséquemment par tout le village dudit Blaigny, offrant aussi nous déclarer les habitans qui ont été tués par lesdits ennemis, morts par le fait d'iceux et de maladie contagieuse, en faisant par nous la reconnoissance de leurs maisons brûlées et ruinées. A quoi inclinant, nous nous sommes acheminés en ladite église où étant nous avons vu et reconnu :

Le tabernacle et ciboire rompûs, ne s'étant trouvé aucun calice, au contraire lesdits Jolyot et le Blanc nous ont dit qu'ils auroient été enlevés par lesdits ennemis, ensemble les ornements de ladite église comme encore les images de Sainte-Anne et Saint-Roch qui étoient sur l'autel, croyent avoir été jettés dans les feux par lesdits ennemis. Il nous a aussi apparû que les armoires de part et d'autre du grand autel de ladite église où l'on réservoit les reliques et ornements sont rompues, les serrures enlevées et ne s'est trouvé aucune chose auxdites armoires. Avons aussi vûs tous les sièges de ladite église rompus, les tombes levées les pavements, la grande porte rompuë et la serrure aussi enlevée, ladite église entièrement découverte, les fenêtres et vitres rompûes et les deux cloches enlevées et enmenées par lesdits ennemis, sans y avoir, que dit est, laissé aucun ornement, croix ni bannière.

Sortant de ladite église nous avons été conduit au four bannal dudit Blaigny appartenant à M. le comte de Tavannes, seigneur et comte dudit Blaigny, Beaumont, Champagne et Dampierre, qui est presque entièrement ruiné et duquel ledit seigneur ne peut tirer aucun profit ni revenu, comme semblablement de tous ses héritages, rente et redevances, étant même impossible à eux de payer lesdites redevances,

notamment les trente livres tournois qu'ils lui doivent à la Saint Remi de taille abonnée.

Depuis lequel fourg nous avons été conduit en la rue basse audit Blaigny devers la Rochette où étant lesdits Jolyot et le Blanc nous ont fait voir la maison appartenant à honorable Claude Guelaud, marchand à Dijon, consistant en chambre basse, poële, chambre haute, greniers, entièrement brûlée sauf seulement une petite chambre basse, et celle de dessus qui sont encore grandement endommagées à cause de ladite incendie, les portes brûlées et rompuës et lesdites chambres découvertes, en sorte que l'on n'y peut pas habiter, en laquelle maison habitoit Germaine, veuve Melchior Chatoillon et son fils décédés de maladie contagieuse.

La maison de Prudent le Blanc le vieux, dudit Blaigny, consistant en demeurance, chambre, grenier, granges et deux étables entièrement brulées et ruinées ; Etienne le Blanc son fils tué par lesdits ennemis audit Blaigny avec Michelle le Blanc sa fille. Quant audit Prudent le Blanc, son gendre et sa femme tous morts de maladie contagieuse. Reste de ladite famille, ledit Claude le Blanc cy dessus nommé.

La maison de Noblot Millot qui consistoit aussi en demeurance, chambre, grenier, grange, étable avec la boutique de maréchal aussi entièrement brûlée et ruinée, et quant audit Noblot, sa femme, son fils et deux petites filles ayant été plusieurs fois inhumainement et cruellement traités par lesdits ennemis sont morts, tellement qu'il n'y reste personne de la famille dudit Millot qui soit à la connoissance desdits Jolyot et le Blanc.

La maison de Claude Magnien dudit Blaigny qui consistoit en demeurance, chambre, grange et établerie avec une petite boutique y joignant entièrement brûlée, et ledit Magnien, sa femme, sa belle-mère et tous leurs enfants morts à cause aussi des batures, outrages et mauvais traitements à eux faits par lesdits ennemis.

La maison de Louis Paporet, dudit Blaigny, consistant en

demeurance et une étable, aussi entièrement brûlée. Et depuis ledit Paporet pauvre et nécessiteux ayant quitté ledit Blaigny est mort.

La maison de Didier Quantin, maréchal audit Blaigny, consistant en chambre basse, poële, grange, et étable aussy brûlée et flambée, sauf ledit poële qui est de peu de valeur et auquel l'on ne peut aucunement habiter. Quant audit Quantin avec deux de ses enfants furent brûlés par lesdits ennemis dans sadite maison, comme aussy Nicolas Quantin son fils fut brûlé dans la maison où demeuroit Léger Drillet, et quant à la femme dudit Quantin et leurs autres enfants étoient déjà morts auparavant de la maladie contagieuse.

La maison de Léonard Masouhier, dudit Blaigny, consistant en demeurance, chambre basse, chambre haute, grenier, grange et étable, séparée dudit corps de logis, aussi entièrement brûlée et flambée par lesdits ennemis. Quant audit Masouhier et ses deux sœurs demeurant ensemble audit logis, morts de contagion.

La maison de M. Jean le Blanc, prêtre, curé d'Oizilly, qui consistoit aussy en demeurance, chambre, grange et étable séparée dudit corps de logis, aussy entièrement brûlée. Quant à Léger Perron, sa femme et ses enfants qui demeuroient en ladite maison, aussy morts de maladie contagieuse.

La maison de Simon le Blanc consistant tant en chambre basse, chambre haute, greniers, granges étables et autres bâtiments y joignant, entièrement brûlés et ruinés. Quant audit le Blanc, sa femme et ses enfants aussy morts de maladie contagieuse.

Jean Paporet, dudit Blagny, et sa femme de même, morts de maladie contagieuse, sans enfant et leur maison consistant en demeurance grange et établerie, entièrement brûlée.

Etienne Perron, tailleur d'habits audit Blaigny, sa femme et leurs enfants au nombre de cinq tous morts de maladie contagieuse. Quant à la maison dudit Perron consistant en chambres basses, chambres hautes et grenier, est entière-

ment brûlée, comme semblablement sa grange et étables séparés dudit corps de logis.

Vienot Genret le viel, laboureur audit Blagny, ayant été avec sa femme et ses enfants inhumainement et cruellement traités et tourmentés par lesdits ennemis auroient été contraints se retirer dans les bois où ils sont morts faute d'aliments et subsistance, sauf une petite fille qui leur est demeurée, âgée d'environ douze ou treize ans, qui est retournée à Dijon et mandie sa vie. Quant à la maison dudit Genret qui consistoit aussy en demeurance, chambre basse, poële, grenier, grange et étable, est aussi entièrement ruinée, brûlée et flambée.

Une autre maison appartenant audit défunt Didier Quantin, duquel il est parlé cy-devant, où faisoit sa demeure la veuve Gillet Boutravant, qui consistoit aussy en demeurance grange et étable, entièrement brûlée. Quant à ladite veuve Boutravant et sa fille sont mortes de maladie contagieuse.

Claude Monyot laboureur audit Blaigny fut pris prisonnier avec Hilaire Monyot son fils qui payèrent rançon auxdits ennemis de quarante pistoles d'Espagne et, outre ce, cruellement et inhumainement traités par lesdit ennemis et violentés de telle sorte que, incontinent après, ledit Monyot père mourut, sa femme et une de leurs filles aussy, à cause des violences desdits ennemis, comme aussy lesdits ennemis tuèrent une autre de leurs filles. Et quand audit Hilaire Monyot il est toujours malade et incommodé à cause des tourments à luy faits par lesdits ennemis et tellement réduit à nécessité qu'il est contraint mandier sa vie. Quant à leur maison qui consistoit en un beau corps de logis, chambre basse, poële, chambre haute, grenier, grange et étable séparés, le tout entièrement brûlé et ruiné.

La maison appartenant à Prudence le Blanc, veuve de Monsieur Claude Genret, notaire royal audit Blaigny, qui consistoit en deux demeurances, chambres basses, poële, chambres hautes, grenier, grange, étables, le tout entièrement

brûlé et ruiné. Quant à ladite le Blanc elle fut tuée lors de ladite incendie par lesdits ennemis et brûlée en sadite maison, et Messieurs François Genret et André Genret ses fils ayant été contraints se retirer au lieu de Mirebeau, où ils étoient lorsque les ennemis y entrèrent, furent tellement tourmentés et violentés, qu'étant retirés des mains desdits ennemis et contraints gagner les bois ils y moururent pour n'avoir aucun aliment ni subsistance et Hilaire Genret leur sœur morte aussy esdits bois.

Claude Quantin dudit Blaigny mort de contagion avec cinq de ses enfants, ayant délaissé sa femme et Sulpice Quantin son fils, pauvre et nécessiteux qui se sont absentés dudit Blaigny mendiant leur vie ; la maison dudit Quantin consistant en demeurance, grange et étable par luy tenue à cens de Messieurs de la Sainte-Chapelle du Roy à Dijon, entièrement brûlée.

La maison de Jacque de Baignard, écuier, sieur de Fontaine, consistant en demeurance, chambre basse, grenier, étable et grange entièrement brûlée et flambée, en laquelle cy devant résidoit ledit Claude le Blanc.

La maison appartenant à Jean Bellay demeurant à présent à Fauvernay, consistant en grange et étable, entièrement brûlée.

La maison de Philibert Lecuret de Tilchatel, consistant aussy en demeurance, aussy entièrement brûlée.

Regnaud Picard laboureur audit Blaigny a été tué par lesdits ennemis, sa femme et leurs enfants morts de maladie contagieuse. Quant à sa maison consistant en demeurance, grange et étable, aussy brûlée entièrement par les ennemis.

Claude Auberon manœuvre audit Blaigny, mort de maladie contagieuse, Jean Auberon, son fils, tué lors de la prise de Mirebeau par lesdits ennemis, du depuis sa femme morte en la ville d'Auxonne, ayant laissé deux petites filles mineures mendiant leur vie. Quant à la maison où ledit Auberon sa femme et enfants demeuroient, appartenant à

M. Jean le Blanc, curé d'Oizilly, consistant en une petite chambre et une petite étable, est détériorée, les portes rompuës, découverte en sorte qu'on n'y peut pas, quand à présent, habiter.

Jean Guenoix, tixier en toile audit Blaigny et sa femme, morts savoir, ledit Guenoix à cause des outrages et violence à lui commises et sadite femme de maladie contagieuse. Quant à leur maison, consistant en demeurance, grange et étable, tellement ruinée et détériorée par lesdits ennemis, partie des bois coupés, les portes rompuës et découverte, en sorte que l'on n'y peut habiter, aussy ledit Guenoix est décédé sans hoirs.

Marie Aubert, veuve de Jean Genret, dudit Blaigny, a été tuée par lesdits ennemis audit Blaigny, son fils demeurant avec elle fut tellement outragé par iceux ennemis que quelques jours après il mourut faute de secours et aliments ; quant à l'autre fils de ladite Aubert, âgé d'environ quinze ou seize ans, il est absent depuis plus d'un an, les uns le tiennent morts, les autres disent qu'il est au régiment du sieur de Treilly. La maison où elle demeuroit est aussy entièrement brûlée et ruinée.

La maison dudit Claude Jolyot, cy devant nommé, consistant en demeurance, grange, étable, est toute découverte, partie des bois coupés et rompus, de même les portes et fenêtres, et tellement ruinée qu'il est imposible d'y pouvoir habiter, sans réparation. Quant à la femme dudit Jolyot et leurs enfants, ayant reçus plusieurs tourments par lesdits ennemis, ils sont morts quelques jours après. Tellement que ledit Jolyot a été contraint se retirer ça delà et de présent en la ville de Dijon, pauvre et nécessiteux.

La maison de Prudent le Blanc le jeune, laboureur audit Blaigny, est aussy tellement détériorée, découverte, partie des bois coupés, les murailles percées en plusieurs endroits, tant au corps de logis, grange qu'étable, les portes et fenêtrages rompus, ledit le Blanc et sa femme morts de maladie contagieuse.

La maison de Jaquette Maclot, veuve de Léger Corvillet, consistant en demeurance, grange et étable, aussy les murailles percées et rompües en plusieurs endroits, découverte, les portes et fenêtres rompues, partie des bois et solives coupés, de sorte que l'on ne peut pas demeurer en ladite maison quant à présent. Quant à ladite veuve, elle mourut faute de subsistances et aliments, ayant délaissé une pauvre petite fille de neuf ou dix ans mendiant sa vie.

Nous a aussy été montré pour lesdits Jolyot et le Blanc la maison acquise par la veuve Girard Devoulan, de Philibert Monyot, dudit Blaigny, en rente constituée audit Monyot, qui consiste en quelque demeurance et étable que nous avons reconnus être aussy détériorée en ce qu'elle est découverte, les portes et fenêtres rompues, les murailles percées en plusieurs endroits, en sorte qu'il est impossible quant à présent d'y pouvoir habiter. Quant à ladite veuve, elle étoit morte de contagion avant lesdites ruines faites par lesdits ennemis, lesquels arrivant audit Blaigny tuèrent sa fille et sa sœur qui demeuroient avec elle et, quant à son fils, il a été contraint se retirer en la ville de Dijon où il est à présent marié.

Philibert Monyot, marchand audit Blaigny, ayant reçu plusieurs pertes par le fait desdits ennemis, a été contraint et sa femme se retirer en ladite ville de Dijon à cause des courses ordinaires desdits ennemis et, quand cela cesseroit, il n'a aucun logement pour se retirer audit Blaigny ni au lieu de Beaumont, car toutes ses maisons et bâtiments tant audit Beaumont que Blaigny, qui consistoient en beaux corps de logis, granges, écuries, sont entièrement brûlés et ruinés. Tous ses meubles, grains, fourages, pailles qu'il avoit en sesdites maisons entièrement enlevés et le reste brûlé par lesdits ennemis, voire même ce qu'il avoit en sa maison et demeurance audit Blaigny, entre autres choses des gerbes pour tirer plus de cinquantes émines de grains, et aussy ce qu'il avoit en une autre maison audit Blaigny où résidoit son vigneroon et sa belle-mère, ayant de plus perdu tous ses chevaux et bétail et à ce sujet contraint quit-

ter et abandonner ledit Blaigny, comme lesdits Jolyot et le Blanc nous ont attestés et quant à ladite incendie il nous en a notoirement apparû.

Nous avons aussy vû et reconnu une maison qui appartenoit à défunt Michel Jolyot, dudit Blaigny, consistant en demeurance, grange et étables où demeuroit un nommé Pascais, étranger, lequel fut tué par lesdits ennemis et la maison dudit Jolyot entièrement brûlée.

Et le lendemain, premier mars audit an, audit Blaigny par nous ledit Galiet juge, a été procédé avec notre greffier au parachèvement de ladite visite comme s'ensuit :

Une autre maison appartenant audit Michel Joliot ou faisoit sa demeure défunt Baltazard Auberon, pauvre manœuvre audit Blaigny, mort de maladie contagieuse avec ses enfants, ayant délaissé Prudence Genret sa veuve pauvre femme nécessiteuse mendiant sa vie.

La veuve Guyot Batel, laboureur audit Blaigny, elle et sa fille décédées de maladie contagieuse, et quant à leur maison consistant en demeurance, grange, étable, entièrement brulée et ruinée.

Etienne Boiteux, aussy laboureur audit Blaigny, a été tué par lesdits ennemis, sa femme et tous ses enfants morts par faute d'aliment et de subsistance. Quant à leur maison elle est aussy entièrement brulée et ruinée.

Simon Genret, sa femme et leurs enfants, morts de maladie contagieuse, fors une petite fille moindre, mendiant sa vie ; leur maison et demeurance aussy ruinée et entièrement brûlée.

Pierre Berthiot, laboureur audit Blaigny, avec trois ses enfants furent tués en sa maison par lesdits ennemis, sa femme et deux autres leurs enfants restant, étant été tourmentés par lesdits ennemis sont morts et leur maison qui consistoit en demeurance, grange et étable entièrement brûlée.

La veuve Hypolitte Grégoire, étrangère, qui demeuroit audit Blaigny, est absentée et mendie sa vie. Deux de ses

filles furent tuées audit Blaigny par lesdits ennemis et leur petite loge et ulte brûlée.

La maison de Marguerite Aubert, veuve de Didier Tranchant, dudit Blaigny, qui consistoit en demeurance chambre basse, chambre haute, greniers, grange et étable entièrement brûlée ; Jean Jolyot son fils tué par lesdits ennemis, elle, morte dans les bois où elle s'étoit retirée à cause desdits ennemis. N. Jolyot, sa fille de son premier mariage, ayant été excédée, battue et outragée par lesdits ennemis, est morte au lieu de Bèze. Reste ledit Claude Jolyot, son fils de sondit premier mariage, duquel est parlé cy devant, retiré en ladite ville de Dijon.

Didier Lorge manœuvre audit Blagny, Viennot Genret son gendre, tués par les ennemis savoir : ledit Lorge ayant été pris prisonnier par lesdits ennemis, n'ayant de quoi payer rançon, il fut tué par iceux proche la ville de Gray et ledit Genret son gendre, à Mirebeau, par iceux ennemis, leurs femmes et enfants ayant été inhumainement traités par lesdits ennemis, sont tous depuis morts. Leur maison qui consistoit en demeurance, grange et étable aussy entièrement brûlée et ruinée.

Jean Aubert manœuvre audit Blaigny, sa femme et leurs enfants, tous morts faute de vivres et aliment et quant à la maison où ils demeuroient consistant en demeurance, grange et étable appartenant à Humbert Souhaiton, aussy entièrement ruinée et brûlée.

La maison dudit Claude le Blanc, cy présent, consistant en demeurance, grange et étable entièrement brûlée, et quant audit le Blanc, il nous a dit que luy étant impossible de demeurer audit Blaigny, n'y ayant aucun logement, il est contraint avec sa femme, aller chercher sa vie çà et là, pour ce qu'ils sont tellement pauvres et nécessiteux qu'ils n'ont aucune chose pour employer à leur nourriture.

Léger Drillet, laboureur audit Blaigny, fut tué et brûlé par lesdits ennemis en sa maison, comme aussy fut tués sa femme et Nicolas Quantin fils de Didier Quantin dudit Blaigny, et

du depuis tous les enfants dudit Drillet morts. Quant à sa maison qui consistoit en demeurance, chambres, greniers et étables brûlée par lesdits ennemis.

Baltazard Maitrejean, aussy laboureur audit Blaigny, sa femme, leurs deux filles mortes de maladie contagieuse, du depuis leur fils tué par lesdits ennemis et leur maison qui consistoit en demeurance, grange et étable entièrement brûlée.

Baptiste Monin demeurant audit Blaigny et tous ses enfants aussy morts de maladie contagieuse, sa maison consistant tant en demeurance, grange que étable aussy entièrement brûlée, et quant à sa pauvre veuve, n'ayant aucun bien ni subsistance elle a été contrainte s'absenter et aller mandier sa vie.

Martin Souvray, pauvre manœuvre audit Blagny et tous ses enfants, morts de maladie contagieuse, fors une de ses filles qui fut tuée audit Blagny par lesdits ennemis, leur mère auparavant et dès longtems morte. Quant à la petite maison où ils demeuroient entièrement brûlée.

Michel Jolyot, laboureur audit Blaigny, auxquels les ennemis ont entièrement brûlés deux maisons, comme il est dit cy devant, étant mort auparavant, lesdits ennemis lors de ladite incendie, tuèrent sa femme et quatre de leurs enfants; reste seulement une pauvre petite fille moindre, qui mendie sa vie. Quant à la maison dudit Jolyot et où il demeuroit, qui consiste en corps de logis, chambres basses, chambres hautes, greniers, grange et étables, découverte, les murailles percées et ruinée en plusieurs endroits, les portes et fenêtres entièrement rompuës comme encore partie des bois, en sorte qu'il est impossible demeurer en ladite maison sans être réparée.

François Genret, vivant tixier en toile audit Blaigny, fut tué par lesdits ennemis, retournant dudit Blaigny pour se retirer à Beaumont, sa femme depuis morte et quand à Georges Genret leur fils, âgé d'environ vingt ans, s'est absenté dudit Blaigny, étant de présent à Dijon travaillant de son métier de tixier en toile. Quant à la maison dudit Genret,

consistant en demeurance, grange et étable, elle est aussy grandement détériorée et ruinée par le fait desdits ennemis, les portes, fenêtres rompuës, ladite maison découverte, en sorte qu'il est impossible d'y habiter sans réparation.

Adrien Boirin, laboureur audit Blaigny, mort de maladie contagieuse, depuis sa femme tuée audit Blaigny par lesdits ennemis, leurs quatre enfants tous morts faute d'aliment et de subsistance. Quant à la maison où ledit Boirin résidoit appartenant aux héritiers Léger le Blanc, consistant en demeurance, grange et étables, ruinée et détériorée en telle sorte qu'on n'y peut habiter aussy qu'elle ne soit réparée, tant de couverture maçonnerie que charpenterie.

Léger Maclot, laboureur audit Blaigny, sa femme et leurs enfants, tous morts de maladie contagieuse. Quant à la maison où ledit Maclot demeuroit, appartenant au sieur Filsjean, conseiller du Roy, maître en sa Chambre des Comptes à Dijon, est aussy grandement endommagée par le fait desdits ennemis, toutes les portes et fenêtres rompuës, le toit découvert en plusieurs endroits.

La maison appartenant à la veuve Prudent Monyot, de Champagne, consistant en demeurance, grange et étable, est en très mauvais état, pour ce que les portes, fenêtres sont rompues, ladite maison découverte, les hébergeages et étables en ruine. En laquelle maison demeuroit la veuve Jérôme Genret, icelle décédée avec une de ses filles de maladie contagieuse, ayant délaissé Magdeleine Genret sa fille, pauvre nécessiteuse mandiant sa vie, ayant abandonné ledit Blaigny.

Etienne Fournier, laboureur audit Blaigny, est mort de maladie contagieuse, sa femme et leurs enfants tous morts dans les bois faute d'aliment. Quant à leur maison consistant en demeurance, grange et étable, est tellement détériorée et découverte, les portes rompues, qu'il est impossible d'y habiter.

Guyot Maclot le vieux, deux de ses filles, morts de contagiou, quand à sa femme, leur fils, ils furent tués à la prise

de Mirebeau par lesdits ennemis, ayant delaissé Jeanne Maclot leur fille âgée d'environ dix-huit ans, laquelle aussy pauvre et nécessiteuse mendiant sa vie, a quitté et abandonné ledit Blagny, leur maison grandement endommagée, le toit découvert en plusieurs endroits, partie des bois coupés, les portes rompues, les parois semblablement, en sorte que l'on ny peut demeurer.

Guyot Maclot le jeune, laboureur audit Blaigny, sa femme et tous leurs enfants, morts aussy de maladie contagieuse. La maison où ils demeuroient audit Blagny, consistant en corps de logis, grange et étables est aussy détériorée et découvert en plusieurs endroits, les portes et fenêtres rompues, et laquelle, sans réparation, on ne peut habiter.

Hilaire Le Blanc, laboureur audit Blaigny, a été tué à Beaumont par lesdits ennemis, à la seconde prise du château dudit lieu, sa femme et quatre de leurs enfants morts auparavant, reste Simon Le Blanc leur fils, âgé d'environ vingt ans, qui a quitté et abandonné ledit Blaigny. Quant à leur maison elle est aussy grandement détériorée, découverte, les portes rompuës, quelques pièces de bois coupées, tellement qu'il n'y a apparence d'y pouvoir habiter.

Vauthelin Regnaudot, maréchal audit Blaigny, sa femme et quatre de leurs enfants, tués lors de la prise dudit château de Beaumont, ayant délaissé Claude Regnaudot, leur fils, âgé d'environ douze ans, retiré en la ville de Dijon. Quant à leur maison, les portes et fenêtres rompuës, les tendues aussi rompues, le toit percé en plusieurs endroits.

Henry Ignard, sa femme et leurs cinq enfants, tous morts de maladie contagieuse. Quant à leur maison, les portes et fenêtres rompuës, le toit percé en divers endroits où l'on ne peut quant à présent demeurer.

Claude Poffert, manœuvre audit Blagny, fut tué par lesdits ennemis, sa femme et leurs enfants tous morts faute d'aliment. Quant à leur petite maison, elle est aussy détériorée, percée en plusieurs endroits et les portes rompuës.

La maison de Philippe Guelaud est aussy endommagée

grandement parce que les murailles sont percées en plusieurs endroits, les parois, portes et fenêtres rompuës. Quant audit Guelaud, sa femme et tous leurs enfants sont morts, ayant ledit Guelaud délaissé Aubert et Claude Guelaud, ses enfants moindres, retirés en la ville de Dijon.

Michel Grandhenry, manœuvre audit Blaigny, sa femme, leurs enfants retirés au lieu de Beaumont, furent tués audit lieu par lesdits ennemis et, quant à leur petite maison consistant en demeurance, quelque petite grange et étables, sont tellement détériorées, découvertes, les portes rompuës et les parois semblablement, qu'il est impossible d'y habiter.

Timothée de la Borde, manœuvre audit Blaigny, avec deux de ses enfants, morts de maladie contagieuse. Pierrette de la Borde, sa fille, tuée à la prise du château dudit Beaumont. Quant à Françoise Gueland, sa veuve, elle a quitté et abandonné ledit Blaigny et mendie se vie, leur maison, les portes et fenêtres rompuës, les murailles et le toit percés et découverts en divers endroits, tellement que l'on n'y peut pas demeurer.

Jean Guelaud, maneuvre audit Blaigny, a été aussy tuë avec sa femme et un de leurs enfants audit Blaigny par lesdits ennemis, et leurs autres enfants morts faute de subsistance et d'aliment. Quant à leur maison, les portes sont rompuës, le toit découvert en plusieurs endroits, les parois aussy rompus et n'y reste presque rien d'entier, en sorte que l'on n'y peut pas demeurer.

François Perrotte, de Tilchatel, qui demeuroit audit Blaigny, mourut à Beaumont, comme aussy sa femme, Anne leur fille, tuée à la prise dudit Beaumont, ayant délaissé Isaac Souhaiton et Jeanne Perrotte sa sœur audit Tilchatel, leurs héritiers qui se sont retirés audit Tilchatel, n'ayant onque porté le nom d'habitant audit Blaigny. Quant à la maison où ledit Perrotte demeuroit audit Blaigny, provenant de sadite femme, consistant en demeurance, grange, étable, elle est presque toute en ruine, en ce que les solives et bois sont coupés, les portes rompuës, les parois et fenêtres sembla-

blement, les murailles en plusieurs endroits par terre et découverte et n'y a apparence d'y pouvoir demeurer, parce qu'il la faudrait presque rebatir depuis le fond jusqu'au dessus.

De toutes lesquelles ruines, brûlements et incendie il nous a apparu et, d'ailleurs, il nous a été dit par lesdits Claude Jolyot, échevin, et Claude le Blanc, que lesdits ennemis avoient enlevés grande partie des grains qui étoient audit Blaigny et le reste, ensemble tous les meubles desdits habitants qu'ils y avoient de reste, même leurs foins et paille aussy partie enlevés et brûlés, même tous les meubles et grains qu'ils avaient retirés au château dudit Beaumont et Mirebeau ; nous ont aussy dit que dans les maisons qui restent audit Blaigny, il y a plusieurs corps humains morts, charognes et voiries ; nous ayant aussy apparu que par les rues et a l'entours dudit village, il y a aussi plusieurs corps humains morts, charognes et voiries, leur ayant été impossible de pouvoir faire enterrer lesdits corps humains ny nétoyer lesdites saletés, charognes et voiries à cause qu'il ne demeure ni ne reste plus audit Blaigny aucun habitant et que pour eux étant contraints se retirer audit Dijon, comme semblablement ledit Philibert Monyot, ils sont tellement pauvres et indigents qu'il leur est impossible d'y pouvoir satisfaire.

Tellement que ledit Blaigny se remarque le village l'un des plus désolé et ruiné qui soit en toute la Bourgogne ; car n'étant plus que trois hommes, il est impossible de pouvoir rétablir ledit village. D'ailleurs à cause des courses ordinaires desdits ennemis, il ne s'est pu rien ensemenser au vain précédent, au finage dudit Blagny ; comme encore il ne s'y fait aucun labour, ains est entièrement inhabité, comme il nous a apparu encore que le finage consiste en plus de dix-huit cents arpents de terre labourable et la prairie grande et spacieuse, tous lesquels héritages sont en chaumes, friches et toupes et n'y a pas apparence aussy de les pouvoir cultiver ni labourer cy après, puisqu'il n'y reste personne qu'eux trois qui sont sans moyen, ayant

perdu tous leurs biens, grains, meubles, chevaux et bétail.

Etant vray que lesdits ennemis, ayant enlevés audit Blagny pendant leurs courses, saccagements et incendie, plus de deux cent, tant chevaux que juments, plus de trois cent tant bœufs que vaches, plus de deux cent cinquante tant brebis que moutons et plus de cent cinquante pores tant mâles que truies, depuis le dix-huitième juin que le château dudit Beaumont fut pris par Clinchamp et Demandre jusqu'au jour de la seconde prise dudit château par les troupes de Gallas, s'y qu'il ne leur a resté aucune chose, n'ayant pû retirer même pour les subsistances aucuns grains, ni autres vivres audit Dijon, ni autres lieux assurés à cause que lesdits ennemis ont toujours fait des courses ordinaires sur eux, les autres habitants de ladite terre de Beaumont et lieux circonvoisins, depuis ledit jour dix-huitième juin mil six cent trente-six jusqu'à présent et font encore journellement; et d'ailleurs que pensant échapper quelquefois pour retirer quelques grains, ils ont été pris et enlevés par les Suédois, ce qu'ils ont attestés, jurés et affirmés véritable et tout ce que dessus, qui a été affirmé et attesté véritable par Jean Mariotte, Nicolas Nicolardot, de Champagne, Claude Monin et Claude Paporet, de Beaumont, présens à ladite visitte et reconnaissance; dont nous avons donné acte auxdits Jolyot et le Blanc pour leur valoir et servir ce qu'il appartiendra, et se pourvoir comme ils pourront et devront, en signe de quoi, nous avons signés avec lesdits Jolyot, Mariotte, Monin, et fait signer à notre greffier ordinaire, lesdits le Blanc et Paporet ont déclarés ne scavoir signer, enquis. L'original est signé, C. Jolyot, P. Monyot, C. Monin, J. Mariotte, Galiet et Janvier greffier au comté de Beaumont.

L'extrait en forme, sur lequel est tiré le présent, a vingt feuillets écrits tout entier, excepté le dernier où il n'y a que trois lignes en bas desquelles est le seing de Galiet et Janvier, et remis à Monsieur Jullet de Beaumont, qui en est dépositaire, par moi soussigné ancien curé de Bèze.

Signé : Guelaud l'aîné, 1801.

RÉCAPITULATION

MAISON DE	Nombre des morts de maladie contagieuse	Nombre des tués et brûlés	RESTE	PROFESSION
Claude Guelaud	2	»	»	march. à Dijon.
Prudent le Blanc le vieil	3	»	Claude le Blanc.	»
Noblot Millot	»	4	»	maréchal.
Claude Magnien	6	»	»	»
Louis Paporet	1	»	»	»
Didier Quantin	3	3	»	maréchal.
Léonard Masouhier	3	»	»	»
Jean le Blanc, curé	4	»	»	»
Simon le Blanc	4	»	»	»
Jean Paporet	2	»	»	»
Etienne Perron	7	»	»	tailleur d'habits.
Viennot Genret le viel	4	»	mendiant.	laboureur.
Didier Quantin	2	»	»	»
Claude Monyot	»	5	1 mendiant.	laboureur.
Prudence le Blanc, veuve Genret	»	2	»	»
Claude Quantin	6	»	2 mendiants.	»
Jacques de Baignard	»	»	»	»
Jean Belley	»	»	»	»
Philibert Lescuret	»	»	»	»
Regnaud Picard	3	1	»	laboureur.
Claude Auberon	2	2	2 mendiants.	manouvrier.
Jean Guenoix	1	1	»	tixier en toile.
Marie Aubert veuve Genret	»	2	1 absent.	»
Claude Jolyot	»	4	Claude Jolyot.	»
Prudent le Blanc le jeune	2	»	»	laboureur.
Jacquette Maclot	1	»	1 mendiant.	»
Veuve Devonlant	1	2	»	»
Philibert Monyot	»	»	id. et sa femme.	marchand.
Michel Jolyot défunt	»	1	»	»
Michel Jolyot défunt	3	»	1 mendiant.	mendiant.
Veuve Guiot Ratel	2	»	»	»
Etienne Boiteux	3	1	»	laboureur.
Simon Genret	4	»	1 mendiant.	laboureur.
Pierre Berthiot	3	4	»	laboureur.
Veuve Grégoire	»	2	1 mendiant.	»
Veuve Tranchant	1	1	»	»
Didier Lorge	»	6	»	mendiante.
Jean Aubert	5	»	»	mendiant.
Claude le Blanc	»	»	2 mendiants.	»
A reporter	78	42	17	»

MAISON DE	Nombre des morts de maladie contagieuse	Nombre des tués et brûlés	RESTE	PROFESSION
Report. . .	78	42	17	mendiant.
Léger Deviller	»	3	»	laboureur.
Baltazard Maltrejean.	4	1	»	laboureur.
Baptiste Monin.	4	»	1 mendiant.	»
Martin Sauvray	4	1	»	mendiant.
Michel Jolyot.	»	5	1 mendiant.	laboureur.
François Genret.	1	1	1 absent.	tixier.
Adrien Boirin.	5	1	»	laboureur.
Léger Maclot	5	»	»	laboureur.
Veuve Prudent Monyot	2	»	mendiante.	»
Etienne Fournier	5	»	»	laboureur.
Guiot Maclot le Viel	3	3	1 mendiant.	»
Guiot Maclot le jeune.	5	»	»	laboureur.
Hilaire le Blanc.	5	1	1 absent.	laboureur.
Vauthelin Reynaudot	»	6	1	maréchal.
Henry Ignard	5	»	»	»
Claude Poffert.	4	1	»	mendiant.
Philippe Guelaud	5	»	Aubert et Claude	»
Michel Grandhenry	»	5	»	mendiant.
Timothée de Laborde.	3	1	1 mendiant.	mendiant.
Jean Guelaud	3	3	»	mendiant.
François Perrotte.	»	»	»	»
TOTAUX. . .	141	74	27	»

Il résulte qu'il y avait, avant 1636, soixante maisons à Blagny, treize laboureurs, trois maréchaux, neuf manouvriers, deux tixiers en toile, un tailleur d'habits, cinq veuves, un marchand, etc.

Qu'il y a eu cent quarante-deux morts, tant de maladie contagieuse que de faim, soixante-quinze tant tués que brûlés; qu'il est resté trois hommes, deux mineurs à Dijon, deux mineurs absents et vingt mendiants, par conséquent que le village était composé de deux cent quarante-quatre individus (1).

(1) Une erreur d'addition s'est glissée dans la minute du tableau de récapitulation qui porte 142 morts de maladie contagieuse ou de faim et 75 tués ou brûlés, tandis qu'il n'en faut compter que 141 et 74.

UN CONFLIT

AU SUJET DE LA

NOMINATION D'UN RECTEUR D'ÉCOLE

AU XVIII^{e} SIÈCLE

Nous sommes en 1755, à Gemeaux, vieux bourg du Dijonnais (1) ; le seigneur d'alors est Charles-Catherine Loppin (2), avocat-général honoraire au parlement de Bourgogne, magistrat distingué, et qui a laissé un nom dans les annales de sa compagnie. N'est-ce pas, aux yeux de la postérité,

(1) Les villes du Dijonnais étaient : Dijon et Talant ; les bourgs : Fontaine-Française, Gemeaux, Is-sur-Tille, Mirebeau, Saulx-le-Duc, Selongey ; les autres localités étaient désignées sous le nom de paroisses. (Garreau, *Description du Gouvernement de Bourgogne*, page 109.)

(2) Charles-Catherine Loppin, chevalier, seigneur des baronnies de Gemeaux, Preigney, Pichanges et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, né à Dijon, le 13 novembre 1714, de Claude Loppin, conseiller au parlement, et de Marie-Magdeleine Bégon, fut nommé avocat général sur la résignation de Gaspard Thibaut Thiery, par lettres patentes du 18 mai 1736, avec dispense à raison de son âge (22 ans) et de sa parenté avec Germain, Anne Loppin de Montmort, conseiller, puis président, son frère consanguin, Claude Loppin ayant épousé en 1707 en premières noces Jeanne-Germaine Chartraire. Charles-Catherine résigna en faveur d'Etienne-Henri Colas, et obtint des lettres d'avocat-général honoraire, enregistrées le 21 juin 1755. Il avait épousé, le 8 août 1750, Marie-Françoise Desmoulins de Villebouet, fille de messire Louis Desmoulins chevalier, seigneur, marquis de Rochefort, seigneur de Villebouet, Seuilly, Pargny, Chaillet et autres lieux et de Marie-Agnès Foyol de Donnery. Le mariage eut lieu à Gemeaux et le contrat fut reçu par Me Pierre Chauvot, notaire royal audit lieu, le 7 août 1759. Les Loppin portent d'azur à la croix ancrée d'or.

lui délivrer un brevet d'homme d'esprit, que de rappeler qu'il avait été l'un de ces Bourguignons aimables dont le voyage en Italie a inspiré au président de Brosses ces fameuses lettres dites *familières* qui seront toujours le régal des lecteurs délicats ?

Loppin et de Brosses étaient, dit-on, des libéraux, je n'y contredis pas, mais s'ils aimaient la liberté, ils n'entendaient guère l'égalité, et il eût été bien difficile de leur faire comprendre qu'un jour viendrait où les hommes de leurs terres auraient les mêmes droits qu'eux.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici quels étaient encore, en ce temps-là, les privilèges et redevances attachés à une seigneurie du Dijonnais. On les trouve décrits dans une reprise de fief de 1711, lorsque Jean-Claude Loppin, père de l'avocat général, acheta la terre de Gemeaux de Jacques Mochot (1), écuyer.

(1) La seigneurie de Gemeaux avait été vendue suivant acte reçu Artaut, notaire à Dijon, par messire Louis-Antoine Duprat, chevalier, marquis de Vitteaux et autres lieux, à Jean Mochot, trésorier de France ; le fils de celui-ci, Jacques Mochot, écuyer, qui entra aux Etats de 1709, la revendit à Jean-Claude Loppin suivant acte reçu Me Clerget, notaire à Dijon, le 29 novembre 1711. Les Mochot étaient seigneurs de Montbéliard, Montculot et Urcy. Ils portaient *d'azur, à trois roses d'or, feuillées et soutenues de même, supportées par un croissant d'argent.*

Ils consistaient d'abord dans la justice haute, moyenne et basse sur tous les habitants de la seigneurie, en foi de quoi le seigneur avait pouvoir et puissance de faire établir et élever un signe patibulaire et un carcan aux places publiques, ledit carcan attaché à une des colonnes de la halle, et d'avoir des fourches au climat de *Combe Poteau*.

Le droit de haute justice avait encore au XVIII^e^ siècle une grande importance et une compétence criminelle fort étendue.

Le bailli connaissait non seulement des contraventions et délits, mais encore de certains crimes (1).

Pour l'exercice de cette justice, le seigneur nommait un bailli ou juge, un lieutenant de juge, un procureur d'office ou fiscal, un substitut et un greffier.

Le juge était en général un homme de loi, avocat au parlement ou procureur, habitant la ville, où le plus souvent le malheureux plaideur était obligé de se rendre lorsqu'il avait un procès ; on consignait dans les jugements qu'ils étaient rendus à Dijon par *emprunt de territoire*.

(1) Le bailli de Gemeaux, assisté de deux gradués, condamne un sieur Jean Millon pour vol, à servir pendant sept ans sur les galères de Sa Majesté, et à être en outre flétri et marqué sur l'épaule droite par l'exécuteur des hautes œuvres des lettres : *Gal.* (*Jugement du 7 août* 1739.)

Le lieutenant de juge, le procureur d'office ou tout au moins le substitut et le greffier habitaient au siège de la justice.

Le seigneur avait un droit de banalité sur deux fours importants; personne, pas même les boulangers, ne pouvaient cuire le pain, sans s'abonner, ou sans donner une miche sur vingt de pâtes bises, et une sur seize de pâtes blanches.

Il avait droit aussi à une taille appelée *clergie*, laquelle se percevait sur tous les habitants non clercs, qui devaient chaque année une poule, un boisseau d'avoine, deux sols et huit deniers.

Il avait le droit de *tuerie*, c'est-à-dire le droit de prendre chez les bouchers les tripes et langues des animaux abattus. Puis, lors des foires, le droit d'aunage.

Le droit de *criage* du vin, qui consistait à percevoir une pinte de vin sur les cabaretiers, chaque fois qu'ils augmentaient ou baissaient le prix des boissons. Un droit de taverne, consistant en deux pintes de vin dues annuellement par les cabaretiers ou hôteliers.

Le droit de *mariage*, consistant en un plat de viande, ou dix sols, dû le jour de leurs noces par ceux qui se mariaient.

Le droit de *mort*, vingt sols par chaque apposition de scellés.

Le droit de *rouage*, un sol dû par chaque voiture de marchandise vendue à Gemeaux.

Le droit d'*éminage*, un boisseau payé par chaque émine vendue.

Toutes ces redevances s'affermaient quatre mille livres par an.

Il est bien difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de faire comprendre aux habitants de Gemeaux que le seigneur était bien éloigné de posséder, comme ils le croient, la totalité du finage. Les reprises de fief établissent clairement, en effet, que les propriétés dépendant de la seigneurie ne se composaient en 1711 (1) que de :

180 journaux de terres,
7 journaux de vignes,
300 journaux de bois,
37 journaux de prés,

En tout 524 journaux sur 4000 que comprend le territoire.

Et encore ces terres étaient-elles grevées d'une redevance de 25 émines (600 doubles-décalitres environ), moitié blé, moitié avoine, dues aux Bénédictins de Dijon (2). C'était souvent plus que

(1) De 1711 à 1805 MM. Jean-Claude et Charles-Catherine Loppin de Gemeaux ont augmenté dans des proportions considérables leurs domaines de Gemeaux et Pichanges.

(2) En 1287, Isabelle de Tréchateau, épouse de Guillaume de Grancey, dame de Gemeaux, avait consenti au prieur de Larrey cette redevance de 30 émines, moitié blé, moitié avoine, sur sa terre

la seigneurie n'en produisait: ajoutons que le seigneur avait des droits de cens et des dimes, sur environ 400 journaux de terres et vignes, mais ces droits, assez mal définis, étaient presque improductifs.

Enfin le terrier renfermait cette clause importante qu'il convient de retenir :

« *Il n'est permis aux habitants de faire as-*
« *semblée commune pour leurs affaires et négo-*
« *ces, sans la licence du seigneur ou de ses*
« *principaux officiers.* »

Sous l'ancien régime, les communautés jouissaient de libertés municipales plus larges qu'aujourd'hui et toutes les résolutions étaient votées par le suffrage universel. S'agissait-il, notamment, de choisir un recteur d'école, les échevins réunissaient les habitants et la nomination était votée à la majorité des voix.

Ces questions de nomination ou de remplacement de maîtres d'école passionnaient au plus haut degré les populations. L'instruction, quoique moins répandue qu'aujourd'hui, les préoccupait fort : on eût dit qu'ils en pressentaient les bienfaits.

de Gemeaux, et en échange le prieur de Larrey lui avait cédé les terres que les Bénédictins possédaient à Conclois, Bures et Méneubles. Le 5 février 1791, le Directoire d'Is-sur-Tille mit en vente, au nom de la Nation, la redevance ci-dessus et elle fut adjugée moyennant 24,500 livres à Charles-Catherine Loppin, qui l'éteignit par confusion.

Les pouvoirs publics, il faut le reconnaître, faisaient des efforts sérieux pour arriver à la développer dans les masses.

On trouve en effet, dans les *Anciennes lois françaises*, tome XX, page 30, une déclaration du roi Louis XIV, du 13 décembre 1698, ainsi conçue :

« Enjoignons à tous pères, mères, tuteurs et « autres personnes chargés de l'éducation des en- « fants, et nommément ceux qui ont fait profes- « sion de la religion prétendue réformée, de les « envoyer aux écoles et catéchismes jusqu'à « l'âge de quatorze ans. Prescrivons aux commu- « nautés de s'imposer pour fournir aux maîtres et « maîtresses les sommes qui manqueront pour « leur subsistance jusqu'à 150 livres pour les « maîtres, et 100 livres pour les maîtresses. »

Ces ordonnances n'étaient pas toujours exécutées ; aussi une nouvelle déclaration royale de 1724 réitéra-t-elle les prescriptions de celle de 1698. Elle chargeait les procureurs fiscaux de se faire remettre tous les trois mois la liste des enfants qui ne fréquentaient pas les écoles, afin de faire poursuivre les parents et tuteurs chargés de leur éducation. Voilà peut-être l'origine de l'obligation et de la gratuité !

Le clergé, de son côté, notamment en Bour-

gogne, témoignait d'une grande sollicitude pour l'établissement des écoles rurales.

En 1744, le premier évêque de Dijon, Jean Bouhier, tout en constatant une situation plus prospère, voulait arriver à la diffusion de l'enseignement :

« S'il se trouve dans notre diocèse, disait-il, « quelques paroisses qui soient sans recteurs « d'école, nous ordonnons aux curés et vicaires de « veiller à ce qu'il en soit établi, à moins qu'elles « ne soient trop pauvres pour fournir à la dé- « pense, auquel cas ils en confieront les fonc- « tions, de concert avec les communautés, à celui « des habitants qui paraîtrait le plus propre à « s'en acquitter (1). »

Mais le pouvoir n'y tenant pas la main de près, toutes ces bonnes volontés n'étaient pas soutenues et n'aboutissaient pas.

Etait-ce oubli, indifférence, ou respect de la liberté du père de famille? Ce sont là des questions qu'il ne m'appartient pas de résoudre ici.

Donc en 1755, la communauté de Gemeaux voyait arriver le moment où le bail consenti par elle à son recteur d'école, Joseph Strophe, allait prendre fin. Contracté en 1750 pour cinq années, sauf renouvellement, il expirait le 31 décembre 1755.

(1) Albert Babeau, *le Village sous l'ancien régime*, page 272.

Les échevins, désirant consulter les habitants sur l'opportunité du maintien ou du remplacement de Strophe, adressent requête à M. l'Intendant de Bourgogne et Bresse, Joly de Fleury (1), afin d'être autorisés à s'assembler pour en délibérer. L'autorisation accordée, les habitants *sont convoqués* le 12 octobre, après vêpres, au son de la cloche, sous la vieille halle, qui existe encore, et ils décident, à une grande majorité, que Strophe sera remercié.

On charge le curé-prieur Jean Arnoult de traiter provisoirement avec un autre recteur.

(1) Jean-François Joly de Fleury, dit M. de la Valette, appartenait à la branche des Joly bourguignons, qui s'établit à Paris vers la fin du XVI^e^ siècle, en la personne de François Joly de Fleury, deuxième fils de Barthélemy Joly et s'éleva dans les siècles suivants aux plus hautes charges de la robe, tandis que la branche cadette, celle des Joly de Blaisy, demeurait en Bourgogne. Jean-François, né à Paris, le 8 juin 1718, était le troisième fils et le préféré de Guillaume-François Joly de Fleury, procureur-général au Parlement de Paris et de Marie-Françoise Le Maistre ; d'abord président au grand Conseil, il succéda en 1749, comme intendant de Bourgogne, à François-Dominique Barberie de Saint-Contest de la Chateigneraye. Ce fut pendant son administration que fut planté à Dijon, en 1757, le Cours Fleury détruit aujourd'hui. En 1761, il fut nommé conseiller d'état et le 24 mai 1781, contrôleur général en remplacement de Necker, mais après avoir montré de véritables talents dans son administration provinciale, il succomba financièrement sous le poids d'une situation inextricable, politiquement sous une succession trop lourde ; sa gestion pénible et onéreuse se traîna pendant quelques mois et il fut remplacé par Lefebvre d'Ormesson qui ne fit pas mieux. Jean-François Joly de Fleury échappa à la Terreur, comme tous les membres de sa famille, et mourut le 13 décembre 1802.

Mais le seigneur honorait Joseph Strophe de sa bienveillance, et l'avait assuré de sa protection ; aussi, en apprenant son renvoi, forme-t-il opposition entre les mains de l'Intendant à la délibération des habitants, et assigne-t-il les échevins à comparaître devant sa justice pour la faire annuler.

Dans un mémoire signé par Mes Ranfer et Beruchot, avocats, il prétend qu'il est haut justicier, que les hommes de Gemeaux sont gens de *poété* (1), et ne peuvent s'assembler sans sa licence ou permission ; que telle est la coutume de Bourgogne, et que ce droit est inscrit dans son terrier. Il ne méconnaît pas, dit-il, les prérogatives de M. l'Intendant, mais dans les affaires de ses habitants, il est le seul maître de les autoriser ou non à se réunir.

La communauté était décidée à résister énergiquement aux prétentions du seigneur ; c'était pour elle une question vitale, et comme aujourd'hui elle ne pouvait plaider sans autorisation. Elle la sollicita donc de M. l'Intendant qui, après examen, trouva la prétention du seigneur tellement exorbitante, qu'avant d'en décider, il crut devoir en référer au Contrôleur-général des finances, pour le prier de faire évoquer l'affaire par le Roi lui-même en son conseil.

(1) Les gens de *poété* sont des gens en puissance de quelqu'un, le mot vient du latin *potestas*.

Dans sa requête il dit :

« La prétention du seigneur m'a paru tellement « singulière et si contraire aux règles ordinaires, « qu'avant d'accorder la permission de plaider, « j'ai cru devoir vous en rendre compte .

« M. de Gemeaux se rend opposant à une déli- « bération prise par la communuaté, relative- « ment au choix d'un maître d'école, sous le seul « prétexte que cette assemblée a été tenue hors « la présence de ses officiers, et il déclare qu'il « s'oppose à ce que les échevins et habitants « fassent convoquer dans l'avenir aucune assem- « blée sans son autorité et licence. Cette préten- « tion serait fondée sur son terrier.

« Malgré l'énonciation de ce terrier, j'ai peine « à croire qu'une prétention aussi contraire à la « liberté de la communauté, à la disposition « des ordonnances qui défendent aux seigneurs « de se mêler des affaires des communautés, « et surtout des impositions, pût réussir. Je crois « même que si elle était adoptée, l'arrêt pour- « rait être détruit par la voie de la cassation ; « mais ce serait engager la commune dans des « frais considérables, elle serait obligée de subir « trois degrés de juridiction, et pendant la durée « de ce procès, cette communauté se trouverait « exposée au caprice et à la vexation des officiers « du seigneur ; enfin, on peut craindre que les

« habitants, rebutés de faire l'avance des frais,
« ne prennent le parti d'abandonner les pour-
« suites, et je crois qu'un pareil exemple serait
« d'une conséquence dangereuse, etc.»

Le pouvoir royal n'avait garde de manquer une si bonne occasion d'affirmer l'autorité de ses Intendants : aussi, comme on le verra plus loin, le Roi évoqua l'affaire.

Pendant ces lenteurs de procédure, les habitants ne perdaient pas de vue la nomination d'un nouveau maître, et ils sollicitaient encore de M. l'intendant la permission de se réunir pour le choisir. L'intendant répond le 25 novembre, et vu la gravité des circonstances, il délègue pour présider l'assemblée, M. Pierre Chauvot, notaire royal à Gemeaux (1), avec injonction de dresser procès-verbal de la décision prise.

Les échevins convoquent les habitants en la forme accoutumée pour le 14 décembre, et au jour dit on se réunit sous la halle.

(1) Il y avait sous l'ancien régime des notaires royaux, des notaires authentiques et des notaires apostoliques. Les notaires royaux étaient nommés par le Roi, ils pouvaient exercer leur ministère dans le ressort du bailliage. Les notaires authentiques étaient nommés par les seigneurs, ils ne pouvaient que recevoir des actes intéressant le seigneur et dans le ressort de la seigneurie. Les notaires apostoliques étaient les notaires de certaines communautés religieuses, possédant des fiefs, ils avaient les mêmes attributions que les notaires authentiques.

Le président, par mesure de prudence, met de nouveau aux voix la question de maintien ou de remplacement de Strophe, et, dans la seconde alternative, le choix du sieur Nicolas Lejeune, natif d'Echalot, ci-devant recteur d'école à Chanceaux.

Le curé Arnoult (1) fait connaître les conditions provisoires arrêtées avec Lejeune, et qui sont les suivantes :

Le recteur d'école s'oblige à tenir exactement la classe pendant toute l'année, à l'exception du temps des vendanges jusqu'après les vins faits, et l'après-midi du jeudi, savoir, l'été de six heures du matin à dix heures, et dans l'après midi, de une heure à cinq heures. En hiver de huit heures à onze heures et demie, et de une heure du soir à quatre heures et demie.

Il s'engage à enseigner exactement tous les enfants qui lui seront adressés, moyennant quatre sous pour les commençants, cinq sous pour ceux qui sauront déjà un peu lire et écrire, six sous pour ceux qui liront dans les écritures à la main, écriront et chiffreront, sans pouvoir exiger une plus grande rétribution.

Il s'engage en outre à faire aussi exactement

(1) Jean Arnoult, curé-prieur de Gemeaux, né à Bèze, de Jean Arnould, marchand tanneur, et d'Odette Perry, était l'oncle de Ch.-Hub. Arnoult, député du Tiers aux Etats-Généraux ; il mourut à Gemeaux, le 20 février 1775.

que possible le catechisme aux enfants qui seront envoyés à l'école au moins trois fois par semaine, et tous les jours pendant le carême, jusqu'à ce que ceux qui sont destinés à la première communion y soient admis.

Il s'engage à assister M. le curé à l'église dans toutes ses fonctions, moyennant les droits et rétributions accordés par les règlements et statuts du diocèse, et l'usage des lieux : de faire porter l'eau benite chez tous les habitants, sans exception, chaque dimanche de l'année après la messe ; au moyen de quoi ledit Lejeune demande qu'il lui soit payé cinq sous par chaque habitant pour le droit d'eau benite, et qu'il lui soit permis de faire chaque année une quête de vin au moment de la vendange chez les habitants ayant vigne, mais à leur volonté, et qu'il soit payé huit sous par ceux qui n'ont pas de vignes, au lieu de dix payés à Strophe.

Il devait jouir de la maison rectorale en bon père de famille, et l'entretenir de réparations locatives.

Il devait être exempt de taille, capitation et impositions de la commune.

En outre, Lejeune s'engageait à sonner chaque jour une des petites cloches de l'église, pour avertir les enfants de l'ouverture des classes.

Après lecture faite de ces conditions par le notaire présidant l'assemblée, celui-ci met aux voix

le remplacement de Strophe par Lejeune, ce qui est voté par 113 voix contre 12.

Le procès-verbal est signé par le notaire Chauvot, le curé Arnoult, les échevins Juret et Fousset; il contient les noms de tous les votants; sur 125, 50 ont déclaré ne savoir signer, parmi eux se trouvait Philibert Bouchard, un des échevins.

L'intendant ratifie le choix des habitants et *Monsieur l'Evêque* Marc-Antoine d'Apchon (1), après avoir fait interroger Lejeune par son promoteur, envoie son approbation, le 16 décembre 1755. Nouvelle opposition est formée par M. Loppin de Gemeaux et par Strophe à la décision prise. M. Loppin de Montmort, président au Parlement, frère de Charles-Catherine, intervient dans l'affaire et écrit à M. l'Intendant :

« J'ai déjà eu l'honneur de vous faire part de « toutes les menées qu'on a pratiquées pour ex- « pulser le recteur d'école de Gemeaux, à qui on « n'a d'autre reproche à faire que celui d'être « bien venu du seigneur; vous avez commis « M. le notaire Chauvot pour tenir l'assemblée à « ce sujet, mais personne n'était plus récusable « que ce notaire pour une pareille fonction; il « est la partie secrète contre ce maître d'école,

(1) Claude-Marc-Antoine d'Apchon, fils de Jacques-Antoine-Joseph d'Apchon, marquis de Montrond et de Claudine de Chapuys de Corjenon, né à Montbrison, le 5 juin 1721, fut le 3e évêque de Dijon.

» et pour être maître des suffrages de la commu-
« nauté, il a pris la collecte de la taille à un de-
« nier par livre, chose extraordinaire et qui ne
« s'était jamais vue ; il est d'ailleurs le beau-
« frère du curé, et tous deux, pour se venger de
« ce que mon frère lui a ôté la place de procu-
« reur fiscal, il n'y a sorte de moyens qu'ils
« n'emploient pour le contrecarrer, et faire tom-
« ber leur ressentiment sur ceux qu'il protège.

« Je vous serais sensiblement obligé de faire
« droit promptement à la requête de mon frère,
« pour empêcher le mal qui s'ensuivrait si les
« factieux avaient le dessus. »

L'intendant qui, dans tout ce conflit, a agi avec autant de tact que d'impartialité, répond :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon-
« neur de m'adresser au nom de Monsieur votre
« frère, qui s'est rendu opposant à mon ordon-
« nance.

« Je vous assure, Monsieur, que je ne com-
« prends pas quel intérêt Monsieur votre frère peut
« prendre à cette contestation.

« La nomination d'un recteur d'école ne con-
« cerne pas les seigneurs, les ordonnances du
« Roi ne leur donnent aucun droit à cet égard, et
« même elles leur défendent de se mêler des affai-
« res des communautés. Je ne pourrais donc pas
« admettre l'opposition sans y contrevenir. »

Strophe n'a quitté ni le village ni la maison rectorale; fort de l'appui du seigneur, il persiste à dire qu'il a été remercié illégalement, et qu'il se considère toujours comme seul recteur et chantre, et qu'à l'occasion il le fera bien voir.

Lejeune devait entrer en fonctions le 1er janvier; aussi s'était-il rendu de bonne heure à la messe, et installé fièrement au lutrin. L'office allait commencer, il se préparait à chanter, lorsque tout à coup Strophe fait irruption dans l'église et se place devant son rival en le menaçant du regard. Les deux champions se fixent un instant et commencent à s'injurier à la façon des héros d'Homère, puis en viennent aux mains. De là un scandale dont procès-verbal est dressé et envoyé à M. l'Intendant auquel de son côté M. de Gemeaux écrit de nouveau le 2 janvier 1756.

Il prétend que ses droits sont indiscutables; que si les habitants les méconnaissent, c'est la faute du notaire et du curé, qui persistent à le braver et à ameuter la population contre lui. Ils ont su, dit-il, mettre avec eux le subdélégué d'Is-sur-Tille, M. Louis Charpy.

Ils ont installé, dit-il encore, le nouveau recteur dans un cabaret qui sert d'école, et ils obligent les enfants à s'y rendre; puis il ajoute qu'il est cruel pour un seigneur, homme doux et tranquille, qui ne cherche qu'à faire du bien, de se

voir ainsi molester par un *notaire et un curé de village*. Il termine en disant :

« J'attends, Monsieur, de votre autorité et de « votre justice, de mettre un frein à toutes ces « divisions ; et la satisfaction qui m'est due, j'ose « vous la demander instamment, avec toute la « confiance que m'inspirent les bonnes raisons « que je vous ai présentées, confiance qu'aug- « mente encore l'honneur que j'ai de vous ap- « partenir (1), qui m'a fait sentir plus vivement « que de tels gens soient assez hardis pour me « braver et pour dire que vous les soutiendrez. »

L'Intendant tient bon et répond :

« Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'hon- « neur de vous mander, ainsi qu'à Monsieur votre « frère au sujet du maître d'école de Gemeaux. Je « persiste à penser que cette affaire ne vous con- « cerne pas, et que l'on ne peut forcer une commu- « nauté sur le choix d'un maître d'école *qu'elle « paie*, et aux appointements duquel le seigneur « ne contribue pas. Je vous dirai que depuis six « ans que je suis intendant, je n'ai jamais vu au- « cun seigneur se mêler de pareille affaire. »

Strophe ne quittant toujours pas la maison rectorale, l'intendant était décidé à le faire expulser

(1) Guillaume Loppin, conseiller du Roi, maître des comptes en 1585, trisaïeul de Charles Catherine, avait épousé Judith Joly de Fleury, fille de Barthélemy Joly, greffier en chef du parlement de Bourgogne.

par la force ; mais avant d'en venir là il fit écrire aux échevins de tenter une conciliation, d'aller voir le seigneur, et de lui demander d'intervenir lui-même pour faire cesser ce conflit ; en même temps il écrivait à M. de Gemeaux :

« J'espère que les deux lettres que j'ai eu l'hon-
« neur de vous écrire vous détermineront à en-
« gager ce particulier à se retirer, sans me mettre
« dans la nécessité de l'y contraindre.

« J'écris au procureur des habitants de dire de
« ma part à leurs échevins d'aller vous supplier
« et de vous donner cette preuve de leur respect
« et de leur déférence. »

Les trois échevins, Claude Juret, Jean Fousset et Philibert Bouchard (1), déférant au désir de l'intendant, se rendirent au château le 17 janvier 1756, à l'issue de la messe ; ils furent reçus par M. de Gemeaux qui les écouta avec bienveillance et leur répondit en homme d'esprit qu'il considérait leur démarche comme une reconnaissance de ses droits (2). Il leur promit de voir Strophe et de l'engager à partir. Celui-ci, se voyant abandonné même de son protecteur, quitta en effet le pays.

(1) Les familles Juret et Fousset existent encore à Gemeaux ; depuis 1870, sauf quelques interruptions, M. J.-B. Fousset y est maire.

(2) Dans les baux de recteurs d'école qui ont suivi, on inséra la clause suivante par laquelle on donnait satisfaction aux deux camps : « Sous le bon vouloir et le plaisir de M. Loppin, seigneur de Gemeaux et de M. le curé. » (Bail Barabant, 1773.)

Il était temps que le conflit prît fin (1), car par son édit de janvier 1756, le Roi faisait droit à la requête de M. l'intendant, évoquait l'affaire en son Conseil, retenait la demande formée par le sieur Loppin contre la communauté de Gemeaux, ensemble toutes autres nées ou à naître avec cette communauté pour raison des assemblées, reddition de comptes et autres droits prétendus par le seigneur et ses officiers, et renvoyait les parties devant l'Intendant, pour être par lui pourvu ainsi qu'il appartiendrait, sauf appel au Conseil.

Cette affaire se termina donc à la satisfaction de tous les intéressés, et les habitants n'en gardèrent pas rancune à leur seigneur, car il ne fut nullement inquiété pendant la Révolution, et mourut paisiblement en son château de Gemeaux, à l'âge de 91 ans, le 25 octobre 1805 (2).

(1) L'Intendant, en recevant l'édit royal, s'était bien gardé d'en prévenir les habitants, non plus que M. de Gemeaux, il chercha à les concilier et y parvint ; cette conciliation mit fin à toutes les difficultés et calma les esprits.

(2) Le 1er avril 1793, ordre est donné au Directoire du district d'Is-sur-Tille de faire arrêter Charles-Catherine Loppin et ses fils. Pierre Chauvot, président du Directoire, répond, le 6 avril 1793 : « Loppin est un vieillard octogénaire, infirme, il ne peut quitter sa chambre et ne pourrait supporter le transport à Dijon..... Il a trois fils qui n'ont jamais possédé de seigneurie, l'un a été nommé capitaine de la garde nationale, l'autre électeur dans le canton, enfin le 3e est à l'armée..... C'est une famille intéressante. D'après cela, devons-nous les faire arrêter ? » Sur ces observations l'ordre d'arrestation ne fut pas maintenu.

DIX JOURS A PARIS

DU DIMANCHE 25 JUILLET

AU MARDI 3 AOUT 1830

PAR

HENRI VIENNE

Publié par son petit-fils HENRI SORET

Henri Vienne, l'auteur de ces souvenirs sur la révolution de 1830, à laquelle le hasard d'un voyage à Paris le fit assister, est né à Dijon, le 13 avril 1771, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 28 de la rue de la Liberté, de Pierre Vienne, marchand épicier et organiste de l'église Saint-Nicolas, et de Marie-Henriette Forquet ; la famille Vienne était originaire de Ternant, aujourd'hui commune du canton de Gevrey et y est encore représentée. Pierre Vienne vendit son fonds en 1778, devint ce qu'on appelait un bourgeois, et mourut en 1783 ; son fils fut élevé d'abord au collège de Dijon, puis chez les Oratoriens de Beaune, où la classe de philosophie avait pour professeur le Père Ysabeau, grand amateur de musique, jouant parfaitement de la flûte, homme spirituel et aimable, qui n'annonçait guère le futur conventionnel et le proconsul de Bordeaux ; Henri Vienne le retrouvera en 1827, vivant exilé à Liège où habitaient aussi deux autres conventionnels, Baudot et Calès qui avait été en mission dans la Côte-d'Or après le IX thermidor. Parmi les régents des classes inférieures, Henri Vienne s'attacha surtout à un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, Joseph Lebon, encore un futur conventionnel, dont tout le monde appréciait l'esprit vif et l'excellent cœur. En 1786 Henri Vienne entra à la maison-mère

de l'Oratoire, à Paris, puis passa à la maison d'études de Montmorency pour y faire un cours de philosophie ou de théologie ; en 1788 il était préfet des études, c'est-à-dire maitre d'études à Juilly, collège important, situé près de Meaux, où il connut encore un autre futur conventionnel, Fouché, alors suppléant des classes.

En octobre 1789, Henri Vienne était nommé professeur de sixième à Arras : il y vit plusieurs fois Augustin Robespierre qui venait volontiers s'asseoir à la table de l'Oratoire. Mais au mois de mai 1790 il quitta Arras, n'étant nullement disposé à recevoir patiemment les injures que l'on adressait à ceux qui portaient l'habit ecclésiastique, revint à Dijon et se prit d'une belle passion pour l'état militaire, ce qui effraya fort sa mère, aussi le maria-t-elle à Gevrey à M^lle^ Argenton, fille d'un propriétaire du lieu, ancien maréchal des logis de l'armée de Hanovre. Il habita avec elle Dijon, puis Gevrey, enfin en novembre 1792, Nuits. Il s'était associé pour le commerce des vins avec M. Masson, mari de M^lle^ Frochot, dont le frère, ancien membre de l'Assemblée constituante, devint préfet de la Seine et comte de l'Empire. Le séjour d'Henri Vienne à Nuits fut marqué par de fréquents voyages ; un jour à Seurre, il dina à table d'hôte avec un lieutenant d'artillerie de la garnison d'Auxonne, Napoléon Bonaparte, qui avait fait partie du détachement envoyé à l'abbaye de Citeaux pour surveiller l'exécution des lois sur les biens du Clergé.

Comme beaucoup d'autres partisans modérés de la Révolution, il entra au club démocratique de Nuits, affilié aux Jacobins de Paris, et son langage assez

exalté y servit de manteau à des opinions qui l'étaient beaucoup moins et toujours profondément honnêtes. Cela ne le mit pas moins en évidence, si bien qu'en 1793, avec un de ses amis et collègues, M. Durand, il fut député à Strasbourg où la plupart des clubs de la province envoyaient des délégués pour y raviver l'esprit public. Ils partirent à la fin de novembre 1793 et le récit de leur séjour à Strasbourg, alors fortement resserré par l'ennemi, lui avait laissé de vifs souvenirs. Après un séjour d'un mois, les délégués quittèrent Strasbourg et rentrèrent par Nancy à Nuits, où ils rendirent compte de leur mission le jour même de leur arrivée. Ce qui ne les empêcha pas d'être bientôt *épurés* et exclus du club.

Après la Terreur Henri Vienne reprit son commerce de vins, mais voyant qu'il n'y gagnait rien, il revint à Gevrey pour s'y livrer à l'exploitation d'un domaine, et eut un moment la velléité d'être notaire. Sa femme s'étant séparée de biens avec lui, il voyagea en Suisse et en Alsace, vint à Paris où il donna des leçons dans un pensionnat, fit recevoir une pièce à Feydau, puis la déchira la trouvant mauvaise.

Las de cette existence malassise, il revient en Bourgogne au moment de la campagne de Marengo, rentre à Gevrey et pour n'être à charge de personne, se fait défenseur officieux devant la Justice de paix, arpenteur, arbitre, ce qui lui vaut d'être nommé électeur d'arrondissement à une forte majorité. Tous ces faits sont empruntés à un manuscrit intitulé : *Episode des trente premières années de ma vie*, que nous nous proposons de publier un jour ; il renferme beaucoup de détails sur

la vie de province à la fin du dernier siècle et des échappées intéressantes sur les hommes de la Révolution que l'auteur a connus.

A la création de l'Université, on lui offrit les fonctions de principal de collège, mais comme le titulaire était chargé de la nourriture des élèves, il n'accepta pas une place qui, lucrative en d'autres mains, aurait été fort improductive, sinon onéreuse dans les siennes. Il préféra entrer dans les Droits Réunis et fut nommé en 1808 commis à Senones dans les Vosges, place agréable pendant l'hiver en ce que les neiges interceptant toutes communications entre les villages, il n'y avait aucun service à faire. En 1809 il fut envoyé à Lisle-sur-le-Serein où il resta deux ans, brouillé, nous ne savons pourquoi, avec le curé qu'il trouvait trop ultramontain et contre lequel il fit une chanson. On l'attribua à un jeune homme employé chez M. Berthier de Sauvigny, fils du Berthier qui fut massacré au début de la Révolution; ce jeune homme ayant être renvoyé par M. Berthier, Henri Vienne alla trouver celui-ci et se déclara l'auteur des couplets, mais rien n'y fit et M. Berthier fut inexorable. Quelque temps après, se trouvant chez le préfet de l'Yonne, qui avait l'air préoccupé, il lui en demanda la cause, et sut qu'il venait de recevoir l'ordre de faire arrêter M. Berthier de Sauvigny; Henri Vienne eut bien la pensée de faire avertir celui-ci, mais le souvenir de sa dureté le retint, et il s'est toujours reproché cet acte de rancune, unique peut-être dans sa vie. Berthier demeura en prison jusqu'en 1812.

En 1811 il fut nommé premier commis de direc-

tion à Guéret et y resta jusqu'en 1818; il y composa un éloge historique de Louis XVI et une comédie qui fut sifflée. Il connut à Guéret, en 1815, M. Noisot, un officier de l'armée de la Loire, qui vécut à sa table et qu'il empêcha d'entrer dans un complot bonapartiste ayant pour but de soulever l'armée. Cette bourgade de Guéret était alors une ville de plaisirs et de fêtes pour les fonctionnaires ; on y recevait beaucoup et largement chez M. de Varambon, le général Balathier, M^mes^ du Saillant, où fréquentait M. Leyraud plus tard député sous Louis-Philippe et à la Constituante de 1848 ; les dames dansaient indifféremment avec les officiers de l'armée de la Loire, et avec ceux de la Légion de la Creuse, en uniformes blancs ; 1815 et 1816 se passèrent ainsi dans les dîners et les bals. Seulement, rentré chez lui, Henri Vienne remplaçait le vin à ses repas par de l'eau dans laquelle on avait fait infuser des pommes ; tout au plus se permettait-il de rehausser la fadeur de cette boisson d'anachorète par une goutte d'eau-de-vie, qu'il n'aimait pas.

Un coup d'état administratif vint interrompre cette agréable existence ; on supprima beaucoup de commis de direction et de 2.600 fr. ses appointements tombèrent à 1.200. Il se rendit à Paris, la bourse fort légère, et obtint d'être placé à Quimper au même titre qu'à Guéret ; il y demeura un an et fut envoyé à Rouen comme premier commis, où il eut pour directeur un homme de mérite, M. Prat, qui l'employait volontiers à écrire des mémoires pour lesquels il se montrait fort exigeant. Henri Vienne demeura à Rouen de 1819 à 1822; à cette date l'administration proposa

aux employés qui avaient quinze ans de services, d'être mis à la retraite, il prit la sienne pour se remettre une fois de plus à la vente des vins et reçut une pension de 1.800 fr. qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'était le plus mauvais parti qu'il pût prendre ; sa femme avait pour voyageur un homme de formes assez rustiques, mais qui savait bien placer ses produits ; M. Vienne s'occupait le moins possible de ses clients et vendait de préférence aux plus accommodants c'est-à-dire à ceux qui payaient le plus mal. La Révolution de 1830 fit baisser de moitié la valeur des propriétés, la sienne était hypothéquée et fut vendue en 1833 pour un prix dérisoire. Mais ce qui aurait accablé tout autre laissa complètement insensible ce vieillard de soixante-deux ans « : jamais je n'ai été plus heureux, disait-il souvent, « que depuis que je n'ai rien. » Après un court séjour à Paris avec sa femme et l'une de ses filles, il alla donner des leçons à Tournay, mais les instances de son fils, lieutenant de vaisseau attaché au port de Toulon et son goût pour le changement, le firent aller dans cette ville en 1834 où il fut nommé archiviste municipal. Il se distingua par son courage pendant l'épidémie de choléra qui ravagea Toulon en 1834, mit en ordre les archives, publia l'ouvrage intitulé : *Promenades dans Toulon ;* un document fort important souvent cité par les historiens, les articles de la paix concédée en 1388 par le Sénéchal de Provence aux Toulonnais ; des notices sur la Seyne, Sixfours et les Chartreuses de Notre-Dame de Laverne et de Montreux, enfin pour *l'Histoire des villes de France*, d'Aristide Guilbert, les notices sur Draguignan, Fréjus et Brignolles.

En 1842, son fils Henri Vienne mourut à Paris capitaine de corvette, et l'année suivante M. Vienne revint habiter Gevrey-Chambertin où il écrivit son *Essai historique sur la ville de Nuits*, des notices sur *Gevrey-Chambertin* et sur *Sept communes de la Côte*. Il avait été nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, le 11 août 1841, membre non résidant, le 24 décembre 1845. Jusqu'à la fin de sa vie il ne cessa de lire, de prendre des notes et mourut brusquement avec toute sa connaissance et presque sans souffrance, le 11 mai 1862, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

M. Vienne a laissé de nombreux manuscrits, d'abord des notes de voyage contenues dans deux assez gros volumes, les *Episodes des trente premières années de sa vie* que nous avons signalés, des journaux de ses occupations et de sa vie privée, des recherches sur la Révolution et le Moyen Age presque exclusivement chronologiques, des notices biographiques sur beaucoup de familles de Dijon, de Gevrey, de la Côte-d'Or et des différents pays qu'il a habités, des extraits des archives du département du Var, des notices sur nombre de personnes ayant marqué à un titre quelconque dans la Révolution, et sur les membres des assemblées politiques qui se sont succédé de 1789 à 1851, des mémoires sur les impôts indirects, des discours, des poésies, une vaste correspondance académique, des compilations, le tout forme trente volumes entièrement écrits de sa main.

De tels travaux ne sont pas le fait d'un paresseux, et cependant il parut tel aux observateurs inattentifs ;

homme du monde, avec cela, et du meilleur ton, il se plaisait dans la bonne compagnie où son éducation le mettait de plain pied avec les gens les plus hauts placés ; mais il ne détestait pas non plus la société un peu mêlée, et il avait beaucoup aimé le jeu dans sa jeunesse et même dans son âge mûr. Il ne craignait pas les parties de plaisir, son plus grand bonheur était d'avoir du monde chez lui et de joyeux repas égayés par des chansons. Il se montrait fort empressé auprès des dames et leur adressait des vers, aussi passait-il pour avoir eu des bonnes fortunes sur lesquelles ce très galant homme se montra toujours d'une discrétion absolue. On trouve seulement dans le récit de son voyage à Tournay, qu' « une fenêtre s'ouvrit pour le « voir partir à quatre heures du matin », c'est la seule allusion qui se rencontre dans ses manuscrits à un attachement sans doute platonique ; il avait alors 62 ans !

Comme tous les hommes lettrés de son temps, il tournait assez agréablement les chansons, mais le reste de ses vers est médiocre et prosaïque ; d'ailleurs il n'y attachait que peu d'importance. Son éducation oratorienne laissa sur lui une marque ineffaçable, ainsi il n'aimait ni Voltaire, ni les Jésuites ; Gallican en théorie, il était épicurien en pratique, et apparaît bien le type aimable de l'homme de condition moyenne du XVIII^e^ siècle finissant. En politique il était du nombre — et il est grand — de ceux qui n'aiment ni les oppositions systématiques, ni les révolutions qui les dérangent de leurs occupations ou de leurs plaisirs, et se montrent tout disposés à soutenir le gouvernement

existant, tant qu'il ne froisse pas trop leurs intérêts et leurs sentiments intimes. Partisan de la Révolution, comme tous les jeunes gens, mais dégoûté par les excès des Jacobins, il applaudit au Consulat et composa une ode sur la bataille de Marengo ; l'Empire le trouva plus froid, il lui devint même tout à fait hostile à la fin et accueillit avec joie le retour des Bourbons qu'il soutint jusqu'à l'avènement du ministère Villèle. Le gouvernement de Louis-Philippe lui plaisait assez, aussi la Révolution de 1848 l'effraya et avec beaucoup de sagacité il prédit, presque de suite, le peu de durée de la nouvelle république ; peu favorable au second empire il ne croyait pas qu'il pût tenir longtemps et répétait souvent : « ce gouvernement sera renversé et « l'on brûlera Paris, heureusement que je ne le verrai « pas. » Cette dernière idée l'obsédait. Le peu de vivacité de ses opinions politiques a pour nous cet avantage, que sauf quelques tributs payés aux idées et au langage du temps, il a toujours été un observateur véridique et là est le principal mérite de ses travaux.

Outre ses manuscrits, M. Vienne a laissé une bibliothèque dans laquelle se trouvent, sinon des raretés bibliograhiques, du moins quelques ouvrages devenus rares sur l'histoire de France depuis un siècle. Plusieurs ont été annotés par lui, et on peut avoir confiance dans les rectifications et adjonctions dont sa mémoire, aussi sûre que scrupuleuse, lui fournissait les éléments. Il avait toujours été grand bouquineur, et quand ses affaires l'appelaient à Paris, il les oubliait volontiers en fouillant les étalages des quais. Il ne se plaisait pas moins aux vieux parchemins qu'aux

vieux livres, aux archives qu'aux bibliothèques, et c'est ainsi que, du jour au lendemain, un simple amateur, mais riche d'un grand fonds de lectures et d'observations personnelles, se trouva transformé sans effort, à plus de 60 ans, en un archiviste exact et compétent.

On a retranché de son récit des événements de 1830 écrit presque aussitôt après son retour à Gevrey, quelques pages de considérations générales sur la Restauration, qui ne présentent aucun intérêt pour les lecteurs d'aujourd'hui ; mais le texte lui-même de ces souvenirs a été scrupuleusement respecté.

Celle des deux filles de Henri Vienne qui l'accompagnait dans son voyage à Paris en 1830, était la cadette, M^lle^ Hortense Vienne, actuellement vivante. Elle aima et cultiva les arts et les lettres, épousa en premières noces, M. Justin Gensoul, un causeur charmant et du meilleur monde, auteur de vaudevilles, de poèmes d'opéras comiques, de romances, etc., qui eurent beaucoup de succès en leur temps, et en secondes noces M. Boucaut, homme d'esprit, mort il y a quelques années, qui tournait agréablement la chanson et les petits vers.

HENRI SORET.

Gevrey-Chambertin, janvier 1892.

DIX JOURS A PARIS

DU DIMANCHE 25 JUILLET AU MARDI 3 AOUT 1830

La capitale et les provinces rassurées par le bon choix des députés, certaines d'une majorité qui rejetait tous les projets de lois contraires à la charte, attendaient l'ouverture des chambres sans impatience, sans anxiété, chacun se livrait à ses occupations ou à ses plaisirs que favorisait le plus beau temps du monde. Tel était encore la situation de Paris le dimanche 25 juillet ; les Tuileries, les boulevards, le Palais-Royal, étaient le rendez-vous de cette foule si laborieuse pendant la semaine, qui n'a que ce jour pour se délasser de ses fatigues ; aucune impression pénible, suite de pronostics fâcheux, n'altérait la satisfaction qui se peignait dans les regards de chacun.

Quel changement le lundi matin, lorsqu'on lit dans le *Moniteur* les fatales ordonnances de la dissolution de la chambre et de l'établissement d'une censure sur tous les écrits indistinctement, d'une censure plus sévère, plus vexatoire qu'elle n'avait jamais été ; censure équivalente à une prohibition, et vouant la presse à l'arbitraire le plus inouï! Tous les bons citoyens furent attérés : on entendait parler avec indignation de ces monstrueuses ordonnances, précédées d'un rapport

plus monstrueux encore, où tous les droits étaient envahis, dont les auteurs en profanant le nom de la Charte osaient avouer que les mesures proposées violaient l'ordre légal, mais qu'il n'en fallait pas moins passer outre ; on ne voulait pas croire à cette nouvelle désastreuse, il fallait s'en convaincre par ses yeux ; on s'arrachait les papiers publics, on en payait la lecture au poids de l'or ; les journaux autres que le *Moniteur* ne contenant pas ces détails, la funeste nouvelle était transmise oralement, et chacun de se dire sur la dissolution des chambres : « mais cela est ridicule, « cela est impossible ! comment ! dissoudre ce « qui n'existe pas ! quand la chambre sera réu- « nie, constituée par la vérification des pouvoirs, « que le Roi la dissolve, c'est son droit, on ne le « lui conteste pas ! qu'y gagnerait-il au surplus ? « des élections plus constitutionnelles encore ! « que ne renvoie-t-il son ministère, un minis- « tère qui ne craint pas d'ajouter à son opprobre « en introduisant dans le conseil un Delaveau, « un Franchet, l'exécration du genre humain ! »

On s'entretenait tristement des suites fâcheuses que pourrait avoir l'exécution de ces ordonnances, et déjà les électeurs parisiens, cherchant à se rallier à leurs députés, tenaient des conférences sur la grande crise qui se préparait. Le faubourg Saint-Germain, beaucoup plus tranquille en apparence que le quartier du Palais-

Royal que j'habitais, n'en était pas moins livre aux plus sombres inquiétudes, et n'en avisait pas moins aux mesures à prendre pour les dissiper. On m'y racontait que la nouvelle du jour répandue dans les marchés environnant Paris, et notamment dans celui de Sceaux, avait produit une commotion électrique sur tous les étrangers qui avaient l'habitude de les fréquenter, et que, d'après le dire énergique de ceux-ci, elle serait la cause d'un soulèvement dans leurs départements. Pendant que je dînais chez un électeur, homme de mérite, jouissant de la considération due à l'intégrité et à la fermeté des principes, on vint l'engager à se trouver à huit heures du soir à une réunion de ses collègues qui devait avoir lieu dans les bureaux du *National*, des engagements d'un autre genre m'empêchant de pouvoir l'accompagner, il me promit de me rejoindre sur les onze heures à la Rotonde du Palais-Royal, pour m'informer du résultat de cette assemblée. Nous nous séparons, et allons chacun de notre côté. La tranquillité régnait dans les différents quartiers que je parcourus, les spectacles étaient ouverts et remplis comme de coutume ; il ne se passa nulle part rien d'extraordinaire. Exact au rendez-vous, j'entrai à onze heures au Palais-Royal. Quelques personnes y circulaient encore mais j'y attendis vainement M. A... (1) c'est le nom de l'électeur dont j'ai parlé, tout en lisant les

journaux du soir qui rapportaient les ordonnances ; je n'attribuai son absence qu'à l'heure un peu tardive, et me retirai sans me douter qu'à la suite d'un attroupement formé sur les sept heures dans la galerie d'Orléans, pour forcer les portes d'un magasin où se distribuait le *Régénérateur*, et d'autres pamphlets dirigés contre les ministres, la force armée avait fait évacuer le jardin à neuf heures et demie, et fermer les grilles qui restent habituellement ouvertes jusqu'à onze heures.

Le mardi 27, à six heures du matin, j'étais hors de l'hôtel, rue du Bouloi, où nous étions logés, et j'allais aux informations accompagné d'un brave officier de la Légion d'honneur, M. Noisot (2), ancien aide de camp du général Cambronne et son compagnon à l'île d'Elbe. Nous nous sommes convaincus en entrant dans plusieurs cafés, notamment dans celui qui est situé au coin de la rue du Mail et de la rue Montmartre, que la distribution des journaux sans censure préalable était interdite; le maître de ce dernier café nous ayant donné connaissance de l'ordonnance signée Mangin qui lui défendait, ainsi qu'à ses confrères, de les recevoir, ou de les communiquer, sous peine de voir fermer leurs établissements, et d'être traduits à la police correctionnelle. Grands commentaires de notre part, et de la part de tous ceux que nous rencontrons sur l'illégalité de cette me-

sure que l'on critiquait tout haut et avec tout venant.

Rentré à l'hôtel où j'ai raconté ce que je venais de voir et d'entendre à ma fille, ma compagne de voyage, je suis sorti avec elle. Prêts à traverser le Palais-Royal, par la cour des Fontaines, les observations d'un libraire étalé sous la voûte qui conduit à la cour sur l'imprudence des femmes qui s'approchaient trop d'un groupe tumultueux formé sous le vestibule et les fenêtres des appartements du duc d'Orléans, nous ont déterminés à entrer dans le jardin par un autre passage. Une grande foule était répandue dans les allées et formait diverses réunions au milieu desquelles des individus annonçant par leur mise et leur ton de l'aisance et de l'éducation, lisaient à haute voix quelques papiers qu'ils s'étaient procurés. La fermentation allait croissant, mais sans cris, sans désordres ; cependant les étalages disparaissaient, les boutiques et les magasins se fermaient peu à peu. Au sortir d'un déjeuner chez Blandini, place de la Bourse, où nous avions été engagés par le brave Noisot qui nous donna pour convives M. Ex..., négociant au Havre et un autre étranger M. Hoffmann, pendant lequel déjeuner les événements que la circonstance présageait ont fait le sujet de la conversation, nous sommes allés en la continuant au café de la Bourse qui fait le coin de la place des Victoires, à

côté de la maison Ternaux dont tous les magasins étaient clos, et les ouvriers renvoyés, les portes et les croisées du local où nous étions se sont fermées et nous avons dû nous retirer. Nous avons de nouveau traversé le Palais-Royal où la foule grossissait de plus en plus. Un cabriolet pris dans la rue Montpensier nous a transportés, ma fille et moi, rue de Seine, au faubourg Saint-Germain, par la rue Saint-Honoré, la place du Carrousel, le quai Voltaire ; mêmes allées et venues, mêmes rassemblements, magasins fermés en tout ou en partie sur toute la rive droite de la Seine. Il fut convenu avec l'ami que je visitais qu'il viendrait me prendre à quatre heures, rue du Bouloi, et que j'assisterais avec lui à la réunion d'électeurs où il devait se rendre, rue Neuve-Saint-Marc, dans les bureaux du *National*. Nous revenons à pied, traversons le pont des Arts, le Louvre, et nous entrons dans la rue Saint-Thomas du Louvre. Nous étions à peu près au milieu de cette dernière rue quand une foule immense de citoyens sans armes, poursuivie par la gendarmerie, encombre les deux extrémités et nous force de nous réfugier dans un hôtel dont la porte entr'ouverte se referme sur nous. L'issue par la place du Palais-Royal devenue dangereuse, nous assurent les personnes intéressées, nous regagnons le Louvre et atteignons la rue Saint-Honoré par la rue du Coq. Dans la rue Saint-Honoré une foule éperdue fuyant devant

le sabre et les bayonnettes des gendarmes, nous met dans le cas de nous retirer au-dessus des degrés de l'église de l'Oratoire pour en laisser passer les flots. Nous n'évitons un troisième entraînement qu'en nous précipitant cent pas plus loin dans la maison d'un de nos compatriotes touchant au magasin n° 145. Indigné de ces poursuites qui compromettaient l'existence de mille citoyens paisibles, et dans un accès de colère épouvantable, je réclamai vainement des armes que j'étais disposé à diriger contre les assaillants ; les passages des diligences Lafitte et Caillard et de la galerie Véro-Dodat nous facilitent la rentrée à l'hôtel sans autre mésaventure.

Pendant que ma fille en écrivant à sa mère lui donnait une idée de ce qui se passait à Paris, je sortis de ce chef avec M. A... et nous nous rendîmes aux bureaux du *National* en passant rue de Richelieu devant ceux des rédacteurs du journal *le Temps*, dont la police faisait saisir les presses. Cette police dirigée par le détestable Mangin ne pouvant trouver dans tout le quartier aucun ouvrier docile à ses ordres pour seconder ses violences, en concourant à l'effraction des portes, au bris des serrures, était obligé, pour commettre ce délit, d'employer l'ouvrier qui est chargé de river les fers des forçats. La nouvelle de cet acte illégal nous précédait et ne contribuait pas peu à exaspérer les têtes déjà très exaltées des soixante

à quatre-vingts personnes que nous trouvâmes réunies dans les bureaux du *National* où les commissaires du nombre desquels était MM. Gisquet, l'ami de Casimir Périer, Mérilhou, Boulay de la Meurthe désignés la veille pour conférer avec les députés présents à Paris, venaient rendre compte de leur entretien avec ces messieurs.

Tous pour ainsi dire parlaient à la fois, il ne s'agissait de rien moins que de proscrire les Bourbons en masse, de les mettre en quelque sorte hors la loi, de rappeler le fils de Napoléon, de se constituer en république, que dirai-je enfin ? cent propositions plus extravagantes les unes que les autres, mais toutes annonçant la ferme résolution d'opposer une énergique résistance à l'exécution des ordonnances, ont été mises en avant. Peu à peu les esprits se sont calmés, un homme de beaucoup de sens et de talent, M. Thiers, a développé avec autant d'art que d'éloquence une opinion modérée qui consistait à engager tous les pairs, tous les députés se trouvant à Paris à se réunir aux électeurs dans les différentes sections, et à agir par voie de représentation, sauf à avoir recours à la force, s'il était nécessaire, pour obtenir le redressement des griefs dont on avait à se plaindre. On s'est séparé bien déterminé à réorganiser sur-le-champ la garde nationale qui heureusement était encore nantie de ses armes, et à se rassembler à huit heures du soir, chez M. Cadet-

Gassicourt, rue Saint-Honoré, pour connaître le résultat des réunions qui avaient lieu dans d'autres endroits, et aviser aux moyens de résister à l'oppression.

M. A. et moi sommes montés en fiacre près l'arcade Colbert et ayant pris ma fille, rue du Bouloi, pour nous rendre chez lui, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, où le dîner nous attendait, nous avons rattrapé, près la colonnade du Louvre, un cortège d'hommes, de jeunes gens, d'enfants suivant un brancard sur lequel était porté un blessé dont les vêtements ensanglantés attestaient la barbarie des gendarmes à laquelle le peuple n'avait que ses bras et des pierres à opposer. A six heures le tumulte augmentant, les boutiques se fermèrent dans le faubourg Saint-Germain. Pendant le dîner on nous apprit qu'il y avait de nouvelles victimes dans la rue Saint-Honoré, qu'un citoyen avait été tué et que le peuple accompagnait ses restes placés sur une planche en criant vengeance. A chaque instant des survenants nous racontaient que le mouvement populaire prenait un caractère plus grave et plus menaçant et nous engagèrent, ainsi que les maîtres de la maison, à ne point nous exposer à des accidents en quittant le faubourg Saint-Germain. La crainte de donner des inquiétudes à notre hôtel, le désir de voir un peu par nous-mêmes ce qui se passait sur la rive droite de la Seine, ne nous

permirent point de suivre ce conseil ; une voiture de place, en nous faisant faire un long détour, nous ramena rue du Bouloi et nous n'aperçûmes dans le trajet que quelques citoyens armés de fusils et faisant faction en quelque sorte auprès de leurs maisons. A peine entrés et encore sous le vestibule de notre hôtel où les voyageurs étaient réunis, on nous raconta qu'une femme avait été tuée au bout de la rue quelques instants auparavant, et que la boutique d'un armurier avait été pillée. Je sors pour m'assurer de la vérité de ces faits; ils n'étaient que trop réels. Mais déjà on brisait les réverbères; celui qui était placé devant l'hôtel tomba presque à mes pieds, la corde qui le soutenait étant coupée par une troupe de cinq à six jeunes gens qui nous précédaient. On nous informa presque au même moment que des fenêtres avaient été brisées au pavillon Marsan et chez les ministres et que le corps de garde de la gendarmerie situé sur la place de la Bourse était en feu. Le bruit cesse peu à peu dans notre rue et les rues adjacentes ; on se retire le cœur navré de douleur ; on cherche à se faire illusion en se flattant que le Roi sera assez sage pour rapporter ses ordonnances et l'on compte sur le lendemain.

Le mercredi 28 je devançai le lever du soleil pour sortir de l'hôtel et après avoir causé quelques instants avec des employés aux diverses

messageries établies rue du Bouloi, afin d'obtenir quelques renseignements sur ce qui se passait hors des barrières, après avoir reçu au bureau du *Courrier français* et distribué quelques exemplaires de ce journal imprimé sur demi-feuille en forme d'affiche, lu ce placard manuscrit remarquable par son civique laconisme :

« Le roi avait juré la Charte, vous avez juré « de la maintenir : on veut la renverser, défen- « dons-là. » Je traverse les rues Coquillière et Croix-des-Petits-Champs, la place des Victoires et vais réveiller l'ami Noisot, rue du Mail. Nous sortons ensemble et entrons au Palais-Royal où déjà circulaient des gens de toutes sortes; à l'extrémité du jardin du côté du Théâtre français, nous apercevons la foule rassemblée devant la maison occupée par l'armurier Lepage, rue de Richelieu. Nous pénétrons chez lui, il nous montre l'effet de l'irruption du peuple dans son domicile, la devanture de sa boutique enfoncée, les armoires brisées, toutes les armes enlevées, nous le rassurons sur le tort que ce dépouillement peut lui faire éprouver, sous le rapport de son commerce, et le flattons d'une indemnité proportionnée au service qu'il a rendu. Nous continuons notre promenade et nos observations par les rues du rempart Saint-Honoré jusqu'à la place Vendôme. Un simple poste était devant l'état-major; il n'en était pas de même du ministère des affaires étrangères. De

l'artillerie et un régiment de cavalerie en défendaient l'approche. L'habitant de cette somptueuse demeure n'avait pas la conscience assez pure pour ne pas redouter la visite du peuple qu'il outrageait ; revenant sur nos pas par la rue Neuve-des-Petits-Champs, le passage Choiseul, la rue Neuve-Saint-Augustin, nous nous procurons des journaux au bureau du *National*, où on les distribuait gratis sous la seule condition de les distribuer à d'autres et nous gagnons les boulevards par la rue de Richelieu. Arrêtés près le théâtre des Variétés par des personnes de connaissance, nous voyons passer au galop un lancier de la garde armé de toutes pièces ; l'instant après, nous le voyons revenir avec la même vitesse mais dépouillé de ses armes ; elles lui avaient été arrachées, vers la porte Saint-Denis où déjà l'on se battait, où des pavés, des moellons placés sur l'entablement de l'arc de triomphe devaient écraser la troupe qui aurait l'audace de la franchir. Continuant notre route par la rue Montmartre, partout nous voyons arracher, détruire, jeter dans la boue, fouler aux pieds, suspendre aux cordes des réverbères ou brûler les armoiries aux insignes des Bourbons qui décoraient les enseignes des divers magasins. Partout le nom du roi et des princes de sa famille était effacé, tandis qu'on respectait les armoiries des souverains étrangers.

Ce brisement d'enseignes avait commencé dès

la veille dans la rue Saint-Honoré et sur la place de la Bourse. Nous vîmes le feu du corps de garde de la gendarmerie alimenté par ces débris d'armoiries ; il est impossible de se rendre compte de tout ce qui se disait, de tout ce qui se racontait dans les rues. Chaque individu qui avait pu se procurer une arme se rendait à sa section, à sa mairie, ou se portait là où il entendait dire qu'il trouverait des assaillants et l'occasion de déployer son courage et sa haine contre les suppôts de la tyrannie.

A mon hôtel, où je rentrai sur les neuf heures pour tranquilliser ma compagne de voyage, le maître de la maison et quelques-uns de ses amis, anciens militaires comme lui, préparaient leurs armes ; il leur manquait de la poudre, je leur en offris, ainsi qu'une paire de pistolets. Ils refusèrent en m'invitant à les conserver pour la défense de la maison en cas d'irruption ennemie. Grâce à Dieu, je n'ai point été dans le cas d'en faire usage. Nous les vîmes se mettre en route pour les Petits Pères, d'où ils s'élancèrent dans le dessein de s'emparer du poste de la banque, ce à quoi ils parvinrent sans beaucoup d'efforts, la troupe de ligne étant peu disposée à tirer sur des Français, sur ses frères.

La curiosité plus que la nécessité nous conduisit pour déjeuner au café du Vaudeville, rue de Chartres ; il nous fallut pour cela traverser la place

du Palais-Royal sur laquelle stationnaient une ou deux compagnies de la Garde royale et de la gendarmerie à pied, tandis qu'à l'extrémité de cette même place, du côté de la rue de Valois, un brasier consumait les armoiries détachées des enseignes. Un soleil brûlant dardait sur la tête des soldats, dont l'abord était interdit aux passants et qui ne fatiguaient pas ces derniers par des regards menaçants. Des marchands de coco circulaient au milieu d'eux et trouvaient le débit de leurs boissons. Pendant que nous prenions la modeste tasse de café, on nous racontait les événements de la veille et ceux de la matinée, passés sur d'autres points que ceux que j'avais parcourus ; on nous disait que dès la pointe du jour des détachements des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'étaient mis en route, que des citoyens armés s'étaient emparés de l'Hôtel de Ville, que d'autres étaient montés sur les tours Notre-Dame, y avaient arboré le drapeau tricolore et sonné le tocsin, qu'une foule de gardes nationaux sans uniforme se joignait aux citoyens armés, que l'École polytechnique entière avait forcé toutes les consignes qui la retenaient pour se mêler aux défenseurs de nos droits ; que les étudiants des écoles de médecine et de droit imitaient ce généreux exemple, qu'en vain le préfet de police Mangin essayait de ralentir le zèle des citoyens en les invitant par un placard que nous avons vu arracher aussitôt qu'af-

fiché, à rester tranquilles dans leur domicile, à ne point s'effrayer des mouvements de quelques perturbateurs parce que toutes les mesures étaient prises pour que force restât à l'autorité. Ces colloques furent interrompus par le maître du café qui, sur quelques mouvements qu'il aperçut faire à la troupe, nous prévint qu'il allait fermer complètement sa maison, et nous engagea à rentrer promptement à notre hôtel. Nous passâmes donc derechef devant la troupe stationnée sur la place du Palais-Royal et les gendarmes postés tout le long du château d'eau. Nous pénétrâmes sous les galeries du Palais-Royal, dont toutes les grilles étaient fermées, par l'allée d'un restaurateur. Quelques personnes y erraient, les voisins causaient entre eux, nous les abordons, nous nous communiquons réciproquement ce que nous avions appris, mais il fallut bientôt nous retirer, le tapage se rapprochait de nous, les portes entrebâillées se fermèrent, et je ne sais si nous étions rentrés dans notre appartement lorsque les premiers coups de fusil se firent entendre. Bientôt après les feux de peloton, de bataillon, les coups de canon frappèrent nos oreilles. De la cour des Fontaines les Suisses balayaient la rue Montesquieu. On se battait dans les rues de Grenelle, Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, à la pointe Saint-Eustache, près de la Banque de France, où le poste était pris et repris, tout autour de nous enfin.

La rue du Bouloi comme par enchantement n'était point le théâtre des massacres. Nous voyions des fenêtres ou de la porte de l'hôtel où nous nous tenions constamment, aller et venir des citoyens qui, se glissant le long des murs et s'avançant de porte en porte, allaient décharger leurs fusils sur les Suisses postés dans la cour des Fontaines. Tel d'entre eux reparaissait coiffé d'un bonnet de grenadier qu'il venait de conquérir, tel autre portait, au bout de sa bayonnette, l'habit dont il avait dépouillé l'ennemi abattu. Celui-ci, sur des vêtements déguenillés, était affublé d'un sac, d'une giberne; cet autre rapportait un fusil, un sabre, prix de son audace.

Nous avons vu, poussés avec vigueur de la place des Victoires d'autres Suisses poursuivis par les citoyens traverser à toutes jambes le bout de la rue Coq-Héron. Les bravos accueillaient les vainqueurs, les applaudissements redoublaient à l'aspect de l'uniforme de la garde nationale; les cris de vive la Ligne retentissaient lorsque l'on apercevait quelques soldats désarmés mêlés parmi le peuple; enfin dans cette journée nos regards n'ont été douloureusement affectés que par le passage sous nos yeux de deux blessés, l'un vieillard à cheveux blancs, l'autre enfant de dix à douze ans, que son père emportait à califourchon sur son dos.

Des affiches apposées, lues et colportées invi-

taient tous les citoyens à une défense légitime. C'est sous le drapau noir et au cri de vive la Charte, que la population répondait à cet appel. Ce drapeau noir signe de vengeance et de deuil portait avec lui un sentiment d'angoisse et d'effroi ; il remplaçait le cri terrible « vivre libre ou mourir », et chacun s'élançait à sa suite.

Cet état hostile a duré dans notre quartier jusqu'à l'entrée de la nuit seulement ; la résistance fut plus forte de part et d'autre à l'hôtel de ville et sur la place du Chatelet, où le peuple, secondé par ses concitoyens de la rive gauche de la Seine, s'est battu jusqu'à deux heures du matin avec des succès différents, mais en restant maître du champ de bataille. La prévoyance des citoyens doubla l'ardeur de la défense et l'on s'y prépara de tous côtés. L'on commença à dépaver les rues ; des troupes de travailleurs armés de pics, de pioches, de leviers en fer, s'occupaient à couper les accès et à rompre la voie : ils multipliaient les points de résistance en creusant dans les rues, de distance en distance, des tranchées transversales qu'ils barricadaient avec des tonneaux, des chariots, des voitures de toute espèce chargées de pavés détachés du sol.

Des ambulances avaient été établies dans différents endroits fort rapprochés l'un de l'autre, et les secours y ont été prodigués à tous les blessés sans distinction. Les vivres, les boissons, l'argent même étaient offerts aux combattants et ces der-

niers, sous la livrée de la misère, n'acceptaient que les rafraîchissements que la chaleur de la température rendait indispensables.

Pendant cette journée les noms de MM. de la Fayette, Gérard et de Choiseul parurent au pied d'une courte affiche et servirent en quelque sorte de point de ralliement. Une protestation en bas de laquelle on lisait les noms de quarante-six députés, signataires ou non, vint corroborer l'enthousiasme. Je dis signataires ou non parce que j'y remarquai le nom de plusieurs députés que je savais pertinemment n'être point à Paris pour l'instant, entre autres celui de M. Hernoux (de la Côte-d'Or) (3).

Dans ces circonstances que faisait la Cour (4)? Sourde à toute espèce de remontrances, aux avis qu'elle recevait de ses plus sincères affidés, elle se persuadait que les fusillades qu'elle ne pouvait manquer d'entendre suffiraient pour mettre à la raison le peuple qui n'avait pas cédé aux charges meurtrières de la gendarmerie; on l'entretenait dans une fausse sécurité; on se gardait bien de lui laisser entrevoir que le peuple était aujourd'hui le peuple de 1789 avec cette différence que plus éclairé sur ses devoirs et ses droits il marchait avec un ensemble entraînant qui ne rendait point ses succès hypothétiques. On lui laissait ignorer que la magistrature, en désapprouvant les ordonnances contraires à la Charte,

promettait par là son appui aux défenseurs de cette Charte, et, certes pour le lui prouver on ne lui faisait pas lire le considérant du jugement rendu ce jour même par le tribunal de commerce contre un imprimeur qui, pour se soustraire à l'obligation contractée par lui de consacrer ses presses à l'impression d'un journal, avait opposé au rédacteur un ordre du préfet de police contenant injonction d'exécuter une ordonnance du 25 de ce mois. Ce considérant est ainsi conçu : « considé- « rant que cette ordonnance contraire à la Charte « ne saurait être obligatoire ni pour la personne « sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens « aux droits desquels elle porte atteinte, condam- « nons... »

Les plus entêtés et les plus ignorants des ministres et des prélats qui entouraient Charles X l'engageaient à ne point céder ; ils le tenaient pour ainsi dire en chartre privée et par leurs conseils déloyaux, leurs faux rapports, le plaçaient dans la nécessité d'éloigner de lui et de repousser avec des marques de mécontentement, comme ennemis de sa dynastie, ceux qui avaient le courage de tenter de lui dessiller les yeux en lui dévoilant la vérité, en lui exposant la situation de Paris, et la disposition des esprits. On l'excitait à déployer une fermeté déplorable dans l'occasion, en déclarant Paris en état de siège, en assujettissant toutes les autorités au pouvoir mi-

litaire, et en confiant ce pouvoir dictatorial à un digne émule du ministre de la guerre, à son précurseur en trahison, à celui que toutes les voix accusaient d'avoir livré Paris en 1814 aux puissances alliées et de jouir encore pour prix de cette infamie d'une pension soldée par une cour étrangère.

Sorti seul de très grand matin pour me procurer les journaux que l'on continuait à distribuer gratis, j'ai fait à peu près la même course que la veille à travers les barricades qu'on élevait, que l'on multipliait dans toutes les rues. Un cheval de gendarme était étendu dans la rue des Fossés Montmartre; dans la cour Mandar les corps de six soldats suisses étaient entassés sur le trottoir; sur les boulevards on sciait, on abattait les arbres qui en font l'ornement, pour en former des barrières imposantes. Revenant par la rue Jean-Jacques-Rousseau, je remarquai que le poste qui veille à la sûreté de l'administration des postes était occupé par des citoyens de la rue de Grenelle. Je vis le drapeau tricolore flottant au-dessus de la halle au blé. En débouchant dans la rue Saint-Honoré mes regards tombèrent sur deux cadavres de bourgeois gisant l'un sur le coin de la rue du Coq, l'autre non loin de la Barrière des Sergents; en passant devant la rue du Coq, Charles IX et Charles X se sont présentés sous le même aspect à mon imagination indignée. J'apercevais des

Suisses, des sicaires étrangers, placés dans l'intérieur de la cour et aux fenêtres du Louvre, prêts à faire feu sur des Français.

J'ai été arrêté dans ma course, que j'avais intention de prolonger au delà de la place du Palais-Royal, pour prendre par moi-même des renseignements sur ce qui s'y était passé la veille, par de bons citoyens qui m'ont prévenu que, des croisées environnant la place, les soldats de la garde royale, qui s'étaient introduits par surprise dans plusieurs maisons, tiraient indistinctement sur tous ceux qui avaient l'imprudence de passer, enfants, femmes, veillards, citoyens armés ou non, rien n'était épargné. Cette barbarie au surplus, ajoutaient-ils, aura bientôt un terme ; déjà, la gendarmerie n'existe plus, différents postes qu'elle occupait ont été forcés et brûlés, les soldats de cette arme, pour la plupart pères de famille, se sont esquivés de leurs casernes sous divers déguisements, et abandonnent leurs armes et leur équipement. La troupe de ligne a admis dans les siennes les citoyens et fraternise avec eux.

Les soldats renfermés dans la caserne de la rue de Babylone ont cédé à la raison autant qu'à l'effroi des masses électrisées par les élèves de l'Ecole polytechnique; les régiments de la garde royale, les Suisses convaincus de l'impossibilité de se maintenir dans les quartiers populeux où depuis les tuiles qui couvrent les maisons, jusqu'aux

meubles qui les garnissent, tout devenait contre eux une arme destructive, ont profité de la nuit pour s'échelonner sur les quais, la place Louis XV, les Champs-Elysées. Une partie occupe encore le Palais-Royal et ses environs, le Louvre et les Tuileries, elle n'y tiendra pas longtemps ; de notre côté l'on n'est point resté inactif pendant cette même nuit. On a cherché et l'on est parvenu à mettre quelque ordre dans les municipalités improvisées, en quelque sorte ; c'est un point de ralliement. Un gouvernement provisoire s'élabore. Le général Dubourg (5), tout mutilé qu'il est, s'est mis à la tête de nombreuses colonnes, et l'on assure que l'illustre général Gérard va prendre le commandement de celles qui se dirigent sur le Louvre et les Tuileries.

Pendant que tout en écoutant ces détails, je réfléchissais sur l'inutilité de prétendre conduire suivant les règles de la tactique militaire des gens qui, n'en ayant pas la moindre notion, ne savent qu'affronter le danger, attaquer avec furie, se disperser en un clin d'œil, revenir avec impétuosité, et s'abandonner sans y penser au sentiment qui les domine, des décharges ont eu lieu et des balles parties du Louvre ont frappé la maison qui m'avoisinait : jusqu'à ce moment j'avais pu sans imprudence parcourir les différents quartiers que j'ai nommés, je n'avais rencontré que des citoyens, des gardes nationaux se rendant au poste qu'ils

s'assignaient eux-mêmes. J'avais admiré la détermination, l'air résolu de ceux qui étaient armés de tout ce qui leur était tombé sous la main ; la hallebarde d'un suisse d'église figurait à côté d'une escopette, d'un sabre phrygien, d'une épée romaine enlevée dans le magasin de quelque théâtre. Des ouvriers brandissaient la hache ou le marteau dont leur profession requérait l'usage, d'autres portaient des bâtons noueux auxquels des lames de couteaux étaient solidement attachées ; ceux-ci ne se présentaient qu'avec un simple fleuret dont ils avaient fait sauter le bouton et aiguisé la pointe ; ces derniers comptaient sur la dépouille des vaincus pour s'armer plus avantageusement.

A travers les bouteilles cassées et répandues sur le pavé en guise de chevaux de frise, en franchissant les barrières entièrement confectionnées et qu'on ne faisait que commencer au moment où je sortais le matin, je suis rentré sur les dix heures à l'hôtel. Il m'a fallu répondre d'abord aux questions multipliées de mon hôte retenu sur sa chaise par suite d'une forte contusion ou entorse qu'il avait attrapée la veille dans l'attaque de la troupe de ligne au corps de garde de la Banque, puis à celles des autres commensaux. Je narrais ce que j'avais vu, ce que j'avais ouï dire ; eux de leur côté me disaient que le duc de Raguse était mort, que l'on avait vu passer armé de son épée,

et paré de son cordon celui qui l'avait tué, que trente mille Rouennais étaient à la barrière ; que le prince de Polignac était arrêté, que les habitants de tous les départements environnant Paris marchaient au secours de leurs frères de la capitale, etc., toutes nouvelles imaginées répandues pour encourager les uns et effrayer les autres. Enfin je puis monter à mon appartement au troisième sur la rue, dont je trouve le balcon encombré de pavés, comme j'en aperçois sur toutes les croisées des maisons adjacentes. Quelques personnes nous y avaient suivis, ma fille et moi ; tout à coup les feux de peloton, de bataillon se font entendre, le bruit de la mitraille, du canon se mêle aux sons du tocsin qu'il étouffe. Chacun est dans l'agitation ; on descend, on remonte ; on va, on vient, on se demande l'un à l'autre que savez-vous ? qu'avez-vous appris ? On passe alternativement et sans pouvoir rester en place, des sièges aux fenêtres, des fenêtres aux fauteuils : on interroge des yeux la rue, les passants. Je n'y puis plus tenir, et en arrivant au bout de la rue, près du passage Véro-Dodat, j'apprends que le Palais-Royal est dégagé de la Garde royale et des Suisses, et je suis assez heureux, en élevant le premier la voix, à laquelle s'unit celle de vingt autres honnêtes gens, en faveur d'un de ces derniers fait prisonnier, pour l'arracher à la fureur de quelques forcenés qui, trop lâches pour s'être exposés, ne montraient du cou-

rage qu'en voulant assassiner un ennemi désarmé. Cinq ou six mille hommes d'un autre côté se portent sur le Louvre. Deux régiments de la garde royale occupaient les cours et le jardin de l'Infante ; ils font feu sur les premiers assaillants, qui remplacés aussitôt qu'abattus forcent les grilles, escaladent les barrières, brisent les portes et contraignent leurs adversaires à se rendre à discrétion. Parmi les jeunes gens qui se sont distingués, j'ai entendu avec orgueil citer un de nos compatriotes, le jeune Garraud (6), qui a rapporté des preuves non équivoques de son intrépidité, et un de mes petits neveux Auguste Delette, qui s'est introduit, aidé des épaules de ses camarades, dans le Louvre en passant par-dessus les grilles. Le drapeau tricolore y est arboré, et bientôt les Tuileries, seul point qui restât aux troupes du Roi, voient flotter sur leur sommet les couleurs nationales. A la suite d'un aussi prompt succès, le peuple se précipite en foule dans les appartements, quelques meubles sont brisés dans ceux de la duchesse d'Angoulême, et jetés par les fenêtres ; deux ou trois tableaux représentant le portrait de personnages odieux à la nation, ainsi que celui du sacre sont mis en lambeaux. Le buste de Charles X est renversé ; une main profane se portait sur celui de Louis XVIII ; halte-là, s'écrient mille voix, respect au père de la Charte : et l'effigie de ce prince vénérable est couverte d'un

crêpe, comme pour ne pas le rendre témoin de nos désastres, ou pour lui faire prendre part au deuil général. Quelques colifichets, parures de femmes, quelques chapeaux d'hommes bordés ou garnis de plumes, viennent décorer les têtes d'individus en sabots ou en veste qui s'en pavanaient dans les rues, ce qui leur donnait l'air le plus grotesque que l'on puisse imaginer ; mais à part les vins trouvés dans les caves, rien de précieux n'a été enlevé. La probité régnait au milieu d'un désordre effroyable, et des filous, surpris à exercer leur criminelle industrie, trouvèrent dans la prompte justice du peuple une punition exemplaire ; ils furent, assure-t-on, fusillés à l'instant. Le palais de l'archevêque avait été moins ménagé ; à peine y avait-on pénétré que le bruit se répandit qu'il renfermait de la poudre, des armes, des poignards. Ce fut le signal du pillage ; tous les meubles et effets appartenant à monseigneur furent jetés par les fenêtres ou dans la Seine, rien ne fut respecté, si ce n'est le linge qui fut remis à l'Hôtel-Dieu, et l'argenterie ou autres objets d'art et de prix qui furent portés à l'hôtel de ville ; l'animosité du peuple contre le prélat, plus que la réalité de la découverte prétendue d'armes et de poudre, fut la cause de ces excès.

Une heure après la prise des Tuileries, tout le monde circulait dans les rues où l'on était sûr de ne rencontrer que des amis et des frères, Comme

un danger commun unit les hommes ! les égalise ! quel lien de fraternité que les événements extraordinaires auxquels chacun a pris part! Dans l'intérieur de la cour des Tuileries, au dehors, sur les places, dans les rues, chacun s'abordait, se parlait, se saluait : connus ou inconnus, ouvriers, rentiers, pauvres, riches, bourgeois, militaires se rapprochaient, se questionnaient, se demandaient ce que chacun d'eux avait vu, avait appris.

Un gouvernement provisoire, sous le nom de commission parisienne ou municipale, était établi, à l'hôtel de ville ; des citoyens généreux, presque tous députés, n'avaient pas reculé devant la crainte de se charger d'un fardeau pesant dans des circonstances aussi périlleuses. Des proclamations de cette commission imprimées et affichées rapidement annonçaient le retour de l'ordre, et présageaient un avenir fondé sur les lois. M. de Lafayette s'était rendu à l'hôtel de ville, de midi à une heure, protégé dans sa marche par l'enthousiasme que sa vue inspirait aux habitants dont les flots se pressaient autour de lui, par mon digne ami le brave Noisot qui, revêtu de l'uniforme de chef de bataillon, avait réuni une troupe de 1000 à 1200 hommes, lesquels, après avoir vaillamment combattu, veillaient au maintien de l'ordre et des propriétés. Une proclamation fit bientôt connaître que le vétéran de la Révolution se dé-

vouait comme en 1789 à la cause du peuple, en acceptant le commandement de la force armée; d'autres arrêtés, rappelant chacun à ses devoirs, mettaient sous la sauvegarde des citoyens les bibliothèques, les musées et autres établissements publics. Les murs se couvraient de placards, d'affiches exprimant tous la haine de l'anarchie, l'amour de la liberté, la ferme résolution de consolider l'œuvre d'une régénération glorieuse. On lisait ces placards, on partageait les sentiments qui les avaient dictés ; on se plaisait à raconter les faits héroïques dont on avait été témoin. On donnait des pleurs aux victimes que l'on avait vues tomber : le nombre en fut d'abord beaucoup exagéré, moi-même en examinant les édifices endommagés par la fusillade et le canon, en voyant transporter des blessés, passer des chariots chargés de cadavres, en calculant les détours que nous étions obligés de faire pour ne point imprimer nos pas dans le sang dont les rues et certains passages étaient souillés, je le jugeai plus considérable qu'il n'est heureusement.

Quelques visites chez des amis ou des connaissances terminèrent pour nous cette journée ; les habitants furent invités à placer des lumières sur leurs croisées pour suppléer aux réverbères; des patrouilles nombreuses circulèrent sans interruption ; on continua de se tenir sur ses gardes dans la crainte d'une attaque nocturne. On parlait

d'une artillerie formidable dirigée sur Montmartre pour réduire Paris. On aurait pu le foudroyer sans doute, mais toutes les troupes royales n'auraient pu le réduire; outre le prodige de cent mille hommes sortis de terre, pour ainsi dire, pendant les trois jours, et tous armés; outre les retranchements et le canon des ponts et des places, des quais, des rues, Paris recélait dans ses maisons cent mille autres combattants prêts à faire pleuvoir une grêle de pierres sur les assaillants. La Cour d'ailleurs ne pouvait pas compter sur ses troupes; des soldats français ne sont pas des bourreaux, le vicomte d'Orthez l'avait écrit dans le temps à Charles IX, et un grand nombre d'officiers de la garde l'ont rappelé à Charles X en envoyant leur démission à ses ministres. Le 30 juillet, dès le matin, après la lecture des journaux imprimés pendant la nuit, je suis allé visiter diverses personnes du boulevard Saint-Denis au faubourg Saint-Martin. La déchéance de Charles X et de sa famille était dans toutes les bouches; ceux qui avant le 26 étaient le plus attachés à sa cause n'essayaient pas de le défendre; ils répétaient tristement: « il l'a voulu; « le vingt-huit, le rapport de ses ordonnances le « maintenait sur le trône; à présent, il est trop « tard; qu'il aille sur une terre étrangère cacher « sa honte et traîner ses malheurs, il ne peut « plus reparaître dans des lieux abreuvés du

« sang de ses sujets massacrés par ses ordres : « ses cheveux blancs inspireront la pitié mais ne « lui susciteront plus de vengeurs. » L'indignation née de ses fautes faisait comprendre dans la proscription toute la race des Bourbons : mais dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, les délits sont personnels et n'entachent plus les membres innocents de la famille d'un coupable : ces sentiments ramenaient les esprits à la nécessité de donner une garantie contre l'anarchie. C'était pour le maintien de nos institutions qu'on avait combattu, c'était pour elles et non contre la royauté qu'on s'était armé. Le cri de vive la Charte était le cri de ralliement de l'immense majorité : celui de vive la république, vive Napoléon II, proféré par quelques voix égarées, avait été universellement repoussé. Ni la République, ni un prince étranger ne pouvaient convenir à la France. Le fils d'un grand homme qui a laissé de si profonds souvenirs et de ses brillants exploits et de sa gloire, et de ses erreurs, pouvait inspirer un certain intérêt. Mais ce fils élevé loin de nous a dû puiser dans son éducation des principes contraires à nos mœurs, à notre législation. Ses instituteurs continueraient à le diriger et feraient peser sur nous un joug inaccoutumé ; c'est donc parmi nous qu'il faut choisir l'homme digne d'être placé à notre tête.

Quelques placards rappellent que le duc d'Or-

léans avait embrassé dès sa plus tendre jeunesse la cause de la révolution, qu'il en avait porté les couleurs, qu'il avait combattu dans nos rangs et jamais contre nous : que Jemmapes et les champs de la Belgique ont été témoins de sa valeur. Son éloignement de la cour prouve qu'il était loin d'en adopter les principes ; l'ordre qui règne dans sa maison, son amour pour sa femme, pour ses enfants, l'éducation populaire qu'il donne à ceux-ci, tout nous promet, si nous lui confions nos destinées, un véritable défenseur de nos droits, un roi citoyen.

La défense de laisser sortir de Paris sans une permission jugée un instant nécessaire fut levée, les députés réunis dans la salle du corps législatif et présidés par M. Laffitte déclarent le drapeau tricolore drapeau national, et désignent pour commissaires provisoires des ministères des hommes qui paraissent mériter la confiance générale. La garde nationale est rétablie, M. de Lafayette en est nommé commandant ; une commission municipale est instituée pour veiller aux intérêts de tous. Dans l'absence de toute organisation régulière dans la foule qui parcourait les rues, on remarquait un nombre considérable d'individus plus ou moins avinés, porteurs de différentes armes, vêtus de manière à faire croire qu'ils pouvaient éprouver des besoins. Cette idée portait les honnêtes gens à leur

offrir des secours, mais on ne se rassurait pas sur leurs intentions, aussi malgré l'invitation de la commission municipale à tous les bons citoyens d'ouvrir leurs boutiques, leurs habitations, et de vaquer à leurs affaires, les magasins restaient fermés.

Nous n'avons fait autre chose, pendant la plus grande partie de ce jour, que circuler dans les différents quartiers pour voir sur les édifices les traces de la mitraille et juger ainsi des points où la défense et l'attaque avaient été la plus opiniâtre, recueillir et vérifier quelques faits qui étaient parvenus jusqu'à nous, acquérir la connaissance de tels ou tels autres qui seront immortels comme les trois journées. Le Palais-Royal, du côté de la place, portait l'empreinte de quelques balles, les maisons avoisinantes, en descendant la rue Saint-Honoré, étaient criblées, particulièrement au coin des rues Saint-Louis et de l'Echelle ; les Tuileries ont à peine été atteintes, si ce n'est du côté du bord de l'eau ; le palais de l'Institut avait été abîmé par le feu des Suisses postés sur le quai du Louvre pour défendre l'accès par le pont des Arts. Un boulet avait fait sauter un éclat d'une des colonnes; le quai de l'Horloge, le marché aux fleurs, le quai de la Cité avaient été des lieux de combat ; on s'en apercevait aux carreaux cassés, aux balles et aux boulets infixés dans les murs. Au-dessus de l'arcade qui divise et soutient les ponts

suspendus qui communiquent à la place de Grève, on lisait ces mots : *Pont d'Arcole*. Le peuple s'était porté à l'entrée de ce pont que balayaient des canons pointés par les troupes royales et hésitait à le franchir. Un jeune homme, un héros, donne l'exemple du dévouement; il s'élance un drapeau à la main en s'écriant : « c'est pour la liberté! « mes amis, si je succombe souvenez-vous qu'Ar- « cole est mon nom. » Il tombe frappé d'un coup mortel en frayant un passage aux braves que sa démarche électrise et la reconnaissance a, par l'inscription ci-dessus, consacré la mémoire de son action généreuse et de son glorieux trépas.

Le dégât fait aux édifices par les projectiles de toutes espèces était plus considérable sur la rive droite de la Seine, que sur la rive opposée. On ne concevait pas en la regardant comment la maison qui fait le coin de la place de Grève et du quai Pelletier était encore debout. Une seule pierre soutenait l'angle de ce bâtiment très élevé. Sur la façade de l'Hôtel de Ville, sur tout ce qui entoure la place on voyait les traces d'une attaque furieuse et d'une résistance non moins vigoureuse. Dans notre course un triste spectacle frappa nos regards; ce fut celui d'un grand bateau surmonté d'un drapeau noir, dans lequel étaient entassés les morts qui avaient encombré les bâtiments de la Morgue. Ce bateau emportait les cadavres d'enfants de dix à douze ans, de femmes, de vieillards, de combat-

tants; la foule qui le contemplait paraissait glacée d'horreur, et le silence n'était interrompu que par des imprécations vomies contre les auteurs du carnage ou par les sanglots d'une mère, d'une fille, ou d'une épouse.

Le matin j'avais assisté sous la colonnade du Louvre à l'inhumation, sur le terre-plein qui le précède, des braves qui y avaient trouvé la mort. Un prêtre de Saint-Germain l'Auxerrois, l'abbé Paravey, en habits sacerdotaux, après avoir béni la terre qui devait les recéler, prononçait au milieu du plus profond recueillement les prières sacrées. Le soir, en passant au travers des débris des palissades cassées, des grilles brisées, devant ces portiques échancrés par la mitraille, sur cette terre fraîchement remuée, couverte de cyprès, de lauriers, de couronnes d'immortelles, au-dessus d'une simple croix de bois, je lus cette touchante inscription :

AUX FRANÇAIS MORTS POUR LA LIBERTÉ

Sur les portes entr'ouvertes, dans les passages devant leurs magasins, des dames étaient occupées à faire de la charpie. Des souscriptions en faveur des blessés, des veuves et des orphelins, aussitôt adoptées que conçues, des troncs présentés aux passants pour le même objet ont procuré des secours sou-

dains et abondants. La bienfaisance et le patriotisme sont innés dans le cœur des Français.

Le 31 juillet, en conséquence des démarches faites la veille par les pairs et par les députés, auprès de Monseigneur le duc d'Orléans pour lui offrir la lieutenance-générale du royaume, en attendant le jour où les chambres assemblées pourront lui décerner le titre de roi des Français, et présenter à son acceptation la Charte amendée et dégagée de ces articles dont la fausse interprétation a été la source de tant de maux. S. A. R. cédant à la perspective séduisante de tenir entre ses mains le bonheur de la génération présente, et d'assurer celui de la génération future, a fait le sacrifice de ses goûts particuliers et s'est montrée dans la capitale. Une députation de la chambre lui a porté la délibération qui lui conférait la lieutenance générale. Aussitôt une proclamation signée de tous les députés a fait connaître cette grande nouvelle aux habitants qui l'ont accueillie avec transports, et dont les applaudissements ont redoublé quand ils ont lu celle que le prince fait répandre, après son retour de l'hôtel de Ville, où il s'était rendu sans autre cortège que les députés, et qu'il terminait par ces mots : « la Charte sera désormais une vérité. »

Cependant on était informé que le Roi pendant la nuit avait quitté Saint-Cloud et qu'il s'éloignait avec le peu de troupes restées avec lui. Tous ceux

qui arrivaient des départements à Paris donnaient l'assurance que l'esprit public y était en harmonie avec celui des héros parisiens, et qu'ainsi aucun mouvement n'y aurait lieu en faveur de la famille déchue. La crainte de la trahison disparut peu à peu ; les boutiques des marchands de comestibles, les salons des limonadiers, des restaurateurs se rouvrirent. Pendant que nous dînions chez un de ces derniers, galerie Colbert, nous vîmes déblayer la rue Vivienne pour livrer passage à une pièce de canon sur laquelle était assise et traînée en triomphe une courageuse citoyenne qui, dit-on, s'en était emparée dans les glorieuses journées.

Le soir toutes les croisées étaient garnies de lampions, de chandelles ; les jardins du Palais-Royal livrés à la circulation comme de coutume, renfermaient une foule extraordinaire qui s'y livrait à la joie avec un abandon qui faisait plaisir à voir.

Le dimanche 1er août, la population était répandue dans les rues, sur les places, dans tous les lieux publics de la capitale ; elle examinait les traces de la barbarie et de l'insigne mauvaise foi du dernier gouvernement, elle se félicitait d'avoir déjoué ses projets sacrilèges et annonçait que de plus grands sacrifices ne lui auraient pas coûté davantage pour les surmonter.

L'office divin a été célébré dans toutes les égli-

ses paroissiales avec la solennité accoutumée ; ces mêmes hommes qui s'étaient montrés si terribles deux jours auparavant y assistaient avec dévotion, revêtus des armes, des habits avec lesquels ils avaient combattu. Le même spectacle s'offrit à nos yeux dans plusieurs églises où nous sommes entrés. A Saint-Eustache, presque sous l'orgue, nous remarquâmes l'entrée fraîchement scellée du caveau où ont été déposées les victimes tuées dans les rues adjacentes. Sur le marché des Innocents, du côté de la halle aux toiles, une croix de bois avec cette inscription : « aux braves morts les « 28 et 29 juillet 1830 », élevée sur un terrain couvert de fleurs et de couronnes, nous indique la sépulture d'un grand nombre de nos concitoyens.

Les Tuileries, le Palais-Royal étaient encombrés de promeneurs, surtout le dernier lieu. On se portait dans les cours pour apercevoir le duc d'Orléans qui, accompagné de sa nombreuse famille, faisait le tour de sa terrasse et saluait le peuple avec toute la grâce et l'affabilité possible et à qui l'on répondait par des vivats unanimes.

Le 2 août la nouvelle de l'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême en faveur du duc de Bordeaux se répandit dans Paris. Ce dernier acte de l'ex-roi a produit peu de sensation. On était las du gouvernement de la branche aînée, le roi était devenu ridicule par son goût désordonné pour la chasse, et par sa bigoterie. Le Dau-

phin, par son assistance au conseil semblait, avoir pris part aux fatales ordonnances, et partageait ainsi les haines vouées au ministère. La légitimité de la naissance du duc de Bordeaux était contestée, au point qu'on avait substitué à son nom, que portait une rue nouvellement percée, celui de l'Enfant trouvé. Presqu'à la veille de notre départ, nous nous sommes occupés (les boutiques et magasins étaient ouverts) de quelques emplettes, de quelques dernières visites dans l'intervalle desquelles nous avons assisté au service funèbre par le curé de Saint-Eustache, en l'honneur des victimes enterrées dans cette église. Avec quel recueillement on était prosterné devant les autels autour du catafalque ! Chacun était pénétré de l'esprit de la pieuse cérémonie. Point de ces allées et venues scandaleuses, de ces causeries peu décentes qu'on ne remarque que trop souvent dans nos cérémonies religieuses. On n'était point là pour voir ou pour être vu au milieu de cette réunion livrée tout entière à sa douleur, à ses regrets, qui invoquait l'Éternel sur des êtres passés dans un monde meilleur, dont les prières s'élevaient avec l'encens jusqu'au trône de la divinité. On ne pouvait douter que l'on ne fût dans la maison du Seigneur ; une musique suave en harmonie avec les sentiments qu'on éprouvait se mêlait aux vœux adressés au Dieu de paix et de miséricorde.

Les voitures commençaient à circuler dans les rues que les mêmes citoyens qui les avaient creusées travaillaient à réparer tant bien que mal. Les diligences qui depuis le 28 juillet avaient cessé de pouvoir pénétrer dans l'intérieur, arrivaient chargées de solliciteurs qui n'apercevaient dans le mouvement opéré qu'une occasion favorable à leur ambition, et qui prenaient pour du patriotisme leur ardeur de dénoncer ceux qui occupaient les emplois auxquels ils aspiraient.

Les affaires paraissaient reprendre leur cours ordinaire; les spectacles interrompus le 27 étaient remplis de curieux attirés par des scènes ou des chants patriotiques : ce n'est qu'au désordre des pavés qu'un étranger débarquant à Paris aurait pu se douter des grands événements qui venaient de se passer.

Le mardi 3 août, pour satisfaire au désir qu'avait ma compagne de voyage d'assister à la séance de l'ouverture des chambres, je renouvelai vainement les démarches que j'avais déjà faites la veille pour obtenir des billets de tribune. Dès cinq heures du matin toutes les issues de la salle des séances étaient assiégées, et les tribunes publiques furent envahies en un clin d'œil au moment de l'ouverture des portes. Ainsi désappointés nous sommes allés déjeuner chez un de nos amis, avocat à la cour de Cassation. Là trouvant pour convive un exalté libéral arrivé la veille de notre

département, j'ai pu prendre une idée de ce que se promettaient ceux qui se regardaient comme les seuls patriotes. Tous les fonctionnaires et agents employés par le gouvernement déchu devaient être destitués. Avoir rempli ses devoirs en homme de bien et d'honneur, avoir fait exécuter les lois sans acception de personnes, avoir rendu la justice avec cette impartialité qu'elle requiert, s'être constamment montré partisan de nos institutions mais sans avoir partagé l'exaltation des exagérés, tout cela n'était pas une garantie suffisante pour l'avenir ; ce n'est pas des hommes modérés, disait-on, qui conviennent dans les circonstances actuelles; le beau mérite d'être honnête homme et de tenir religieusement son serment, il faut des hommes dont la haine contre la dynastie que nous venons de renverser et ses adhérents, se soit manifestée hautement pendant la trop longue durée de sa tyrannie, ou soit justifiée par les persécutions dont ils ont été l'objet. Il faut des gens dont l'opinion prononcée et bien connue puisse diriger et entraîner la multitude, et dont le bras la seconde au besoin pour l'aider à se défaire de ses ennemis. Des objections contre une énonciation de principes aussi contraires aux miens et à ceux des personnes qu'un amour désintéressé attache à la patrie, furent inutilement mises en avant par moi, je parlais à des sourds; je les quittai effrayé ou plutôt affligé de ce

que j'avais entendu et ne parvins à l'oublier qu'en prenant part aux applaudissements qui accompagnaient le duc d'Orléans au moment où nous le vîmes sortir à cheval de son palais, vêtu de l'uniforme d'officier général, ayant à ses côtés son fils, le duc de Nemours, précédé par son épouse, sa sœur et ses filles dans une calèche découverte et suivi de ses aides de camp pour se rendre à la chambre des députés. Le canon des Invalides annonça l'entrée du prince.

Le bruit que les commissaires envoyés le 2 à Charles X pour assurer, sur sa demande, sa libre sortie du royaume, étaient de retour de Rambouillet, d'où est signé l'acte d'abdication, sans avoir été admis auprès de lui, s'étant propagé de quartier en quartier, une foule immense s'est précipitée de tous les points, les armes à la main, et a pris la route de Versailles, avec l'intention de se porter jusqu'à Rambouillet. Les fiacres, les cabriolets de place furent mis en réquisition ainsi que les petites voitures dites des environs de Paris, tout cela produisit un mouvement extraordinaire, dont la cause n'étant pas bien connue, occasionna dans le quartier du Marais et du Temple où nous nous trouvions une alerte qui fit de nouveau fermenter les têtes et clore quelques magasins. Les femmes surtout paraissaient exaspérées de l'idée que la cour et ses partisans avaient réuni des troupes qui marchaient sur Paris. Elles s'écriaient : Ah,

il faut que nous nous en mêlions ! malheur aux ennemis du peuple ! malheur à ceux qui veulent nous empêcher de gagner notre vie et de subvenir à la subsistance de nos enfants. Des éclaircissements donnés par des personnes instruites calmèrent cette agitation. Le discours prononcé par le duc d'Orléans devant les chambres réunies, colporté dans toutes les rues et lu avec avidité, par tous les citoyens, finit par rassurer jusqu'aux plus timides ; il fit le sujet de la conversation du reste de la journée, que je terminai en allant au spectacle où l'on exécutait à grand orchestre des chants patriotiques, et cette Marseillaise qui, si elle me reportait à des jours de gloire dont la France est fière encore, m'attristait par le souvenir des jours de deuil qu'elle rappelait à ma mémoire.

Le 4 août nous avons quitté Paris, voyageant à petites journées dans notre cabriolet chargé d'une malle derrière, de caisses sur l'impériale ; nulle part, nous n'avons été retardés par la visite de nos passeports. Le drapeau tricolore flottait sur tous les clochers, la cocarde ou le ruban national était au chapeau ou à la boutonnière de presque tous les citoyens qui avaient adopté ces distinctions sans contrainte, et qui ne se formalisaient pas de rencontrer des individus qui n'en étaient pas décorés. A Fontainebleau, on prétendait que la duchesse de Berry était cachée dans le château ;

nous l'avons visité, et notre conducteur a démenti cette nouvelle en nous introduisant dans tous les appartements, et en nous disant que ce qui pouvait avoir donné lieu à ce bruit était le séjour momentané de la duchesse d'Angoulême, qui arrivée le 31 juillet, à cinq heures du matin, dans une charrette ou patache, en était cependant repartie le même jour, à onze heures du soir, dans un mauvais cabriolet, et avait pris des chemins de traverse pour gagner Saint-Cloud et rejoindre son époux. La douleur étaient peinte sur sa figure et les mots : que je suis malheureuse ! étaient les seuls qui sortaient de sa bouche.

Le duc de Chartres avait couché la veille dans l'auberge où nous avons pris gîte. A Montereau, les citoyens montaient la garde et maintenaient le bon ordre, il en était de même à Nogent. La garde nationale se formait à Troyes, une compagnie était déjà en uniforme. A Châtillon-sur-Seine, elle était sous les armes pour la réception de son drapeau. C'est dans cette ville que nous avons appris par les papiers publics que les chambres avaient au nom de la nation déféré, le 7 août, la couronne à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans. C'est rentrés dans nos foyers que nous avons lu la relation de la séance royale du 9 où ce prince a déclaré qu'il acceptait sans restriction la Charte nouvellement modifiée avec le titre de roi des Français, et a prêté le serment prescrit par l'ar-

ticle 65. Sa Majesté a été proclamée Roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I. Daigne la Providence lui accorder longs et heureux jours, qu'il doit consacrer au bonheur d'une nation généreuse ! Que, toujours fidèle aux engagements sacrés qu'il a contractés envers elle, il règne selon la Charte et les lois ! Puissent tous les citoyens réunis en faisceau autour de son trône n'oublier jamais que la force d'un état réside essentiellement dans l'union du peuple avec le souverain qu'il s'est choisi et que le respect pour les personnes et les propriétés est le plus sûr garant de la liberté !

Gevrey, 15 août 1830.

NOTES

(1) Il s'agit, sans aucun doute, d'un M. Aumont, capitaine de la garde nationale et l'un des plus riches bouchers de Paris. H. Vienne a raconté, dans une de ses lettres, que dans la journée on voyait M. Aumont dans sa boutique servant lui-même ses pratiques, mais le soir il recevait la meilleure compagnie dans un appartement décoré avec goût.

(2) Claude Noisot naquit à Auxonne, le 5 septembre 1787, de Jacques Noisot, perruquier, et de Françoise Malharbet. Il reçut des leçons de dessin d'un artiste de cette ville et entra au service comme fusilier grenadier le 12 octobre 1808, fut caporal dans la vieille garde le 24 mai 1810, fourrier au 2e régiment de grenadiers le 24 juin suivant, sergent-major au 1er régiment de grenadiers le 26 octobre 1813, lieutenant en second le 13 mars 1814, lieutenant en 2e, sous-adjudant-major le 1er janvier 1815, lieutenant en 1er (capitaine), le 13 avril 1815, rétrogradé au grade de lieutenant en 2e par décret *d'une canaille*, le ministre de la guerre du temps, a ajouté Noisot en marge de ses états de service, nommé lieutenant à la légion des Hautes-Pyrénées, le 4 juillet 1819, renvoyé dans ses foyers le 2 décembre 1820. Campagnes de 1809 en Autriche, de 1810 et 1811 en Espagne, de 1812 en Russie, de 1813 en Saxe, de 1814 en France ; parti pour l'île d'Elbe le 11 avril 1814, rentré en France le 1er mars 1815, a fait la campagne de Waterloo, a été blessé deux fois, à Wagram d'un coup de feu à l'épaule droite, d'un coup de feu à la jambe gauche au combat de Salinas (Espagne) ; légionnaire du 21 mars 1813, officier de la Légion d'honneur le 13 avril 1815, décoré de juillet.

En rendant Noisot à la vie privée le gouvernement de la Restauration ne lui assurait aucune pension ; il fut même sur le point de passer devant un Conseil de guerre pour propos indiscrets tenus sur la famille royale et éloges intempestifs de Napoléon. Il vint alors

à Paris, et à l'âge de trente-trois ans fréquenta l'école des Beaux-Arts ; mais son bon sens lui fit bientôt voir que la grande peinture n'était point son fait, cependant comme il fallait vivre il adopta le genre de la miniature et y obtint quelque succès, quoique ses œuvres péchassent un peu du côté de la ressemblance. M. Vienne, qui l'avait connu à Guéret, le fit venir à Rouen et lui procura des commandes. Après un séjour assez prolongé à Rouen, Noisot rentra à Paris où il vécut de son talent ; un peu avant les événements de juillet, il épousa une dame Richard-Françoise-Nicole Vienot, veuve de deux maris, qui aurait pu être sa mère et même lui donner des frères aînés; elle fit sa fortune en lui assurant par contrat de mariage ce qu'elle possédait, à la condition d'habiter avec elle ; la Révolution de 1830, qui rétablit les anciens officiers de l'empire dans leurs grades et même leur en conféra de plus élevés, lui fit amèrement regretter de s'être marié. Il vint alors habiter Fixin, où il fut chef de bataillon de la garde nationale du canton de Gevrey, titre qu'il eut encore en 1848 ; il s'est rendu populaire à Fixin en créant, sur le versant du vallon, de la *combe*, comme on dit en Bourgogne, qui regarde le nord, une plantation charmante et en transformant de la manière la plus agréable le fond même de la combe. Il a légué la propriété ainsi créée à la commune avec la somme nécessaire à l'entretien, et Fixin est devenu ainsi un des lieux d'excursion favoris des Dijonnais et des habitants des communes voisines.

Le parc sert de cadre à une statue de Napoléon, œuvre très renommée de Rude, mais d'une conception et d'un arrangement qui ne sont pas sans défauts ; on y voit aussi deux beaux bustes de Paul Cabet, l'élève de Rude, ceux de Rude lui-même et de Noisot, ce dernier placé sur la tombe que le maître du lieu s'était fait creuser d'avance.

Le monument de Napoléon fut inauguré le 19 septembre 1847, en présence des autorités du département et d'une foule innombrable et pleine d'enthousiasme. Noisot y prononça un discours sans prétention qui eut beaucoup de succès ; il fut moins heureux quand le 13 août 1850 le Président de la République vint visiter le monument élevé à la mémoire de son oncle. Il s'avisa, en effet, dans son discours, de demander la grâce de son ami Guinard, condamné par la Haute Cour de Versailles; le président l'interrompit et lui répondit froidement qu'il n'était pas venu pour entendre de semblables requêtes et que Guinard avait été condamné par la

justice nationale conformément aux décrets rendus par l'Assemblée législative, pour laquelle il professait le plus profond respect. Après quoi le président et Noisot n'en causèrent pas moins comme de bons amis, et Noisot eut l'esprit de ne pas être, ou de ne pas se montrer blessé, de la réplique qu'il s'était attirée.

Toutefois il fut sans enthousiasme pour le nouvel empire et ne lui demanda rien. Avec des apparences très fantaisistes pour ne pas dire extravagantes, un langage soldatesque et un usage abondant de locutions plus qu'imagées, Noisot avait un fonds réel d'esprit et de finesse ; il était généreux mais ne se ruinait pas, ne parlait jamais de ses campagnes, ni de son talent de peintre qui n'était cependant pas à dédaigner. Cet admirateur très outré de Napoléon ne posait nullement pour le vieux grognard, ses envieux, car il en avait, n'en disaient pas moins qu'il se faisait un piédestal de son empereur. Sa femme, qui parvint à l'extrême vieillesse, finit par perdre un peu la tête, mais garda toujours un esprit très caustique ; à l'époque de son mariage elle lui avait promis de fermer les yeux, elle ne les ferma pas du tout et ne cessa de poursuivre de ses sarcasmes les objets vrais ou prétendus des affections de son mari.

A soixante-treize ans Noisot était encore très vigoureux, sec, droit, les cheveux en coup de vent, tel que le montre le buste de Cabet dont un moulage est au musée de Dijon ; il avait la taille et la démarche d'un jeune homme et à soixante-dix ans entrait dans un salon en faisant la roue. Saisi un jour par un froid subit, il fit allumer un grand feu devant lequel il s'étendit ; on fit venir des médecins qui discutèrent ; « les voilà bien caponnés », dit-il entre ses dents. Ce furent ses dernières paroles et il mourut le 14 avril 1861.

Noisot appelait son ami Vienne *le Père éternel* à cause de son grand âge et M. Vienne justifia ce titre en enterrant son ami Noisot.

(3) Etienne-Nicolas-Philibert Hernoux, né à Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or, le 30 octobre 1777, de Charles Hernoux de Bellefontaine, négociant, député aux Etats-Généraux, administrateur du département de la Côte-d'Or, député au Conseil des Anciens, et de Anne-Françoise Gilles, était adjoint au maire de Dijon quand il fut nommé maire par arrêt du maréchal duc de la Moskowa, en date du 16 mars 1815, confirmé le 3 mai par Thibaudeau, commissaire extraordinaire, assista en cette qualité au Champ de Mai et fut

nommé conseiller-général par l'empereur. Le 9 mai 1815 un arrêt de la Chambre des mises en accusation le renvoya devant la Cour d'assises de la Côte-d'Or avec le général Veaux, le receveur général Lejéas, etc. ; le procès s'ouvrit le 19 août 1816 et se termina le 26 par l'acquittement de tous les accusés.

Le 20 septembre 1817, le collège du département élut Hernoux député, à cette date il n'avait pas les quarante ans exigés par l'article 38 de la charte, mais quand la session s'ouvrit, le 5 novembre, il était entré dans sa quarante-unième année et conformément à la jurisprudence de la Chambre, son élection fut validée. Réélu dans le 1er arrondissement, le 19 mai 1822, il ne le fut ni en 1824 ni en 1827, mais remplaça le 28 septembre 1829 le marquis de Chauvelin démissionnaire, signa le 16 mars l'adresse des 221 et fut réélu le 23 juin suivant. Les souvenirs de M. Vienne sont exacts sur sa non présence à Paris au mois de juillet ; M. Hernoux était à Dijon et assistait le 29 à la représentation théâtrale où la présence de la duchesse d'Angoulême amena une manifestation orageuse. Nommé maire de Dijon par ordonnance royale du 10 août, il fut élu député le 5 juillet 1831 et le 21 juin 1834, mais échoua aux élections générales du 4 novembre 1837. Conseiller général nommé le 17 novembre 1833, il fut président de 1834 à 1842 et ne fut pas réélu au renouvellement triennal du 11 décembre 1842. Maire après la révolution de 1848, il donna sa démission en février 1849 ; réélu conseiller général le 20 août 1848, il ne le fut pas le 1er août 1852 et rentra dans la vie privée.

M. Hernoux est mort à Dijon le 17 février 1858, rue Vauban, nº 12, dans l'ancien hôtel du président Bouhier, passé aux Chartraire de Bourbonne, puis au président Micault de Courbeton mort sur l'échafaud révolutionnaire à Dijon, le 27 ventôse an II, 17 février 1794 ; il ne laissait pas d'enfants de son mariage avec Anne Petitot.

(4) La Cour était alors à Saint-Cloud résidence d'été du Roi, d'où l'on pouvait entendre le bruit de la bataille et voir le drapeau tricolore arboré sur les monuments conquis par le peuple.

(5) Ce prétendu général Dubourg n'avait d'un général que l'uniforme.

(6) Joseph Garraud, sculpteur, né à Dijon, rue Verrerie, 39, le 25 mai 1807, de Jean Garraud, menuisier et d'Anne Durupt, était élève

de l'atelier de Ramey à Paris, au moment de la révolution de juillet, et bien que blessé pénétra, dit-on, le premier dans le Louvre, le jeudi 29. En 1848 il fut un instant directeur général des Beaux-Arts, désigné pour la déportation après le coup d'état de 1851, il fut gracié dans les premiers mois de 1852, se retira à Dijon en 1875 et y mourut le 5 juin 1880. C'était un artiste de talent et son œuvre capitale, *la Première Famille sur la terre*, exposée au salon de 1845, fut achetée par l'Etat et placée au jardin du Luxembourg où elle est encore.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DU

PRÉSIDENT JEANNIN

Depuis longtemps la Société Eduenne s'efforce de mettre en lumière tout ce qui concerne le Président Jeannin et sa famille, et cela, à juste titre, car il y a peu de personnages aussi sympathiques que l'illustre président. Quand on se rappelle avec quelles difficultés un simple roturier pouvait arriver aux grandes charges sous l'ancien régime et qu'on voit au faîte des dignités Jeannin, le fils d'un tanneur, on est bien obligé de reconnaître qu'il a eu beaucoup de mérite ou qu'il a été singulièrement servi par la fortune. Certes les circonstances ont pu lui être favorables, mais c'est surtout à son mérite qu'il a dû sa brillante carrière. Né dans un siècle troublé par des luttes religieuses, il a su garder toujours la modération si difficile en pareil cas; c'est ainsi qu'au moment de la Saint-Barthélemy, il conseilla à Chabot-Charny d'attendre de nouveaux ordres, et son avis sauva Dijon du massacre qui ensanglanta la France. Et cependant Jeannin était catholique convaincu; il le montra bien par la part active qu'il prit à la Ligue; il s'agissait cette fois d'empêcher un prince protestant de devenir roi. La majorité de la France était catholique et ne voulait pas d'un roi calviniste. Jeannin,

tout en défendant le principe catholique, s'efforça de rappeler Mayenne et les Ligueurs à la modération : il les mit surtout en défiance contre l'ambition espagnole. Sa sagesse et sa droiture le firent remarquer d'Henri IV qui plus tard en fit un de ses ministres les plus écoutés et l'employa dans les négociations les plus délicates.

Arrivé aux honneurs et à la fortune, Jeannin montra les goûts d'un grand seigneur : il eut la passion des constructions. Son hôtel de Dijon, sa maison de Chaillot, mais surtout son château de Montjeu le prouvent. Tallemant des Réaux lui reproche ce goût ruineux qu'il aurait poussé jusqu'à la prodigalité. Le château de Montjeu a en effet un aspect des plus imposants, et il est entouré d'un immense domaine constitué à grands frais par le Président Jeannin.

Né à Autun, Jeannin a adopté en quelque sorte Dijon comme une seconde patrie. Il a habité d'abord dans notre ville la rue *près la porte Guillaume* (1). En 1583, il acheta l'hôtel d'Oigny (2); il l'agrandit en 1586 et 1598 de plusieurs immeubles voisins, mais il revendit le tout aux Religieuses Carmélites, le 11 mai 1608 (3). Il habita en-

(1) Arch. municipales, L. 207, f° 165 : rue tirant contre la porte Guillaume : M. le président Jeannin.

(2) C'est aujourd'hui la caserne Brune, ancienne caserne des Carmélites.

(3) Dijon, archives de la chambre des notaires, Minutes de Claude Poillechat.

suite, dans ses différents séjours à Dijon, la maison qui porte aujourd'hui le n° 8 de la place Saint-Jean.

Il y a trois ans les Mémoires de la Société bourguignonne d'histoire ont déjà donné un certain nombre de lettres inédites du Président Jeannin. Nous y ajoutons aujourd'hui plusieurs pièces nouvelles. Ces pièces comprennent d'abord plusieurs lettres très intéressantes qui sont communiquées à notre société par l'intermédiaire de notre collègue, M. Jules Regnier. Le collectionneur qui veut bien nous permettre de les publier mérite d'autant plus nos remercîments qu'il désire rester anonyme (1). A ces lettres, nous joindrons plusieurs documents tirés des Archives de Dijon ou de la Bibliothèque nationale.

Le premier de ces documents, en suivant l'ordre chronologique, est une lettre d'Anne Gueniot, femme de Jeannin. Elle était la fille d'un médecin de Semur et avait dans cette ville une partie de ses biens. En 1589, Semur était aux mains des royalistes, tandis que Jeannin était fidèle à Mayenne et à la Ligue. Les commissaires royaux des vivres saisirent à Semur et à Epoisses les récoltes de M^me^ Jeannin et voulurent les distribuer à la garnison. L'intendant de la Présidente la pré-

(1) Nous indiquons ces lettres par la formule : Archives d'un Collectionneur.

vint par un exprès et l'avertit qu'elle n'obtiendrait main-levée de la saisie qu'en faisant mettre en liberté la femme de l'un des commissaires des vivres, Mme Petit, qu'on détenait à Dijon. La Présidente adressa aussitôt au maire et aux échevins de Dijon la supplique suivante :

I — Lettre de Madame Jeannin au Maire et aux Échevins de Dijon

Messieurs, Messieurs les viscomte maire et eschevins de la ville de Dijon,

Supplie humblement damoiselle Anne Gueniot, femme de messire Pierre Jeannin, président en la cour du parlement audict Dijon et dict qu'elle auroit esté advertie par son recepveur Aulxois, que les sieurs Robelin et Petit auroyent de l'auctorité de la prétendue Cour de Parlement de Flavigny, saisi et arresté touts les grains qui estoyent en sa maison de Semur à elle appartenant à cause de son revenu dudit Aulxois et que l'on luy auroit faict entendre qu'il ni avoit moyen de luy faire avoir la main levée de ses dictz grains sinon en faisant mettre en liberté la femme dudict Petit et deschargeant les cautions qu'elle vous auroit donnée pour son assurance. Ce considéré, vostre bon plaisir sera permettre que ladicte femme sorte hors la ville et que ses cautions soyent deschargées attendu mesmement qu'elle ne peult de rien fortifier le parti contraire, ce que feroyent les dictz grains ou les deniers provenants de la vente disseulx y

en ayant de la valeur de cinq centz escutz ou plus et vous ferez justice.

ANNE GUENIOT (1).

Archives municipales : papiers à classer.

On sait comment se termina la Ligue : Mayenne vaincu à Fontaine-Française signa avec Henri IV la paix à Folembray au mois de janvier 1596. Jeannin, qui l'avait négociée, prêta lui-même serment au roi le 1er février 1596. La pièce qui le prouve est un petit carré de parchemin qui fait partie du fonds Moreau de la Bibliothèque nationale.

II. — SERMENT DE FIDÉLITÉ DE JEANNIN A HENRI IV

Aujourd'huy premier jour de febvrier mil V C IIIIxx seize (2), M. Pierre Jeannin, conseiller du Roy en son conseil et président en sa cour de Parlement de Dijon, a faict et presté le serment de fidélité à sa majesté ès mains de monseigneur le chancelier, moy conseiller du Roy, secrétaire de ses finances, ex-greffier dudit conseil d'estat présent.

Fait à Coucy, les jour et an que dessus.

DE LA GRANGE.

Et au dos : Serment de fidélité au Roy de M. Jeannin.

Bibliothèque nationale, Fonds Moreau, 746, f° 58.

(1) Nous n'avons pu savoir si la requête de Mme Jeannin fut écoutée ; les registres des délibérations n'en portent aucune trace.
(2) 1596.

Jeannin eut de bonne heure toute la confiance du roi qui l'occupa à des missions souvent très délicates. L'une des moins difficiles ne fut certes pas la négociation entreprise avec le duc de Savoie. On sait qu'elle dut se dénouer par la guerre et que les intrigues du duc de Savoie contribuèrent beaucoup à la trahison de Biron. Une lettre de Jeannin au roi prouve combien tout le temps les négociations furent difficiles avec la Savoie : le duc de Savoie n'y apportait aucune bonne foi et ses agents se conduisaient naturellement comme leur maître.

III. — Jeannin au Roi

Sire, j'ay sceu seullement et lorsque Vostre Majesté partoit pour s'en aller à Fontainebleau qu'hier l'ambassadeur de Savoie en son audience luy fit entendre qu'en conférant avec moy et par la réponce qu'il avoit eu à ses articles, je luy avois accordé comme chose arrestée au conseil qu'il n'y auroit point cy après d'aubenne entre les subjets de Vostre Majesté et ceux dudit sieur duc, combien que la vérité soit que tant par la responce aux articles que par ce que je luy ay dit, ledict droit d'aubenne ne soit remis sinon pour ses sujets qui tiennent des biens és païs eschangés à condition que ceux de Vostre Majesté jouiront du mesme droit en ses païs. Et m'estonne, Sire, comme il a osé advancer ce mensonge, car lorsque les articles qu'il a présentés ont esté veus et examinés sur le raport que j'en fis à messieurs le chancelier, le garde des sceaux et Villeroy, y opinant le premier, comme c'est la coustume des raporteurs, mon advis fut de le

restreindre aux païs eschangés, suivi après d'eux tous sans aucune contradiction, comme je m'offre qu'ilz le pourroient témoigner à Vostre Majesté. Il me fut depuis commandé par eux de conférer avec ledit sieur ambassadeur, non seullement sur la réponce à cet article, mais de tous les autres dont il se plaignoit, pour luy faire cognoistre par raison que toutes ces responces estoient justes. N'en estant pas content et satisffait, il demanda de communiquer de rechef avec Messeigneurs le chancelier et garde des sceaux où je fus aussi présent, non monsieur de Villeroy qui estoit absent et lors près de Vostre Majesté. Cet article des aubennes fut ainsy fort débatu par luy et répondu tousiours de mesme façon ; bien luy fut-il dit par tous, sur ce qu'il remonstroit que plusieurs de voz sujets tiennent de grandes terres et possessions en la souveraineté de son maistre dont il ne prétendit jamais aubenes, qu'il estoit raisonnable que ses subjectz fussent traictés de mesme façon dans ce royaume, qu'à la vérité les rois n'aiment point prétendre de posséder l'aubenne des terres qui estoient tenues par les subjects dudit sieur duc qui résidoient en ses estatz, non en ce royaume, et que les marquis de La Chastre qui en ont n'avoient laissé d'y succéder, quand le cas est escheu, mais que ceste prétention d'aubenne estoit vrayement pour les estrangers qui viennent demourer en France et y acquièrent des biens qu'ilz ne peuvent transvertir à leurs héritiers estrangers s'ilz n'ont obtenu lettres de naturalité. Je luy ay dit autant en conférance particulière et rien davantage. Et quant à la responce par escrit ell' a esté leue et veue au conseil et est conforme et se rapporte à celle faite aux articles que le précédent ambassadeur avoit présenté, qui est restreinte aux païs eschangés ; les lettres patentes qu'avoi aussy dressé et qu'il a fait refus de prendre en prétextant faire changer ceste résolution, sont de tout semblables, et ne scay sur quoy il a pu fonder ceste imagination. C'est pourquoy je suplie très humblement Vostre Majesté vouloir croire que les choses ont ainsi passé et que la réponce aux articles et les lettres patentes de

tout ce qu'ay dit et fait en ceste affaire a esté suivant l'advis de vostre conseil sans y rien adiouster du mien et qu'en tout ce ou j'auray l'honneur d'estre emploié par Vostre Majesté j'y aporteray tousiours le mesme soin affectueux et fidèle comme estant vostre très humble et très obéissant sujet et serviteur. A Paris, ce lundy XXIII[e] jour d'aoust 1605.

P. JEANNIN.

Bibliothèque nationale, fonds Du Puy, fol. 120.

La lettre suivante est écrite de La Haye, le 9 décembre 1607. A cette date, Jeannin travaillait péniblement à faire reconnaître par l'Espagne l'indépendance des Pays-Bas. Ce fut d'ailleurs l'œuvre capitale de toute sa vie et celle qui l'a le plus honoré. Or, en 1607, Henri IV poursuivait depuis longtemps déjà en Italie la réconciliation du pape et des Vénitiens. Le sénat de Venise avait supprimé certains privilèges abusifs du clergé sans en référer au pape; la querelle s'était vite envenimée et le pape Paul V avait lancé l'interdit contre Venise. L'Espagne, maîtresse d'une partie de l'Italie, ne pouvait que gagner à ce conflit. Henri au contraire dont les Vénitiens étaient les plus anciens alliés et qui tenait à rester en bonne intelligence avec Rome, ne ménagea pas ses conseils pacifiques aux deux parties et réussit, après une difficile médiation, à les réconcilier. C'est au moment où le différend vient d'être terminé et où l'envoyé extraordinaire de la France a été rappelé que Jeannin lui écrit :

IV. — Jeannin au Cardinal du Perron

Monseigneur, encore que soyez très fort utile à Rome près de nostre saint père tant pour le service du Roy que la réputation du royaume, n'est-ce que vostre longue absence estoit si ennuieuse à voz serviteurs qu'ils vous désiroient tous près du roy, moi entre autres estoi touché de cest' affection pour avoir l'honneur de vous veoir et qu'ay tousiours estimé qu'auries encor plus de contentement et series aussi utile pour le public en France emploié au maniement des grandes affaires qu'en quelqu'autre lieu que ce soit. Je me résioui donc maintenant de ce qu'estes de retour et ne vous pouvant offrir mon très humble service en personne le vous présente par lettre attendant que soi hors de l'affaire où il a pleu à Sa Majesté m'emploier si pleine de difficultés qu'elle méritoit bien un esprit plus fort et capable que le mien pour la bien conduire, encor que je sache que le soin, la fidélité et la prudence mesme ne servent de rien pour nous exempter de blame et calumnie, tant s'en fault qu'ilz nous puissent acquérir quelque grace envers nostre maistre si le succès n'en est heureux. J'en espère bien pour le regard des estatz qui sont disposés de donner tout contentement à Sa Majesté, mais si nous les mettions en repos suivant la charge qu'elle nous a donné. Je n'en peux rien dire pour incertitude en laquelle nous sommes de la volunté du roy d'Espagne comme vous l'apprendres plus particulièrement par les lettres qu'envoyons au roy. Je prieray Dieu, cependant, monseigneur, qu'il vous donne en parfaite santé très heureuse et très longue vie. De la Haye, ce IX[e] jour de décembre 1607.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

P. Jeannin.

Archives d'un collectionneur.

Une note manuscrite qui accompagnait cette lettre la prétend adressée au Cardinal de Joyeuse, nous croyons que ce fut au Cardinal Du Perron (1). Ces deux cardinaux en effet furent tous deux occupés à la réconciliation du pape et des Vénitiens, mais le Cardinal de Joyeuse fut plutôt occupé auprès des Vénitiens et du Perron, auprès du pape. Or, outre la mention précise indiquant que cette lettre fut adressée à *l'envoyé du roi à Rome*, nous avons d'autres raisons pour croire que c'est de Du Perron qu'il s'agit. Nous ne connaissons aucune lettre de Jeannin à Joyeuse, tandis que dans les œuvres mêlées de Jeannin publiées par Buchon (2) il existe une lettre à Du Perron; elle n'est pas datée, mais elle est peu postérieure au départ de Du Perron pour Rome, et elle montre que Jeannin était assez lié avec Du Perron pour lui faire part de ses pensées intimes. Il lui dit par exemple, en parlant de Sully : « Le roi lui fie tout et cette grande faveur le rend moins sociable avec ceux qu'il regarde au-dessous de lui. » Il existe d'ail-

(1) Du Perron était un calviniste converti. Orateur, poète et érudit, il fut lecteur d'Henri III. Henri IV le nomma à l'évêché d'Evreux en 1591. Du Perron contribua beaucoup à la réconciliation du roi et du Saint-Siège. A son retour de la négociation de Venise, il fut nommé archevêque de Sens. Il joua un rôle important aux Etats de 1614 et mourut en 1618.

(2) Buchon, *Panthéon littéraire, Choix de Chroniques et de mémoires sur l'histoire de France : Les négociations du Président Jeannin*, p. 761 et 762.

leurs des lettres de Du Perron à Jeannin, ce qui prouve qu'il y eut entre eux un échange de correspondances et la lettre que nous publions en fait partie sans aucun doute.

A la Haye, Jeannin devait avoir des jours où il expédiait ses lettres particulières, car à la date même de la lettre écrite au cardinal Du Perron, nous en trouvons une autre qui n'a pas de suscription. C'est une lettre plutôt polie qu'intime; elle reproduit presque mot à mot quelques passages de la lettre précédente.

V. — LETTRE DE JEANNIN A... ?

Monsieur, il y a quelques jours que j'ay reçeu une de vos lettres; elle est de vieille datte; ainsy n'attribuez point à oubliance si en recevez la response tard. J'estime et honore trop votre amitié pour n'estre soigneux de satisfaire à ce debvoir, car quoyque je sois icy occupé en un affaire assez fascheuse, je n'ay pourtant faute de loisir; le travail vient tout à coup, puis il est suivy de quelque repos et cette vicissitude rend les deux ensemble plus agréables. Il est vray qu'il est malaisé que l'esprit soit sans inquiétude jusques à ce que tout soit faict, par des difficultez qui s'y rencontrent tous les jours; car je sçay que les soing et la fidélité ne servent de rien et que la prudence mesme est pour rien comptée quand le succez de nostre conduite n'est pas heureux ; il n'y a toutesfois que l'un qui dépende de nous : l'autre est en la main de Dieu. Je fais ce que je peux pour mettre ce païs en repos suivant le commandement que le roy m'en a faict. Les estatz sont bien disposéz et ne tiendra qu'au roy d'Espagne que ce bonheur n'arrive.

De la Haye, ce IXe Décembre 1607.

P. JEANNIN.

Bibliothèque nationale, f.f. 4020, f° 380, verso.

Tandis que Jeannin négociait dans les Pays-Bas, il recevait naturellement des lettres de sa famille. Une de ces lettres, écrite par son gendre Pierre de Castille (le catalogue dit de Costelle), existe à la Bibliothèque nationale. Elle donne des détails intéressants. Ainsi elle nous apprend que Jeannin s'est fait envoyer une fourrure, une *pelluche*, dit la lettre; que Mme Jeannin est alors en Bourgogne; que Jeannin est travaillé de la gravelle. Nous y voyons aussi qu'il y est question de la vente de l'hôtel de Dijon. Enfin on lui donne de son fils alors à Bourges (1), étudiant sans doute, des nouvelles qui semblent indiquer que le jeune Jeannin n'avait pas la gravité de son père et qu'il avait dû faire des dettes nombreuses, car il songeait à « dresser ses comptes, » et pour cela il avait besoin du secours de son père.

VI. — Lettre de Pierre de Castille a Jeannin

Monsieur, J'ay veu par celles que m'a escrit Corfinier du XVIIe du présent comme avez receu seullement le Xe dudist moys vostre pelluche avec le pacquet de lettres que je vous escrivys. J'estime que pouvez avoir receu depuis encore un aultre pacquet par le père de M. Duhay dans lequel estoit enclos des lettres de Madame. Je vous ay aussi rescry par le

(1) Il fut tué en duel en 1612.

frère de M. Dumourier auquel j'ay fourny les VI[M] livres (1) que j'avois receu pour vous : vous adviserez si entre cye Paques vous désirez que je poursuyve quelque aultre ordonnance. Je croy que je vous pourray aller veoir à ce commencement d'avril si l'avez aggréable et que ne reveniez plus tost. C'est pourquoy je vous suppliray d'escrire à M. de Villeroy qu'il me ballie la dépesche que l'on vous pourra envoyer vers ce temps, si le trouvez à propos. M. de Préaux vous pourra mieux faire entendre tout ce qui se passe par deça que je ne vous sçaurois escrire. Il me suffira donct de vous assurer de la bonne santé de Madame pour en avoir receu nouvelles du VIII[e] de ce moys ensemble de celles de M. de Saint Vivant (2). Ilz me font l'honneur que de m'escrire fort souvent pour entendre de voz nouvelles dont ilz sont bien souvent en peine comme pour les fréquentes douleurs qui vous reprennent de vostre colicque dont avez esté fort travaillé durant cet yver et croy que le peu d'exercice que prenez, ne bougeant tousiours de vostre chambre sur les papiers avec les chagrains que vous apporte la difficulté des affaires qu'avez à traicter en sont en partie cause. M. de Préaux m'a dit qu'il avait veu à ce matin M. Le Gran, auquel il avoit parlé de vostre affaire touchant M. Brulart et que cela se feroit quand vous voudriez, mais je croy que cela ne s'advancera guères avant vostre retour. Vous me manderez la responce que désirez que je fasse à M. de Mariliac touchant vostre mayson de Dijon (3), car il m'en presse fort. J'ay receu aussy nouvelles de mon frère vostre filz qui est à Bourges lequel se porte bien. Il demande son cartier. Mandez-moy, s'il vous plaist, ce que désirez que je luy ballie, et je luy feray tenir; quoy attendant ma femme et moy vous fesons nos humbles

(1) 6000 livres.

(2) Le frère de Jeannin, Nicolas, était abbé de Saint-Vivant près Vergy.

(3) Cette maison, qui était l'hôtel d'Oigny, fut vendue le 11 mai 1608 aux religieuses carmélites.

recommandations, priant Dieu, monsieur, qu'il vous donne heureuse et longue vie.

Vostre très obéissant gendre.

De Castille.

J'oublioys à vous mander comme j'ay receu de vous ung blanc desditz mil livres pour donner à vostre filz. Il vous envoye d'aultres blancs qu'il désire que signiez afin de dresser ses comptes; vous me les envoyres et je retiendray les récépissés.

Bibliothèque nationale, fonds français 3518, fol. 87.

VII. — Extraits de lettres de Castille a Sainte-Catherine résidant pour le roi a Heidelberg

Soleure, 4 mai 1613.

.....On me mande la continuation de la bonne santé de Leurs Majestés qui sont à Fontainebleau; ma femme y estoit arrivée aussy pour dire adieu à monsieur son père et prendre congé de la reyne (1) telement que je croys qu'elle soit maintenant en chemin, mais si l'entrée de madame l'électrice se fait sitost, comme m'escrivez, elle n'y pourra pas aller.....

De Solleure, ce VIII[e] febvrier 1614

.....J'ay trouvé à mon retour ma femme fort pesante et incommodée de sa grossesse, tellement qu'à la fin de ce moys, j'enverray mon carosse à Dijon quérir M[lle] Venot, qui a promis nous venir secourir et amener avec elle une sage-

(1) Elle allait rejoindre son mari à Soleure.

femme et une norrisse. Je prie Dieu que son accouchement soit aussy heureux que celui de Madame l'eslectrice.....

De Solleure, ce 28 mars 1615.

...Ma femme partit hier d'icy pour s'en aller à Paris faire ses couches et veoir monsieur son père avant le voyage de Guyenne (1), encore qu'on ne soit bien asseuré du temps qu'il se pourra faire jusqu'à ce qu'on ayt receu responce de la dépesche faicte à M. le commandeur de Sillery (2) sur ce subiect. Elle m'a chargé vous faire ses humbles recommandations et vous asseurer du désir qu'elle a de vous servir en tout ce que la jugerez utile par delà. C'est bien la vérité que M. Villeroy vouloit se retirer tout à fait de la cour, et fesoit estat M. Jeannin de le suivre de première main, mais ils sont tous deux en si bonne odeur envers les gens de bien qui aiment le repos et la conservation de l'estat qu'ils semblent avoir encor pour quelque plus déféré au désir d'yceux qu'au leur.....

Bibliothèque nationale, f. f. 4120, passim.

Dans nos *Lettres inédites du Président Jeannin*, se trouve une lettre qu'il écrivait à Villeroy au moment de la première révolte des Princes. Partisan de la vigueur ainsi que Villeroy, Jeannin voulait profiter, pour accabler les révoltés, de ce qu'ils n'avaient pas de forces suffisantes; mais Sillery et Concini surent faire prévaloir auprès de la reine des conseils de paix, et Jeannin lui-

(1) Il s'agit ici du voyage qui avait pour but les mariages espagnols et qui se fit un peu plus tard.

(2) Il était frère du chancelier de Sillery; on l'avait envoyé en ambassade en Espagne.

même alla négocier avec les révoltés. C'est pendant cette négociation qu'il a écrit à Villeroy la lettre déjà publiée ; en voici deux autres : l'une du 11 avril 1614 est adressée à Villeroy, l'autre du 27 avril au duc de Nevers, un des princes mécontents. Ces deux lettres autographes font partie de la collection particulière que nous avons déjà citée; la première de beaucoup la plus importante se trouve en copie à la Bibliothèque nationale, fonds français 3799. Elle prouve le désarroi dans lequel étaient les princes, leur indécision, leurs divisions et leurs jalousies même. On sent que Jeannin fait une œuvre qu'il n'approuve pas et qu'il pencherait plutôt à la guerre ; il veut bien la paix, mais « à conditions qui ne laissent pas de regret. » Cette lettre donne une idée très exacte de la situation de la France et de son gouvernement en 1614.

VIII. — Lettre de Jeannin a Villeroi

A Monsieur, Monsieur de Villeroy, conseiller du roy en son conseil d'estat et premier secrétaire des commandemens.

Et en marge : Ce xi[e] d'avril 1614.

Monsieur, depuis le départ de M. de Bullion, noz conférances ont cessé. Monseigneur le prince ayant estimé qu'il falloit attendre son retour avant que d'y rentrer. Les bruitz de ce lieu sont des levées qu'on fait par toute la France pour ces

princes. Je juge bien que c'est pour retenir les gens de guerre en espérance et qu'ilz font leurs forces grandes pour inviter ceux qu'ils viennent veoir à demourer avec eux dont toutefois plusieurs nous font entendre secrètement qu'ilz les habandonneront s'ilz se portent à la guerre. Vous estes bien advertis et au vray, comme j'estime, des levées et mouvemens qui sont dans les provinces. Ilz se promettent beaucoup de ceux de la religion et s'ilz rompent sera sur l'article concernant la retardation du mariage d'Espagne pour les obliger et rendre favorables à leur descein. Ils ont souvent *nouvelles de la court et se promettent qu'il y* (1) aura de la division. On ne sçaura pas leur dernier mot sur les affaires généralles qu'on ne voie clair en ce qu'ilz désirent en particulier et soient aussy informés au vray de ce qu'ilz en peuvent espérer de Leurs Majestés. En quoy il est besoin de prendre une prompte résolution, la longueur n'estant que trop dommageable. Monsieur le duc de Mayenne tient tousiours de bons propos de son affection au service de Leurs Majestés, mais la vérité est qu'il n'est plus maistre de Soissons, sinon en tant qu'il plaira à monsieur le prince, ce qu'ilz ont ici de gens de guerre est peu de chose. Ilz sont mal armés et la pluspart n'ont pas apparence de soldatz. J'ay creinte comme M. le duc Mayenne s'est désaisi de ceste place avec trop de facilité qu'il ne face la mesme faulte pour les suivre s'ilz entrent en guerre, ce que je conjecture des propos qu'il m'a tenu, me disant qu'il luy seroit deshonorable de les habandonner si la paix n'est faite. Ils sont en si grande défiance les ungs des autres qu'on ne peut parler à eux séparément et moins moy que les autres avec lesquelz j'ay esté député. Haultefontaine (2) a esté présent à tout ce qui s'est passé et publient entr'eux que c'est par commandement de *M. de Rohan qui les assure d'estre joint à leur descein* (3). On les assure de

(1) Ces mots sont soulignés dans le texte.
(2) C'était le confident de Rohan.
(3) Mots soulignés dans le texte.

trois centz chevaux *du costé de Bourgongne et que c'est M. de Thianges qui les doibt amener; quelcun de ses amis* m'a dit (1) que si la *roine* (2) lui escrit une bonne lettre comme le voulant *emploier pour le service du roy, au cas qu'on entre en guerre, qu'il quittera* (3) la lieutenance de M. le duc de Mayenne, s'il demoure joint avec M. le prince. Il me semble *qu'il est à propos* (4) de luy escrire ceste lettre et au plus tost et par *homme exprès* (5). Vous en conféreres, s'il vous plaist, avec M. Le Grand si deans trois ou quatre jours on ne voit clair en ce qu'on doibt espérer de paix ou guerre, *j'estime nécessaire qu'il s'en alle en son gouvernement* (6). J'ay écry au sieur de Blanchefort pour le faire venir ici et parler à M. le duc de Nevers. M. le duc de Longueville se comporte avec grande modération de ne témoigner aucune aigreur. L'espoir de faire faire la conférance avec quelque bon succès dépend de ce que raportera M. de Bulion que nous attendons aujourd'hui. J'écri sobrement et retiens beaucoup de particularités à moy, parce qu'on prent et ouvre lettres par les chemins. Ilz ont encor différé de faire passer les troupes de çà, tant sur ce que leur avons remontré que le chemin de ce lieu à Paris n'auroit plus de seureté et que seroit cercher le soupçon. Vous considéreres ce qui vous fut escrit hier de l'aprochement des troupes de Leurs Majestés du costé de Paris dont ces princes montrent ne prendre aucune défiance. Rien n'a esté dit des Suisses (7); vous jugeres ce qui sera utile; tant qu'on est au chemin de la paix, il le faut suivre, et si on est contraint d'en sortir, ce qu'il est nécessaire savoir tost ne

(1) Jeannin avait d'abord écrit *affirmé*, ce mot est barré.
(2) Ce mot est souligné.
(3) Mots soulignés.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Aussitôt le soulèvement des princes, la reine avait ordonné de faire des levées de Suisses.

rien obmettre pour venir au pis et se rendre les plus fortz, car si la guerre commence je voi bien qu'ilz prendront ce conseil de leur part. Les maux qui se commectent par les gens de guerre qui sont ès environs de ceste ville nous font horreur et désirer encor avec plus d'affection la paix si on la peut obtenir à conditions qui ne laissent point de regret de l'avoir fait ou qui vous facent creindre qu'en pensant estoufer un mal nous y aportions un remède qui soit cause de le faire renaitre bientost plus grand qu'il n'estoit. Je suis, monsieur, vostre très humble serviteur.

P. Jeannin.

A Soissons, ce xi[e] d'avril.

Archives d'un collectionneur.

On sent bien à la lecture de ces lignes que Jeannin n'a qu'une confiance très médiocre dans la paix; mais les ordres qui venaient de la cour étaient formels, il fallait traiter. Villeroi qui était à Paris et qui devait, lui aussi, obéir, répondait en effet le 15 avril à Jeannin : les princes doivent faire des concessions à la dignité du roi, disait-il; s'ils en font, la reine en fera aussi de son côté, car elle tient plus à la forme qu'au fond : « La contentant au respect qui est dû à Sa Majesté souveraine et luy monstrant de la confiance, on obtiendra d'elle ce qu'autrement il sera difficile d'en tirer. » Une paix signée avec des dispositions pareilles de ceux qui auraient dû commander ne pouvait être qu'une paix plâtrée : c'est ce qu'elle fut en effet.

La seconde lettre est adressée au duc de Nevers.

C'est une tentative de conciliation qui n'aboutit pas immédiatement, car Nevers ne signa pas de paix séparée; il traita comme les autres princes, à Sainte-Menehould, le 13 mai suivant.

IX. — Lettre de Jeannin au duc de Nevers

Minutte de la lettre escrite à M. le Duc de Nevers le xxvii[e] avril 1614.

Monseigneur, vous entendres par M. Viguier qui l'a apris par la bouche de la reine mesme que les propos qu'on vous a raporté avoir esté tenus par elle contre vous sont peurs mensonges. Je vous peux aussi assurer, s'il vous plaist rentrer en la mesme confiance qu'avies autrefois eü avec elle qu'en pouves attendre tout contentement ; Sa Majesté a désiré comme elle fait encor que M[me] de Nevers dont elle dit estimer beaucoup la vertu veulle venir près d'elle. C'est le conseil aussi de ceux qui ont affecetion de vous rendre très humble service. Je me metz en ce nombre et vous assure que ne perdray jamais aucune occasion de vous tesmoigner que je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

P. Jeannin.

A Paris, ce xxvii[e] avril 1614, à dix heures du soir.

Archives d'un collectionneur.

Dans la seconde révolte des princes, Nevers resta neutre, et plus tard, grâce à cette situation, il servit d'arbitre entre les deux partis. D'ailleurs

la duchesse de Nevers jouait un rôle important, car elle avait reçu mission d'aller recevoir à la frontière d'Espagne l'infante qui allait devenir la femme de Louis XIII, et d'y conduire la sœur de Louis XIII qui épousait le prince des Asturies. C'est ce que nous apprend une lettre de Jeannin adressée à d'Incarville, intendant du duc de Nevers. On a parfois reproché à Jeannin d'avoir trop facilement, sous la régence, dépensé les réserves faites par Sully ; la lettre à d'Incarville semble en effet indiquer qu'il distribuait peut-être trop facilement l'argent du trésor. Cependant remarquons ici qu'il ne s'agit que d'une faible somme et que Jeannin voulait absolument satisfaire le duc de Nevers qui était l'ami intime du prince de Condé et du Maréchal de Bouillon, l'oncle du duc de Longueville et le beau-frère du duc de Mayenne. Cette situation lui donnait un grand crédit dans le parti des révoltés, et en restant fidèle au roi, il pouvait rendre de grands services. Il contribua en effet à la paix de Loudun.

X. — Jeannin a d'Incarville

Jeannin à M. d'Incarville, intendant des maisons et affaires de M. de Nevers,

Monsieur, les deux mil escuz accordez à M^me^ de Nevers n'ont pas esté donné pour le voyage qu'elle fait, car il n'y a

aucune princesse qui en ayt en ceste occasion. Aussy sçay-je bien que sa qualité l'oblige à une beaucoup plus grande despense. Mais ça esté pour ayder à la despense extraordinaire qu'elle a de ramener l'infante et conduire Madame. Mais ayant recogneu par les lettres de Mme de Nevers qu'elle estoit plus tost offensée que rendue contente de ceste petite somme, en ayant parlé à la reyne, elle a volontiers consenty de la doubler et accroistre jusqu'à quatre mil escus. Nos dépenses sont à la vérité si excessives que si la paix ne les faict finir nous y succomberons. Je prie Dieu qu'il nous la donne bonne. Je vous baise bien humblement les mains et suis, Monsieur, vostre bien humble et affectionné serviteur.

P. Jeannin.

A Poitiers, ce IXe de septembre.

Bibliothèque nationale, f. fr. 3802, folio 103.

En 1617, le 24 avril, eut lieu la mort de Concini. Deux lettres de Jeannin nous donnent quelques détails sur cet événement qui était un véritable coup d'état; Jeannin, qui avait pu déplorer la fatale influence de Concini dans le conseil, approuve complètement cette mort. On sait que c'est à la suite de ce fait que Louis XIII fut salué du nom de Juste qui lui est resté. Les contemporains en effet ne jugeaient pas comme nous; l'autorité royale était tellement absolue que le roi avait tout droit sur la vie de ses sujets; c'est d'ailleurs toute la théorie du XVIIe et du XVIIIe siècle. Pour cette époque, les tribunaux, quels qu'ils soient, n'ont d'autorité qu'autant que le roi veut bien leur en laisser. Le roi en ordonnant la mort

de Concini n'avait donc fait qu'user de son droit, le droit de justice.

A la suite des deux lettres de Jeannin, nous en plaçons une autre de Castille à Sainte-Catherine qui est plus explicite : c'est celle d'un témoin oculaire.

XI. — Lettre de Jeannin a son frère Nicolas Jeannin, abbé de S'-Bénigne

Extrait de la lettre escripte à M. de Saint-Benigne par M. le Président Jeannin, son frère. 1617.

Mon frère, vous avez sceu ce qui est arrivé en ceste cour de la mort du feu maréchal d'Ancre lequel avoit bien mérité le mal qu'il a receu. Ce changement en apporte d'autres à la cour. J'espère que sera en mieulx pour ce que le roy se voullant servir et prendre conseil des antiens ministres du feu roy et eulx ayant affection et désir d'ayder et maintenir ledit royaulme en repos. Il y a occasion de croire sy Sa Majesté donne quelque créance à leurs conseilz que la paix et le repos sera assuré et plus durable. Pour moy encores que mon aage soit sy advancé et que je ne doive plus panser qu'à servir Dieu et à mon repos, suis-je obligé de donner encores quelques jours ; je suis seullement fasché que le mal qui est advenu à celluy qui le méritoit bien a apporté quelque diminution de faveur de la royne-mère. Est vray qu'il estoit du tout nécessaire que le roy prist les affaires en main comme il faict volontiers avec courage et jugement. Le changement ne m'empeschera pas, comme j'estime, de faire ung petit voyage en ma maison ceste année mesme. C'est par M. Chanteaul que je vous escript ce mot,

n'ayant à présent moyen et le loisir de faire ma lettre plus longue. Je vous baise humblement les mains et prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il vous tienne et conserve en bonne santé. De Paris, le pénultiesme avril mil six cens et dix-sept. Vostre très affectionné frère à vous faire service.

P. JEANNIN.

Bibliothèque nationale, fonds Moreau 775, f. 222.

XII. — LETTRE DE JEANNIN A LA FORCE

A Monsieur, Monsieur de La Force, gouverneur et lieutenant général pour le roy des royaume de Navarre et pays de Béarn,

Monsieur, je vous recognoys pour seigneur qui pouvez estre si utille pour ayder à la conservation de l'auctorité du roy qu'outre l'affection particulière qu'ay tousiours eu à vous rendre très humble service, j'y doibtz estre induit par la considération publique. La mort d'un seul homme advancée par la sage résolution du roy a mis le royaume en paix, en sorte qu'il ne reste plus pour la rendre heureuse et durable que d'user d'une bonne conduite chose qui dépend plustost des grands qui ont plus d'auctorité et de créance dans le royaume que des autres qui sont au-dessoubz d'eux, quelque bonne volonté qu'ilz ayent d'y servir. Vous estes en ce premier ranc et avez de la prudence et expérience au maniement des affaires publiques. Estes aussi en grande créance et respect envers tous de la religion prétendue réformée qui peuvent beaucoup pour ayder à maintenir le repos dans cest estat. Je vous suplie donc très humblement d'y contribuer vostre talent et de prendre ceste assurance de moy qu'il ne se présentera aucune occasion pour vous rendre très humble

service que je ne m'y employe très volontiers et de mesme affection dont je désire demeurer, monsieur,

Vostre très humble serviteur (1).

P. JEANNIN.

A Paris ce xviii[e] may 1617.

Archives d'un collectionneur.

XIII. — LETTRE DE CASTILLE A S[te]-CATHERINE

Monsieur, je feray par ceste cy response à voz lettres des dernier mars et 23 avril, et l'eusse faict plustost à la première, n'estoit que j'attendois de tirer de M. de Lusson (2) une ordonnance de mil livres pour les frais extraordinaires qu'avez faict, comme il m'avoit promis, mais la mort inopinée, pourtant désirée de tous les gens de bien, du maréchal d'Ancre a changé l'état des affaires tellement que ce sera à M. de Villeroy à qui il faudra s'adresser pour cest effect, ayant esté remis en la charge aussy bien que tous les autres vieux ministres sur lesquels le Roy est résolu de se reposer entièrement de la conduite des affaires, ce qu'estant tout sera bien. Mondit sieur de Villeroy vous aura mandé comme aux autres de vostre qualité la façon de mort dudit maréchal et comme tout le peuple de la France aussy bien que de Paris en a faict des feux de joye avec raison, car s'il eust vescu plus longtemps il mettoit l'estat au hazard là où sa mort assure entièrement l'authorité royalle et faict que tous ces Princes qui avoient esté déclarés rebelles viennent rendre obéyssance au Roy, ainsy qu'ils ont envoyé assurer Sa Majesté et espère-t-on que dans dimanche Messieurs de Nevers,

(1) Cette formule et la signature seules sont de la main de Jeannin.

(2) Richelieu, évêque de Luçon.

du Mayne et de Vendosme seront icy. La royne mère part aujourd'huy pour s'en aller à Bloy avec tous ses officiers et ses gardes. M. de Lacurne avec les chevaux-légers de Sa Majesté l'accompagne. L'on croit qu'elle prendra congé du roy à qui l'on l'a fait trouver bon. Les armées conduittes par Messieurs le comte d'Auvergne et mareschal de Montigni sont desia presque licentiées et ne reste plus que celle de M. de Guyse qui s'en va au-devant des reistres qui viennent pour les princes pour les combattre en cas qu'ilz veullent rentrer dans le Royaume, selon l'avis qu'on en a receu à ce matin; mais j'estime qu'ilz y penseront deux fois. Mondit sieur de Guyse ayant en son armée 2.000 chevaux et 6.000 hommes de pied fort lestes. Maintenant que tout prétexte de guerre est osté, que ces princes ont esprouvé la puissance du Roy, quoy le gouvernement des nouveaux ministres fust fort odieux, et que les autres ministres sont restabli en leurs charges, l'on espère que nous jouyrons avec l'ayde de Dieu d'une profonde paix. Voyla comme la providence divine donne remède aux affaires les plus désespérées, se pouvant donc dire véritablement que la mort de ce malheureux est un coup du ciel. Nous étions assemblés au Louvre pour la revente des greffes, lorsque cela arriva, et fus envoyé vers Sa Majesté pour sçavoir si elle auroit aggréable que messieurs de son conseil l'allassent trouver, ce qu'elle trouva bon et leur dit de plain abord la larme à l'œil de joye que sur l'avis certain qui luy avoit esté donné de plusieurs endroictz que ledit mareschal vouloit entreprendre sur sa personne, elle s'estoit résolue de le faire tuer et l'avoit commandé à M. de Vitry : ce sont ses propres paroles. Ceux qui ont esté commis pour faire l'inventaire de ses biens et de sa femme tiennent qu'ils estoient riches de plus de deux millions d'or. Est vray que la moitié n'en reviendra pas au proffit du Roy, une grande partie en ayant esté substraite. Messieurs de Vitry et de Luynes ont eu ses charges, sçavoir le premier celle de mareschal de France, et le dernier celle de premier gentilhomme de la chambre et de lieutenant du Roy

en Normandie. C'est ce que je vous diray pour le présent, vous remerciant bien humblement de vos nouvelles, vous priant de continuer et assurer que je vous serviray en tout ce que je pourray, estant, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

DE CASTILLE.

De Paris, ce m[e] mai 1617.

J'ay joint à la présente plusieurs imprimés qui courent depuis la mort du mareschal d'Ancre.

Bibliothèque nationale, f. fr. 4120.

Deux ans après Jeannin quittait enfin le pouvoir. Plusieurs fois il avait songé à se retirer dans la retraite, entre autres en 1612, au moment de la mort de son fils, mais toujours les instances du roi l'en avaient empêché. Une nouvelle lettre de Castille nous apprend comment il résigna sa charge de surintendant à Schombert, tandis que Castille lui-même obtenait le contrôle général. On espérait par cette combinaison mettre Castille moins en vue et éviter les jalousies qui pourraient se déchaîner; c'était une erreur. Castille avait des ennemis; il fut calomnié et tomba en disgrâce à la fin de 1622. Les deux dernières lettres de Jeannin que nous possédions sont écrites au roi et à la reine : il demande justice pour son gendre. Ces lettres ont été publiées l'une dans les œuvres mêlées

de Jeannin, l'autre dans les *Mémoires de la société éduenne* (1).

XIV. — Lettre de Castille a S^te^-Catherine

Monsieur, voz lettres du XIII^e^ juin et VIII^e^ d'octobre m'ont esté rendues, dont je vous rends grâces bien humbles, mesme de la congratulation que me faictes par la dernière de la charge de controlleur général des finances dont il a plu au Roy m'honorer. Je n'auray jamais pouvoir dans les affaires que je ne l'employe volontiers pour vous servir comme un de mes meilleurs et plus anciens amys où l'occasion s'en présentera et de cela vous en pouvez assurer. M. Jeannin estant parvenu à un age où il ne pouvoit plus soustenir le grand faix des affaires, il a cru ne pouvoir mieux faire que de supplier le Roy d'avoir aggréable la démission qu'il en désiroit faire en faveur de M. le comte de Chombert avec lequel il a amitié de longue main, mesme du vivant de feu son père qui ayda fort à mondit sieur Jeannin à son advancement à la court et désiré rendre ce bon office à son filz en tirant quelque récompense comme il a fait de VI^xx^ M livres (2) et la charge de controlleur des finances pour moy; est vray que j'en ay donné LX^m^ (3) de récompense à M. de Maupeou, mais Sa Majesté m'a promis m'en rembourcer en deux années dont cestecy fait la première. J'ay creu que ceste charge me seroit plus assurée et moins enviée que la première en l'aage où je suis et que ledit sieur de Chombert y estant parvenu par mon

(1) Nouv. série, 1884, tome XIII, p. 285.
(2) 120.000 livres.
(3) 60.000.

moyen j'en pourrois espérer protection comme il m'a promis et me témoigne assez.....

De Castille.

De Challiot, xiiᵉ novembre 1619.

Bibliothèque nationale, f. fr. 4120.

Saumaise, dans son *Eloge du président Jeannin*, le loue d'avoir su apaiser bien des querelles : « Il accommodoit, dit-il, tous les différends qui naissoient parmi les particuliers de la Cour. » Nous ne savons à quoi fait allusion Saumaise, mais une lettre de Jeannin à Picardet, procureur général au Parlement de Dijon, montre avec quelle mesure il agit dans une querelle entre le lieutenant général en Bourgogne et le procureur général.

XV. — Lettre de Jeannin a Picardet, Procureur général au Parlement de Dijon

A M. Picardet, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et son procureur général au Parlement de Dijon.

Monsieur, je respondray par celle-cy à vos deux dernières lettres encore que Monsieur Le Grand offencé par vous à cause de la contradiction faite à l'Esdit en la vériffication duquel il avoit quelque intérest ayt esté persuadé par quelques-uns qui ne vous ayment pas que l'aves fait en haine de luy, je n'estime pas toutesfois que ceste première opinion soit demeurée en son esprit jusqu'à présent, car il est sage et a

peu recognoistre dès longtemps qu'aves tousiours honnoré sa qualité et sa vertu et si vostre conduitte luy a despleu en cest endroit, qu'il doit plustost attribuer ce deffaut à ce que vous avez creu estre obligé de le faire par debvoir qu'au mépris de son authorité. Aussi suis-je certain que rechercheres plustost le moien de luy complaire, quant le pourres faire avec honneur et conscience que de penser à faire chose dont il reçoive de l'offence et du desplaisir. Je loue le conseil qu'avez pris de le veoir affin qu'il prenne voz raisons et excuses de bonne part. Je luy en escripvis comme je debvois lors qu'il luy pleut m'en faire plainte par ses lettres. Je continueray tousjours en mesme volonté de vous rendre bien humble service et de solliciter le payement de vos gages du conseil pour ce que je doy ce service à vos mérites et à l'amitié que m'aves tousjours tesmoignée et me promets qu'en aures contentement et que M. Le Grand mesme estant hors de la collère comm' il est à présent me louera de ce que n'auray point changé d'affection envers vous. En ceste volonté je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous donne une très parfaite santé, heureuse et longue vie.

De Paris, ce xi[e] mars.

Vostre plus humble et affectionné serviteur

P. Jeannin.

Une note porte 11 mars 1621.

Archives d'un collectionneur.

Jeannin était resté conseiller du Roy en son Conseil. Une quittance signée de sa main (1) le 10 avril 1622 prouve qu'il touchait annuellement 26,000 livres « pour l'estat et entretenement, dit-

(1) Elle fait partie du cabinet de M. Jules Regnier.

il, qu'il plaist au Roy nous donner. » La quittance, qui est de 6500 livres, est pour le premier quartier de l'année seulement.

Au milieu de cette même année 1622, Jeannin recommanda à Puyseulx un gentilhomme de Bourgogne qui a fait une invention utile, sans spécifier autrement quelle est cette invention.

XVI. — Lettre de Jeannin a Puyseulx

A Monsieur, Monsieur de Pisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat et secrétaire de ses commandements,

Monsieur, je vous suplie avoir agréable *que ie vous écrive* ce mot en faveur de M. *le baron de Roussillon*, lequel s'en va en cour faire veoir quelques inventions qu'il estime pouvoir beaucoup servir pour rendre le Roy maistre de la mer du costé de La Rochelle. *Il en a fait* l'expérience *en ce lieu* en présence de M. de Montbazon, monsieur le mareschal de la Chastre et autres qui sont entendus en ceste profession, lesquelz en ont fait *très bon raport* et estime mesme que mondit sieur le mareschal de la Chastre en donne advis au Roy. C'est un gentilhomme qui est mon ancien amy et il est aussy mon voisin en Bourgongne. C'est pourquoy ie vous suplie très humblement de le favoriser en ce que vous pourrez, mesme pour obtenir l'ordonnance de son voiage. Je vous peux assurer, Monsieur, que la faveur qu'il recevra de vous sera très bien employée. Car il a tousiours très bien servy le Roy et a volonté d'y continuer. Je me tiendray aussi obligé à vous rendre très humblement service de la courtoisie dont vous useres en son endroit pour m'y emploier de mesme affection dont

ie vous baise très humblement les mains et suys, Monsieur, *vostre très humble et très affectueux serviteur* (1).

P. JEANNIN.

A Paris, ce XXI juin 1622.

Les deux pièces suivantes, donnent la date exacte de la mort de Jeannin et de celle de sa femme Anne Gueniot.

On sait que l'inscription du tombeau de Jeannin fixe sa mort au 31 octobre 1622 :

. . . . . VIXIT ANN
LXXXII. OBIIT PRID KAL
NON (2). ANN. XRIAN. CIↃIↃCXXII

Or dans les œuvres de Jeannin, publiées par l'abbé de Castille, son petit-fils, deux pièces portent l'une la date de décembre 1622, et l'autre celle du 29 janvier 1623. On avait depuis longtemps soupçonné une erreur dans l'épitaphe (3). Enfin en 1876, M. Harold de Fontenay prouva par des documents tirés des archives de Monjeu et de celles de l'évêché d'Autun (4) que Jeannin était mort le 22 mars 1623 (5).

(1) Les mots en italique et la signature sont seuls de la main de Jeannin.

(2) NON est une faute, au lieu de NOV, c'est-à-dire Novembris, XRIAN est sans doute pour Christi.

(3) V. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*.

(4) Ces dernières archives sont aujourd'hui réunies à Mâcon avec celles du département de Saône-et-Loire.

(5) De la date et du lieu véritables de la mort du président Jeannin, Mém. de la Société Eduenne, 1878, tome VII, p. 149.

Pouvait-on cependant admettre qu'aucun historien du XVII[e] siècle n'eût donné la date de la mort de Jeannin? Non, sans doute, et en effet presque tous en parlent. Ainsi Charles Bernard, après avoir cité la mort du duc de Bouillon arrivée le 25 mars 1633 ajoute : « Presque à même jour que luy mourut à Paris Messire Pierre Jeannin, etc. »

De même Scipion Dupleix ayant parlé de la mort de Caumartin arrivée en janvier 1623, écrit un peu plus loin :

« Messire Pierre Jeannin passa de cette vie en une meilleure la même année, âgé de 84 ans. »

Dans les comptes-rendus des séances du Parlement de Dijon, on lit, à la date du 29 mars :

« Le procureur général Picardet et l'avocat général de Xaintonge viennent annoncer à la cour la mort du Président Jeannin. Après un beau discours, ils demandent pour récompense des vertus du défunt, de ses mérites et des obligations que le public lui avoit, qu'il lui fût célébré un service solennel en la Sainte-Chapelle, auquel la Cour assisteroit en corps, afin que chacun cognoisse l'estime que l'on faisoit d'un si grand personnage. La Cour pour l'honneur de la compagnie et le contentement de Messieurs ses parents décide qu'un service solennel sera célébré à Saint-Bénigne et qu'elle y assistera en corps (1). »

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 12.069 ter, f° 24.

Le travail de M. de Fontenay et les documents que nous citons ne laissent donc pas de doute sur la date précise de la mort de Jeannin. Nous n'en publions pas moins une épitaphe composée par Paul Dumay (1) et conservée dans un manuscrit que M. Gabriel Dumay a bien voulu nous communiquer. Ce manuscrit donne bien la date du 22 mars (2).

XVII. — Epitaphe du président Jeannin

PRÆSIDIS JANNINI EPITAPHIUM

Clarissimus vir Petrus Janninus Æduus, et Romanæ Constantiæ Pater (3), novus homo, virtute rerum gestarum

(1) Paul Dumay, né à Toulouse le 23 août 1585, fils de Pierre Antoine Dumay, docteur en médecine, issu d'une famille originaire de Bourgogne, épousa le 16 mai 1610, Marie de Massol, fut pourvu d'un office de Conseiller au parlement de Dijon le 29 janvier 1611, mourut en cette ville le 19 décembre 1645 et fut inhumé à Saint-Jean. La parenté qui existait entre Paul Dumay et les Montholon d'Autun explique les relations de la famille Jeannin avec l'auteur de ces deux épitaphes, qui composa également celle du garde des Sceaux François de Montholon. (*Note communiquée par M. Gabriel Dumay*)

(2) Le manuscrit de M. Dumay est un volume in-quarto relié en parchemin de 132 folios. C'est la copie d'un autre manuscrit original. Il s'y trouve, en effet, au début, des commentaires qui ont pour titre : *Lucubrationes Petri Du May in opuscula Pauli patris 16 Kal. Novemb. 1644* ; ces commentaires renvoient pour la pagination non au manuscrit dont nous nous sommes servi, mais au manuscrit original. Une note du premier feuillet en avertit le lecteur : *Paginæ hic adnotatæ sunt erroneæ, respondent enim non huic libello, sed autographo.*

(3) Le texte donne Prater corrigé en Frater, c'est évidemment Pater qu'il faut lire.

et gloria superest huic monumento, in quo Herois numen ad æternam hominum memoriam spirat, et ingenii aurea Simulacra occurrunt. Senatus Divionensis Præsidem habuit eum qui deinde in sacro Regis consistorio primas partes egit, conjurationis Ducem adversus consortes de Galliæ conservando imperio argute monuit e Republica, ut omnia, Duci Bironio nihil ex insidiis agendum fraudis inimicus suasit, Batavos cum Hispano pari jure confederavit; spontanea sigilli Regii abdicatione procul omni pompa contentus vixit in Lubrico ætatis forensem operam præbuit; Sacri Ærarii Præfectus et Adnotator, bonus maluit esse, quam videri, cui dignitati Petrum Castilium suffecit, idemque Catharinam filiam unicam subharravit, quorum filium primævum Nominis, bonorumque pro parte hæredem instituit. Augustæ Parisiorum, ubi diem suum obiit die XXII mensis Martii A. D. CIↃ· IↃC. XXIII, aetatis LXXX, sub aequinoctio *[sic]*, ut aequum in vita et in mortis momento illum fuisse fata palam contestentur (1).

Jacet in Basilica Æduorum juxta monumentum Uxoris.

Precibus D. Jannini (2) Abbatis Sancti Benigni superiora scripsi et D̄o (3) Castilio rogante.

Nous essayons une traduction de cette épitaphe, mais en hésitant. Le texte ne nous paraît pas sûr et à chaque instant les corrections du manuscrit prouvent que le copiste ne connaissait pas le latin. Deux passages surtout nous paraissent obscurs. D'abord ces mots : *et ingenii aurea Simulacra occurrunt*, feraient-ils allusion à quelque image

(1) Le texte portait *constentur* qui serait un barbarisme, on a écrit à la marge *contestentur*.

(2) Il s'agit de Nicolas Jeannin, frère du président.

(3) Pour Domino.

sculptée du tombeau, ou est-ce une simple figure rappelant avec emphase le génie du Président? Un peu plus loin les mots : *e republica, ut omnia* nous paraissent dénués de toute espèce de sens. Peut-être faut-il admettre une lacune ou tout au moins une faute de texte.

TRADUCTION

EPITAPHE DU PRÉSIDENT JEANNIN

L'illustre éduen Pierre Jeannin, magistrat d'une constance toute romaine, homme nouveau, survit par la gloire éclatante de ses actions à ce monument qui conserve à la postérité le souvenir du héros et de son génie. Président au Parlement de Dijon, il occupa ensuite l'un des premiers rangs dans les conseils du roi ; voulant assurer le salut de la France, il excita la défiance du chef de la conjuration contre ses alliés (1) ; ennemi de la trahison, il tenta de persuader au duc de Biron de renoncer à son complot. Il fit signer une paix équitable entre les Pays-Bas et l'Espagne. Ayant renoncé volontairement au sceau royal, il vécut content, loin de tout faste ; dans sa jeunesse, il avait suivi la carrière du barreau (2). Contrôleur et surintendant général des finances, il aima mieux être honnête que de le paraître. Il transmit sa charge à Pierre de Castille, à qui il avait marié sa fille unique Catherine (3),

(1) A son retour d'une ambassade en Espagne, Jeannin mit en effet Mayenne en garde contre l'ambition de Philippe II.

(2) Une note commente ainsi ce passage : *operæ forensi strenuè incubuit.*

(3) *Catharinam* est une erreur de copiste ; c'est *Carolinam*, Charlotte qu'il faut lire.

et il institua comme héritier de son nom et d'une partie de ses biens (1) le fils aîné qui naquit de ce mariage. Il mourut à Chaillot, le 22 mars de l'an du Seigneur 1623, âgé de 80 ans, le jour de l'équinoxe, comme si les Destins avaient voulu affirmer ouvertement son égalité d'âme dans la vie comme devant la mort.

Il repose dans la cathédrale d'Autun, auprès du tombeau de sa femme. C'est sur les prières de Dom Jeannin, abbé de Saint-Bénigne et sur la demande de Castille que nous avons écrit cette épitaphe.

Ainsi d'après Paul Dumay, P. Jeannin mort à 80 ans, en 1623, serait donc né en 1543; mais d'autres auteurs disent qu'il mourut à 82 et même à 84 ans, ce qui ferait reculer sa naissance jusqu'à 1541 ou même 1539.

Une autre épitaphe de P. Dumay nous donne à peu près l'année du mariage de Jeannin et la date de la mort de sa femme Anne Gueniot. Le texte de cette inscription a été imprimé, comme l'indique la mention finale, mais nous n'avons pu trouver aucun exemplaire de cette épitaphe, ce qui est regrettable, car le texte nous en paraît encore plus mauvais que celui de la précédente.

XVIII. — Epitaphe d'Anne Gueniot

HEROINÆ ANNÆ GUENYOT EPITAPHUM

Anna Guenyot in Æduorum finibus Semurii orta, Lutetiæ esse desiit, terræque id quod suum est in hujus augustæ

(1) Le fils aîné de Castille s'appela en effet Jeannin de Castille.

Basilicæ exoptato sinu reddidit, decem lustrorum et unius anni spatio cum Petro Jannino sociata individuam vitæ consuetudinem duxit ; ab illius latere nulla secundi sexus nisi honestior evasit. Pudori et pietati conjugii fidem præclara morum indole mancipavit. Filium unicum, tribus jamdudum vita functis, superstitem in adolescentiæ lubrico mœrens tumulo commendavit, sed nepotes nascentes vidit ex unica filia Petri Castilii, Sacri ærarii adnotatoris et Præfecti uxore lectissima, quorum primævo Janninini stemmatis bonorumque pro parte hæredi, veluti filio bene precata, fatis lubenter cessit Anno Domini CIↃ·IↃC·XXII : ætatis LXIX Kal. mensis Maii quibus tempestate veris ineunte, senectutis hyems (1), suadente natura, expiravit.

Jacet in basilica Æduorum. Excudebat Brou Typographus Parisiensis.

TRADUCTION

EPITAPHE D'ANNE GUENIOT

Anne Gueniot, née à Semur, aux confins du pays des Eduens, mourut à Paris, et rendit à la terre ce qui lui appartient dans le sein de cette auguste basilique (2) où elle voulut reposer. Mariée cinquante et un ans à Pierre Jeannin, elle vécut avec lui dans une union parfaite. Aucune femme ne s'approcha d'elle sans devenir meilleure. Par la sévérité de ses mœurs, elle conserva intactes la pudeur et la fidélité conjugales. Après avoir déjà perdu trois fils, elle eut la douleur de confier au tombeau le seul fils qui lui restait et qui mourut au sortir de l'adolescence ; mais elle vit les petits-fils qui naquirent de sa fille unique, épouse bien-aimée de Pierre de Castille, contrôleur et surintendant général des fi-

(1) Ne vaudrait-il pas mieux lire *hyeme* ?
(2) Il s'agit de la cathédrale d'Autun.

nances ; elle reporta ses espérances sur l'aîné, désigné comme l'héritier des armes et d'une partie des biens de la famille ; puis elle quitta la vie sans regret, l'an du Seigneur 1622, dans la 69e année de son âge, le 1er jour de mai, au printemps de l'année, mais dans l'hiver de sa vieillesse.

Elle repose dans la cathédrale d'Autun. Imprimé chez Brou, typographe à Paris.

D'après cette inscription, c'est en 1571 que Jeannin s'est marié et sa femme ayant 69 ans en 1622 était donc née en 1553. Nous voyons aussi combien Jeannin et sa femme furent malheureux dans leur famille, puisque de quatre fils, pas un ne survécut pour perpétuer le nom de Jeannin.

M. de Fontenay (1) avait essayé de fixer la date de la mort d'Anne Guéniot. Il établissait qu'elle était décédée entre le 21 mars et le 4 juin 1622 ; il s'appuyait sur des pièces des archives de Montjeu : un reçu signé d'elle le 21 mars et une autre pièce du 4 juin 1622 où il est dit : « feu Madame la Présidente Jehannin. » Le manuscrit de M. Dumay permet donc d'établir qu'elle mourut le 1er mai 1622.

Nous terminerons ces documents par une lettre intéressante, mais obscure en plus d'un point, et qui concerne à la fois l'érection d'un évêché à Dijon et la création du canal de Bourgogne (2).

(1) Mémoires de la Société Eduenne, 1878, t. VII, p. 149.

(2) Cette lettre n'est pas un original mais une copie du XVIIe siècle.

XIX. — Lettre concernant l'érection d'un évêché a Dijon

Monsieur, ayant prins l'occasion sur le mariage qu'avez sceu entre M. le comte de Charny et M^lle^ de Castille de recommancer mes dévotes importunitez pour l'érection de l'évesché en l'honneur de M. Saint Bénigne, monseigneur le Grand et mons. le marquis de Mirebeau m'y promirent hier toute faveur et assistance de leur pouvoir. De là le fitz entendre à M. le président Jeannin, qui y est disposé, afin que soit le couronnement de toutes ses bonnes œuvres pour mériter la vie éternelle, comme sa mémoire en sera à jamais en nostre ville de Dijon, au nom de laquelle ay parlé vivement à ces messieurs parmy leurs actions mortes selon ma petite capacité, et désirerois en avoir davantage pour eschauffer leurs dévotions, à quoy je continueroy, Dieu aydant. Je sçay le pouvoir qu'avez avec créance envers M. l'abbé de Saint Bénigne, pour l'inviter et faire résouldre à accepter cest honneur et dignité, qui ne pourra estre soupçonné d'ambition, puisqu'elle sera *recta via* en disant *nolo* (1). Vous seres aussy le premier prélat du diocèse de Dijon, dont M. l'évesque de Chalon ne se plaindra, puisqu'estes exempt de tous. Pendant que advancerons ce grand ouvrage jusques à sa perfection, où il se passera quelques années, l'eage et capacité viendra au petit Castille pour estre coadjuteur de M. son grand'oncle, duquel et mondit sieur le président ainsy que luy ay asseuré par la vertu d'ung sy louable desseing, en quoy j'invocque l'intercession de nostre dict patron Saint Bénigne, le grand Dieu tout puissant allongera les jours et bénira leur famille afin qu'ilz en ayent du contantement. Il

(1) Le texte porte bien *nolo*, mais nous croyons qu'il faut lire *volo*. Le copiste a pris l'*u* de *uolo* pour une *n*. D'ailleurs *nolo* n'aurait pas de sens.

nous faut encore le canal, á quoy je penseray après ces jours gras, afin de n'obmettre ce qui pourra servir au public et n'estre inutil à la patrie. Avec ce zèle, je finiray ceste par mes humbles recommandacions à voz bonnes grâces, estant jusques au tombeau, monseigneur, vostre très affectionné serviteur.

POURCELET.

Et en marge :

J'envoye à mon frère M. l'audiencier des nouvelles d'Allemagne, qu'il vous monstrera, avec la remontrance faite à M. le premier président au Roy, qui fut le mardy XVIII[e] de ce moys, faire publier des edictz de puissance absolue par mauvais conseil. Sa Majesté est prête de partir pour aller à Chantilly et jusques à Amiens, aucuns dient qu'il passera jusques en Boulenois et à Calais, dont M. de Luynes est gouverneur.

A Paris, ce 27 febvrier M VI[c] XX

Bibliothèque nationale. Collection Moreau, 809, fol. 117 (copie du XVII[e] siècle).

Cette lettre est écrite par un certain Pourcelet dont, jusqu'ici, nous n'avons pu reconnaître l'identité. Certaines expressions, le tour de la phrase, les idées semblent indiquer un ecclésiastique. C'est à un ecclésiastique aussi et peut-être à un religieux que la lettre est adressée. Cet ecclésiastique a de l'influence sur Nicolas Jeannin et doit agir auprès de lui pour lui faire accepter la dignité d'évêque. L'idée de mettre en avant Nicolas Jeannin était sans doute un moyen d'intéresser davantage au résultat de ces tentatives le Président Jeannin et la puissante famille des Chabot dans

laquelle venait d'entrer Mlle de Castille (1), petite-fille du Président. Jeannin, dit Pourcelet, ne pourra être accusé d'ambition puisque son acceptation sera *recta via* en disant *volo*, c'est-à-dire, si nous comprenons bien le texte, il n'aura pas à demander la dignité d'évêque, il n'aura qu'à l'accepter. Après cela, vient cette phrase énigmatique : « Vous serez aussy le premier prélat du diocèse de Dijon, dont Mgr l'Evesque de Chalon ne se plaindra, puisqu'estes exempt de tous. » Que signifie ce titre de prélat? Si nous pouvions accepter la leçon *nolo* donnée par le copiste, le sens serait facile : la dignité d'évêque serait offerte à Jeannin pour la forme, Jeannin la refuserait et alors l'évêque nommé serait celui-là même à qui écrit Pourcelet. Mais la leçon *nolo* est inadmissible ; ce qui précède et surtout la fin de la lettre le prouvent, puisqu'il est question du jeune Jeannin de Castille (2) pour l'associer comme coadjuteur à son grand-oncle. Le prélat, dont il est question, ne doit donc être qu'un des principaux dignitaires ecclésiastiques du futur diocèse de Dijon. Ces di-

(1) Charlotte Jeannin de Castille fut mariée d'abord à Charles Chabot, marquis de Mirebeau qui mourut en 1621 sans enfant. Elle se remaria en 1632 à Henri de Talleyrand, comte de Chalais.

(2) Nicolas Jeannin de Castille devint abbé de Saint-Bénigne en 1625 après la mort de son grand oncle. Il fut aussi abbé de Saint-Marien d'Auxerre, de Saint-Martin d'Autun, de la Bussière et mourut en 1638.

gnitaires étaient l'abbé de Saint-Bénigne dont il ne peut être question, puisque c'est à lui qu'on propose la dignité d'évêque ; ce n'est pas davantage l'abbé de Saint-Etienne, André Fremyot, car il était en même temps archevêque de Bourges. D'ailleurs que signifierait ce mot « dont Mgr l'évesque de Chalon ne se plaindra », appliqué à ces deux dignitaires ; il ne peut concerner non plus les abbés de Saint-Seine et de Bèze. Il nous semble qu'il n'y a qu'un personnage à qui puisse s'adresser cette lettre, c'est Nicolas II Boucherat, abbé de Cîteaux, et alors à ce moment il aurait sans doute été question de comprendre l'abbaye de Cîteaux dans la circonscription du diocèse de Dijon. Comme abbé de Cîteaux, Boucherat ne relevait que du pape. Ce fut d'ailleurs un homme très remarquable : il visita presque tous les monastères de l'ordre de Cîteaux et les réforma ; à son avènement, l'abbaye était accablée de dettes ; il sut la libérer grâce à une administration bien entendue, et avant 1620 il avait déjà tenu quatre chapitres généraux de l'ordre.

On sait que plusieurs tentatives eurent lieu pour faire de Dijon un siège épiscopal ; elles ne devaient aboutir qu'en 1731. Dès l'époque de la Ligue, la Chambre de ville et les Etats de Bourgogne avaient fait de premières instances. Un peu plus tard en 1597, le maire et les échevins de Dijon écrivent à Biron, gouverneur de la Bour-

gogne, et le prient d'intervenir auprès du
du légat. Biron leur répond qu'il a trouv
demande très raisonnable et qu'il l'a appuy
D'autres tentatives très actives furent fai
1630. La lettre que nous publions prouve q
en eut aussi en 1620, et l'on peut désirer q
nouvelles découvertes viennent les éclai
fassent connaître exactement le rôle joué
famille Jeannin en cette circonstance.

N. GARNIE

(1) V. Joseph Garnier, *Correspondance de la Mairie,*
passim.

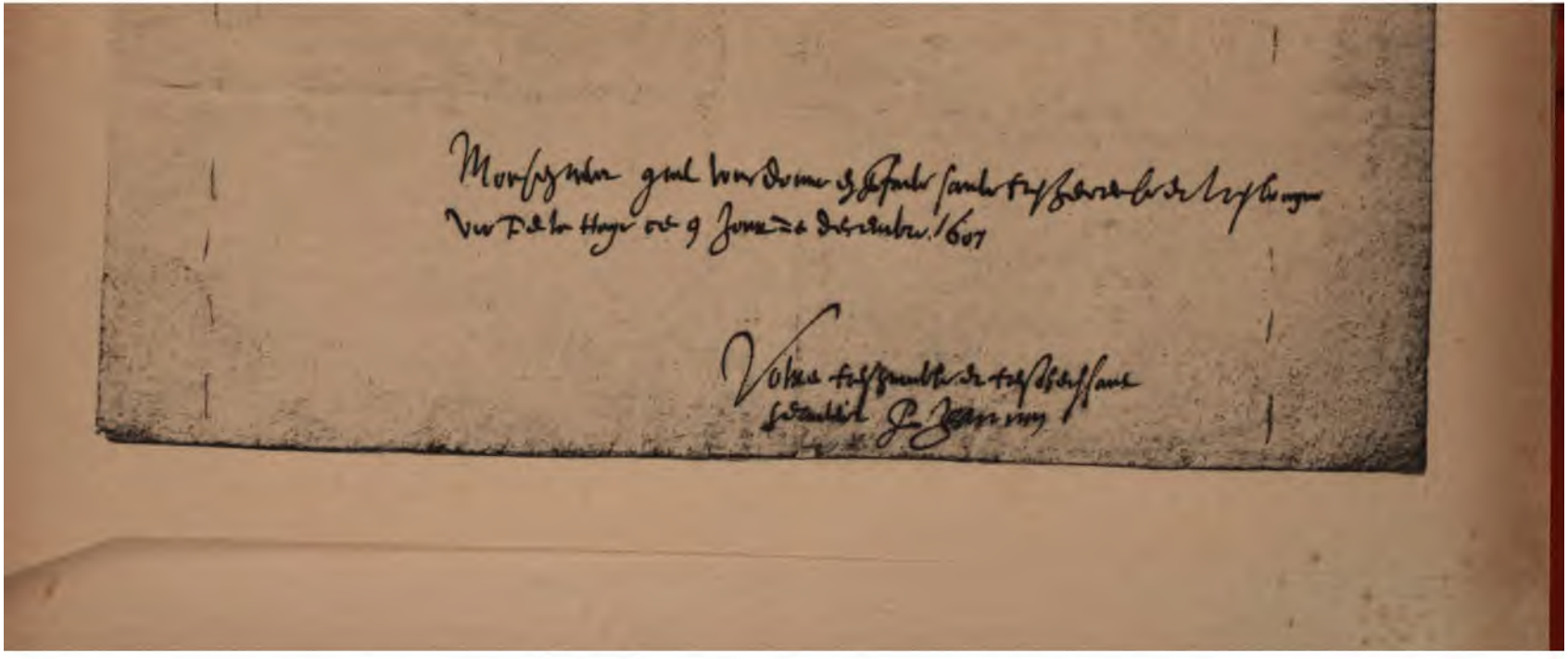

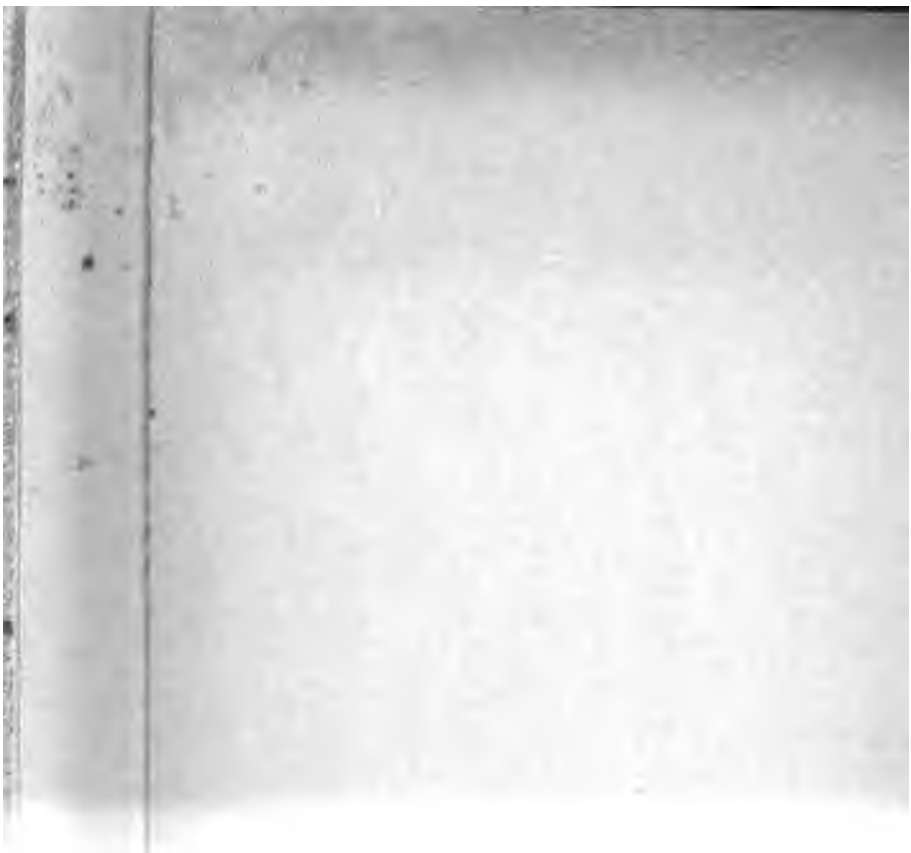

ÉRECTION

D'UN

BATON PATRONAL

A SAINT-BERNARD

1790 A 1793

Jusqu'en l'année 1608, le territoire de Gilly, du côté de Villebichot (1) fut assez mal délimité; il existait, entre ces deux communautés, environ deux mille journaux de terres incultes, bois, broussailles, notamment « les hermes qui confinoient d'occidant le territoire de Gilley » (2).

Ces terres, presque abandonnées, dépendaient nominalement du couvent de Cîteaux; mais les habitants de Gilly, dont les bois communaux étaient voisins, en profitaient pour le pâturage. La communauté de Gilly convoitait ces terres, lorsque le 31 octobre 1608, l'abbé de Cîteaux, Dom Nicolas Boucherat, signa, avec trente-neuf hommes, formant vingt-trois chefs de famille, tous originaires du bailliage de Vitry-le-François, un acte par lequel il leur abandonnait à bail un climat ou contrée en terres, prés, bois et charmes (3) proche le village de Gilly, pour y fonder le village de Saint-Bernard.

Les Gilliaciens, frustrés dans leurs espérances d'agrandissement, ne virent pas sans envie s'é-

(1) Saint-Bernard, Gilly et Villebichot, communes du canton de Nuits.

(2) Arch. de Gilly, D 1, nº 2.

(3) Vieux mot qui signifie chaumes, landes et bruyères.

tablir près d'eux ces voisins qui les privaient ainsi et des terres qu'ils convoitaient et des revenus gratuits qu'ils en tiraient. Ils se prirent donc à détester ces nouveaux sujets de l'abbaye cistercienne. Leur haine atteignit à son comble lorsque les habitants de Saint-Bernard, s'appuyant sur l'art. 13 de leur traité, réclamèrent leur place à l'église paroissiale de Gilly, commune avec Vougeot, et se prétendirent paroissiens de ladite église, au grand dépit des habitants de Vougeot et de Gilly. La lutte entre les trois villages resta à l'état latent pendant cent cinquante ans, car les Cisterciens, seigneurs hauts et bas justiciers de Gilly, imposèrent leurs volontés au sujet de l'église. Dans cet espace de temps, l'on relève bon nombre de petits procès de voisinage qui montrent que la communauté de Gilly supportait difficilement sa voisine de Saint-Bernard. La lutte devait s'ouvrir en 1790, à la chute du pouvoir temporel de la riche abbaye de Cîteaux.

Au commencement de 1790, les habitants de Saint-Bernard avaient décidé l'acquisition d'un bâton patronal. Le maire Couroux se rendit à Dijon où il commanda une effigie de saint Bernard à Martot, sculpteur, et au menuisier Langlais une châsse pour la renfermer.

De retour au village, le maire rendit compte de son voyage à Dijon en ces termes : Par acte d'assemblée de la munissipallité et de la communauté

ont désiré d'avoir unt saint patronnalle, nous lavon fait faire à Dijon, il a couté la some de trante livre ait a esté raporté le 19 aoûst 1790. Et se sont soussigné Couroux, maire (1).

Le compte des échevins pour les années 1790 et 1791 mentionne ainsi cette dépense : « Payé 30 livres à M. Martot, pour avoir construit le portrait de saint Bernard. Payé 40 livres à M. Langlais pour avoir fait une châsse pour mettre saint Bernard (2).

Restait la bénédiction de la statue. La municipalité, désireuse de donner à la cérémonie tout l'éclat possible, avait commandé au curé de Gilly (3) une messe solennelle et afin de rehausser la fête par un cortège imposant, il fut décidé que toute la population du village, les hommes en armes, se transporterait à Gilly, pour faire escorte au Patron et que les municipalités de Vougeot et de Gilly seraient convoquées à la cérémonie.

En conséquence, le 16 août 1790, la communauté de Saint-Bernard invitait à la cérémonie celles de Gilly et de Vougeot. C'était mettre le feu aux poudres ; Gilly et Vougeot saisirent avec em-

(1) Cette pièce est sans date. Arch. de Saint-Bernard, D 1, n° 1, fol. 18.

(2) Arch. de Saint-Bernard, L 1790-1791. La statue et la châsse existent encore.

(3) Le curé était M^e Antoine Bouillère.

pressement l'occasion qui se présentait et déclarèrent la guerre. Le 19 août, la municipalité de Gilly se réunissait dès 6 heures du matin à celle de Vougeot (1). L'assemblée était composée pour Gilly de Pierre Renaudot, maire, Jacques Peuriot, François Bailly, échevins, Louis Foucherot, procureur de la commune, Antoine Pouget, Jean Denise, Charles Presson, Nicolas Vacherot, Antoine Morot et Antoine Collardot (2), notables, » et pour Vougeot de Jean-Baptiste Baudouin, maire et Louis Maréchal, échevin, ayant tous deux pouvoir verbal de la commune de Vougeot.

L'assemblée alors considérant : « 1° Qu'il n'y a aucun autre village que celui de Gilly et de Vougeot qui soit de la paroisse de Gilly ;

« 2° Qu'il n'est pas dans l'ordre des choses qu'un village *sans clocher puisse ériger*, dans ce même village, un *bâton patronal* et *paroissial*, décida qu'on remercierait la commune de Saint-Bernard de son invitation qu'on ne pouvait accepter et qu'il lui serait fait défense :

« 1° De venir processionnellement à la paroisse de Gilly ;

« 2° D'y faire sonner les cloches et de les faire carillonner, et cependant sans entendre préjudi-

(1) Arch. de Gilly, D 1, n° 2.

(2) Cet Antoine Collardot fut pendant de longues années recteur d'école à Gilly. Son neveu M. Louis Collardot-Barroche existe encore à Gilly.

cier au droit qu'en a M. le curé de Gilly, pour la célébration de la messe ;

« 3° Qu'il ne pourra être emploïé les luminaires de l'église, pour la célébration de la messe et les cérémonies que M. le curé voudra leur dire et faire ;

« 4° Que dans le cas où les habitants de Saint-Bernard se fourniroient de luminaires, ils ne pourront les déposer dans la sacristie, ni dans aucun meuble de l'église ;

« 5° Qu'ils ne pourront se mettre sous les armes pour venir à la messe à Gilly, ni s'en retourner processionnellement.

« L'assemblée charge son procureur de commune de faire notifier dans le jour, à la municipalité de Saint-Bernard, copie collationnée de la présente délibération (1). »

Les habitants de Saint-Bernard ne tinrent aucun compte des défenses qui leur avaient été notifiées, et le 20 août, à huit heures du matin, ils arrivèrent à Gilly dans l'ordre suivant : Un fifre et un tambour; Claude Couroux, maire, ceint de son écharpe ; Claude Oudot, premier échevin; les deux Remondet, l'un échevin et l'autre procureur de la commune, tous trois ceints d'écharpes tricolores ; venaient ensuite saint Bernard et son porteur. Autour du saint patron, une escorte composée d'hommes armés de fusils et d'épées, puis

(1) Arch. de Gilly, J 7, n° 9, liasse de 20 pièces.

un groupe d'hommes, d'enfants, de jeunes filles et de femmes, tous vêtus de leurs habits de fête.

Les municipalités de Gilly et de Vougeot s'attendaient, sans doute, à voir leurs défenses violées; aussi en prévision d'une désobéissance possible, Baudoin, maire de Vougeot, Louis Foucherot, procureur de la commune de Gilly, se réunirent-ils chez le commandant de la garde nationale, Henri Renaudot (1), afin de protester contre l'arrivée des manifestants (2).

A huit heures du matin le cortège, musique en tête, arrive à Gilly. A son passage devant la maison Renaudot (3), le Commandant de la garde nationale, le maire de Vougeot et le procureur de la commune de Gilly se présentent et barrent le chemin à la procession. Des propos aigres-doux s'échangent de part et d'autre ; la discussion s'anime et les armes devenant menaçantes, le commandant et son escorte se retirent, laissant le chemin libre et Renaudot dresse procès-verbal de l'incident (4).

La cérémonie eut donc lieu, malgré l'opposition des habitants de Gilly et de Vougeot, mais les magistrats municipaux des deux communes son-

(1) Renaudot devint quelques mois plus tard membre du directoire du district ; il était alors notaire à Gilly.

(2) Arch. de Gilly.

(3) Aujourd'hui la maison de la veuve Laurier-Marchand.

(4) Ce procès-verbal existe aux archives de Gilly, J 7.

gèrent à rendre le curé responsable de la désobéissance des habitants de Saint-Bernard. Ils se rendirent à la cure où ils reprochèrent à M. Bouilleré d'avoir laissé les manifestants armés s'introduire dans le temple. Avec beaucoup d'à-propos le bon curé leur répondit qu'il avait fait comme eux, qu'il avait accepté ce qu'il n'avait pu empêcher. Les magistrats se retirèrent sans avoir obtenu satisfaction de ce côté, et aussitôt ils dressèrent procès-verbal de ce nouvel incident (1).

A partir de ce moment, les habitants de Saint-Bernard furent regardés comme de véritables ennemis. Un procès pendant entre les deux municipalités, au sujet d'une délimitation de territoire au lieu dit la Charrière Vichard (2), fut repris aussitôt et mené rapidement. Les habitants de Saint-Bernard furent condamnés, ce dont se réjouirent fort ceux de Gilly et de Vougeot.

Trois années après, le 30 mai 1793 (3), la municipalité de Saint-Bernard prenait une délibération tendant à obtenir, pour les habitants de cette commune, la faveur d'être paroissiens de Gilly et de pouvoir faire des enchères sur les bancs et sièges de l'église, ou d'être autorisés à mettre opposition à la vente qui devait être faite desdits bancs et sièges le dimanche 9 juin.

(1) Arch. de Gilly, J 7, n° 9.
(2) Arch. de Gilly, D 1, n° 2, fol. 66 et 67.
(3) Arch. de Saint-Bernard, D 1, n° 2, fol. 50.

C'est pourquoi le 6 juin 1793, le Directoire du district de Dijon ordonnait de surseoir à la vente des sièges et bancs (1) et convoquait les conseils de Vougeot et de Gilly, pour délibérer sur la demande de Saint-Bernard.

Les deux municipalités de Gilly et de Vougeot se réunirent le 12 juin, à 10 heures du matin, et avec une indignation difficilement contenue et qui perce malgré eux, les membres de cette assemblée prenaient une délibération que nous citons en partie.

« ARTICLE PREMIER. — La commune de Saint-Bernard appuie ses prétentions sur une clause particulière insérée dans le bail d'érection de leur village du 31 octobre 1608, et transcrite dans leur délibération. Cette clause est absolument étrangère aux communes de Gilly et de Vougeot, elles ne sont point parties dans ce bail, elles n'y ont point été appellées, elles n'y ont point paru lors de sa rédaction, elles n'y ont consenti en aucune manière que ce soit, et cette clause ne peut les lier ni les engager à ce qu'elle prescrit : ainsi les prétentions de la commune de Saint-Bernard sont des plus frivoles, elles n'ont aucun fondement et sont sans principes, ce sont des chimères qui ne sont appuyées sur aucune bonne raison.

(1) Arch. de Gilly, Q 2, n° 14, 3 pièces.

« ART. 2. —Les ci-devant religieux de Cîteaux étoient seigneurs décimateurs de Gilly, comme ils l'étoient de Villebichot et d'autres lieux voisins, mais non pas de Vougeot. A l'époque de 1608, il leur restoit encore une quantité considérable de terres incultes, bois et brossailles, notamment les terres hermes, qui confinoient d'occidant le territoire de Gilly ; pour les mettre en culture, ils appelèrent pour colons des Lorrains auxquels ils donnèrent à titre de bail à cens emphytéotique une étendue d'environ 200 journaux de terrain à la charge par eux de les mettre en culture dans l'espace d'un certain tems et dans l'enceinte de ce territoire ils y érigèrent le village qui fut nommé Saint-Bernard (1). Ils stipullèrent dans ce bail toutes les clauses et conditions qui peuvent caractériser un village et ses obligations serviles qui dans ce tems là s'étendaient autant que pouvoit l'imaginer la puissance féodale. Entre autres clauses, ils stipulèrent celle rappellée dans la délibération des habitans de Saint-Bernard dudit jour, premier juin, ils les obligèrent donc de reconnaître pour leur église paroissiale l'église de Gilly; mais il auroit été plus convenable de leur prescrire celle de Villebichot, car les habitans de Gilly n'étoient pas les maîtres d'adopter les nouveaux habitans de Saint-

(1) Saint-Nicolas-les-Cîteaux fut fondé la même année et de la même manière.

Bernard pour paroissiens comme l'auroient pu faire ceux de Villebichot. Les habitans de Vougeot, aussi paroissiens de Gilly de toute ancienneté, et dont il n'est mémoire ni par titre, ni autrement, n'étoient pas les sujets des religieux de Cîteaux, ceux-ci n'étoient pas non plus leurs seigneurs, leurs décimateurs, et certainement les habitans de Vougeot n'auroient par de bonnes raisons, jamais consenti, ni souffert que ceux de Gilly eussent adopté, pour co-paroissiens, les nouveaux habitans de Saint-Bernard et ne les souffriront pas plus aujourd'huy.

La stipulation de la clause dont il s'agit et sur laquelle s'appuye la commune de Saint-Bernard est très illicite, elle est très insidieuse, n'a eu pour objet que d'étendre et augmenter les droits des cy-devant seigneurs, non seulement sur les habitans de Gilly leurs soi-disant cy-devant vassaux, mais encore sur les habitans de Vougeot qui étoient indépendans des ci-devant seigneurs de Cîteaux. Cette clause tendoit encore à surcharger le pasteur de ces deux communes, en le maitent (mettant) dans le cas d'administrer les secours de religion aux habitans de Saint-Bernard, dans tous les tems, au risque même d'en priver les vrais paroissiens, si le cas l'exigeoit dans les mêmes temps. Il est bon d'observer encore ici, que le pasteur actuel, ainsi que tous ses prédécesseurs, n'ont effectivement eu, pour la

desserte de Saint-Bernard, aucune portion de dixme sur le territoire de ce lieu, ni augmentation de portion congrue, et enfin quoi que ce soit pour la rétribution de cette desserte (1).

« ART. 3. — Si par complaisance et par la charité que de bons paroissiens peuvent avoir envers les autres fidèles, quoiqu'étrangers, les communes de Gilly et Vougeot ont souffert que les nouveaux habitans de Saint-Bernard soient venus assister aux offices divins, qu'il leur fût donné les autres secours de religion et la sépulture dans leur cimetière, ce n'a été que dans l'espérance qu'ils cesseroient d'y venir et qu'ils se bâtiroient une église ; ce n'a été enfin que par de purs motifs de religion ; car il n'auroit pas été bien séant de refuser à des fidèles ce qui pouvoit contribuer à leur salut, non plus que les derniers devoirs de l'humanité ; mais jamais ce n'a été dans la vüe de se conformer à la clause dont se prévalent les habitans de Saint-Bernard : car rien n'a pü ni ne peut les y obliger.

« ART. 4. — Ce qu'il y a de plus singulier, ces habitans de Saint-Bernard veulent exciper d'un droit qu'ils n'ont pas, et qui n'a pû leur estre transmis par leurs cy-devant Seigneurs, qui ne l'avoient pas eux-mêmes, tandis que ces mêmes

(1) Le curé de Gilly était curé à portion congrue. Le titulaire des bénéfices était l'abbé de Cîteaux. Arch. dép., fonds Bouchu.

habitans refusent de reconnoître et exécuter envers la Nation ou ses fermiers les clauses très légales du bail à cens de leur territoire (car ce bail subsiste dès qu'ils s'en prévalent), ainsi ils ne sont pas dans le cas de la loi qui abolit les redevances et cens dont les titres originaux ne sont pas représentés; ils seroient donc mieux comme hommes justes et bons citoyens de satisfaire aux charges que leur prescrit leur titre plutôt que d'entreprendre sur les droits d'autruy, la nation ou ses fermiers s'en trouveroient mieux, les paroissiens de Gilly et Vougeot ne se trouveroient pas dans le cas d'occuper leur tems, le plus précieux, à répondre à leur demande absourde ; et les réparations de leur église, si urgentes et si longtemps renvoïées n'éprouveroient pas encore un retard si préjudiciable à leur exécution.

« ART. 5. — La tentative que la commune de Saint-Bernard a hasardée est aussi insidieuse que la clause qu'ils ont citée dans leur délibération, son motif n'est qu'un piège, parce qu'étant question de réunir bientôt plusieurs paroisses en une seule église, les habitans de Saint-Bernard voudroient insinuer aux administrations, qu'il seroit convenable que leur commune fût réunie à l'église de Gilly et par ce moyen surprendre la religion des administrateurs ; mais ses habitans se trompent ; les communes de Gilly et Vougeot avec les hameaux qui en dépendent composent déjà un

nombre considérable d'individus que l'édifice ne peut pas en contenir les trois quarts, et s'il étoit question de quelque réunion ne seroit-il pas plus convenable qu'au lieu de Saint-Bernard d'y joindre la commune de Flagey qui n'est qu'à deux ou trois portées de fusil, tandis que l'éloignement de Gilly à Saint-Bernard est de trois quarts de lieue; que d'ailleurs Villebichot, qui n'est pas autant éloigné de Saint-Bernard que ce dernier lieu l'est de Gilly, ne seroit-il pas plus convenable de réunir plutôt qu'à Gilly, la commune de Saint-Bernard à l'église de Villebichot qui ne reçoit dans son sein que les habitans de ce lieu.

« ART. 6. — Si la commune de Saint-Bernard avoit eu plus d'économie dans l'administration de ses revenus qui sont considérables (1), si les individus qui la composent avoient voulu d'ailleurs faire quelques sacrifices, il y a longtemps qu'ils auroient bâti une église; mais n'ayant à payer aucun traitement de desservant, ni de maître d'école, ils se seroient trouvés en batissant une église, non seulement sargés de ces traitements, mais par là encore des réparations de cette église, du clocher, des cloches, de la construction des bancs et sièges, des linges, ornemans, etc., etc., or il étoit donc de leur politique, pour se dispenser de

(1) Cette allégation est fausse de tous points, car la commune de Saint-Bernard n'a pas de revenus.

ces charges, de ne jamais faire bâtir une église chez eux.

« ART. 7. — Rien n'est si vrai que ce qu'on observe depuis la création de leur village jusqu'à présent, que par pure complaisance les habitans des communes de Gilly et de Vougeot les ont soufferts assister aux offices divins qui se sont célébrés dans l'église, jamais ceux de Saint-Bernard n'ont contribué en rien, ni n'ont été admis à contribuer à aucune charge des paroissiens, ce qu'ils trouvoient on ne peut plus commode ; et la clause dont ils se prévalent ne les y obligeoit pas, mais seulement aux droits accoutumés du desservant, auquel ils n'ont jamais rien payé. Ils n'ont jamais offert de pain bénit ce qui caractérise ordinairement les qualités de paroissiens, l'eau bénite ne leur a pas été envoyée à leur domicile, comme aux vrais paroissiens (1) ; ils n'ont point contribué à la construction, ni aux reparations de l église, du presbytère, de la refonte des cloches, ni à leur entretien ; ils n'ont pas contribué non plus à la construction des bancs et sièges, et ils n'ont jamais aidé à payer le traitement du maître d'école ; enfin, ils n'ont jamais assisté comme paroissiens à aucun compte de

(1) A cette époque, le chantre, et c'était toujours le recteur d'école, devait, chaque dimanche avant la grand'messe, porter l'eau bénite au domicile des paroissiens. Il recevait en échange des dons en nature, rarement en argent.

fabrique, c'est sans fondements que cette communauté veut faire valoir des prétentions qui ne gissent que dans l'idée qu'ils ont de troubler gratuitement le droit et la propriété des communes de Gilly et Vougeot.

« Dans cette circonstance, les conseils généraux desdites communes de Gilly et Vougeot, considérant que la commune de Saint-Bernard n'étant propriétaire ni de l'église, ni du presbytère de Gilly, ni des bancs et sièges, ni d'aucune chose qui dépend de ladite église, mais seulement les communes de Gilly et Vougeot, elle ne peut mettre obstacle, ni s'opposer à la vente et délivrance desdits bancs et sièges dont le prix doit estre employé aux réparations urgentes de ladite église. Considérant que depuis longtemps les paroissiens de Gilly et Vougeot souffrent de l'indüe imission dans leur église des habitans de Saint-Bernard, tant en ce qu'ils s'arrogent les places des bancs et sièges des vrais paroissiens qu'en ce que le nombre de ceux-ci ne peuvent contenir dans l'intérieur de ladite église, se trouvent obligés de rester pendant les offices hors de leur dite église, de prendre place à terre dans le cimetière, et d'être exposés aux injures de l'air.

« Et après avoir ouï le procureur de commune de Gilly et celui de Vougeot (1), l'assemblée des-

(1) A cette époque, il y avait dans chaque municipalité un officier particulier, appelé procureur de la commune, dont les fonctions

dits conseils généraux a unanimement délibéré et arresté qu'il sera adressé au directoire du district une requeste tendant à ce que les citoyens administrateurs fassent droit aux communes de Gilly et Vougeot, qu'ils renvoyent la commune de Saint-Bernard de ses fins et conclusions ; qu'en conséquence ils lèveront le sursis qu'ils ont prononcé en déclarant que par les communes de Gilly et de Vougeot, ou leurs officiers municipaux, il sera passé outre à la vente et délivrance des bancs et sièges gissant dans l'église de Gilly, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques ; pour le prix en provenant estre employé aux réparations très urgentes de ladite église, comme étant le seul moyen pour y parvenir, seront invités à autoriser, à cet effet, les officiers municipaux de Gilly et Vougeot, comme ainsi de statuer qu'il ne sera loisible, ne permis à aucun habitant de Saint-Bernard de troubler les paroissiens de Gilly et Vougeot dans la vente et délivrance des bancs et sièges de leur église, en voulant lesdits

étaient à l'instar de celles des procureurs ou commissaires du Roy auprès des corps judiciaires. Il n'était point officier municipal ; il n'était point non plus membre du corps municipal, mais *procureur de la commune près le corps municipal*. Il ne concourait point aux délibérations, il n'ordonnait point, il ne jugeait point comme les officiers municipaux ; son ministère était seulement de requérir, de stimuler le corps municipal sur toutes les affaires qui pouvaient intéresser la commune dont il était le procureur, c'est-à-dire l'agent, le surveillant, le défenseur spécial.

de Saint-Bernard se faire admettre aux enchères dont ils demeureront déboutés.

« Pareillement qu'aussitôt la vente faite desdits bancs et sièges, défense expresse leur sera faite de s'introduire dans les bancs et sièges des paroissiens qui les auront acquis, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts et de réparer le scandale qu'ils pourroient occasionner dans l'église à ce sujet.

« Enfin que défense leur sera faite de reconnoître, à l'avenir, l'église de Gilly pour leur paroisse, attendu qu'ils n'y ont pas plus de droit qu'en toutes autres églises et que celle de Gilly a un nombre de paroissiens qu'elle ne peut déjà plus contenir, sauf à la commune de Saint-Bernard à s'en faire bâtir une pour son usage et à ses frais. »

De tout ce qui précède et au milieu des arguments présentés par cette longue délibération, il est facile de démêler l'animosité des municipalités de Gilly et de Vougeot contre celle de Saint-Bernard. Il est visible que jusqu'à cette époque, on n'avait supporté le voisinage des nouveaux habitants de Saint-Bernard que bien à contre cœur. Par leur délibération si longuement motivée, les deux municipalités opposantes croyaient bien avoir réduit à néant les prétentions de Saint-Bernard. Elles espéraient fermement être débarrassées à tout jamais de cette importune voisine, lorsque

le 14 juillet 1793, elles reçurent du directoire du département la lettre suivante :

L'an II[e] de la République. — Dijon, le 12 juillet 1793 (1).

Le directoire du département de la Côte-d'Or,
Aux officiers municipaux de Gilly et Vougeot,

« Nous avons examiné, citoyens, les délibérations qui ont été prises tant par votre municipalité que par celle de Saint-Bernard, relativement à la vente que vous vous proposez de faire des sièges et des bancs qui sont dans l'église de Gilly, pour le produit être employé aux réparations de cette église. Nous avons pensé que la difficulté que cette vente avait fait naître entre les deux communes n'étoit pas de la compétence de l'administration, nous avons en conséquence arrêté qu'il n'y avoit lieu à délibérer... Nous voyons avec peine qu'un objet aussi modique soit capable de diviser des citoyens de deux communes voisines qui paroissent avoir vécu jusqu'à ce jour dans une bonne intelligence. Les habitants de Saint-Bernard ayant fréquenté l'église de Gilly, nous pensons qu'il est convenable qu'ils continuent à y être reçus jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Et dans ce cas nous ne concevons pas qu'on puisse les priver de la faculté de mettre des enchères sur les bancs et sièges dont il s'agit... S'il est des circonstances où les citoyens doivent oublier les petits intérêts particuliers, les idées de distinction qui les divisent, c'est sans doute celle où la Constitution qui est sur le point d'être acceptée va faire de tous les Français un peuple de frères et d'amis ; nous vous invitons donc, citoyens, à vous pénétrer des sentiments d'union et de fraternité qui doivent animer tous les *Républicains* et à les prendre pour base de votre conduite avec la commune de Saint-Bernard.

« *Signé :* THEVENEAU, représentant, et VAILLANT. »

(1) Arch. de Gilly, Q 2, n° 14.

Cet appel à l'union et à la concorde fut-il entendu des officiers municipaux de Gilly et de Vougeot? Les sages conseils donnés par les citoyens Theveneau et Vaillant furent-ils ponctuellement suivis? Nous ne savons! Tout porte à croire qu'en présence des grands évènements dont ils furent les témoins, les habitants des trois communes oublièrent vite leurs inimitiés personnelles, leurs rivalités de clocher, pour ne songer qu'à la défense de la patrie menacée de tous les côtés à la fois.

Quoi qu'il en soit, et malgré toutes les bonnes raisons invoquées, l'administration passa outre, car au moment du Concordat de 1801, Saint-Bernard fut officiellement réuni à Gilly et à Vougeot, pour former la paroisse de Gilly. Depuis cette époque le presbytère, l'église et le cimetière sont propriétés indivises entre les trois communes.

Le temps a fait disparaître ces causes de chicane et d'inimitié; maintenant les trois municipalités vivent en paix, confiantes dans la sympathie réciproque qui unit les trois villages.

J.-E. CHALMANDRIER,
Instituteur de Gilly-les-Vougeot.

LA COMPAGNIE ROYALE

DES

CHEVALIERS DE L'ARQUEBUSE

DE NUITS

La compagnie royale des chevaliers de l'Arquebuse de Nuits commença sous Henri II, et reçut ses privilèges sous Henri IV; c'est à partir de cette époque qu'elle est connue dans nos annales nuitonnes, bien que ses archives ne soient régulières qu'au commencement du XVIII[e] siècle.

Elle se glorifiait d'avoir eu pour protecteurs les gouverneurs de la Province (1), et n'était composée que de notables citoyens qui tenaient à honneur d'en être membres. Nous y trouvons les familles du Parlement de Bourgogne et de la Chambre des comptes, les officiers du bailliage, du grenier à sel, les procureurs-notaires, les avocats, les échevins et quelques marchands de la ville.

La compagnie de Nuits avait pour officiers (2) : un capitaine, un lieutenant, l'enseigne ou guidon, et un major chargé des ordres, de la discipline et des amendes. Le major tenait un rang dans la compagnie semblable à celui de nos adjudants sous-officiers dans l'armée.

Tous ces Messieurs formaient le conseil d'admi-

(1) *Essai historique sur la ville de Nuits*, par H. Vienne.
(2) Voy. à l'appendice, note 1.

nistration de la compagnie et étaient élus en grande cérémonie à l'hôtel de ville, où le maire et les échevins prenaient part à l'élection par un vote collectif. Plus tard les officiers furent nommés par le prince de Condé.

L'aumônier était choisi parmi les chanoines de Saint-Denis ou les prêtres mépartistes de Saint-Symphorien.

Chaque membre prenait le titre de chevalier, et, pour être admis dans la compagnie, il fallait avoir une conduite irréprochable. Après avoir suivi les exercices du tir, le candidat était présenté par deux parrains choisis dans les anciens chevaliers; c'est au pavillon qu'avaient lieu les réceptions, et, après avoir reçu le mot d'ordre et le mot de ralliement, le candidat jurait d'observer ponctuellement les statuts et de ne rien révéler.

Le nouveau chevalier versait une entrée qui variait selon sa générosité et les besoins de la compagnie. En 1714, l'entrée moyenne était de 4 livres 12 sols. M. Comeau, fils de M. Comeau, conseiller au Parlement, mit dans la « boîte » un louis de 18 livres; M. Montagne en mit quatre valant 74 livres, et M. Lamy de Samerey, conseiller au Parlement, mit cent livres.

A cette même époque, M. Sarrazin présenta son fils âgé de quatre ans, et promit à la compagnie de lui faire observer les statuts lorsqu'il serait en âge.

Dans la suite, plusieurs autres fils de chevaliers furent admis, et versèrent chacun 10 livres.

Les réceptions étaient suivies d'un banquet, et souvent il y avait bal pour les dames.

Le nombre des chevaliers était en moyenne de vingt à vingt-cinq.

Pour les sorties, la compagnie avait six musiciens (fifres et hautbois), deux tambours, un marqueur et un laveur, tous habillés couleur et livrée du prince de Condé. Venaient ensuite les perruquiers, puis un certain nombre de valets et de domestiques pour le fourgon, les *carrosses* et les chevaux de selle.

Le Jeu de l'Arquebuse ou les Buttes sert aujourd'hui de promenade publique sous le nom moderne de « Petit Jardin anglais. »

Après l'avoir planté d'arbres, agrémenté d'allées et de bancs de pierre, la compagnie avait encore fait construire, en 1724, les deux piliers de l'entrée principale d'après les dessins d'un Dijonnais (1). Cette même année, la ville avait concédé une partie de terrain, et entra même pour la somme de 273 livres dans les frais de réparation et construction de murs, à la condition d'en laisser l'entrée libre au public. Aussi n'y mit-on point de porte ; un tourniquet placé entre les deux piliers empêchait le bétail d'y pénétrer.

(1) Les chevaliers versèrent chacun 5 livres.

A l'extrémité sud-ouest de l'enclos existait un pavillon où se réunissaient les chevaliers. Au rez-de-chaussée était l'habitation du concierge, qui était en même temps marqueur, et une grande pièce au-dessus du rez-de-chaussée leur servait de salle d'assemblée, de réception, de banquets. A distance des buttes dans lesquelles s'enfonçaient les balles, il y avait un jeu de quilles pour le public. Les chevaliers s'exerçaient presque tous les dimanches de l'année, quand le temps le permettait, au tir à la cible ; leur adresse était notée sur un registre tenu spécialement pour le tir.

La compagnie reconnaissait sainte Barbe pour sa patronne, et chaque année, le 4 décembre, jour de sa fête, tous les chevaliers défilaient avec leur musique en tête, à la messe qu'ils faisaient chanter en l'église paroissiale où ils présentaient le pain bénit. Le soir ils donnaient un bal au pavillon pour les dames de la ville.

Chaque année la compagnie faisait tirer un oiseau ou *papegay*, sorte de perroquet en bois, bardé et cuirassé de fer. La tirée de l'oiseau de l'arquebuse était l'occasion d'une grande réjouissance à laquelle prenaient part tous les habitants, nobles et artisans.

Il y avait tout un cérémonial à observer : d'abord le roi de l'année précédente se rendait chez le major qui convoquait la compagnie en assemblée générale au pavillon, afin de délibérer et

choisir un jour convenable. Ce était toujours le dimanche de la belle saison. Cette solennité prise, la compagnie faisait publier le ban, et le maire allait avec l'assemblée célébrer la messe du jour de la tirée de l'oiseau, à laquelle messe la compagnie présentait une torche appelée le gâteau des Rois; le lendemain il y avait la messe d'actions de grâce.

Dans la semaine qui précédait la tirée de l'oiseau, le maire et les échevins présentaient les cymaises à la compagnie, c'est-à-dire les vins d'honneur. La cymaise était un grand vase en étain fin, avec couvercle et deux anses en anneaux dans lesquels les valets de ville passaient deux bâtons peints en bleu pour les transporter à domicile. La ville possédait huit cymaises, qui servaient aux vins d'honneur pour les passages des hauts personnages, car présenter les cymaises était le plus grand honneur que la ville pouvait rendre. A l'heure actuelle, il ne nous reste que deux étuis en cuir qui indiquent l'importance de la cymaise.

De son côté, la compagnie ne manquait point de rendre les honneurs au maire et aux échevins. Le jour de la tirée de l'oiseau, le roi de l'année précédente se chargeait de faire confectionner un oiseau à ses frais et bien clavete solidement sur une perche. Il le présentait à la compagnie, qui se rendait ensuite musique en tête et guidon déployé,

à l'hôtel de ville, où l'oiseau était visité. Après cette formalité, le cortège se formait pour se rendre au jeu de l'arquebuse, et faire placer le papegay sur la perche. Le cortège se composait du corps municipal, des chevaliers de l'arquebuse et des notables de la ville, précédés des sergents de ville avec leurs manteaux, leurs hallebardes et toutes les marques d'honneur. L'oiseau étant placé sur la perche, le capitaine présentait une arme chargée à M. le maire pour faire l'ouverture du tir en tirant le coup d'honneur. Ensuite la compagnie tirait à volonté, en suivant l'ordre d'adresse du tableau.

Tout ce cérémonial donna bien quelquefois lieu à certaines difficultés sur les questions de préséances, très discutées alors; mais tous ces petits différends s'arrangeaient de part et d'autre, sans ténacité et par de bons procédés. Lorsque l'oiseau ou *papegay* était abattu, les tambours battaient aux champs, et la compagnie présentait les armes au vainqueur qui était conduit solennellement à l'hôtel de ville. Là, en présence du maire, des échevins, des officiers du bailliage et des notables de la ville, il jurait *d'avoir abattu loyalement à balle seule et sans fraude le papegay*. Séance tenante le lieutenant civil du bailliage rédigeait le procès-verbal d'abattue de l'oiseau (1), laquelle

(1) Appendice, note 2.

pièce était présentée au gouverneur de la Province, afin d'obtenir les privilèges accordés aux rois de l'arquebuse. Le roi de l'arquebuse était exempt de loger les troupes de passage à Nuits. Comme honneur le roi marchait en second rang dans la compagnie, et se plaçait directement après le capitaine et le lieutenant ; de plus, il faisait partie de droit du conseil de la compagnie, et avait, pendant son année de royauté, un commandement dans le tir, qui égalait presque celui des officiers (1).

Avant 1731, la ville payait une somme au roi. La plus ancienne note connue aux archives de Nuits pour les arquebusiers se trouve sur le compte du receveur des deniers communaux ainsi libellée : « Trois francs payés à Prudent Poyen *suivant les antiques coutumes de tous temps observées pour avoir abattu l'oiseau du jeu de l'arquebuse, au mois de mars 1602* (2). »

Cette somme fut élevée jusqu'à vingt livres,

(1) Appendice note 3. Liste des Rois, empereurs et connétables.

(2) Prudent Poyen, maître cordonnier à Nuits, dont la tombe existe derrière le chœur de l'église Saint-Symphorien, reçut 8 écus pour son salaire, ayant servi comme canonnier dans la batterie organisée par le duc de Nemours au siège de Gilly-les-Cîteaux, en 1591 (Voy. *Histoire de Gilly*, par J. Garnier, archiviste, mem. de la com. d'ant. de la Côte-d'Or). Rémond Poyen, son petit-fils, chanoine de Saint-Denis, fut aumônier de l'Arquebuse ; et Claude Poyen, aussi son petit-fils, secrétaire de l'hôtel de ville de Nuits, seigneur de la Motte d'Argilly, légua à l'hospice son domaine de Boncourt-la-Ronce et autres propriétés estimées 60.000 francs.

ainsi que l'indique la délibération de la compagnie le 14 mai 1731 : « MM. les Magistrats ont délibéré « qua lavenir les rois de larquebuse joüiront des « exemptions de taille et autres charges de com- « munauté au lieu des vingt livres que lon avoit « coutume de donner. »

Les frais de la tirée de l'oiseau étaient à la charge du roi jusqu'en 1735 où il est dit : « La compagnie a délibéré qua lavenir le Roy serait exempt de tous les frais qui se sont faits jusqua present a la réserve de faire poser l'oiseau sur la perche, le faire descendre lorsqu'il aura été abattu, les frais des fanfares, la messe, son prix et le gâteau des Roys, le surplus desdits frais sera fait par la compagnie qui consisteront en deux repas scavoir un en rendant loiseau et l'autre après qu'il sera abattu. »

Lorsqu'un chevalier était roi pendant trois années consécutives, on lui donnait le titre d'Empereur de l'Arquebuse. L'Empereur jouissait alors des beaux privilèges accordés par Henri III et Henri IV à différentes villes de Bourgogne. Il était exempt pendant sa vie de *toutes tailles, subsides, emprunts et autres impositions, garde et guet tant de jour que de nuit.* Le roi Louis XIII étendit ces privilèges jusqu'à la veuve de l'Empereur (1).

(1) Appendice, notes 3 et 4.

Le chevalier qui avait été plusieurs fois empereur recevait le titre de Connétable de l'arquebuse ; nous en avons trouvé quatre pendant le XVIII^e^ siècle. Le connétable marchait avec le grand maître du prix de la province dont nous allons parler plus loin.

Il était de coutume, dans les compagnies d'arquebuse de la Province, de se réunir dans une ville tous les trois ans, et de se disputer par l'adresse des armes un prix important. Le vainqueur de ces grands tournois était proclamé le grand maître du prix de la province, et avait droit aux plus grands honneurs. La compagnie à laquelle appartenait le maître devait rendre le prix. Ces fêtes étaient devenues très coûteuses ; aussi chaque ville s'associait-elle à ces dépenses. C'est ainsi qu'en 1697 la ville de Nuits donna cent livres aux chevaliers de l'arquebuse « en indemnité des frais faits par eux pour se rendre au grand prix de Chaumont. » En 1700, elle donnait 150 livres pour assister au grand prix de Chalon, et en 1717 elle payait encore 414 livres pour 12 feuillettes de vin de Nuits, que la compagnie envoyait en présent à MM. de Dijon et de Chaumont, plus 339 livres pour le charroi.

A son retour du grand prix de Beaune en 1717, la compagnie de Nuits eut à Ladoix une escapade qui provoqua le conte de l'ânesse aux Champs-Elysées. Nous avons cru devoir donner

cette pièce un peu trop longue, à titre de curiosité, sachant d'avance qu'elle sera acceptée gaiement aussi bien par MM. les Beaunois que par nos compatriotes Nuitons (1).

Nous arrivons au grand prix que Nuits devait rendre aux compagnies de la Province. Le 12 janvier 1719, la compagnie écrivit à S. A. S. pour demander la permission de rendre le prix. Le duc répondit immédiatement :

A Paris, le 19 janvier 1719.

« Messieurs les chevaillers de l'arquebuse jay veü ce que vous mecrives a loccasion du prix que vous devez rendre cette année. Comme on vient de publier la declaration de la guerre qui interompt a present ces sortes d'exercices jestime que vous deves sursoir jusqua nouvel ordre ; assures vous toujours de ma bonne volonté et que je suis Messieurs les chevaillers de l'arquebuse,

« *Votre meilleur amy,*

« L. H. DE BOURBON. »

Lettre escritte a toutes les villes qui ont coutume de se trouver aux grands prix tant ceux de la province que les étrangers en leur envoyant la lettre de S. A. S.

« MESSIEURS,

« Le plaisir davoir remporté le prix de Beaunè en 1717 ne nous fut sensible quautant que nous nous flattions davoir lhonneur de vous le rendre le mois d'aoust prochain. Nous en avons demandé lagrément à S. A. S. M^gr le duc qui na

(1) Appendice, note 5.

pas jugé à propos de nous laccorder comme vous le voyes par la lettre cy-dessus dont il luy a plu nous honorer, ainsi nous sommes obligés malgré nous d'attendre que la paix soit faitte pour vous assurer que rien ne nous peut-être plus agréable que l'honneur de vous posséder chez nous et vous y témoigner que nous sommes avec une parfaite considération, Messieurs, etc. Adelon, maître, Montagne, capitaine, Gillotet roy, Roberdet, lieutenant, Perdrizet, guidon et Sarrazin, secrétaire. »

Le 24 janvier 1723, la compagnie écrivit de nouveau à S. A. S. pour le prier d'accorder le grand prix. Le duc répondit :

A Versailles, le 17 février 1723.

« Je vous permet volontier de rendre le prix que vous avez emporté à Beaune et de faire assembler à Nuis les officiers des deux Bourgognes, mais jexige de vous deux choses, lune toute la retenüe qui sera possible en cette occasion, lautre que ce soit a la fin du mois de may prochain ou au commencement de juin pour que cet exercice ne détourne pas des soins nécessaires dans une saison plus avancée.

« L. H. de Bourbon. »

La compagnie députa alors quatre membres pour aller auprès de M. de la Briffe, intendant de Bourgogne, afin de le prier d'écrire à S. A. S. et lui exposer qu'ils n'auraient pas le temps de faire les invitations et les préparatifs pour rendre le grand prix.

Le duc répondit :

A Versailles, le 7 mars 1723.

« Je vous permet volontier le prix general au mois d'aoust prochain que vous croyes ce temps plus convenable pour

assembler les chevaillers de l'arquebuse des deux Bourgognes mais faitte en sorte que cela ne detourne ny de la recolte ny des vendanges.

« Je suis Messieurs tout à vous,

« H. DE BOURBON. »

Aussitôt cette réponse reçue, les chevaliers de Nuits lancèrent la lettre d'invitation ci-dessous aux villes des deux provinces (1).

MESSIEURS,

« Nous sommes enfin parvenus à cet heureux moment qu'il y a si longtemps que nous désirons, nous venons d'obtenir de S. A. S. M^gr^ le duc, notre gouverneur, la permission de vous présenter le prix général que nous eumes lhonneur de remporter à Beaune en 1717. Cest malgré nous si nous navons pas plustot remplys les obligations que nous contractames alors. La guerre dEspagne suspendit lagrement de S. A. que nous primes la liberté de luy demander en 1717. La contagion qui a si fort intéressé toute la France nous a privés du plaisir que nous nous étions proposés de vous inviter aprest la paix à venir donner des marques de vostre adresse en nous acquitant de ce précieux engagement. Tous ces obstacles ont cessés et tout concour Messieurs a vous exiter a renouveller nos inocents plaisirs. La majorité de nostre souverain monarque qui nous promet un reigne heureux, les dispositions ou nous nous trouvons gnalement tous de

(1) Province de Champagne : Chaumont, Langres. Comté de Bourgogne : Besançon, Dôle, Salins, Gray, Poligny, Lons-le-Saunier, Arbois, Saint-Amour. Duché : Dijon, Autun, Beaune, Chalon, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Semur, Avallon, Seurre, Saulieu, Châtillon, Arnay-le-Duc, Bar-sur-Seine, Montbard, Noyers, Montcenis, Vitteaux, Mâcon, Tournus, Buxy, Givry, Chagny, Nolay, Cluny, Saint-Gengoux, Verdun, Louhans.

ne rien epargner pour vos plaisirs et vostre satisfaction nous font espérer que vous voudres bien vous rendre en cette ville ou nous vous attendons avec empressement le 21 du mois d'aoust prochain pour commencer le lendemain 22 les cérémonies qui précèdent ordinairement louverture du prix nous reservans alors a vous marquer d'une manière plus sensible combien nous sommes avec une véritable estime et une parfaite considération, Messieurs, vos humbles et très obéissans serviteurs. Les chevaillers du jeu de l'arquebuse de Nuis : Adelon, maître, Montagne, capitaine, Roberdet, lieutenant, Perdrizet, guydon, Sarrazin, empereur et secrétaire. »

Après avoir consulté les habitants, le maire et les échevins accordèrent une somme de 1200 livres pour les fêtes du grand prix, à prendre 200 livres pendant 6 ans. Chaque chevalier s'engagea à fournir cent livres pour soutenir l'honneur de la ville et de la compagnie.

M. Sarrazin, empereur, fut chargé d'assurer des hautbois doux et un basson, qui furent convenus à raison de 4 livres 5 sols par jour, couchés et non nourris. La compagnie acheta mille verres à boire moyennant soixante livres; l'on fit remettre des broderies d'argent à l'étendard, et l'on acheta une crépine d'argent pour mettre autour ainsi que des glands neufs.

MM. Sarrazin et Menestrier partirent pour Beaune, passer marché avec Claude Niault, marchand orfèvre, qui s'engagea à fournir les vaisselles d'argent pour le grand prix :

Un plat bassin du poids de huit marcs controlle et façon moyennant la somme de	604 livres
Une aiguière de quatre marcs aussy controlle et façon	314 »
Deux flambeaux de trois marcs. . . .	238 »
Un sucrier du poids de deux marcs . .	172 »
Et quatre escuelles lune de douze unces, la seconde d'unze et les deux autres de dix moyennant la somme de	403l,10s

« Le tout au titre de la monnoye de Dijon et au cas que MM. les chevaillers nen voudroient pas ledit Niault s'engage à les reprendre. »

M. Sarrazin fit aussi marché avec M. Roger, graveur de la monnaye, pour les coins de la médaille, moyennant 45 livres et une médaille d'argent. Sur la face il y aura les armes de la ville avec la légende : *Premium nuciaci reportatum*, et sur le revers une arquebuse en pal environnée de deux lauriers avec la devise : *Ludendo vincere docet*. Cette dernière devise existait sur le cachet de la compagnie de Nuits.

Au milieu de toute cette organisation, le capitaine, M. Montagne, vint à mourir le 14 mai ; l'étendard et les tambours se voilèrent de crêpes, et la compagnie s'assembla au pavillon pour aller lui rendre les derniers honneurs, et pour assister le lendemain, l'épée au côté seulement, au service de *requiem*, ainsi qu'il était d'usage.

Le pavillon fut réparé, et le mur du fond reculé

de 70 pieds dans le climat appelé encore *derrière les buttes*.

Le niveau des cibles ayant été pris par M. Morin, ingénieur à Beaune, et se trouvant trop haut, le noir des cibles étant au-dessus du couvert des pas, il fut décidé de prendre cent ouvriers pour creuser insensiblement le terrain.

Les charpentiers et les ferblantiers construisirent les loges pour les tireurs. Chaque ville avait sa loge de 20 pieds de profondeur sur 12 de largeur, avec une table au milieu et des bancs de trois côtés, le devant était garni de buis et de verdure.

L'habillement de la compagnie fut ainsi décidé : « habillement de camelot de Lisle moitié soye de couleur canelle clair, l'habit à double rangs de boutons, le chapeau bordé d'or à la mousquetaire. »

Après avoir dégusté les échantillons de vins présentés, la compagnie décida d'acheter 5 pièces et 6 feuillettes de vin vieux chez M. Louis Moissenet, tonnelier, à raison de 180 livres la queue (456 litres). Ce prix indique du Nuits 1er cru, récolte 1714, qui était une année de qualité.

Le chirurgien Comperot acheta 1500 bouteilles à 20 francs le cent, et quarante douzaines d'aix de sapin pour faire les bancs de la buvette, sur le pied de 10 livres 10 sols la douzaine.

La compagnie désigne les chevaliers qui recevront les compagnies, et ceux d'entre eux qui

dirigeront la buvette, « qui sera munie de 4 jambons de Mayence et de deux douzaines et demie de langues de bœuf. »

L'on choisit vingt domestiques et des porte-voix, et la compagnie envoya une feuillette de vin vieux avec des biscuits et biscotins aux R. P. capucins, afin d'offrir un rafraîchissement aux compagnies étrangères.

Une médaille d'argent attachée à un ruban violet et argent fut présentée à M. Poyen, aumônier de la compagnie.

La veuve Thurot, hôtesse du logis des Trois Maures, qui devint quelques années plus tard l'aïeule de notre célèbre marin François Thurot, passait aussi un marché avec les chevaliers pour servir le grand repas d'honneur à l'hôtel de ville.

« Ce repas sera servi à raison de 4 livres par tête et se composera de tout ce qu'il y a de plus exquis, la veuve Thurot s'oblige à fournir quatre quartiers de chevreu, trois douzaines et demie de perdraux et sept douzaines de cailles, elle ne pourra faire entrer dans le repas aucune viande de boucherie, pas même dans aucun ragoût. Les desserts seront faits et servis de tout ce qui pourra se trouver de meilleur avec le plus de propreté que faire se poura. »

La veille des fêtes, toutes les vieilles hôtelleries sont restaurées à neuf; il ne reste plus qu'à

s'occuper des corbeilles pour présenter les vins d'honneur.

Nous allons reproduire *in extenso* le récit des fêtes, tel qu'il est tiré des Archives municipales :

CÉRÉMONIAL DU PRIX GÉNÉRAL RENDU A NUIS LE 22 AOUT 1723

Du vendredi 20 août.

« La compagnie ayant eu avis que MM. les chevaliers de l'arquebuse de Chaumont étoient partis de Dijon pour se rendre à Nuis, députa six chevaliers qui furent au-devant d'eux jusqu'au bas de Gevrey où ils présentèrent un raffraîchissement. Ensuite se mirent à leurs testes jusqu'à l'entrée de l'exercice du costé de Dijon ou MM. les officiers et chevalliers les attendaient avec les fanfares pour leur offrir un autre raffraîchissement, après quoy l'on passa derrière le jeu jusqu'à l'isle d'amour (1) pour entrer dans le jardin des R. R. p. p. capucins à la porte desquels il y avoit huit mousquetaires qui firent une salve. Y étant entrés il s'y trouva une collation soub une tente dressée à cet effet qui fut servie à tous MM. les officiers et chevalliers par les R. R. p. p. De là on sortit par la porte qui donne sur le grand chemin ou d'autres mousquetaires saluèrent comme en entrant. L'on entra dans la ville pour se rendre au jeu à l'entrée duquel étoit un portique à trois portes d'architecture de marbre peint au-dessus de chacune desquelles il y avoit des armes et des emblèmes sçavoir :

« Sur celle du milieu les armes du Roy et au bas celles de Monsieur de la Briffe, intendant de la province et soub le

(1) Partie comprise entre l'hôpital et le champ de foire actuel.

tout un Cupidon tirant dans une cible avec cette devise : *Sic pro medio juventus.*

« Sur celle de la droite les armes de Monseigneur le duc gouverneur de cette province, au-dessous desquels il y avoit deux arquebuses en sautoir avec ces mots autour : *nec talia jovi.* Sur celle de la gauche celles de Monseigneur le prince de Conty, seigneur de Nuis, au bas une arquebuse en pal et ces mots pour devise *Serit metitque lauros.*

Au-dessus de la porte du conseil une cible et un compas posé de plus et cette devise *jus cuique suum.*

Ayant fait le tour des cibles l'on s'arrêta devant le pavillon où MM. les officiers et chevaliers de Nuis offrirent un autre raffraîchissement ; ensuite les mesmes députés les conduisirent à leurs logis où étant arrivés M. le major du jeu leurs firent porter quatre douzaines de bouteilles des meilleurs vins de Nuis. MM. les maire et échevin en firent porter autant de la part de la ville. Après quoy un officier et trois chevalliers furent pour avoir l'honneur de leur rendre visite de la part de la compagnie, MM. les maire et echevins leur en rendirent une autre.

Tout ce que dessus s'est ponctuellement observé pour toutes les villes qui ont assisté au présent grand prix.

MM. les chevaliers de Chalon-sur-Saône arrivèrent le même jour sur les huit heures du soir ; les habitans mirent des chandelles sur toutes les fenestres de la grande Rüe par où ils passèrent et la compagnie fit prendre huict flambeaux par les domestiques pour les accompagner dans le jeu où tout... se passa comme à MM. de Chaumont.

Du samedi 21.

MM. les chevalliers de Dijon, de Beaune, de Semur, d'Avallon, de Seurre, de Louhans, de Buxy et de Chagny arrivèrent ledit jour. Le même cérémonial fut observé pour toutes les villes comme il a été dit cy-dessus.

Le même jour M. le major fit porter les billets d'invitation

pour la messe du Saint-Esprit au lendemain entre huit et neuf heures du matin. Et le prix fut promené par toute la ville dans une chase portée par quatre hommes accompagnés des sergents de bande et de seize mousquetaires.

Du dimanche 22.

La générale ayant battu à quatre heures du matin lon fit assembler deux cent cinquante hommes de la milice bourgeoise tous gens choisis commandés par M. Debays capitaine, Saget lieutenant, Durand enseigne et Belin major et vingt-cinq a pointés quatre à chaque cinquantaine; lesquels partirent pour aller au-devant de M. l'intendant qui venoit faire louverture du prix; l'ayant rencontré M. Debays capitaine le complimenta, après quoy l'accompagnèrent jusque chez M. Pourcher maire de Nuis ou il mit pied à terre. Douze chevaliers députés de la compagnie furent aussy au-devant de luy à cheval. Sur les neuf heures du matin les compagnies sassemblèrent dans léglise Saint-Symphorien pour y entendre la messe du Saint-Esprit qui y fut célébrée par M. Poyen prestre mépartiste de ladite église et aumonier de la compagnie de Nuis. MM. les autres mépartistes lassistèrent à lhostel et pendant toute la messe il y eut une musique et une simphonie continuelle, après la messe MM. les officiers et députés des compagnies se rendirent à lhostel de ville pour y régler l'ordre de la marche et les conditions du prix ayant pris leur place sçavoir : MM. les capitaines dans les sièges autour de la table et MM. les lieutenans, enseignes et députés dans les bans derrière. Le secrétaire de la ville et celuy de la compagnie au bout de la table, Monsieur le maire fit un compliment sur l'utilité de l'exercice, et l'honneur que procuroit l'assemblée à la ville de Nuis. Ensuite il fut dit que sur les contestations formées entre MM. les officiers et chevaliers des lieux de Bussy et Chagny au sujet du pas pour la marche laffaire mise en délibération et les avis pris de MM. les

capitaines et officiers cy-présens, il a esté décidé qu'il seroit tiré au sort sur le pas qui sera observé au présent grand prix sans préjudice du droit des parties. Ce qui sera exécuté par manière de provision et jusqua ce quil ait plu à S. A. S. Mgr le duc à la vüe des titres respectifs en décider.

Ordre de la marche des villes suivant quelle a esté réglée par MM. les capitaines et officiers assemblés :

1. Chaumont.
2. Dijon.
3. Beaune.
4. Chalon.
5. Semur.
6. Avallon.
7. Seurre.
8. Saulieu.
9. Louhans.
10. Buxy.
11. Chagny.
12. Nuis rendant le prix.

LISTE DU NOMBRE DES CHEVALIERS TIREURS QUE CHAQUE VILLE A DONNÉ

1. Chaumont	14	7. Seurre	7
2. Dijon	17	8. Saulieu	6
3. Beaune	14	9. Louhans	7
4. Chalon	9	10. Buxy	9
5. Semur.	7	11. Chagny.	7
6. Avallon	6	12. Nuis rendant le prix	15

Total : 118.

Estant sorti de lhostel de ville la compagnie de Nuis sassembla chez Monsieur le capitaine avec l'étendard et les fanfares pour porter une médaille de vermeil à mons. l'intendant qui luy fut présentée par M. Robert capitaine en luy faisant un compliment ensuite de quoy lon en présenta une de même matière à Monsieur le maire et une dargent a chacuns de MM. les magistrats et au secrétaire de lhôtel de ville.

Sur les deux heures aprest midy toutes les compagnies sassemblerent a lhostel de ville avec toutes leurs fanfares pour la marche qui fut faite ainsi qu'il suit.

Le secrétaire de la compagnie fit distribuer un carton à chaque marqueur sur lequel estoit le nom de la ville dans une cartouche pour porter a la teste de sa compagnie a la manière ordinaire.

La milice bourgeoise marcha a la teste de toutes les villes ayant à chaque cinquante hommes quatre a pointés précédés dhaubois et de tambours joüant une marche de la composition de Monsieur Boillot, prestre chanoine de léglise collégiale de Saint-Denis de Nuis, qui a aussy composé celle pour la compagnie.

Ensuite la description des compagnies suivant lordre cité avec indication de costume et d'instrument, puis la compagnie de Nuis faisant l'arrière-garde ayant à leur teste douze tambours battant la dragonne accompagnés dun fifre qui précédoient le prix porté par quatre hommes. Ensuite leur marqueur portant la cartouche ou estoit le nom de la ville, un basson et trois hautbois doux joüant une autre marche de la composition du même monsieur Boillot.

A lestendard les deux tambours de la compagnie. Toutes les compagnies dans lordre cy dessus suivirent la milice bourgeoise qui de l'hostel de ville fut passer près la porte de Dijon dans la rüe qui va à Saint-Denis ditte la rüe du fromage puis passant devant Saint-Denis descendirent la rue entrerent dans la rüe derrière firent le tour de la place en passant devant chez M. le capitaine descendirent à lhostel de ville pour y prendre MM. les magistrats qui se mirent entre le prix et la compagnie de Nuis ; de là lon fut prendre M. l'intendant qui se mit à la teste de la compagnie à la droite de Monsieur le capitaine accompagné dun grand nombre de la noblesse de la province en suivant la même rüe lon passa par la porte de Beaune pour se rendre au jeu passant par dessus le fossé du costé du logis de l'ange.

La milice bourgeoise estant arrivée dans le jeu borda dune double haye les barrières et lices qui avoient été faites des deux costés de lallée du milieu pour empecher l'affluance du peuple dentrer dans les pas. Après quoy chaque ville fut oc-

cuper la loge qui luy avoit esté destinée et faittes des deux costés de l'entrée du jeu sçavoir MM. de Chaumont la première de la ligne droite et MM. de Dijon la première de la seconde ligne ainsy des autres selon l'ordre de la marche.

Monsieur lintendant fut conduit au pavillon pour se reposer pendant lequel temps on leva les cibles dessays et lon en posa des blanches. Mons le major fit distribuer les vins a chaque loge sçavoir douze bouteilles a chaque compagnie a la reserve de Dijon a qui lon en donna dix-huit a cause du grand nombre de chevalliers seulement ce qui sest continué soir et matin tant qua duré le prix.

Lon fut prendre Mons. lintendant avec toutes les fanfares et instruments on le conduisit au pas de la droite ou il fit louverture du prix ensuite tira qui voulut jusqua la nuit sans tirer conséquence à cause de la marche.

Du lundi 23 août.

Après l'ouverture faitte d'hyer du present grand prix par M. l'intendant de Dijon les capitaines et officiers des compagnies dessus nommées se sont rendus à l'exercice avec leurs armes étendards et instruments qui ont occupés les loges destinées comme il a été dit cy-dessus, ensuite d'un banc battu par Monsieur Marey major de Nuis MM. les capitaines et officiers ont monté au pavillon pour y former le conseil après les places prises par MM. les officiers lecture a este faitte par le secretaire general des reglemens pris au grand prix de Dijon et la teneur en substance portée par MM. les capitaines aux chevalliers de leur compagnie afin de sy conformer aux peines contenues par les contrevenans.

Sur la proposition faitte par M. le capitaine de Beaune qu'il est expédient de sçavoir par qui louverture du prix sera faite cejourdhuy plusieurs capitaines prétendant que Mons. lintendant ayant fait louverture sçavoir celuy de Chaumont à la droite et celuy de Dijon à la gauche ; le contraire maintenu par Monsieur Adelon, maitre les capitaines et offi-

ciers de Nuis et que le coup de M. Lintendant netoit purement qu'honoraire au lieu que celuy du maître devoit être le premier coup servant au prix. Il a été décidé à la pluralité des voix de MM. les capitaines en presence de MM. les lieutenans et guydon quy sy sont trouvés quaprès le premier coup tiré par mons. Adelon MM. les capitaines de Chaumont et Dijon lun a la droite et lautre a la gauche pour aprest lesdits coups tirés chaque chevallier puisse tirer dans le rang de son arme. La chose ainsy décidée il fut ordonné par MM. les capitaines à toutes leurs fanfares de se trouver presents et jouer de leurs instruments en accompagnant Monsieur le maître au pas pour que louverture du prix fut faitte avec toute la magnificence possible ce qui fut ainsy fait.

Sur les plaintes faittes au conseil que plusieurs de MM. les chevailliers proposoient aux tireurs des gageurs sur leurs coups qui pouroit causer un dérangement et matière à querelle il a été delibéré que nul chevaillier ne proposera de semblable gageur a peine dune amende arbitraire, et de plus grande en cas de recidive. Que les armes destinées pour tirer au prix seront visitées et reconnues a chacun des pas avant qu'aucun puisse tirer, par des armuriers en presence de MM. les controlleurs donnés par chacune des compagnies dont la liste a esté remise au secretaire general affin quil soit examiné si les armes sont de calibre recevables et conforme dans les visières et crosses suivant les anciens reglements et audit cas faites et raportées au pavillon.

Que les cibles seront controlées et signées par MM. les capitaines sur la queüe avec la vüe du secrétaire general et en l'absence des capitaines par MM. les officiers qui les representeront.

Sur l'examen qui a été fait des nivelages des pas et cibles il a été raporté au conseil que le tout etoit en état.

Pour faciliter la liberté aux tireurs il a été deliberé quil nen pouroient entrer dans le pas que le nombre de quatre qui pouront estre... d'autres à mesure que lon tirera.

Sur les remontrances faittes par MM. de Nuis que le pe-

tit nombre de chevaillers dont actuellement la compagnie est composée ne leur permet pas de donner la quantité ordinaire de tireurs qui doit estre de deux chevaliers au dela du plus grand nombre fourni, celuy de quinze au lieu de dix-neuf demeure accepté sans tirer à conséquence.

Du mardy 24.

Monsieur Roberdet lieutenant et trois chevalliers furent inviter MM. les officiers des villes de faire l'honneur à la compagnie de Nuis de se trouver le même jour au souper quelle donna à lhostel de ville.

Le jour tous MM. les capitaines ayant monté au pavillon pour y former le conseil il fut décidé que chaque ville arrivant au jeu au lieu dentrer dans sa loge attendroit les autres pour y entrer tous a la fois après sêtre reciproquement salué.

En execution MM. les chevaillers de Nuis se postoient à lentrée du jeu en dehors pour y recevoir et saluer les compagnies suivant qu'elles arrivoient estant entrés chacune se plaçoit devant sa loge ayant lespée à la main et ses instruments joüant à la teste, ce qui formoit un demi cercle fort agréable, aprest toutes les villes arrivées la compagnie de Nuis entroit fesoit le tour du cercle commençant par la droite saluant lespée à la main toutes les autres compagnies ensuite chacun se retiroit dans la loge dou l'on alloit tirer. Il fut déliberé que le lendemain 25 jour de feste de Saint-Louis toutes les compagnies sassembleroient a l'exercice a six heures du matin et que lon tireroit jusqua dix a lordinaire, temps auquel les cibles seroient levées et portées comme les autres a lhostel de ville, accompagnées des majors, et des chevaillers qui y ont interest sans néant moins quelles puissent être levées quen presence de quatre capitaines ou officiers les representant en leur absence. Et quen considération de la feste du patron du Roy et de la France

les compagnies marcheroient en cérémonies suivant leur ordre cy dessus marqués à l'Eglise Saint-Symphorien de Nuis pour assister a une messe solennelle qui y sera celebrée par mons. Poyen aumonier de Nuis et qua cet effet les trompettes, hautbois, tambours et autres instrumens de chacune compagnie les suivront a la ditte Eglise. Le même jour à sept heures du soir tous MM. les capitaines, lieutenans et les officiers et chevaillers se rendirent a lhostel de ville pour y souper avec tous MM. les magistrats et les officiers chevaillers de Nuis pendant tout le repas il y eut une symphonie continuelle et ensuite le bal pour les Dames. Monsieur Lebeault fut député pour aller à Saint-Jean-de-Losne, Seurre et Verdun acheter tout le plus beau poisson qu'il poura pour vendredy.

Du mercredi 25.

Toutes les compagnies étant retournées de la messe de Saint-Louis MM. les capitaines et officiers se sont assemblés au pavillon pour y former le conseil ou estant, sur les remontrances faittes par plusieurs de MM. les officiers que beaucoup des compagnies n'avaient pas le mesme mot, que dautres nen avoient point du tout, et quenfin celuy que les autres avoient estoit devenu publique par limprudence de quelques chevaillers, et quainsy il estoit a propos de le changer et den prendre un autre qui seroit general, et que chaque capitaine porteroit a sa compagnie lorsquelle seroit arivée chez elle. Laffaire mise en deliberation il a esté dit par nous. Le capitaine de Chaumont que leur mot estoit F... et L... A.., ce qui estant convenu a tous MM. les autres capitaines il a esté décidé qua lavenir le mesme mot servira pour toutes les compagnies et que lon dira aux chevaillers lors quils seront arivés chez eux. De mesme aussy lorsque dans un prix general il viendra une ville autre que celles qui sont au présent grand prix on donnera le mot au capi-

taine pour le rendre aux chevaillers dans leur ville aprest leur avoir fait prester le serment de ne jamais le reveler, tout le ceremonial de le dire restant le mesme.

Sur la proposition faitte au conseil par MM. les majors pour sçavoir quelle pas ils avoient dans leurs compagnies il fut décidé que nestant point officiers ils nen auroient aucun et quils marcheroient indiferemment a la teste devant le capitaine et le lieutenant ou a la qüeu aprest le rang.

Du jeudi 26.

Toutes les compagnies ayant tirés à lordinaire jusqua onze heures que les dernières cibles furent levées pour estre portées a lhostel de ville, il fut reconnu avant que de prendre les echantillons que mons. Thevenot de Chalon avoit le prix par quatre coups dans le noir.

Aussitôt toutes les compagnies a limitation de celles de Nuis envoyèrent leurs fanfares devant la loge de MM. de Chalon et des députés pour se réjoüir avec eux de lheureux succest de leurs armes. MM. les officiers et chevaillers de Nuis leurs envoyèrent quatre douzaines de bouteilles de vin. Les députés qui avoient conduit les cibles a lhostel de ville estant retournés on leva les etendards et au lieu de sen retourner dans les logis comme a lordinaire aprest le ceremonial qui sest toujours pratiqué en entrant comme en sortant MM. de Chalon défilerent les premiers après quoy les autres compagnies suivant l'ordre de la marche conduisirent MM. de Chalon dans leurs logis au cizeau devant lequel ils avoient fait dresser une table couverte dune collation pour presenter un rafraichissement a toutes les villes.

Sur les deux heures aprest midi lon deputa deux chevaillers par compagnie pour prendre les echantillons et reconnoitre ceux qui auroient les prix coups au noir et les entremises ainsy que sen suit :

LES HUIT PRIX

Le premier prix 210 mons. Thévenot de Chalon.
second — 170 mons. Boyaux de Chalon.
3e — 150 mons. Mathey de Chagny.
4e — 130 mons. Naigeon de Dijon.
5e — 120 mons. Delaporte de Chaumont.
6e — 113 mons. Le capitaine de Chaumont.
7e — 108 mons. Cardeur de Beaune.
8e — 102 mons. Chosard de Beaune.

Les quatre coups au noir.

Le coup au noir de la première cible 75 mons. Loquin de Chaumont, celuy de la seconde 65 M. Magnien de Nuis par un coup de broche, celuy de la troisième 60 mons. Boyaux de Chalon, celuy de la quatrième 55 mons. Naigeon de Dijon par un coup de broche.

Suivent les entremises réglées à 24 par chaque volée.

En tout cent douze tireurs	112
Le maître franc reste	111
A trente livres la mise cest trois mille trois cent trente livres	3330
Pour les prix mil cent trois livres . . .	1103
Pour les coups au noir deux cent cinquante cinq livres	255
Pour les levans de chaque cible quatre cent quatre vingt treize livres	1972
	3330
Au present grand prix il y a eut deux coups de Broche	2
Quarante cinq coups dans le noir. . . .	45
Dix coups bordant le noir	10
Trois cent trente cinq coups dans le blanc .	335
Cinquante six coups hors cible	56
En tout quatre cent quarante huit coups tirés	448

Du vendredy 27.

Les compagnies se sont rendues à l'hostel de ville pour y recevoir les prix. « Suivent les decomptes des tireurs et les coups. »

Tous les décomptes ayant été fait à chaque compagnie monsieur le Capitaine présenta à monsieur Thevenot une médaille dor en valeur de 90 livres sans y comprendre les coins ny la façon lui ayant fait un compliment chacun se retira. Messieurs de Chalon furent faire chanter le *Te Deum* aux reverends pères capucins. Monsieur Robert avec quatre chevaillers furent presentés de la part de la compagnie à mons. le capitaine de Chaumont et à mons. le lieutenant à chacun une médaille de vermeille de la même figure et des mesmes coins que celle du maître pour leur marquer quelle a a entretenir lunion qui est entre les deux compagnies.

Lorsque messieurs de Chalon voulurent partir la compagnie de Nuis se trouva à cheval avec letendard et les fanfares pour les accompagner ; les compagnies de Beaune, de Louhans, de Buxy et de Chagny, les accompagnèrent aussy, estant arrivés à Premeau la compagnie de Nuis présenta a messieurs de Chalon et à toutes les compagnies qui y estoient un dîner ou il se trouva tout le plus beau poisson que lon avoit pū trouver sur la Saône. Après le diné la compagnie deputa messieurs Sarrazin empereur, Comperot, Villier, menestrier, Marey, Sarrazin Cadet, Magnien de Corberon et Jacquinot pour accompagner messieurs de Chalon jusque chez eux et prit ensuite congé de toutes les compagnies et s'en revint a Nuis.

Les deputés de Nuis se mirent a la teste de messieurs de Chalon après quoy marchèrent les autres compagnies comme il a été dit cy dessus; estant arrivés à Beaune la compagnie envoya les vins d'honneur a toutes les villes qui sy trouvèrent et invita messieurs de Chalon, les officiers des Compagnies de Louhans, Buxy et Chagny et les députés de

Nuis, a une collation qu'elle presenta au jeu de l'arquebuse.

Le lendemain samedi 28 toutes les compagnies estant assemblées devant le logis de messieurs de Chalon lon fit faire le tour des cibles dans le jeu de larquebuse et lon fut dîner a Chagny ou messieurs les chevaillers dud. lieu presentèrent tout ce qu'ils purent de meilleur et en abondance deputèrent six chevaillers pour accompagner mess. de Chalon lesquels se posèrent a larrière garde.

Estant arrivés à Champforgeul vilage a une lieu de Chalon messieurs les officiers et chevaillers de lare vinrent à cheval au devant de MM. de Chalon et presentèrent une très belle collation a toutes les compagnies.

L'on arriva ensuite a Chalon au bruit du canon de la citadelle et de la mousqueterie des (habitants) qui estoient sous les armes après les ceremonies davoir promene le prix par la ville lon fut a cheval à la citadelle ensuite chacun fut mestre pied a terre dans son logis ou estant a peine arives les sieurs magistrats firent porter les vins d'honneur ensuite Messieurs de Chalon donnèrent un magnifique souper.

Le lendemain dimanche messieurs de Chalon donnèrent un prix de sucre a tous messieurs les chevaillers qui les avoient accompagnés et ensuite un souper aussi magnifique que le premier.

Le lundy 30 toutes les compagnies partyrent messieurs les députés de Chagny attendirent ceux de Nuis et leur presentèrent a dîner à Chagny avec quatre députés de Chalon qui les vinrent reconduire jusqu'à Chagny.

Messieurs de Chalon ne voulurent pas soufrir qu'aucun de tous ceux qui les accompagnèrent deboursassent un sol par mesme pour les chevaux.

Il est à observer que pendant tout le prix de Nuis il y a toujours eu table ouverte chez mons. le capitaine qui régala le dimanche tous les capitaines le lundy, tous les lieutenans, le mercredy tous les guidons et le jeudi des officiers de toutes les compagnies, le vendredy matin de mesme.

Monsieur le lieutenant donna aussy a manger aux lieutenans et mons. le guydon a tous les guydons, le major à tous les majors, l'Empereur à tous les empereurs et généralement tous les chevaillers donnoient à manger.

Monsieur le maire a aussy eut table ouverte ou il a regalé mons. l'Intendant et toute la noblesse qui lavoit suivy. Et pendant tout le prix tout ce qu'il s'y trouva de distinction y estoit bien reçüe de mesme que chez mess. les officiers de larquebuse.

La dépense du grand prix a été de 2,339 livres 15 sols, non compris 57 livres 2 sols pour le portique.

Nous entrons dans la période révolutionnaire. Le dernier oiseau fut tiré en 1787, et la dernière délibération consignée sur les registres est du 27 avril 1788. Les chevaliers s'assemblèrent jusqu'aux fêtes de Pâques en réunion privée chez MM. Gillotte et Villot, pour délibérer sur les affaires de la compagnie. Ils jouaient entre eux des jeux de société, dont le produit des amendes devait servir à faire réparer le pavillon qui était en mauvais état.

A la suppression définitive de la compagnie, le jardin fut considéré comme propriété communale et resta à la ville ; on lui donna le nom de *Champ de Mars* pendant la révolution. C'est là que fut formée la garde nationale qui remplaça la milice bourgeoise, déjà appelée la *milice nationale*, et c'est au Champ de Mars que venaient s'enrôler les volontaires du canton de Nuits. Le

pavillon qui servit de réunion pour le club des « amis de la constitution de Nuits » fut démoli en 1797 parce qu'il tombait en ruine.

Sur le sommet des buttes on dressa l'autel de la patrie où M. l'abbé Cognier, aumônier de la garde nationale, célébra plusieurs fois la messe pendant les fêtes de la Fédération.

Le 19 juin 1791, le guidon de la ci-devant arquebuse fut conduit solennellement à l'église Saint-Symphorien où il fut suspendu à la principale voûte de l'église.

Cette même année, une commission municipale rechercha à domicile les arquebuses pour les envoyer à la frontière d'après la demande du maréchal de Biron. Elles furent estimées selon leur état depuis 15 à 30 livres chacune, mais presque tous les anciens chevaliers offrirent leurs armes à la Patrie.

Le 4 novembre 1792, en exécution des délibérations municipales, le maire de Nuits avait réuni sur la place d'Armes (ci-devant place Royale, place du Bailliage, aujourd'hui place de la République), le conseil de la commune, la garde nationale, le juge de paix, etc., afin d'assister à une fête civique et brûler les anciens drapeaux.

Le cortège se rendit au Champ de Mars, où le drapeau de la ci-devant arquebuse et de la ci-devant milice bourgeoise furent brûlés.

Le drapeau ou guidon de l'Arquebuse était blanc:

sur la face on voyait les armes de la ville de Nuits : *d'azur à trois bandes d'or, et un chef de gueules soutenu d'argent et chargé de trois bezans d'or;* au revers celles du prince Conti, seigneur de Nuits: *de France, au bâton de gueules péri en bandes, à la bordure de gueules.*

En 1819, la ville échangea le Jardin de l'Arquebuse pour deux terrains vagues dont l'un sert de promenade publique (le grand jardin anglais), et l'autre appelé le champ de foire.

Ce fut en 1833, sous l'administration de M. le docteur Duret, que la ville racheta le Jardin de l'Arquebuse pour en faire le petit jardin anglais, ainsi que la maison de M. Larbalestier qui fut aménagée en hôtel de ville.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans émettre le désir de voir enlever le nom de « Petit Jardin anglais » et de rendre à cette charmante promenade son seul et véritable nom : « Jardin de l'Arquebuse. »

EMILE BERGERET,

Membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

APPENDICE

Note I

CAPITAINES, LIEUTENANTS, ENSEIGNES, MAJORS ET AUMONIERS

Capitaines. — D'après le seul registre qui reste, on voit que la compagnie avait eu pour capitaines, de 1624 à 1714, MM. Fyot, Chisseret, Laurent, Stiquet, Pourcher, Tribolet et Sonoys mort en 1714.

1714 à 1723. M. Charles Montagne.

1723 à 1770. M. François Robert, avocat.

1778 à 1784. M. Lausseure, nommé par le prince de Condé.

1784 à 1791. Ce fut M. Gillotte, lieutenant, qui fit fonctions de capitaine.

Lieutenants. — 1714 à 1717. Antoine-Bernard Sarrazin (1), conseiller du Roi, grenetier ancien au grenier à sel de Nuits.

1717 à 1728. Julien Roberdet.

1728 à 1743. Antoine-Bernard Sarrazin.

1743 à 1758. Claude Marey, écuyer, secrétaire du Roi.

1758 à 1778. Charles Soucelyer du Charmois, bourgeois, nommé par le prince de Condé.

1778 à 1791. Gillotte l'aîné, notaire royal.

(1) Père de Claude Sarrazin, célèbre acteur de la Comédie-Française, mort à Paris en 1763.

Enseignes ou guidons. — En 1724, M. Perdrizet donne sa démission de guidon ayant eu l'honneur de le porter pendant 32 ans.

1724 à 1743. Claude Marey, écuyer, secrétaire du Roi.

1743 à 1764. Charles Viénot, secrétaire de l'hôtel de ville de Nuits.

1764 à 1778. Claude Lausseure, négociant nommé par le prince de Condé.

1778 à 1791. François Charlin, contrôleur des actes au bureau de Nuits.

Majors. — 1717 à 1723. M. Janiard, bourgeois.

1723 à 1728. Claude Marey.

1728 à 1752. Roberdet.

1752 à 1768. Jean-Jacques-Yves Soucelyer, greffier en chef des bailliage et chancellerie de Nuits.

1768 à 1778. Claude-Guillaume Thomassin, écuyer, seigneur de Bourguil (?), demeurant à Nuits, nommé par le prince de Condé.

1778 à 1780. Louis Gilles, avocat.

Aumôniers.— 1723 à 1749. Rémond Poyen, chanoine de Saint-Denis, ancien prêtre mépartiste de Saint-Symphorien.

1749 à 1778. Guillardet (aujourd'hui Quillardet).

1768 à 1778. M. Soucelyer, chanoine de Saint-Denys, fut nommé aumônier de survivance, c'est-à-dire en second.

1780 à 1791. Sarrazin, curé de Bretennières, demeurant à Dijon.

Note II

PROCÈS-VERBAL D'ABATTUE DE L'OISEAU

« Ce jourd'huy dimanche neuvième de may mil six cent quarante deux heure de quatre après midy en lhostel et pardevant nous François Jachiet conseiller du Roy, lieutenant

civil et criminel aux baillage et chancellerie de Nuis ont comparu les capitaine, lieutenant, enseigne et chevaillers du jeu de larquebuse jusqu'au nombre de trente lesquels nous ont dit par la voix du sieur Morin, capitaine dudit jeu que suivant les privilèges accordés par Sa Majesté au sieur Nicolas Garnier, marchand audit Nuis ayant abattu loiseau et ayant iceluy représenté cejourd'huy sur une perche, lequel ayant été tiré par lesdits roy, capitaine et chevaillers il auroit été abattu le premier coup de la troisième vollée franchement. Requérant quil nous plaise de recevoir Roy dudit jeu darquebuse aux privilèges y attribués et accoutumés surquoy ouy la déclaration desdits capitaine, lieutenant, enseigne et chevaillers qui ont dit que le s. Garnier avoit abattu loyallement ledit oiseau nous lavons déclaré Roy dudit jeu de larquebuse pour la seconde fois conservant iceluy aux privilèges et droits y attribués et accoutumés après avoir le serment diceluy pris en ce cas accoutumé en foy de quoy nous nous sommes soussignés et fait signer audit Garnier et à Guillaume Piron, greffier, actant sous nous.

« Signé : F. Jachiet, Garnier et Piron. »

En 1643, même acte, Jean Chisseret, roi.

En 1644, id. Claude Jouffroy, roi, maître chirurgien.

En 1646, même acte, Claude Jouffroy, roi pour la seconde fois.

Note III

ROIS, EMPEREURS ET CONNÉTABLES

1714. Pierre Magnien, conseiller du Roy, syndic Nuits. Roi.

1715. Nicolas Comperot, chirurgien. Roi.

1716. Pierre Magnien. Roi.

1717. Jacques Magnien, seigneur de Faltant, demeurant à Quincey. Roi, était déjà connétable.

1718. Bénigne Gillotte, procureur. Roi.

1719. Antoine-Bernard Sarrazin, conseiller du Roi, grenetier ancien au grenier à sel de Nuits. Roi.

1720. Le même.

1721. Le même est nommé empereur.

1722 (1). Nicolas Comperot, chirurgien, était déjà connétable.

1723. Magnien.

1724. L'oiseau n'a pas été présenté.

1725. Magnien, était empereur.

1728. Jacques Granger, bourgeois.

1729. Bénigne Jacquinot, bourgeois.

1730. Menestrier Cadet.

1731. Sarrazin, était empereur.

1732. Bénigne Jacquinot.

1733. Le même

1734. Magnien fils.

1736. Jean Lebeault, avocat, fils de M. Lebeault, receveur des consignations au bailliage.

1737. Julien Roberdet, marchand épicier, à Nuits.

1738. Jean Lebeault, était connétable.

1739. Bénigne Jacquinot.

1740. Claude Oudot, marchand tanneur, à Nuits.

1741. Le même.

1742. Le même, est nommé empereur.

1743. Charles Viénot, secrétaire de l'hôtel de ville de Nuits.

1744. Bénigne Jacquinot.

1745. Menestrier Cadet.

1746. Binet, bourgeois.

(1) Dud. jour l'oiseau n'ayant pas été abattu, il a été délibéré que l'on s'assemblera demain, etc.

1747. Magnien, était connétable.
1748. Jacquinot.
1750. Le même.
1751. Le même, est nommé empereur.
1752. Magnien.
1753. Oudot, était empereur.
1754. Oudot, empereur.
1755. Jacquinot, empereur.
1756. Philibert Parizot, maître chirurgien, natif de Nuits, demeurant à Morey.
1757. Le même.
1758. Le même, est nommé empereur.
1759. Bénigne Gillotte, notaire et procureur.
1760 Le même.
1761. Parizot, était empereur.
1763. Jean-Jacques Yves Soucelyer, major.
1764. Lausseure, guidon.
1765. Jean-Jacques Yves Soucelyer.
1766. Le même.
1767. Le même, est nommé connétable.
1768. Parizot, était empereur.
1769. Jacques-François Magnien, fils de Guillaume, avocat à la cour et syndic de Nuits.
1770. Nicolas Menestrier, greffier des terres de Citeaux.
1772. Le même.
1773. Le même, est nommé empereur.
1775. Gillotte.
1776. Nicolas Menestrier, était empereur.
1777. Le même.
1778. Le même.
1779. Gillotte, lieutenant.
1780. Le même.
1781. Le même.
1782. Gillotte, receveur de la Compagnie.
1783. Le même.

1784. Remise de l'oiseau à cause de l'accident arrivé à M. Gillotte.

1786. Louis-Théodore Guillon, greffier à la table de marbre de Dijon.

1787. Moissenet, conseiller au grenier à sel.

Note IV

PRIVILÈGES ACCORDÉS A L'EMPEREUR

Extrait de l'ordonnance de nos seigneurs les commissaires qui homologue la délibération de MM. les maire et échevins qui exempte de taille et de gens de guerre le sieur Sarrazin, empereur.

Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses provinces de Bourgogne et Bresse, et le sieur de la Briffe, chevailler marquis de Ferrière, conseiller du Roy en son conseil, maître des Requestes ordinaires de son hostel, Intendant de justice police et finance esd. provinces, commissaire député par sa Majesté pour la vérification des debtes et affaires de la province de Bourgogne;

Veu la requeste à nous présentée par M. Antoine Bernard Sarrazin, officier au grenier à sel de Nuis contenant qu'ayant abattu l'oiseau du jeu de l'arquebuse de ladite ville trois années consécutives sçavoir les dimanche 23 juillet 1719, 21 août 1720 et le lundy 30 juin 1722, il invite les maire, Eschevins et habitans de ladite ville de Nuis de le tirer des rôles pour luy joüir dans la suitte sa vie durant des privilèges et exemptions dont ont jouy et jouissent encore les chevaillers du jeu de larquebuse qui ont abattu les oiseaux pendant trois années consécutives dans cette province sur lesquelles invitations, remontrances et requisitions lesdits Maire et Echevins ayant examinés les délibérations qui ont esté faittes et retenües

a loccasion des oiseaux par luy abattu pendant lesdites trois années consécutives dans cette province ils ont formé délibération le 27 septembre dernier portant quil joüira pendant sa vie de lexemption de taille et austres privilèges dont les Empereur desdits jeu de larquebuse de ladite province ont accoutumé de joüir. Requérant quil nous plaise homologuer ladite délibération et ordonner quelle sera sūivie et exécutée selon sa forme et teneur à leffet de quoy il joüira sa vie durant des privilèges et exemptions portée par icelle. Ce qui sera exécuté nonobstant opposition, appellation et sans y préjudicier.

Extrait deladite délibération dudit jour 27 septembre dernier le tout considéré. Nous commissaires susdits avons homologué et homologons ladite délibération qui sera exécutée selon sa forme et teneur a leffet de quoy ordonnons que ledit Sarrazin jouira sa vie durant des privilèges et exemptions portées par icelle, sera notre présente ordonnance exécutée nonobstant opposition ou appellation et sans y préjudicier.

Fait à Dijon, le 10 janvier 1722.

Signé : DE LA BRIFFE

Et par mesd. Seigneurs,

Signé : MICHAULT.

Registré au registre de l'hôtel de ville de Nuis, le 20 avril 1722, fol. 73.

Signé : POYEN.

Note V

L'ANESSE AUX CHAMPS-ÉLISÉES
CONTE VÉRITABLE (1)

« Pour l'intelligence de cette pièce il faut sçavoir que les chevaliers du jeu de larquebuse de Nuys ont remporté le grand prix rendu à Beaune au mois daoût 1717, retournans à Nuys en triomphe, lorsquils passèrent à la Doye auprès d'une maison où il y avait quelques enfans aux fenestres qui les regardoient passer, il tomba quelques goutes d'eau sur un des chevaliers nommé Comperot, chirurgien à Nuys, ce qui le mit dans une telle furie qu'il descendit de cheval et entra dans la maison lépée nue à la main, et ne trouvant sur qui décharger sa colère, parce que ces enfans s'étoient sauvés par une porte de derrière, il poignarda une ânesse qu'il trouva dans l'écurie. »

Un jour que les enfers dans un profond silence
Semblaient avoir éteint leurs dévorans fourneaux,
Que sur ses sables noirs le Stix sans violence
Rouloit tranquilement ses eaux
Le Cocyte attendoit sur sa rive fumante
Quelque pauvre mortel qui vînt sans y songer
Paroître devant Radamante,
Barbon toujours prêt à juger;
Or il se fit un bruit parmi les diables
Dont tout l'érèbe retentit
Et dans le cœur des misérables
Un vain effroy se répandit.
De ce bruit cependant la cause

(1) Satires, Noëls, Lanturlus Dijonnais. Voyez manuscrit, bibl. de Dijon.

Comme vous allés voir était bien peu de chose,
Mais cétoit une nouveauté
Dont Minos d'abord fut épouvanté.
Caron menoit à bord une ânesse affligée,
Anesse qui d'honneur fut le mieux partagée
Avant qu'une barbare main
Eut osé d'un poignard luy transpercer le sein.
Les démons la voyant, tous en ris éclatèrent,
Jusqu'au trône infernal les ombres lescortèrent,
Là, par un grand soupir que sa douleur poussa
En ces termes touchants lânesse commença :
Dieu terrible aux mortels, ma jeunesse t'étonne,
Jamais pareil objet n'approcha de ton throne,
Mais hélas devant toy le cœur presse d'ennuy,
Je suis forcée enfin de paroitre aujourd'huy :
Je faisois tout lhonneur de nos vastes prairies,
Des ânesses les plus chéries
J'étois la première en tous lieux,
Les ânes les plus glorieux
Admiroient mes grandes oreilles,
Jétois dans l'Arcadie une des sept merveilles,
Mais par l'effort malin dun funeste ennemi
Je ne suis maintenant ânesse quà demi :
Au reste en quelque état que le sort me réduise,
A tes ordres toujours tu me verras soumise,
Je sais bien que je suis le jouet des mortels
Et qu'il m'est défendu d'encenser les autels ;
Mais jose te prier, les yeux baignés de larmes,
Découter le récit de mes tristes alarmes,
A ma plainte ne sois point sourd,
Mon discours sera net et court :
Je... Pluton l'interrompt, et d'un regard sévère
Luy fait croire quil est tout de bon en colère,
Mais d'un ton railleur et doux
Madame, dit-il, leves-vous
Et parles avec confiance,

Je vais tout à l'oisir vous donner audiance.
Je me plains, dit-elle, ô Pluton,
D'un épouvantable Nuyton
Maudit voisin de ma patrie
Lequel de rage et de furie
A tâché de noyer dans mon sang répandu
La race du Beaunois mon ayeul prétendu :
A ce mot de Beaunois, Minos et Rhadamante
Regardant fixement la triste complaignante :
Quoy, dirent-ils tout haut, Beaune veut aujourd'huy
Comme ailleurs on entende ici parler de luy,
Punissons... Non, reprit l'ânesse infortunée,
Ne vous en prenes pas, Messieurs, à ma lignée,
Permettés seulement que je fasse en ces lieux
Abhorrer des Nuytons les exploits odieux.
Ces nouveaux Rodomonts enflés d'une victoire,
Dont on doit au hazard donner toute la gloire,
Voulans jetter partout la terreur et l'effroy,
Et louans par excès l'adresse de leur Roy,
Menaçoient d'envoyer au Royaume des fées
Ceux qui mépriseroient leurs infortunés trophées,
J'ignorois cependant le dessein du Nuyton,
Et sans craindre à l'écart j'allaitois mon ânon,
Quand tout d'un coup je vis venir avec furie
Un brutal qui crioit : Morbleu, j'auray ta vie.
Jeus beau crier mercy, cet insensé boureau,
Pour m'apaiser, dit-il, je veux avoir ta peau.
A cette menace effroyable
Jettant sur mon ânon un regard pitoyable,
Ah, mon pauvre petit, lui criay-je, je meurs
Et tu survis à mon malheur ;
Puis me tournant vers cet inique :
Il te faut donc, luy dis-je, une peau de bourique ;
Est-ce pour couvrir l'attentat odieux
Qui te doit attirer la colère des Dieux.
Tu te plains des Beaunois, eh ! quel est donc leur crime ?

Et pourquoy dois-je en être aujourd'huy la victime,
Crois-tu faire admirer la force de ton bras
En ne précipitant qu'une ânesse au trépas.
Va, lâche chevalier, à des exploits si fades
Tu ne fais succéder que de fausses bravades;
Va, polisson, ennemi du ciel et de ses loix,
Va te désaltérer dans le sang des Beaunois.
Ces mots me coûtent cher, il me prend à la gorge,
Et mettouffant, il faut, dit-il que je tégorge :
L'effet suit la menace, à l'instant la fureur
M'enfonce le poignard jusques au fond du cœur.
Ici on interrompt sa plainte ;
Tout à coup autour de Pluton
Elle apperçoit plus d'un Démon
Qui la saisit d'une nouvelle crainte.
Rhadamante la rassura,
Et prêt à la deffendre au parquet il entra
Pour le cruel Nuyton contre la supliante
Beelzebut parut sur les rangs,
Mais malgré sa voix foudroyante
Qui peut faire trembler les plus fiers conquérans,
Rhadamante, dont l'éloquence
Egale sa haute science,
Plaida si vigoureusement
Que Pluton favorablement
Prononça pour Margot (c'est le nom de lânesse)
En quoy plus que jamais éclata sa sagesse.
Voicy donc comme il parla,
Et comme en peu de mots le Dieu la consola :
Sous un astre malin, luy dit-il, étant née
Telle devoit ma bonne être ta destinée,
Tu ne pouvois au monde avoir un sort heureux,
Pour te soustraire à la disgrâce
Que t'a fait essuyer un mortel dangereux
L'adresse des humains étoit inefficace,
Il faut, console-toy, que sur la sombre rive,

Où mon pouvoir s'étend le meurtrier arrive,
Et compte que les eaux du bourbeux phlegeton
Abreuveront bientôt ce barbare Nuyton ;
Mais puisqu'il a sans honte au gré de sa colère
Terminé par le fer ton bizarre destin,
En attendant un arrest plus sévère
Je veux qu'ayant tué la mère
Il soit tenu de nourrir l'orphelin,
Et ce moyen sera, ce me semble efficace
Pour pouvoir des Beaunois éterniser la race.
L'ânesse avec plaisir entendit cet arrest,
Elle en remercia le juge avec respect,
Et croyant ne pouvoir mieux faire
Sur un ton musical elle se mit à braire :
Pluton, qui jusqu'alors n'avait jamais aimé
La musique de Beaune, en parut tout charmé.
Allés, dit-il, Margot votre mort est utile
Aux habitants de votre ville,
Je veux être leur protecteur,
Et du Nuyton inhumain et barbare
A qui ma colère prépare
Un digne châtiment, juste persécuteur,
Je vais doresnavant et dès cette semaine
Luy faire ressentir tout le poid de ma haine,
A lasnon orphelin Nuys donnera ses soins,
Conformément à ma sentence,
Le petit animal aura tous ses besoins
Aux dépens de celuy dont tu veux la vengeance.
Ainsi parla Pluton et Margot termina
En signe de reconnaissance
La séance par in ha, in ha.

UNE GRAVURE

D'HUGUES SAMBIN

Phototypie Bourguignonne — A Dardelet, Dijon

FRAGMENT AGRANDI D'UNE GRAVURE DE 1582
attribuée à Hugues Sambin
(*Cabinet de M. Louis Maillard*)

Plusieurs dictionnaires de monogrammes désignent Sambin comme graveur.

Baudot écrit : « Je trouve un maître vers 1554 qui s'est servi à peu près de cette marque (un H et un S entrelacés) sur des gravures en cuivre très bien dessinées. La manière que je découvre dans ces figures me fait présumer qu'elles pourraient bien être de Hugues Sambin (1). »

Malheureusement Baudot n'explique pas ce qu'il entend par la manière de Sambin ; on peut toutefois présumer qu'il s'agit ici de cariatides, rappelant les belles cariatides de l'ouvrage de Sambin intitulé : *De la diversité des termes*, etc.

Brulliot (2) publie aussi plusieurs marques formées des mêmes lettres ; les gravures qu'il signale sont datées de 1554, 1555, 1556, 1558 et 1559 et il les attribue à Sambin. Parmi ces gravures, l'une représente des termes, une autre, une corniche ornée de tritons, la troisième, un chapiteau corinthien avec un trophée.

(1) Baudot, *Diction. de monogrammes*, bibliothèque de Dijon, fonds Baudot, II, 60.

(2) *Diction. de monogrammes*, etc., par François Brulliot. Munich, 1832.

Jusqu'ici on ne connaissait de Sambin comme absolument authentiques que les gravures de son livre des Termes, qui sont des gravures sur bois. Les gravures que lui attribuent Baudot et Brulliot étant des gravures sur cuivre, nous avions hésité, dans notre *Contribution à l'histoire d'Hugues Sambin* (1), à adopter leur avis. Pour se prononcer, il faudrait d'ailleurs avoir entre les mains les gravures indiquées ; cependant nous ne doutons plus aujourd'hui que Sambin n'ait été un graveur sur cuivre, car un chercheur infatigable, un habile collectionneur dijonnais, M. Louis Mallard, vient de trouver une gravure qui porte le nom de ce célèbre artiste.

Cette gravure, qui est incomplète, a 0m51 cent. sur 0m25. En bas se trouve cette inscription : HVG. SAMBIN, ARCHITECTE DIJONNOIS, INVENTEUR, 1582, LE 12 D'OCTOBRE.

Elle représente une colonne monumentale et, à droite et à gauche du fût, sont gravés cette dédicace et ce sonnet :

A MONSEIGNEUR LE DUC DE MAYENNE

La Meure et Daulphiné porteront tesmoignage
De ce que vaut et peut ta guerrière vertu,
Celluy qui sous ta foy sans estre combatu
Libre s'en est allé franc de perte et dommage,

(1) Voir *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, année 1891.

Dira combien tu est d'un généreus courage :
Ce pays Bourguignon que tu as maintenu
En asseuré repos et qui ta recognu
Prince sage et vaillant des premiers de nostre asge

Publiera tes valleurs et dira hautement
Comme il ha resenti sous ton gouvernement
La IUSTICE et les biens qui proviennent d'icelle

Et moy simple Artisan pour montrer le vouloir
Que i'ay de t'honorer, n'ayant autre pouvoir,
Je consacre a tes pieds humblement ce modelle.

La première strophe de ce sonnet fait allusion à une expédition de Mayenne contre Lesdiguières et les protestants du Dauphiné. Au moment où il arriva, les catholiques commençaient à faiblir : sa présence leur rendit le courage; il avait avec lui 7000 hommes de pied et 1000 chevaux. De Lyon, il avait gagné Romans; après quelques succès, il vint mettre le siège devant La Mure, petite ville bâtie sur un rocher, très bien fortifiée et défendue par une citadelle; cette place était la clef des montagnes du Gévaudan. Elle ne renfermait que 800 hommes de garnison, mais les habitants pleins d'ardeur combattirent avec la garnison; les femmes elles-mêmes travaillèrent aux retranchements, et l'une d'elles la *Cotte Rouge*, ainsi nommée de la couleur de sa jupe, combattit tout le temps avec les soldats. Cependant les habitants sentant que la résistance devenait impos-

sible mirent le feu à leur ville et se réfugièrent dans la citadelle. Mayenne fit éteindre l'incendie et quelques jours après, la citadelle n'ayant plus ni eau ni vivres, dut capituler. Le siège avait duré 40 jours. Mayenne, après cette victoire, se rendit à Grenoble et réussit à concilier les partis ; Lesdiguières lui-même vint le trouver avec un sauf-conduit. Dans le même moment, on négociait à Fleix et une paix, qui dura peu d'ailleurs, fut bientôt signée.

Le monument projeté par Sambin se compose d'une colonne d'ordre composite terminée par une statue de la Justice (1) qui se dresse au milieu d'un trophée d'armes et de drapeaux (2). Un double socle supporte la colonne : le socle inférieur élevé sur deux gradins est en forme d'autel votif; les faces en ont été creusées et arrondies pour recevoir des statues allégoriques. Un Moïse occupe la face principale : le prophète debout tient de la main gauche l'une des tables de la loi qu'il regarde, et soutient l'autre de la main droite ; il est un peu tourné à gauche ; il rappelle vaguement par les traits du visage le Moïse de Michel-Ange, mais il n'en a pas l'air terrible (3) ; sa barbe longue

(1) La statue manque dans l'estampe de M. Mallard.

(2) Remarquons le rapport qui existe entre le sommet de cette colonne et le chapiteau corinthien d'une des gravures signalées par Brulliot.

(3) On a dit que Sambin avait été l'élève de Michel-Ange. Ce

est flottante. [illegible] et retroussés [illegible] front. Les [illegible] est large, [illegible] breux. [illegible] sur le socle [illegible] surmontée [illegible] des livres, [illegible] sans doute [illegible] Moïse est [illegible].

Les statues [illegible] de gauche est le [illegible] en tenant [illegible] paix, et de [illegible] dance de forme [illegible] des fleurs. Sa tunique [illegible] par une [illegible] de Moïse. [illegible] voyage, [illegible] tie du vêtement [illegible].

La femme de droite [illegible] gravure, comme si le dessin était inachevé, [illegible] nous paraît figurer l'Agriculture; elle [illegible]

rapprochement. [illegible] de Claux Sluter, [illegible] qui a quelque chose [illegible] spirait d'une partie des sujets qui y sont gravés, nous serait supposer que la tradition n'a pas tellement tort quand elle prétend que Sambin est allé en Italie.

main gauche quatre épis de blé et tient dans la droite une branche d'olivier chargée de fruits.

Une corniche assez simple formée de deux rangs d'oves séparés par un listel termine ce piédestal dont les angles sont ornés de deux têtes de bélier placées au-dessous de la corniche.

Le second piédestal est carré comme le premier; ses faces sont tangentes aux courbes du soubassement inférieur. La seule face visible représente le Jugement de Salomon. Deux statues sont placées sur les angles en saillie du piédestal inférieur; celle de gauche, la Force, semble marcher précipitamment en soutenant dans ses bras deux colonnes, une colonne dorique entière et une colonne brisée. La statue de gauche est assise : c'est la Prudence avec ses deux attributs, le serpent et le compas.

Ce second soubassement est terminé par une corniche assez compliquée sur laquelle s'appuie la colonne flanquée de deux lions au repos.

Dans l'ensemble de cette base, ce qui semble dominer c'est l'idée de justice : Moïse, c'est la loi que la justice doit faire observer; les personnages symboliques sont le Commerce et l'Agriculture qui, sous le règne de la Justice, deviennent florissants; le jugement de Salomon est pour ainsi dire la justice en action.

Le fût de la colonne est divisé en quatre compartiments par des tores ou des palmettes formées

de feuilles d'acanthe, et, à la base, des feuilles de lis d'eau alternent avec les feuilles d'acanthe. Chaque compartiment comprend trois sujets disposés de trois en trois en spirale ou horizontalement, et qui paraissent empruntés à la Bible : ainsi nous croyons y voir le supplice d'Aman, la mort de Goliath, et tout à fait en haut l'Ascension du Christ.

Le dernier tore est orné de deux yeux et un œil occupe le milieu du piédestal d'où s'élève la statue de la Justice (1).

Cette gravure intéressante dénote du goût et une grande sûreté de main ; mais ce qui en fait le prix, c'est le portrait gravé à gauche de la colonne. Ce portrait est placé à l'endroit même où d'habitude le dessinateur met son nom. Ici Sambin, au lieu de son nom, a gravé son propre portrait ; car il nous paraît impossible d'hésiter à reconnaître Sambin. Dédiant la colonne à Mayenne, Sambin n'y pouvait en effet placer que le portrait de Mayenne ou le sien ; mais il ne peut être admis qu'il ait jeté ainsi dans un coin le portrait de Mayenne, qui, s'il avait dû figurer, aurait été placé au sommet même de la colonne; d'ailleurs le portrait en question n'est pas celui de Mayenne.

Ce portrait est gravé sur un cippe dont on voit

(1) Rappelons l'œil gravé sur la porte du Scrin.

deux faces. La plus large porte le buste d'un homme déjà âgé vu de profil à droite ; ce profil est énergique, les cheveux rares et coupés court se redressent légèrement sur le front qui est large et haut ; le nez est busqué, les lèvres sont recouvertes par la moustache et la barbe est taillée à la Henri II ; enfin un justaucorps sans ornement habille le personnage dont le cou est entouré d'une collerette. Sur la seconde face du cippe est gravé un médaillon formant armoiries ; il est orné d'une aile d'oiseau et il est flanqué de quatre H dont les hastes affectent la forme d'un croissant ☾. Ces armoiries ou plutôt cette marque était bien celle d'Hugues Sambin, car nous la trouvons adoptée dans la signature de son fils Bénigne Sambin que nous avons reproduite d'après M. Castan dans notre *Contribution à l'histoire de Sambin.*

La gravure possédée par M. Mallard n'est pas entière : la statue de la Justice a disparu ; mais la même gravure existe entière au Département des Estampes à la Bibliothèque nationale : elle provient de la collection Fontette et nous la trouvons en effet indiquée dans la *Bibliothèque historique de France, Vol. IV : Collection d'estampes ayant appartenu à Fevret de Fontette : une colonne monumentale dédiée à Mayenne.*

Hennin l'a aussi connue et, dans ses *Monu-*

ments de l'histoire de France, il la décrit ainsi au tome IX, 341 :

1588. « Vue d'une colonne dédiée au duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne ; elle est surmontée d'une figure de la Justice et a un piédestal orné de plusieurs figures ; dans le champ, des vers. On lit en bas : Hug. Sambin, architecte dijonnois, inventeur, le 12 d'octobre. Estampe, in-folio mag^e^ ; en haut, *très rare*. »

M. Duplessis, conservateur du département des Estampes, a l'obligeance de nous fournir sur la gravure de la Bibliothèque nationale (Qb. 22) des renseignements qui se rapportent à ceux d'Hennin. La gravure de Paris porte la date de 1588. En comparant avec celle de Dijon qui a la date de 1582, nous sommes portés à croire, ce que nous avons dit plus haut, à savoir que la gravure de Dijon est une épreuve d'essai : la planche n'était pas encore achevée ; l'Agriculture n'est encore qu'esquissée ; l'artiste aurait tiré cette épreuve avant d'avoir achevé son œuvre qui ne fut publiée sans doute qu'en 1588 (1).

NOEL GARNIER.

(1) Nous croyons que, dans la pensée de Sambin, il ne s'agissait que d'une colonne triomphale sur papier, et non d'une colonne destinée à être réellement élevée. Le dessin que possède M. Mallard présente bien un plan par terre, mais il nous semble surtout destiné à faire comprendre la disposition du piédestal. Un plan complet, destiné à un monument à élever, comporterait nécessairement quatre planches donnant les détails des quatre faces.

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR H. SAMBIN

Note 1.

Dans notre *Contribution à l'histoire d'Hugues Sambin* (Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, t. VII, p. 29 et 30, et p. 9 et 10 du tirage à part), nous affirmions que la veuve Hugues Sambin des registres municipaux était la *mère* et non la *veuve* de notre architecteur, et nous attribuions à l'année 1562 la pièce la plus importante sur laquelle nous appuyions notre argumentation. M. Vallée, archiviste municipal, nous donne une autre preuve qui confirme ce que nous disions. La pièce non datée est en effet contrôlée et contresignée par Vandenesse comme échevin; or Vandenesse fut échevin de 1558 à 1560, ce qui reporterait la note en question à 1560 au lieu de 1562.

Note 2.

Un peu plus loin, page 33 (Mémoires), page 13 (tirage à part), nous nommions Girart Sambyn ou Sambin de Talant et nous suivions sa trace de 1441 à 1470; nous regrettions l'absence de documents postérieurs. Ces documents, nous les avons trouvés aux archives départementales.

B 1342. Terrier de Talent 1489, f° XVII. « Troisième rang (des maisons) commençant à la tour des arbalestiers amont la rue du côsté devers les murs dudist chastel ».

« Item, une maison, cenx, ensemble le meix et curtil à la partie devant qui furent à feu Demongeot Sanbin contenant trois perches ».

B 1344, f° XXVIII, verso. Nous trouvons Chrestiennot Sambin de Talant qui possède plusieurs terres au finage de ce lieu.

Registres de la paroisse Notre-Dame de Dijon. Comptes

de 1505. Plusieurs habitants de Talant, entre autres Chrestiennot Sambin, doivent une rente de 46 sols huit deniers tournois.

Au registre de 1507, cette rente est rachetée.

Nous retrouvons le nom de Chrestiennot Sambin dans les registres suivants :

B 6331 (1501-1503) — B 6335, f° 17 (1509) — B 6341, f° 34 verso (1522), etc.

Dans le registre 6350 (1535-1536), Chrestiennot Sambin est mort, car nous lisons :

« Item un meix vuyde ensuyvant contenant une perche et un tiers qui fut à Chrestiennot Sambin et de présent le tient Thomas Du Rupt. »

« Item, une maison ensuyvant ensemble ung meix contenant 3 perches qui fut à feu Chrestiennot Sambin et de présent le tient Jehannin Gailloichet. »

Ces documents prouvent que du vivant même d'Hugues Sambin, la famille Sambin de Talant existait encore.

Enfin disons que si Sambin eût été franc-comtois, il aurait dû obtenir des lettres de naturalisation pour s'établir à Dijon et y être reçu maître. La collection complète des lettres de naturalisation existe à Paris et M. Bernard Prost qui l'a consultée n'a pas retrouvé le nom de Sambin.

Toutes ces raisons nous attachent de plus en plus à l'idée que Sambin était originaire de Talant.

N. GARNIER.

ESQUISSES ALGÉRIENNES

(*Suite*)

PAR

GUSTAVE D'HUGUES FILS

Oum-el-Bouaghi, 1er avril 1889.

. . . . . .

Dans la journée, pour profiter du beau temps, j'ai fait seller mon cheval et me suis échappé du bordj, qui, hélas ! n'a pas besoin que le temps soit mauvais pour avoir l'air d'une prison ; et je suis allé me promener en plaine.

Décidément, il y a des choses qui gagnent à être vues de près. Elle a de beaux aspects cette plaine, quand on y est dessus, et paraît plus grande encore que lorsqu'on la domine des hauteurs du bordj — tout à fait infinie même — quand on s'y voit perdu comme un atome au milieu des espaces à perte de vue. Je me sens plus petit, tout petit et comme écrasé par les dimensions du terrain plat qui m'entoure et où je suis seul, sans rien à mes côtés que des plantes naines, au ras du sol, pour pouvoir comparer ma petitesse à autre chose qu'à l'immense nature qui m'environne de sa solitude, ou à la lourde montagne qui s'étale colossalement avec ses flancs râpés, terriblement majestueuse, au milieu des plaines désertes qu'elle semble soulever autour d'elle.

N'as-tu pas remarqué combien la vue de choses laides auprès de soi gâte celle des merveilles

qu'on peut voir au loin ? Et réellement cet affreux village d'Oum-el-Bouaghi n'est pas fait pour vous disposer à l'admiration. Mais à présent que je ne le vois plus, tout me semble beau : devant moi, au loin, les lacs apparaissent de temps à autre au milieu des terres, et telle est la transparence, la pureté de l'atmosphère sur ces plaines aux tons fauves et veloutés, barrées maintenant à l'horizon par l'interminable djebel-el-Tarf qui se dresse bleuâtre, dans toute sa longueur, ombré de merveilleuses teintes sombres, qu'on croirait y pouvoir atteindre en un temps de galop ; j'en suis pourtant à plus de quinze kilomètres.

Puis, je marche sur des espaces couverts de broussailles jaunâtres... De loin en loin je rencontre des troupeaux, disséminés dans des touffes de plantes maigres, clairsemées, ressemblant vaguement à des ajoncs, et dont le berger, solitaire, artistement drapé dans un pan de son burnous, me regarde passer, silencieux, indifférent. C'est surtout mon cheval qu'il regarde ; il le connaît. J'ai acheté ce cheval dans le pays, et chacun sait à qui il appartenait. On ne le désigne jamais que sous le nom de son premier maître : c'est toujours le cheval d'un tel. Tu ne te figures point en effet combien l'Arabe est *provincial*. Ces terres immenses qui semblent si sauvages à l'étranger qui les traverse, c'est comme à Fouilly-les-Oies : chaque champ, chaque rocher, chaque

ravin, chaque lieu a son nom arabe : c'est le champ d'un tel, ce sont les rochers de tel endroit, le ravin de telle sorte. Et c'est ce qui prouve qu'au fond les hommes sont partout les mêmes, tous attachés à leur coin de terre, comme l'huître à son rocher, le connaissant dans ses moindres détails, ne voyant que lui au monde et faisant fi de tout le reste. Quand je raconte à un habitant de ce pays-ci qu'il y a, pas bien loin, des tribus dont les tentes sont grises et noires au lieu d'être rouges comme les siennes, il me regarde avec étonnement, n'en revenant pas, comme si c'était impossible que toutes les tentes ne fussent point pareilles à celles de sa tribu ; ou bien, il a alors un petit sourire ironique, dédaigneux, incrédule, plein de pitié, témoignant que pour lui il n'y a de bien et de sérieux que ce qui se fait chez lui, et qu'ailleurs, tous les autres pays, tous les autres usages sont en quelque sorte des pays et des usages *pour rire*.

Je fais demi-tour. Quel étonnement! Je croyais avoir marché longtemps et être bien loin : pas du tout. Il me semble que le Sidi-Réghis est là, tout près, devant moi. Et cependant voilà plus d'une heure que je suis parti. Quelle superbe montagne que ce Sidi-Réghis! Quelle imposante masse par rapport à ce bout de plaine qui m'en sépare, et pourtant il est comme écrasé sous le ciel bleu, dans lequel il dresse sa demi-cou-

ronne de rochers ! Lui non plus n'a pas de point de comparaison à ses côtés. Avec ses manteaux d'arbres grimpants tout au long de ses flancs rocheux, et s'éparpillant, de plus en plus clairs autour de son pied énorme, apportant par sa végétation, comme un semblant de vie dans la nudité environnante, on dirait d'ici une de ces aristocratiques montagnes de villes d'eaux pyrénéennes. Du fond de son cirque largement ouvert sur la plaine, au-dessus des quelques toits rouges du village dont la petitesse se voit à peine, s'élève un fort mamelon complètement boisé, et à côté de son sommet arrondi comme un dôme, sur un petit plateau accroché tout de travers au flanc du cirque où des avalanches de pierres et de rochers semblent s'être arrêtées comme pétrifiées dans les maigres pâturages, une maison blanche, aux volets verts, avec un toit rouge, apparaît toute petite, comme un jouet d'enfant : c'est la maison forestière.

Mais à mesure que j'approche, elle se cache. Les quelques arbres disséminés au bas de la montagne, sur le sol rocailleux de la plaine en pente, semblent des troupeaux épars mouchetant le sol ; puis, peu à peu, à proportion que j'avance, tout cela reprend son aspect accoutumé ; tout redevient laid, morne, pelé. Le Sidi-Réghis gagne à être vu de loin ; mais je ne l'ai peut-être pas encore vu d'assez près.

Là-bas vers l'Orient dans l'infini des plaines, la route s'allonge toute blanche et semble courir à côté du chemin de fer, titubant un peu de droite et de gauche jusqu'à Aïn-Beïda qu'on distingue, comme un plâtras dans le lointain au pied des montagnes très basses. C'est cette même route qui vient passer devant le Sidi-Réghis... J'y arrive, ses abords sont remplis de pierres éparses sur le sol. La voici qui se met en travers de mon chemin avec son remblai peu élevé sur la plaine.

Une route en macadam, c'est généralement, en France, là-dessus qu'on se tient quand on marche, quand on voyage ; mais ici on passe de préférence à côté, à moins d'être en voiture, parce que le sol n'en est pas assez doux pour les pieds rarement ferrés des chevaux. On n'a du reste pas souvent l'occasion de s'en servir ; les Arabes ont moins affaire à Aïn-Beïda que d'un de leurs douars à l'autre, et tout le mouvement, inappréciable à l'immense surface des plaines, a lieu dans les plaines elles-mêmes. Aussi ces routes isolées, désertes dans le vaste pays environnant, ont-elles essentiellement un caractère de *voies*, de quelque chose qui est construit, établi solidement, qui est dur et qui peut assurer les communications importantes quand le reste de la contrée est ravagé, détrempé par les orages. En France, une route, c'est simplement ce qu'on nomme *dehors ;* ici c'est *la route*.

Je la suis un moment, celle-là, et, bientôt, voici de chaque côté, espacées dans la nudité des terrains arides, les baraques et les maisonnettes basses du village, avec leurs devants sales et mal tenus, des camions dételés avec leur grand siège très haut sont à l'abandon auprès des écuries; il y a des cabarets presque à chaque porte, et des gens de toute espèce, des arabes loqueteux, des ouvriers débraillés, des commères européennes vont et viennent d'une maison à l'autre; devant les cafés maures ou les sordides boutiques indigènes, des Arabes causent, accroupis... Il fait encore grand jour ; j'ai bien le temps de rentrer au bordj ; je veux aller voir le Sidi-Réghis de plus près, m'enfoncer dans l'intérieur de la montagne.

Je tourne à droite, sur un chemin plein d'ordures et de balayures, entre un terrain vague et un ravin caillouteux ; je dépasse la *mécheta* des cavaliers, et me voilà dans les contreforts du Djebel, où, de loin en loin, des buissons d'arbres souffreteux s'espacent dans la rocaille du sol et mettent un peu d'ombre sur le terrain affreusement sec. Après avoir marché sur un étroit sentier raboteux, dans ces replis ravinés, toujours montants, je rejoins enfin la route qui mène à la maison forestière. La vue est maintenant dégagée : en face de moi, tout autour, s'ouvre l'immense creux de la montagne dont les flancs se

hérissent d'arbres, oliviers, chênes verts, genévriers au feuillage dur comme du papier. Et cette route en corniche sur le sol rougeâtre entre son talus neuf, que l'herbe n'a pas encore reverdi, où nulle touffe sauvage n'a encore poussé dans les couches de pierre mises à jour, et son ravin, dont le bord, en dessous d'elle, est encombré par les rejets de terrassement, les écroulements ou les pelletées de terre qui ont à moitié enseveli et fait mourir des buissons entiers ; cette route montante qui s'enfonce en serpentant vers le cœur de la montagne dominée par sa haute crête de rochers gris ; cet oued presque toujours invisible dans le bas du ravin que surplombe la route et au fond duquel, dans un peu de verdure toute émaillée de roches, coule un filet d'eau murmurante ; le vent qui passe et gémit plaintivement au travers du feuillage sec des arbres tristes, mais égayés, en ce moment, au milieu des pierres, par les rayons d'or du soleil couchant ; et là-bas, au fond, apparaissant entre des arbres, la maison forestière adossée aux pentes escarpées de la montagne, tout jusqu'aux touffes de dyss perchées au faîte des talus de la route, jusqu'à l'ombre projetée sur elle par le versant qui la domine, jusqu'aux travailleurs indigènes vêtus de pantalons européens mais coiffés de vieux turbans et qui creusent, tout le long du ravin une conduite d'eau pour le chemin de

fer ; tout jusqu'à ces vols rapides d'émouchets en chasse, tourbillonnants, leurs ailes, à plumes fauves tachées de noir, étendues et roidies, tout en ce lieu me rappelle en plus petit les superbes parages de l'Ouarsénis. Et pourtant je suis si près de la plaine, je n'ai qu'à tourner la tête ;... mais je m'arrête.

Me voici déjà à plus de cent mètres d'altitude au-dessus du bordj invisible ; et par-dessus les derniers contreforts de la montagne, dont je surplombe les sommets hérissés de petites roches au milieu des arbres, j'aperçois, par une échappée, toute la plaine verdâtre sur l'immense tapis de laquelle s'allonge le Djebel-el-Tarf, panoramique, vu d'ici, presque à vol d'oiseau, de plus en plus velouté d'ombre. Il semble très bas maintenant, dominé qu'il est par une autre chaîne plus haute, derrière lui, et dont les crêtes, qu'on dirait toutes proches, quoiqu'elles soient bien loin par delà le Tarf, se dessinent très nettement, avec l'Aurès couronné de neige, sur le ciel bleu pâle du jour mourant. Elle s'étend, cette chaîne bleuâtre, entourant tout ce qu'on peut voir de l'immense paysage déroulé au loin, enveloppant le *chott* et reflétant le capricieux contour de ses arêtes sombres dans le miroir d'acier, immobile, de la nappe de sel encastrée sur le tapis vert et fauve de la plaine qui prend toutes les nuances du vert et du roux, avec ses petits carrés très compliqués,

très enchevêtrés les uns dans les autres, mais si bien assortis entre eux, et qui sont les champs de la plaine, les champs de culture arabe au milieu des terres, sans clôtures, sans barrières, sans séparations, laissant libre l'espace infini où les montagnes seules arrêtent le regard. Et la vaste nappe du lac fuit et disparaît entre les montagnes du fond et le Djebel-el-Tarf, insensiblement rabaissé et mourant, au bord de ses larges grèves jaunâtres comme une plage à marée basse.

Tout cela est d'une grandeur infinie...

En revenant je suis passé auprès de quelques gourbis arabes où des enfants jouaient en riant aux éclats. Ils sont heureux ces enfants indigènes ; ils sont plus heureux que les nôtres. Ils poussent et se développent librement, au grand air, à peine vêtus ; on ne les ennuie point sans cesse de leçons de maintien, de morale, d'histoire, etc., et on ne les empêche pas de jouer, comme les nôtres, bien souvent, de peur qu'ils *prennent mal*.

Oui, sans doute, mais ces enfants arabes ne seront jamais que des espèces de sauvages, incapables de toute idée abstraite, de toute réflexion d'ordre intellectuel ; ils n'auront jamais d'autre intelligence que pour les choses de leur vie à eux, choses pratiques et matérielles s'il en fut, et seront toujours d'une ignorance rare pour tout le

reste, sciences, raisonnement ou poésie. Ils ont bien dans l'âme une sorte de vague instinct poétique, mais si primitif et si fruste ! Au fait, c'est peut-être la vraie poésie que la leur. Mais un de nos poètes a dit que :

L'ignorance en cette vie
Est une image de la mort.

Et les Arabes pourraient méditer profondément ces deux vers, si leurs méditations n'étaient autre chose qu'une sorte de somnolence hébetée. Etrangers à toutes les sciences, à tous les arts, à toutes les idées, ils n'en ont pas moins un grand respect pour tout homme qui est censé savoir quelque chose Celui qui sait seulement lire et écrire, fût-il pauvre comme Job, est appelé *Sidi* comme les plus grands et les plus riches seigneurs... Et puis, malgré leur ignorance, est-ce qu'ils n'ont pas sur nous une immense supériorité dans leur façon de concevoir et de pratiquer l'existence, et qui prouve bien que la science ne fait pas le bonheur, quoi qu'en dise Aristote et toute sa philosophie ?

Je passe près des gourbis, au pied d'un monticule sur le sommet duquel un vieil arabe est assis solitairement, encapuchonné dans son burnous qui se détache en silhouette sur le ciel clair du soir. Deux hommes passent en causant devant les gourbis, et dans le silence et la fraîcheur de

la nuit qui approche, montent des bruits de vie pastorale, des bèlements nourris de moutons et de chèvres déjà parqués autour des habitations, et des beuglements de troupeaux qui rentrent des pâturages; c'est l'heure où, sous le gourbi, sous la tente, comme sous la chaumière de nos paysans, se prépare, devant le feu qui flambe, le souper du soir, jetant une dernière gaieté, un dernier mouvement dans la tranquillité de la journée finissante... Ah! tous ces bruits, comme cela sent la vie calme, la vie heureuse !...

Ils n'ont pas de soucis ces gens-là, ou du moins, si peu; et quand ils en ont, par hasard, n'ont-ils pas, pour en combattre le pesant ennui, leur fataliste indifférence?

Ce qu'ils ont, tel qu'ils l'ont, ils s'en contentent, ne cherchant pas à l'améliorer: à quoi bon? La vie est si courte! et puis, au bout, il faut mourir.

Si une pierre jetée vient à percer le toit de son gourbi, l'Arabe ne prendra pas la peine de le réparer, il le laissera ainsi; si son jardin ou son champ est biscornu, il ne cherchera pas à le rendre carré : que lui importe ! Si la crosse de son fusil est fendue ou cassée, il se contentera de la consolider ou de la raccommoder lui-même avec des ficelles ou un morceau de cuir, et j'ai même connu un Arabe qui continuait à chasser avec un fusil dont le canon, maintes fois crevé par de trop fortes charges de poudre, avait été successivement

raccourci au point de n'être plus qu'un véritable tromblon ; mais il chassait quand même avec. Chez nous, au contraire, toujours le tourment d'une activité insatiable et dévorante ; toujours la recherche du changement, du mieux, du nouveau. Passe encore pour les choses physiques et intellectuelles ; mais dans la vie matérielle, dans le travail de la terre, à quoi bon? pourquoi ?...

Sans doute c'est très philosophique tout ce que je te raconte là ; mais, à notre point de vue, il doit bien s'ennuyer l'Arabe qui n'a aucune distraction intellectuelle, qui, depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa mort, voit toujours les mêmes choses autour de lui, évolue dans le même cercle, aussi bien dans le même cercle d'idées que dans le même cercle de pays, car il ne quitte presque jamais le territoire de sa tribu et se contente d'être nomade à la manière des gens qui chez nous changent de logement dans la même ville. Seulement, au lieu de changer de tente, c'est sa tente qu'il change de place, lorsque les abords en sont devenus trop sales, ou que les pâturages environnants sont devenus trop maigres pour son troupeau ; et quant à la poésie, au charme si attirant de sa vie pastorale, de près, c'est si sale, ça sent si mauvais, il y a tant de puces !... Mais on l'a dit souvent : il ne faut pas chercher la petite bête.

Oum-el-Bouaghi, 8 avril 1889.

. . . . . .

Lorsque M. Tirman vint à M'Sila pour les tremblements de terre qui avaient couché à bas une bonne partie des maisons arabes de la ville et fait une centaine de victimes, les indigènes s'étaient portés en foule au-devant du gouverneur qui pour eux personnifiait, non seulement le *beylick* (1), mais la France, et, par conséquent la puissance et la force.

M. Tirman était en tenue de voyage, pantalon collant, veston de drap gris, chapeau melon, au dernier goût du jour, aussi étriqué que possible. Sa voiture s'arrêta devant les autorités locales ; il descendit, et se mit à marcher à pied, à côté du plus important personnage de l'endroit, qui lui faisait un tableau navrant de la catastrophe. Derrière, à quinze pas, tout seul, suivait un grand laquais, galonné d'or sur toutes les coutures, superbe avec sa haute taille, sous l'ample et majestueuse livrée chamarrée, impassible, hautain, dédaigneux, dans sa face fraîchement rasée. Et les Arabes, qui se pressaient pieds nus à l'entour du cortège, ne faisaient aucune attention au petit monsieur étriqué, en chapeau melon, qui marchait

(1) Le gouvernement.

devant. Ils prenaient le laquais si beau, si solennel avec son chapeau à cocarde, pour le gouverneur en personne. Et tous s'approchaient de lui, humblement, lui baisant les mains avec respect, lui parlant avec des regards craintifs, pleins d'admiration : « Sidi Gobrenor, Sidi Gobrenor ! » Et le laquais, bon enfant, daignait sourire, se laissait faire, ayant peut-être reçu la consigne de son maître, qui est un homme d'esprit. J'ai rarement ri d'aussi bon cœur.

. . . . . .

12 avril 1889.

Je me suis demandé bien souvent si les Arabes ne menaient pas une vie plus heureuse que la nôtre, et quelquefois, quoique je ne me sente guère capable de m'en contenter, je me suis surpris à envier leur sort. N'avoir pas besoin du superflu et restreindre même le nécessaire, n'est-ce pas là le secret du bonheur ?

La première impression qu'on éprouve à la vue de ce pays si vide, si aride, si dépourvu de tout, d'eaux, de bois, de jardins, de prairies, de tout ce qui rend la vie vivable, est une impression d'étonnement à la pensée que tout un peuple tire de là ses moyens d'existence. Mais il faut si peu de chose à l'Arabe: un maigre champ d'orge, quelques moutons, un cheval, et voilà son bien-être

assuré. Du lait et de la viande de ses brebis il se nourrit; de leur laine ses femmes tisseront les burnous, les haïcks, les gandourahs, les *cabous* (1), qui sont tous ses vêtements, les tapis, les coussins, les *fræchias* (2), qui, avec quelques coffres plus ou moins grossiers, représentent tout son mobilier, les *tellis* (3) pour enfermer ses grains, les *flichs* (4) de sa tente qui, avec quelques misérables gourbis de pierres sèches, couverts de fumier ou de terre battue, sont son unique habitation, les *djellals* (5) pour ses chevaux qui n'ont point d'autre écurie, les cordes de laine enfin avec lesquelles il supplée à tout notre attirail, à tout notre outillage de civilisation, à toute notre machinerie si compliquée et si coûteuse.

Avec un cheval il peut labourer son champ, qui ne lui coûte rien, puisque chez lui la terre appartient à peu près à tout le monde, et que chacun a le droit d'en cultiver autant qu'il en peut ensemencer. Une simple charrue à soc de

(1) Epaisses calottes de laine, que les Arabes portent sur la tête au-dessous du haïck, et qu'ils maintiennent avec des cordes en poil de chameau.

(2) Longues couvertures de laine aux dessins plus ou moins compliqués.

(3) Gros sacs de laine.

(4) Longues bandes de laine très dures qui, cousues ensemble, forment la tente.

(5) Grandes couvertures plus ou moins bariolées qui tombent jusqu'aux jarrets du cheval et enveloppent également son poitrail, ne laissant à découvert que la tête, l'encolure et le bas des jambes.

bois, qu'il se fait prêter par un parent ou un ami, s'il n'en possède pas, lui suffit pour ses labours. Le terrain ne lui étant pas mesuré, il se soucie peu d'en tirer parti jusque dans les moindres parcelles avec l'acharnement propre à nos cultivateurs. La ligne droite ne lui importe pas davantage pour ses sillons : ce n'est point là qu'il met son amour-propre ; et, s'il y a sur son terrain des pierres ou des buissons, de mauvaises herbes ou quelque autre obstacle, il ne se donne pas la peine de les enlever, il les tourne.

C'est avec son cheval aussi qu'il transporte sa récolte et qu'il dépique ses grains, en le faisant galoper sur les gerbes étalées à terre. Ces grains, moulus par ses femmes au moyen de petites meules portatives dont chaque tente est pourvue, complètent sa nourriture. On en fait des galettes, des *kesra*, et même on en tire la pâte destinée à la confection du couscouss.

Voilà la vie dans sa simplicité patriarcale et primitive. Pour maison, une tente ; pour greniers, des *silos*, où les rats ne sont pas admis ; pour fontaines, des mares ou *r'dirs* croupissant au creux des ravins ; pour écuries et pour étables, la belle étoile ; pour éclairage, le soleil et la lune. Les ustensiles de cuisine et la vaisselle ? Avec un peu de terre battue, séchée au soleil, façonnée à la main et cuite dans de petits fours, les femmes en fabriquent autant qu'il leur en

faut. Les peaux de chèvres se convertissent en outres. Quelques poignées d'alfa servent à fabriquer toutes sortes d'objets, corbeilles, *satlas*, colliers pour la charrue, filets pour le transport des récoltes, cordes, courroies, chaussures même. Et quant à l'industrie de luxe, qu'il ne faut pas confondre ici avec « l'article de Paris », c'est le Kabyle qui s'en charge, qui damasquine les fusils, qui affile les couteaux pour l'homme et qui sertit les bijoux pour la femme ; ou bien c'est le Juif, le Maure des villes, qui brode les étoffes, qui prépare les harnachements de *fantasia*, et teint d'inimitables nuances les laines destinées à la confection des tapis. Enfin, il y a les marchés, qui reviennent toujours à des époques fixes, et où l'Arabe peut se procurer les fruits verts des jardins de Kabylie, les huiles de leurs oliviers, les dattes sèches venues des oasis du Sud, les calicots et les cotonnades confectionnés en Angleterre ; il y a aussi les petites boutiques européennes où on lui vend les menus objets de toilette et de ménage, — en le volant comme dans un bois ; mais il est homme à se rattraper.

Les besoins intellectuels de l'Arabe ?... autant vaudrait n'en point parler, car ils n'existent pas. On fonde des écoles dans les villes du littoral et l'on en mène assez grand bruit, soit ! Mais dans nos douars des Hauts-Plateaux, la science, je le crains, aura quelque peine à se faire jour.

Les plus lettrés de par ici se sont bornés à apprendre, dans leur jeunesse, quelques versets du Coran, qu'ils récitent comme des perroquets, sans en comprendre le sens ni la portée. Les marabouts eux-mêmes n'ont pas plus d'instruction et ne sont guère propres qu'à décider certains points de liturgie élémentaire, à savoir, quel jour a lieu telle fête, quand commence ou quand finit le jeûne de Rhamadan. Les autres, ceux qui ne se piquent pas d'être des savants, des *tolbas*, qui ne savent même ni lire ni écrire, s'en tiennent à faire la prière, selon les rites, et à égrener leur chapelet. La religion se mêle à tout dans la vie de ce peuple, et je le conçois. La terre est tellement laide par ici, que les regards et la pensée doivent naturellement se retourner vers le ciel, qui est fort beau.

Jadis, les Arabes ont eu des philosophes, comme Avicenne et Averroès, qui étaient surtout des érudits, et qui n'ayant point d'idées à eux, ce qui serait incompatible avec le fatalisme oriental, se sont contentés d'emprunter celles d'Aristote, et de les mettre en valeur. Plus tard, ils ont eu encore des chanteurs et des improvisateurs ambulants, sortes de troubadours qui avaient pour mission de célébrer les exploits des héros et leurs amours, ou d'exalter en de petits poèmes sacrés les vertus des compagnons du prophète, ou bien encore d'exciter par des hymnes et des appels guerriers, comme les anciens bardes de l'Irlande,

les courages près de faiblir sur les champs de bataille. Mais tout cela est bien oublié aujourd'hui. « Ils ne chantent plus », comme dit le vieux Marcel dans les *Huguenots*, et les *Gouals*, les *Aïats* et les *Meddah's* n'ont pas eu de successeurs, — au moins en Algérie. Il n'y a plus dans nos douars que quelques indigènes, — improvisateurs obstinés, — qui chantent encore des âneries sans queue ni tête, sur les sujets les plus niais que l'on puisse rêver, avec cette perçante voix qui chevrote et s'entrecoupe brusquement d'arrêts essoufflés, comme si l'organe, subitement descendu des hauteurs les plus aiguës aux notes les plus profondes, venait de s'anéantir dans ce suprême effort. Et tout cela, pour nous faire gober des sentences où ne se retrouve plus l'originalité des Firdoûsi et des Sââdi, mais où brille encore l'ingéniosité de M. de la Palice. Exemples :

« Un cheval gris à tête blanche est toujours un bon cheval. »
« Sera puni par où il pèche le jeune homme qui court après la femme d'autrui. » Etc., etc.

Je ne dis pas que cela ne soit pas très pratique ni même assez moral. Mais tu vois la dose de poésie que cela comporte. O le dernier des Abencérages ! Qu'est-il devenu ?

. . . . . .

J'observe pourtant que le sentiment poétique a survécu chez l'Arabe à l'art de la poésie. Il ne

sait plus rimer ou rythmer, mais il sait encore sentir. Je vantais un jour à l'un d'entre eux les bienfaits de notre civilisation européenne, nos maisons, nos palais, nos chemins de fer et le reste. « Sans doute ; mais dans tout cela, dit-il, vous vivez enfermés comme des prisonniers » ; et puis, avec un grand geste : « Ici du moins nous voyons le ciel. »

Il y a de la poésie jusque dans la vie de l'Arabe, dans ses travaux, dans ses plaisirs.

Chez nous le repos est un luxe que les très riches eux-mêmes ne peuvent que bien rarement se procurer. Riche ou pauvre, l'Arabe ne fait rien, ou ne fait, du moins, que ce qu'il ne peut se dispenser de faire. Mais combien de fois quand j'interrogeais mes justiciables sur leurs noms, prénoms, âge et profession, combien de fois leur ai-je entendu faire cette réponse que je retrouvais, comme une vieille connaissance, dans toutes les bouches :

— Quelle est ta profession ;... qu'est-ce que tu fais pour vivre ; à quoi passes-tu ton temps ?

— Je suis assis ! ...

Il étale fièrement sa paresse qui ne saurait faire tache dans une société où le repos est considéré comme une noble chose qui sied au roi de la création et affirme sa dignité.

Aussi, quelle fierté dans la démarche, le regard, les gestes et le maintien de l'Arabe, si on compare sa tournure à celle de nos citoyens de la

libre France, déformés pour la plupart et déjetés par l'abus d'un incessant travail, et dégradés, sans qu'ils s'en doutent, par l'habitude de toutes les dépendances... Il faut dire aussi que le costume arabe prête singulièrement à l'illusion, car il est juste de reconnaître qu'un homme drapé dans de larges vêtements flottants présente une autre mine que celui qui est revêtu, comme nous, d'affreux et ridicules étuis. Notons en passant que nos costumes nous reviennent très cher parce qu'ils s'usent très vite, tandis que ceux de l'Arabe se transmettent comme un héritage de génération en génération.

S'il est riche, l'Arabe aura des esclaves ou des serviteurs pour s'acquitter de toutes ses besognes. J'en ai connu un qui, un jour, sous sa tente, où je me trouvais aussi, appela un pauvre diable de fellah passant à plus de deux cents mètres, pour lui ramasser son éventail qu'il avait laissé tomber et qu'il ne voulait pas prendre la peine de relever lui-même. Et non seulement le fellah vint en courant s'acquitter de cet office, mais ensuite il sortit de la tente à reculons, s'inclinant et disant merci avec ce joli geste de la main s'appuyant contre la poitrine qui est familier à tous les Orientaux.

S'il est pauvre, l'Arabe sera bien obligé de travailler, mais ne cherchant point, comme nous, à s'enrichir par le travail, il ne demandera à son

ouvrage que de lui donner strictement les moyens de vivre ou de se procurer le superflu qui est toujours pour lui la chose nécessaire. Pour acheter une femme par exemple, il lui faut de l'argent ; mais dès qu'il aura assez travaillé pour se procurer la somme, il ne fera plus rien, jusqu'à ce qu'il ait encore envie ou besoin d'autre chose. Ces quelques moutons, ces quelques sacs de grains, ce cheval qui sont indispensables à toute existence arabe pour en assurer l'indépendance et le repos, tous ne les ont pas reçus par héritage. Pour lors, ils sont condamnés au travail, durant toute leur vie quelquefois, et se font bergers, ou *khammès* (1), ou marchands, ou employés chez quelque Européen, ou voleurs de profession.

Ces métiers-là n'exigent pas pour eux, comme pour nous, un long apprentissage. Il y a quelque temps, un de mes anciens serviteurs vint m'annoncer qu'il avait acheté un magasin et se faisait marchand. Il n'avait pas appris la comptabilité, ni la tenue des livres, et comme je lui demandais s'il saurait quand même faire le commerce : « Nous n'avons pas besoin de tout cela, nous autres, me répondit-il, c'est bon pour les Français. »

Jamais du reste, l'Arabe ne travaille par goût : la satisfaction que donne à d'autres hommes la conscience d'une tâche accomplie, est pour lui lettre

(1) Sortes de métayers.

morte ; il laboure, il sème, il moissonne, il achète, il vend, il voyage, mais par nécessité, avec indifférence, lentement, sans entrain, sans intérêt, sans passion, comme quand on travaille pour le compte d'autrui.

Et pourtant, même quand il travaille ou qu'il sert, je trouve que l'Arabe est plus heureux que nous, que nos serviteurs et que nos ouvriers. Il y a je ne sais quoi de patriarcal et de familial dans les habitudes et les mœurs des travailleurs d'Orient et dans la façon dont on les traite, qui mêle quelque chose d'infiniment doux à la dureté de leur besogne et qui en atténue l'ennui, l'amertume ou l'humiliation.

J'ai vu souvent à M'Sila, qui est une ville d'industrie arabe, où l'on fabrique des harnachements, des haïcks, des burnous et toute sorte d'objets de *phillali* (maroquin) ornés de broderies, j'ai vu bien souvent, assis devant les portes basses des petites maisons de terre, les ouvriers indigènes en train de travailler. Les brodeurs avaient des écheveaux de soie ou de fil d'or passés dans les doigts de pied et les dévidaient tout en causant entre eux, paisiblement, posément, sans se presser, comme des gens qui ne sont payés ni à l'heure, ni à la journée et ne halètent point sur leur besogne. De temps à autre ils s'interrompaient pour dormir ou pour jouer aux cartes, à la *ronda*, jeu importé anciennement d'Espagne

en Afrique, ou pour aller au café maure boire une tasse de *kaouah* (café). Leur patron travaillait, jouait ou dormait comme eux, au milieu d'eux, jamais pressé, lui non plus, et remettant volontiers à plus tard ce qui l'ennuyait pour le moment.

Cela ressemble bien peu, n'est-ce pas, au travail forcené, à outrance de nos ouvriers, et il me semble qu'une tâche accomplie dans de pareilles conditions doit être bien aimable et peu faite pour inspirer des idées sombres de révolte, de violence, de partage et de meurtre. Les ouvriers sont pourtant fort peu payés chez l'Arabe ; mais ils ont si peu de besoins, et leur vie est si facile.

Il y en a, également, de ces ouvriers indigènes, qui ont des travaux plus durs à exécuter, plus durs même que ceux de la plupart de nos ouvriers. Que de longues courses à faire en plein midi sous le soleil brûlant, que de peines et de fatigues à endurer, que de tours de force à accomplir ! Mais ils font tout cela en douceur, quand même, à leur gré, prenant leur temps. Ils viennent ou ne viennent pas, commencent tôt ou commencent tard, suivant que cela leur plaît. Aussi, éprouvent-ils toujours, malgré l'appât d'un meilleur salaire, une certaine et très excusable répugnance à s'embaucher sur les chantiers européens, où l'on fait l'appel à heure fixe, où chacun a sa besogne déterminée d'avance, où tout est réglé et mené militairement et où l'on est bousculé pour la moindre infraction.

D'où je conclus que c'est nous-mêmes qui nous sommes rendu tout travail insupportable et odieux par l'espèce de fièvre que nous y apportons et que l'extension donnée à nos ateliers, où une discipline et des règlements sévères sont indispensables, a doublé, triplé, quadruplé le poids de l'ennui, et fait germer l'envie, la haine et les rébellions dans les âmes.

16 avril.

... Je suis monté, ce matin, sur l'un des contreforts du Sidi-Réghis, tout près, derrière le bordj ; c'est une petite montagne qui s'élève entre deux ravins, toute rocheuse, toute hérissée de gros blocs en chaos. Parmi l'amoncellement des rochers, de loin en loin, ont poussé des buissons de genévriers et quelques arbres rares, tordus, contournés, sans feuillage encore, — des pistachiers. Ce monticule, arrondi en fort mamelon, est typique en Algérie : un peu partout dans les djebels on en retrouve de semblables...

De là, je voyais toute la plaine d'Oum-el-Bouaghi et le bordj à mes pieds, avec son fortin dont les murs et les quatre petites tours, taillées ras à leur sommet, semblaient comme aplaties et plantées de travers sur leur base.

Mais ce que je regardais surtout de l'autre côté, au-dessus de moi, c'était le Sidi-Réghis, étalé

comme un gigantesque chapeau de gendarme dont il a un peu la silhouette.

Le Sidi-Réghis est la montagne sainte de la contrée : il l'était, du moins, autrefois, avant que sa soumission au régime forestier et la présence, entre ses flancs vénérés, d'un garde français, assisté d'un garde indigène, ne l'eût un peu déconsidéré dans l'esprit des populations musulmanes.

Jadis, un influent marabout demeurait auprès d'une fontaine, dans l'un de ses replis. Autour de la fontaine, il y avait un jardin dont on voit encore les vestiges au pied d'un rocher monumental : quelques figuiers et même un ou deux peupliers qui, à cet abri, ont pu résister à l'atteinte des vents furieux de ces parages ; et sur un monticule voisin, commandant une gorge superbe, toute boisée, s'élevait, dans une enceinte de murs, les vastes gourbis actuellement en ruines du saint personnage. Si-Mohammed-Saïd est le nom de ce marabout quivit encore, mais qui a dû abandonner sa demeure, nul autre citoyen qu'un garde forestier n'ayant le droit d'habiter les forêts de l'Etat et d'y avoir un foyer ; et de même les quelques gourbis dont il reste encore quelques traces en certains endroits du Sidi-Réghis, auprès de quelques champs, sur les plateaux, qu'on y labourait jadis, ont dû être évacués par leurs habitants.

On venait de très loin consulter le marabout,

et chacun emportait de son pèlerinage quelques bouts de branches des arbres de la montagne sainte, qui devenaient des amulettes dans l'esprit des croyants. Mais personne n'aurait commis le sacrilège d'y couper un arbre pour se chauffer, pas même les habitants des douars d'alentour.

Aujourd'hui, de la fontaine du marabout, on a fait un abreuvoir en chaux hydraulique, et quiconque s'aviserait de couper une branche d'arbre risquerait fort de se voir immédiatement dresser procès-verbal. Le service forestier ne plaisante pas sur ce chapitre.

Heureusement pour les indigènes, le garde ne peut être partout à la fois. Quand il est dans sa maison, au cœur du Sidi-Réghis, il ne peut rien voir, ni entendre de ce qui se passe sur ses flancs extérieurs, ni au fond des gorges aboutissant dans le grand cirque ; ce qui fait que les Arabes pour qui maintenant la montagne, profanée par la présence des *roumis*, a cessé d'être sacrée, y coupent en fraude le plus de bois qu'ils peuvent, avec cette insouciance de l'avenir qu'ils ont en toutes choses. Ils attrapent bien, de temps en temps, un procès-verbal, mais ce n'en sont pas moins les pauvres arbres qui paient la casse, et la forêt était certainement beaucoup mieux conservée jadis lorsqu'elle était gardée par le respect des populations, qu'elle ne peut l'être aujourd'hui par la vigilance des gardiens.

Une aussi étonnante montagne que le Sidi-Réghis ne pouvait manquer d'avoir des légendes. Elle en a, en effet, et de plusieurs sortes ; mais en voici une assez extraordinaire et très enracinée dans la croyance des indigènes.

Ce lourd massif qui se trouve actuellement sur les Hauts-Plateaux de la région de Constantine et qui figure sur toutes nos cartes géographiques, était autrefois, du temps de Mahomet, aux environs de la Mecque. Voilà un détail que peut-être ignorent les plus savants géographes. Mais c'était un véritable repaire de brigands, et ses flancs donnaient asile à tous les malfaiteurs, à tous les voleurs, à toute la canaille de la ville sainte ; car il y en avait déjà, comme il y en a encore aujourd'hui.

Le prophète voyait avec indignation que tous ces mécréants échappaient, dans leurs repaires de la montagne, à la vengeance des fidèles, et qu'ils étaient pour eux d'un exemple détestable.

Aussi résolut-il un jour d'en finir et après avoir prié Dieu de daigner lui en donner la force et le moyen, il alla vers la montagne qui ne pouvait venir à lui, et dans un moment de sainte colère il la prit et la lança dans l'espace avec tous ses hôtes. Et comme elle était vigoureusement lancée, elle vint tomber au milieu des plaines où on la voit actuellement, à quatre-vingts kilomètres de Constantine.

C'est ainsi que la foi transporte les montagnes, non plus seulement au figuré, mais au propre.

A la suite de cet événement miraculeux tous les bandits qu'elle contenait se convertirent à la religion qui leur avait donné un si frappant exemple de sa puissance et de sa force. L'un d'eux, nommé Sidi Réghis, devint marabout et donna son nom à la montagne. Et la montagne elle-même devint sainte et sacrée parce que la main du prophète l'avait touchée. *Se non è vero*, ce n'est pas mal trouvé pour expliquer comme quoi le Sidi-Réghis est ainsi tout seul isolé, sans savoir pourquoi, au milieu des plaines.

Mais puisque l'histoire est la sœur de la géographie, voici une autre légende, plus historique, en tout cas plus vraisemblable et qui peut éclairer d'un jour nouveau les mœurs assez mal connues et le caractère du peuple arabe. Elle justifie du moins la vénération et l'attachement des Haractas pour le Sidi-Réghis.

L'importante et riche tribu des Haractas faisait autrefois partie du beylickat de Constantine. Aujourd'hui le beylickat a pris le nom de département et le bey a été remplacé par un simple préfet ; en somme, c'est toujours la même chose. Seulement la tribu des Haractas n'est plus aussi riche et sa puissance guerrière est devenue à peu près nulle. Les anciens du pays se rappellent encore le temps où la tribu, très redoutée de ses voisi-

nes, qui étaient de sa part l'objet de constantes razzias à main armée, pouvait mettre sur pied plus de deux mille cavaliers à mine superbe. Quelques-uns d'entre eux ont même conservé l'ancien costume des jours de parade : l'immense chapeau entièrement couvert de plumes d'autruches, qu'on portait par-dessus le capuchon et qui n'était pas sans quelque ressemblance, de loin, avec le bonnet à poil de nos grenadiers, et la housse de soie brochée d'or et d'argent qui, depuis la selle, couvrait la croupe des chevaux magnifiquement harnachés, et tombait presque jusqu'à terre, — flottant au vent, comme un étendard, au galop de charge des fantasias. J'ai vu moi-même, dans les jours de fête, des cavaliers qui portaient encore ce costume et qui, dans leurs larges étriers de fer incrustés d'argent, avaient de longs éperons ciselés, faits d'un morceau de fer taillé en pointe, long comme l'avant-bras.

Mais, adieu les belles razzias d'antan sur les tribus voisines. Chacun doit aujourd'hui se contenter de son troupeau, et rester sage, ne plus faire la guerre, labourer paisiblement son champ d'orge et son champ de blé.

Aussi la tribu, réduite aux seules ressources de son travail et de sa production, est-elle beaucoup moins riche qu'au temps où l'on pouvait *razzier* les troupeaux du voisin, les grains de ses silos, la

bijouterie de ses femmes, les tapis et toutes les richesses de ses tentes. Il faut tout acheter aujourd'hui et tout se paie.

Oui, tout se paie ; et sous la domination de la France qui donne, il est vrai, le repos, la paix et la sécurité, les vertus guerrières, devenues inutiles, jamais exercées d'ailleurs, vont se perdant peu à peu dans l'âme de l'Arabe ; ses mœurs deviennent de plus en plus paisibles et bourgeoises si j'ose dire ; l'indigène ne sera bientôt plus qu'un paysan cultivant sa terre, qu'un berger gardant son troupeau, ou qu'un mercanti trafiquant sur les grains et le bétail. Déjà l'Arabe de ces contrées à demi cultivées n'élève plus guère de beaux chevaux de bataille, que pour les vendre à nos commissions de remonte, qui les lui payent plus cher qu'au marché, n'a plus que quelques vieilles armes de pacotille, bonnes tout au plus à chasser le lièvre et à assurer tant bien que mal sa défense personnelle ; et, dans les fantasias, les cavaliers vraiment adroits, ceux qui lançaient leur fusil en l'air au loin devant eux et le rattrapaient au galop, ou qui se tenaient debout sur la selle en jonglant avec leurs armes, aux allures les plus désordonnées, — se font de plus en plus rares : on les cite comme une curiosité, et, pour ma part, je n'en ai jamais vu.

Hélas ! tout s'en va, tout se perd, et le beau, le pittoresque, l'original, disparaît de toutes parts,

peu à peu. Nos petits-enfants ne verront peut-être plus rien sur la surface du monde uniformisé ; et c'est pour eux que nous écrivons, nous autres qui avons encore quelque chose à raconter, bien que, déjà, nous n'ayons plus grand'chose à voir.

Mais je reviens à mon histoire. En ce temps-là, — c'était peut-être il n'y a pas cent ans, — les Haractas subissaient la domination turque comme ils subissent aujourd'hui la nôtre, et payaient l'impôt entre les mains du bey de Constantine ou de ses émissaires, comme ils le paient maintenant à nos employés des contributions.

Pauvres Arabes ! toujours tributaires ; mais, en somme, qu'on le soit d'un gouvernement de sa race ou d'un gouvernement étranger, qu'importe ! Il faut toujours payer.

Or le Bey n'avait pas, comme nous, une hiérarchie de fonctionnaires pour répartir équitablement l'impôt de chacun d'après ce qu'il possède. Il imposait la tribu en bloc sans entrer dans plus de détails, et fixait lui-même le total de la contribution à sa fantaisie. C'était ensuite au Caïd à s'arranger pour arriver à ce total, et même à une somme bien plus importante, car le Caïd entendait bien prélever un petit bénéfice là-dessus, de même que le bey, qui réclamait généralement le double de ce qu'il devait envoyer à son suzerain, le Dey d'Alger.

Le Bey savait donc que la tribu des Haractas était riche, et s'inquiétant peu d'approfondir comment lui venait sa richesse, il se contentait de l'imposer pour une somme beaucoup plus forte que les tribus qu'elle exploitait autour d'elle.

Mais il arriva qu'une année où il y avait eu des sauterelles, comme maintenant, et qui avaient dévoré toutes les récoltes; — une année où, d'ailleurs, les razzias n'avaient pas très bien rendu, car à force de piller son voisin, on finit par n'avoir plus rien à lui prendre — et comme justement cette année-là le Bey, un peu gêné dans ses affaires, avait doublé l'impôt d'un seul coup, — il arriva donc que les Haractas refusèrent de payer.

Le Bey en fut avisé par l'absence des émissaires qu'il avait envoyés recueillir l'impôt, laquelle se prolongea au point qu'il finit par supposer qu'on leur avait coupé le cou, — ce qui était vrai. Des mésaventures de ce genre arrivaient assez fréquemment aux collecteurs de l'impôt, en ce temps-là, et le Bey ne s'en formalisa point; mais il annonça qu'il allait venir lui-même chez les Haractas, parmi lesquels le bruit de cette visite ne tarda pas à se répandre.

Seulement le Bey, se rappelant à propos ce qui était arrivé à son prédécesseur quelques années auparavant dans cette même tribu des Haractas, ne voulut point s'exposer à un pareil inconvé-

nient, et il rassembla ses goums, au nombre de 5 ou 6,000 cavaliers pour l'accompagner dans son voyage.

Son prédécesseur, en effet, en une occasion semblable, avait eu l'imprudence de venir avec une simple escorte d'honneur, espérant que sa seule présence aurait le don de faire rentrer l'impôt récalcitrant. Il était installé sous une tente magnifique, et avait à côté de lui son *khodjà* (secrétaire) qui écrivait au fur et à mesure les noms de ceux qui avaient payé, et à côté du khodjà, le caïd qui les appelait. La chose se faisait très solennellement, et le Bey se réjouissait déjà de la docilité de ses peuples, lorsque tout à coup un nègre superbe, haut de six pieds au moins, se glissa derrière lui et tirant un sabre, fit voler d'un seul coup de tranchant la tête du Bey, celle du khodja et celle du caïd. J'ai eu pour cuisinier l'arrière petit-fils de ce nègre, nègre lui-même et qui avait un merveilleux coup de couteau pour faire sauter la tête d'un *méchuid*. C'était de famille ; mais ce n'est pas de lui que je tiens le récit de cet authentique épisode. Mon nègre à moi n'avait guère que cinq pieds et quelques pouces de haut ; mais un jour que mon cheval s'était échappé, je le lui ai vu empoigner à la course par une jambe de derrière et arrêter net, absolument comme on attrape un mouton ou un jeune veau....

Le Bey mit deux jours pour venir de Constantine avec son armée. Le matin du deuxième jour. comme il débouchait du côté de Oum-el-Abeir, dans les plaines des Haractas, là où se trouve actuellement une ferme française, il fut tout étonné de ne voir personne venir au-devant de lui, et de ne pas même apercevoir, si loin que la vue pouvait porter, — et Dieu sait si la vue des Arabes est perçante, — un seul douar, et pas même une seule tente à la surface des plaines. Le pays complètement désert semblait abandonné.

Quoique n'ayant pas de télégraphe, les Arabes savent tout ce qui se passe et en sont informés avec une incroyable rapidité. Les Haractas, après avoir coupé le cou aux émissaires du Bey, se doutaient bien que les choses n'en resteraient pas là, et ils avaient aussitôt envoyé à Constantine des espions chargés de les prévenir de ce qui se passerait. Aussi, à peine le Bey avait-il commencé à rassembler ses goums, que les Haractas en étaient informés ; et comme les messagers avaient dit, avec ce penchant à l'exagération propre à tous les Arabes, qu'il s'agissait d'une armée formidable qu'on allait avoir sur les bras, les Haractas, ne pouvant songer à combattre et ne voulant se résigner à payer, avaient réuni leurs troupeaux, plié leurs tentes et s'étaient réfugiés sur les hauteurs du Sidi-Réghis, derrière la crête de rochers au sommet de laquelle se trouve

un vaste plateau. Ils établirent là leur campement, en se serrant un peu, et y parquèrent leur bétail.

Mais ce mouvement n'avait pu s'accomplir, sans que leurs voisins les Séguenias s'en fussent aperçus ; et ils dénoncèrent au Bey leur retraite.

Le Bey arriva donc au pied du Sidi-Réghis avec son armée. A de telles hauteurs, les Haractas étaient invisibles, mais la fumée de leurs feux, qui montait dans l'air, y révélait leur présence. Le Bey songea d'abord à donner l'assaut à la montagne ; mais il reconnut vite que ce serait inutile. Pendant que ses soldats monteraient péniblement un à un dans les étroits sentiers, les Haractas pourraient tout à leur aise soit les tuer à coups de fusil, soit les écraser avec des blocs de pierres qu'ils auraient fait rouler depuis les sommets ; et il se contenta de mettre le siège autour du Sidi-Réghis, espérant prendre les rebelles par la famine.

Par la famine, c'était difficile. Les Haractas ne manquaient point de vivres, puisqu'ils avaient emmené avec eux tout leur bétail, et emporté une grande partie des grains de leurs silos. Mais c'était par la soif que le Bey pouvait espérer les prendre.

Il n'y a pas une goutte d'eau, en effet, pas une source, sur toutes les hauteurs du Sidi-Réghis. Les Haractas avaient bien eu soin de remplir leurs outres avant l'arrivée du Bey, et peut-être auraient-ils pu tenir longtemps s'ils n'avaient eu que les

personnes à désaltérer ; mais il y avait les troupeaux, les innombrables troupeaux qu'il fallait abreuver aussi, et les moutons, et les chevaux, les chiens, les bœufs ne sont pas, comme les chameaux, capables de rester sans boire une semaine entière. On les rationnait autant que possible ; mais déjà ils commençaient à tirer la langue et des bèlements plaintifs, des beuglements douloureux, des hennissements pitoyables poussés par des milliers de bêtes entassées sous le soleil brûlant, montaient dans l'air, vers le ciel implacablement bleu, sans un nuage à l'horizon. Le Bey, qui pouvait entendre tout ce tumulte d'agonie, se réjouissait en lui-même, espérant que la reddition serait proche.

Et le temps se maintenait toujours beau ; et les Haractas voyant que leurs troupeaux mouraient par milliers de têtes commençaient à se demander s'il ne serait pas moins onéreux de se résoudre à payer tribut. Et des centaines de vautours commençaient à tourbillonner au-dessus du Sidi-Réghis, guettant l'immense charnier qui se préparait pour eux ; et le Bey ricanait de plus en plus dans sa barbe.

Huit jours s'étaient passés ; mais l'entêtement arabe autant que l'amour-propre et la colère des Haractas en pensant que la présence du Bey leur coûtait déjà plus que l'impôt, les fit persister dans leur résolution et ils jurèrent de mourir eux-

VERCINGÉTORIX (1)

Au signal convenu, trente centurions
S'élancent hors du camp, devant les légions,
Semblables à la mer qu'agite la tourmente.
Ce choc ne surprend pas la garde vigilante
Des Sénonais. La lutte et l'assaut sont prévus,
C'est le suprême effort des enfants de Rémus.
On s'aborde, on se heurte, on se tue avec rage.
Partout, la même ardeur, et le même courage,
Sans trêve, ni pardon. Autour des étendards,
Le carnage est sanglant, affreux. De toutes parts,
Les malédictions des blessés, et l'étreinte
Suprême de la mort, le sang.... La cause est sainte,
On meurt pour la patrie! Honneur à ces vaillants!
Soudain, le chef gaulois, quittant les premiers rangs,
Laisse Luctérius commander à sa place.
A-t-il pressentiment du sort qui le menace ?
Peut-être.... Le voilà, sur le haut du rempart,
Superbe, tout ému du combat, le regard

(1) Dans sa séance du 13 mai, le Comité de publication a autorisé *par exception* l'insertion dans nos Mémoires de la présente pièce de vers, sous la réserve expresse que cette faveur ne devait créer aucun précédent pour l'avenir.

En feu, le poing serré, la parole stridente...
Ses yeux n'ont découvert qu'une ombre décevante,
Sur les monts autunois, dans le chemin poudreux,
Qui descend vers le sud. Frémissant, anxieux,
Il se dit : « Dois-je encor conserver l'espérance,
« Ou faut-il supposer l'abandon, l'impuissance » ?
— Il ne sait.... Tout à coup, des pas précipités
Se font entendre au loin... Ce sont les alliés,
Le secours attendu, qui marche sur Alise...
— Hélas, cruelle erreur, lamentable méprise!
Les fracas du combat, les cris, le choc du fer
Ont seuls produit le bruit qui se répand dans l'air !
Si les dieux concédaient seulement la journée,
Ce serait le salut de la ville cernée.
Demain, on couperait la retraite au Romain !
Pendant que le grand chef dit : « Attendons... Demain »...
Ses soldats sont vaincus ; c'en est fait de la Gaule...
César, tu monteras bientôt au Capitole !

EDMOND DÉTOURBET,
Avocat.

Alise-Sainte-Reine, 4 juin 1881.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

ET

RENÉ DE LORRAINE

Dans l'histoire des relations de la Bourgogne et de la Lorraine il n'est point de figure plus intéressante à étudier que les mâles visages de *Charles le Hardy* et de son adversaire lorrain.

L'un a élevé la Bourgogne à un rang extraordinaire de grandeur et de puissance ; il en a rendu l'alliance désirable à tous ses voisins ; il en a fait l'axe de la politique européenne. D'un coup inattendu la mort a détruit son œuvre.

René au contraire eut comme souverain des débuts fort modestes, une situation extrêmement précaire. Tour à tour menacé, puis recherché par la France et par le Téméraire, les craignant tous deux à la fois, il accepta successivement leur protection et sut se rendre indispensable à chacun d'eux. Une bataille heureuse le sortit d'embarras et donna au duché de Lorraine une sécurité qu'il n'avait point connue depuis longtemps.

Le caractère des personnages ne fut pas étranger au dénouement du drame. — Un contempo-

rain de Charles (1) a tracé de lui le croquis suivant, pris en 1473, au prologue de la tragédie dont la Lorraine allait être le théâtre : « Charles étoit alors dans la quarantième année de son âge. Prince vraiment brave, en voici le portrait au naturel. Il avoit la taille petite et nerveuse, le coloris blanc, le visage ovale, les cheveux d'un châtain obscur, les yeux noirs et brillants, l'air majestueux mais un peu farouche, l'esprit vif, le cœur magnanime, l'ambition immense, le courage intrépide et impétueux ; capable des plus grandes conquêtes, il ne lui manquait que de la prudence pour en régler les mesures. Il étoit plein d'esprit pour en former les desseins et de valeur pour les exécuter. C'étoit un des plus puissants monarques de son siècle. »

La fidélité de cette peinture nous est attestée par les actes mêmes de celui que, de son vivant, on nommait déjà *le Hardy* et à qui la postérité

(1) Faret ou Farret (Guillaume), *Histoire de René II*. Le manuscrit de cette histoire, qui ne fut jamais imprimée, est perdu depuis un siècle. Notre citation est empruntée à un ouvrage intitulé : *La guerre de René II contre Charles Hardy*, et dont l'auteur était un cordelier, le P. Aubert Roland. La 1re édition, de 1742 (à Luxembourg), se trouve dans les bibliothèques de Dijon et de Nancy. — L'écrivain du XVIIIe siècle a évidemment modernisé l'orthographe et même le style du vieux chroniqueur. — V. aussi, pour le physique et le caractère de Charles, les *Mémoires* de Commines et d'Olivier de la Marche (*passim*) ;—la *Bibliothèque Lorraine*, de dom Calmet (col. 807, 808);—l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* de Barante (éd. 1826, t. XI, p. 170);—*l'Histoire de la guerre de Lorraine*, de M. Huguenin (Metz, 1837).

conserve le surnom de *Téméraire :* ils nous montrent chez lui une vivacité de conception qui se change en mobilité d'esprit ; une richesse d'idées qui nuit à l'exécution de ses projets, une multiplicité de desseins peu compatible avec la poursuite d'un but bien déterminé ; une ambition inquiète et irréfléchie ; par-dessus tout un immense courage, exclusif de toute prudence. Au point de vue de la physionomie, nous pouvons comparer la description du chroniqueur avec les portraits de l'illustre prince, que renferment les musées de Dijon et de Vienne (1).

Voilà bien le même visage allongé, encadré de cheveux bruns et crépus, les mêmes yeux noirs, cachés sous des sourcils épais et rapprochés (2). Le nez long et pointu, les lèvres et le menton saillants, les plissements d'un front toujours soucieux donnaient au héros bourguignon cet « air majestueux, mais un peu farouche » dont parle notre historien. — Dans l'un de ces tableaux, que garde l'antique palais des ducs de Bourgogne, le regard de Charles est vague, d'une étrangeté qui frappe : en le voyant on comprend mieux Neuss,

(1) V. au sujet du portrait de Vienne (Autriche) la description qu'en a faite M. Chabeuf, ancien président, aujourd'hui vice-président de la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, dans le *Journal de la Côte-d'Or* du 24 juillet 1872.

(2) Cheveux, sourcils et yeux, il les tenait de sa mère, Isabelle de Portugal. Son père et ses ancêtres étaient blonds.

Granson et Morat ; on ne s'étonne plus de l'imprudence finale qui lui coûta la vie.

Tout autre était René II. Jean de Lud nous le dépeint ainsi (1) : « On vit, dit-il, un prince doué de toutes les qualités les plus rares de la nature, d'une taille à la vérité médiocre, mais libre et dégagée, la santé ferme, le tempérament robuste, le port majestueux, la mine héroïque, le tour du visage ovale, le nez aquilin, les yeux bleus pleins de ce noble feu qui découvre et annonce le héros à ceux qui ne le connaissent pas ; les cheveux noirs, la physionomie spirituelle, les manières polies et caressantes, l'esprit galant, orné, l'air affable, populaire, propre à inspirer la confiance, l'amour et le respect. »

L'esquisse est exacte, au moins dans ses traits généraux : le nez très allongé, crochu même, le menton pointu, les yeux vifs et perçants décelaient l'intelligence et la ruse (2). Pour la valeur guerrière

(1) Jean de Lud, ou plus exactement Jean Lud, secrétaire de René II, est l'auteur d'un *Dialogue*, histoire abrégée du règne de ce prince, écrite en 1498 ou 1499, peut-être en collaboration avec un autre secrétaire de René, Chrétien Simonin. V. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 605. V. aussi les notices biographiques de Cayon et de la *Société d'archéologie lorraine* dans leurs éditions de Lud. — Ce portrait à la plume a été copié ou plutôt traduit par le P. A. Roland (*op. cit.*, p. 5), il était à l'état de manuscrit au XVIII^e^ siècle et l'original a été perdu.

(2) Le plus ancien portrait de René II qui ait quelque valeur date de 1600. Il le représente embelli, — comme dans la description de Jean Lud, — couvert de la pourpre romaine et coiffé d'un casque

le comte de Vaudémont était digne de lutter avec le comte de Charollais. Il l'emportait sur son ennemi par l'affabilité ; Charles était parfois inabordable, souvent irrité, toujours brusque. Par politique autant que par tempérament, René se montrait accessible à tous, courtois avec la plupart, cordial envers beaucoup. Aussi devaient-ils leur popularité à des causes fort différentes : Le duc de Bourgogne tenait la sienne des services

antique. Toutes les images du prince postérieures à celle-là en sont la reproduction plus ou moins fidèle, toujours idéalisée. Auparavant on ne rencontre guère les traits du libérateur de la Lorraine que dans *la Nancéide* (*Nanceidos*), poème latin de Pierre de Blaru, écrit en 1476 et imprimé pour la première fois à Nancy en 1518 (1). Le profil primitif se retrouve, mais fort atténué, dans le haut-relief qui surmonte le portail du palais ducal à Nancy, et dans la statue qui orne la place Saint-Epvre de la même ville, deux œuvres modernes, d'ailleurs. Cette dernière, la plus belle de toutes et non la moins exacte, est due au ciseau d'un jeune sculpteur nancéien, Mathias Schiff, mort dans l'efflorescence d'un talent qui eût pu le placer au premier rang des artistes français. — Nous devons la plupart de ces renseignements iconographiques aux obligeantes recherches de notre ami. M. N. Pierson, ancien directeur du *Progrès de l'Est*, qui, ayant quitté le journalisme, s'est voué, pour le plus grand profit de la Lorraine, aux études littéraires et historiques.

(1) Il nous paraît utile de donner quelques renseignements sur la *Nancéide*, à laquelle nous aurons occasion de recourir plus d'une fois. Son sujet est la lutte entre les deux princes rivaux ; son but, l'exaltation des vertus de René II, de la fidélité et du courage des Lorrains. Un philologue très érudit, Ferdinand Schütz, en a donné une traduction en vers français, publiée en 1840 (Nancy, Grimblot, éditeur). Le manuscrit original est conservé au *Musée lorrain* (palais ducal de Nancy) et la première édition à la bibliothèque de Nancy. M. Collignon, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, vient de soutenir en Sorbonne une remarquable thèse, historique et philologique, sur cette épopée.

que sa maison et lui-même avaient rendus à leur patrie ; celle du Lorrain était accordée à son caractère. — Deux qualités leur valaient une même estime : leur bravoure et leur diplomatie. Ils ne devaient point tarder à en faire usage l'un contre l'autre. La Lorraine coupait en deux tronçons les possessions bourguignonnes. Le dernier rêve du Téméraire fut de les réunir et de transporter à Nancy le siège de son gouvernement. — Ayant libre passage à travers le territoire lorrain, il aurait pu faire mouvoir ses armées tout le long de la frontière française ou allemande et les porter rapidement sur les points laissés sans défense par les troupes de Louis XI ou de Frédéric III. L'administration intérieure de ses états eût été également facilitée par cette réunion des Pays-Bas au duché de Bourgogne. Enfin son ardeur de conquête se fût satisfaite ainsi, et il eût vidé définitivement sa querelle avec le roi de France, qui n'aurait pu demeurer spectateur impassible d'une annexion aussi menaçante pour l'avenir de son pays.

CHAPITRE PREMIER

NÉGOCIATIONS DE LA LORRAINE AVEC LA FRANCE ET LA BOURGOGNE. — TRAITÉS DE JOINVILLE (*27 août 1473*) ET DE NANCY (*novembre 1473*).

C'est dans ces circonstances critiques, où l'indépendance de la Lorraine était menacée, que, le 2 août 1473, René de Vaudémont, petit-fils « du bon roi René » d'Anjou, son parrain, fut appelé par le Conseil de régence (1) à succéder au duc Nicolas de Lorraine, mort sans enfant. Louis XI résolut de mettre à profit ce changement de souverains pour amener en sa faveur une modification de la politique lorraine : Nicolas, blessé des procédés outrageants du roi de France (2), était

(1) V. sur son élection la *Chronique de Lorraine* (dans Calmet, t. III, *preuves*, col. 47, 48) ; — D. Calmet, *Histoire de Lorraine* (t. II, l. 30, col. 1005 à 1008) et *Abrégé* de cette histoire (Nancy, 1734, p. 153 et 154) ; — A. Roland, *op. cit.*, p. 20 et Digot, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 218 à 225 (édit. de 1856).

(2) On se rappelle que Louis XI, non content de refuser au duc Nicolas tout secours en troupes ou en argent, avait marie sa fiancée Anne au duc de Bretagne.

devenu son irréconciliable ennemi, et, par suite, l'allié du duc de Bourgogne. Joignant son armée à celle du Téméraire, il avait envahi la Picardie ; puis, ayant échoué devant Beauvais, défendu par Jeanne Hachette, il était entré en Normandie, avait pris nombre de places et ravagé tout le pays de Caux (1472). Instruit par cette cruelle expérience, Louis se hâta d'envoyer à René deux plénipotentiaires, l'un de ses conseillers privés, Marrazin, et son chambellan, Jean de Paris, pour lui exposer les avantages de son alliance et le persuader de la conclure (août 1473).

Leur succès était assuré d'avance. Non seulement le jeune prince (1) avait de graves raisons d'accepter l'amitié des Français, mais il gardait contre Charles un ressentiment profond. A la mort de Nicolas, il avait été fait prisonnier par un capitaine allemand à la solde du Téméraire et n'avait recouvré la liberté qu'à la suite d'un échange fait entre lui et un otage, neveu de l'empereur Frédéric (2). Dans cette occasion même, il avait contracté une dette de reconnaissance envers Louis XI, ce dernier n'ayant ordonné la capture du prince allemand qu'en vue de la délivrance du futur duc de Lorraine. Dès avant cette

(1) René avait alors 22 ans.

(2) Voir Jean de Troyes, *Livre des faits advenues au temps...* (de Louis XI), année 1473 ; — D. Calmet, *Histoire* et *Abrégé* cités, *eod. loco.*

époque Louis avait donc résolu de s'attacher René. — Ses offres furent acceptées : les diplomates lorrains, Charles de Beauvau, Achille, bâtard de Beauvau, et Nicolas Martin, Melin ou Merlin, bourgeois de Bar-le-Duc, négocièrent avec Marrazin et Jean de Paris, dans la ville de Neufchâteau, un traité d'alliance offensive et défensive, que René signa au château de Joinville, le 27 août 1473 (1).

Quelque soin que l'on prit de cacher ce pacte, les agents secrets que le duc de Bourgogne entretenait à la cour de Lorraine en eurent bientôt connaissance ; mais lui feignit de l'ignorer : il attendait, pour se venger de René II, une occasion qu'il résolut, d'ailleurs, de faire naître. — Dans un manifeste sentimental, il publia que, « depuis la mort de ses père et mère, un enchaînement de guerres où il s'était trouvé contre ses voisins lui avaient fait oublier ce qu'un enfant doit à la mémoire de ses parents. » Il ajoutait « qu'il voulait rendre les derniers devoirs aux corps de son père, Philippe le Bon, et de sa mère, Isabelle de Portugal, qui avaient été mis en dépôt, l'un dans l'église Saint-Donat, de Bruges et l'autre dans celle de Gonnaut ; qu'il avait dessein de les conduire en

(1) V. sur ces négociations le *Dialogue* de Jean Lud ; — les *Mémoires* de Bar, cités par Chevrier (*Histoire de Lorraine*, dont un des rares exemplaires qui subsistent se trouve à la bibliothèque de Nancy) ; — A. Roland, *op. cit.*

Bourgogne dans le tombeau de ses ancêtres (1). »

Faisant charger les deux cercueils sur des chars couverts de velours noir, dont il confia la garde à Ravestein et à Jacques de Saint-Pol (2), il se mit à la tête du funèbre convoi et partit des Flandres pour Luxembourg et Metz. En quittant cette dernière ville, il envoya un messager à Nancy, pour prévenir le duc de Lorraine qu'il avait l'intention de traverser son duché, afin de gagner directement Dijon, où ses parents devaient être inhumés. Sans attendre la réponse, il poursuivit sa route, et le 15 novembre 1473, il couchait à

(1) *La guerre de René contre Charles Hardy*, par A. Roland (p 24). Les instructions données par le Téméraire pour le transfert du corps de ses parents ont été reproduites et, malheureusement aussi, arrangées dans cet ouvrage, auquel nous avons dû les emprunter, n'en ayant trouvé le texte original dans aucune bibliothèque, ni dans aucun dépôt d'archives.

(2) Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, frère du connétable de Saint-Pol. — V. le détail des cérémonies funèbres dans Olivier de la Marche (*Mémoires*, l. I, ch. xxxvii). V. aussi les notes de MM. Beaune et d'Arbaumont sur ces *Mémoires* (éd. de la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1885, p. 57 à 61) ; — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, l. XXI, ch. lxxv, p. 420-424 ; — André Favyn, *Théâtre d'honneur de la Chevalerie*, p. 938. — Sur le sort des restes de Philippe le Bon, voir l'intéressante monographie de M. Ernest-Léon Lory, ancien avoué au tribunal de Dijon, publiée dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* (t. VII, p. 215 et suiv.) et tirée à part en 1869 (Dijon, Jobard, éd.) sous ce titre : « *Les Obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne mort à Bruges en* 1467. V. sur les cérémonies de 1467 le ms. B. 310, des Archives de la Côte-d'Or, dont le texte entier a été reproduit par M Lory dans l'ouvrage précité.

Frouard (1). Averti de son approche, René, le lendemain même, sortit de Nancy à la tête de sa noblesse et alla le recevoir à Champigneulles, bourg placé entre cette ville et Frouard. Ils affectèrent vis-à-vis l'un de l'autre une cordialité de surface et entrèrent côte à côte dans la capitale des états lorrains, au bruit « d'une triple décharge du canon (2). »

A peine arrivé, Charles mit tout en œuvre pour changer les dispositions de celui qu'il savait être l'allié du roi de France. Il ne ménagea ni les protestations de sympathie, ni les feintes expansions d'une franchise apparente. Il exposa ses vastes projets : l'extension de ses états et leur constitution en royaume indépendant. « Il vanta ensuite les avantages de son alliance, sa bonne foi, sa droiture, et enfin offrit au duc d'entrer dans une étroite alliance avec lui et de l'associer aux fruits de ses victoires (3). »

Cette proposition ne laissa pas d'embarrasser René : il ne pouvait être à la fois l'allié de la France et de la Bourgogne. Or il était lié à celle-là par le traité de Joinville, qu'il lui était impossible de dénoncer sans s'exposer à une guerre immédiate.

(1) Gros bourg situé à 10^{km} au N.-O. de Nancy, au confluent de la Moselle et de la Meurthe.

(2) V *Chronique de Lorraine* (D. Dalmet, *preuves* du t. III, col. 49 et 50).

(3) A. Roland, *op. cit.*, p. 25.

Le Téméraire « voyoit que René ne hésitoit à entrer en alliance avec lui que parce que il craignait le roi ; il se persuadoit que ce qui l'empêchoit de contracter n'étoit pas la crainte d'être infidèle à sa parole, mais plutôt l'appréhension de s'attirer la haine de Louis XI et d'être un jour la victime de sa vengeance (1). »

Pour triompher des hésitations de René, il utilisa l'influence des gentilshommes lorrains « qui avoient seu et approuvé l'attachement du duc Nicolas à la maison de Bourgogne. » Bientôt la majorité du conseil ducal se prononça en faveur de l'alliance bourguignonne, dont la cause fut, dès lors, gagnée auprès de Charles. Il est permis de croire que le principal motif de sa détermination fut l'énorme puissance des armées du Téméraire. — Par la convention intervenue entre eux ils se promirent une aide mutuelle « envers tous et contre tous » et s'engagèrent « à partager les pertes et les profits de la guerre ». Une clause formelle obligeait le duc de Lorraine à donner libre passage aux troupes de son allié « et à leur fournir l'étape » contre paiement des frais. Une autre livrait au duc de Bourgogne, à titre de garanties territoriales, les quatre places fortes d'Epinal, Neufchâteau, Preny et Darney, « avec pouvoir d'y établir garnison, d'y nommer les

(1) A. Roland, *op. cit.*, p. 26, 27.

gouverneurs et de leur faire prêter serment de fidélité (1). »

Ces stipulations humiliantes pour la Lorraine avaient été accordées par elle dans l'espoir de s'attacher par l'intérêt leur bénéficiaire : ce calcul fut rapidement déjoué.

Aussitôt après la conclusion du traité, des garnisons bourguignonnes avaient été placées dans les quatre villes remises en gage et Charles avait nommé le rhingrave Charles de Salm, sire de Brandebourg, gouverneur d'Epinal, André d'Haraucourt, gouverneur de Darney, le bâtard de Calabre, gouverneur de Preny, Régnier de Mansel, chambellan du duc de Bourgogne, et Antoine Girard, doyen de Péronne, conseiller et Maître des requêtes de son hôtel, furent, en vertu de ce même pacte, chargés de recevoir le serment

(1) *Item opus*; — *Dialogue de Jean Lud*; — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, l. XXI, p. 420 ; — D. Calmet, *Histoire de Lorraine* et *Abrégé*, p. 155, 156. — La *Chronique de Lorraine* donne de curieux détails sur l'entrevue des deux ducs (D. Calmet, *preuves* du t. III, col. 59). Elle rend compte en ces termes de son résultat : « Le duc René alliance avec luy print, pour estre en Lorraine bien asseuré; li duc Charles luy promit que contre roy, duc et altres... de luy seroit deffendu de toute sa puissance. Pour plus grande seuretez, li duc René, par deslibération de son Conseil, luy mit trois places de Lorraine en main, sçavoir Espinal, Darney et Preney. Pour Espinal, li duc Charles mit capitaine li Rheingraff, au chastel seulement; pour Darney, Monsieur de Brandebourg et pour Preney, le bastard de Calabre... Li duc Charles gracieusement de Nancy se despartit, comme bon amy au duc René. »

de fidélité des quatre gouverneurs et leur firent jurer « de ne reconnaître et ne recevoir désormais d'autre ordre que de la cour de Bourgogne. »

L'exécution du traité suscita en Lorraine un mécontentement général : non seulement on y supportait avec peine une hégémonie étrangère, mais on ne tarda pas à éprouver une violente irritation contre la soldatesque bourguignonne : composée de mercenaires comme la plupart des armées du moyen âge, elle traitait amis et ennemis, en pleine paix, comme on ne traite pas aujourd'hui des vaincus. Elle rançonnait les habitants du pays comme si elle l'avait conquis, ne payait jamais ses dépenses, et se livrait à des excès de toute nature (1).

René s'aperçut trop tard des graves inconvénients de son humiliation. Il ne pouvait redresser la tête, sans s'exposer à de nouvelles rigueurs : s'étant aliéné la France par la violation du traité de Joinville, il n'avait de secours à attendre que d'un événement imprévu. Cet événement fut la rupture qui survint entre l'Alsace, les Suisses et Charles le Hardy.

(1) « Les gens des villaiges leurs biens es esglises enfermoient..., (les Bourguignons) les esglises rompoient, des biens tous les meilleurs prenoient ; leurs hostes battoient ; femmes et filles n'espargnoient quand avoir les pouvoient. Li duc René de jour en jour les pauvres gens à reclam (réclamation) venoient, disant : « Monsire, ayez de nous pittié. Les Bourgongnons nous font du mal assez (*Chronique de Lorraine*, D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 52). »

CHAPITRE II

Insurrection d'Alsace, procès et mort de Pierre de Hagenbach (*4 février-9 mai 1474*).

Depuis cinq ans les Bâlois étaient en butte aux incursions et aux vexations du « grand-bailli » Pierre de Hagenbach, qui gouvernait le comté de Ferrette et le landgraviat de la Haute Alsace au nom du duc de Bourgogne. Ces territoires avaient été vendus au Téméraire par l'archiduc Sigismond d'Autriche au prix de 50.000 florins d'or. Le traité de Saint-Omer, en vertu duquel avait été opérée cette aliénation, décidait, en outre, que, pour parvenir au « réachapt », il serait nécessaire de rembourser au gouvernement bourguignon toutes les dépenses par lui faites au profit du landgraviat (1). Les Cantons suisses, dans

(1) Les documents originaux permettent de fixer à 106,400 florins les sommes qui auraient dû être payées à la Bourgogne pour en obtenir le rachat des territoires cédés. — V. à ce sujet l'intéressante histoire de *Pierre de Hagenbach*, publiée en 1890 par M. Nerlinger dans les *Annales de l'Est* (notamment p. 422 et suiv.)

une diète réunie à Lucerne, le 4 février 1474, proposèrent à Sigismond de se liguer avec lui et avec la France contre la puissance bourguignonne. Pour prix de leur concours, ils lui demandaient de s'engager à racheter la Haute-Alsace. Des négociations furent aussitôt entreprises avec l'archiduc par l'intermédiaire des envoyés de Louis XI, dont on retrouve l'habile impulsion dans toutes les ligues formées contre le Téméraire. Grâce aux agents français, le prieur Jost de Silinen et le comte Jean d'Eberstein, une somme de 80.000 florins fut prêtée à Sigismond par les villes d'Alsace, désireuses, elles aussi, de secouer le joug d'Hagenbach (1).

Ce traité, connu sous le nom de « convention perpétuelle *(Ewige Richtung)* », fut accueilli avec des transports d'allégresse par l'Alsace, la Souabe et la Suisse. Les Bâlois mirent toutes leurs cloches en branle et allumèrent des feux de joie (2). Toutes les places fortes du Sundgau prirent les armes contre le grand-bailli, à l'exception de Brisach. S'étant présenté devant Thann, puis devant Ensisheim, à la tête de mercenaires lombards,

(1) De Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses*, p. 118, 119; — Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, I, p. 347.

(2) Ils levaient les yeux et les mains vers le ciel, « *laudantes Deum et pregaudio lacrimantes, ut tota patria a tyrannica rabie liberaretur* » (Knebel, *Chronique*, p. 69).

wallons et picards, il n'y fut reçu que seul, sans escorte, et dans cette dernière ville il subit l'humiliation de voir une bannière autrichienne portée par la noblesse locale. C'était un acte de rébellion ouverte contre l'autorité bourguignonne (1).

S'étant retiré à Brisach, le « bourreau de Ferrette » commit l'imprudence de remplacer dans ses quartiers la garnison alsacienne par les soudards qu'il avait amenés derrière lui : par cette mesure il mécontenta les habitants et les soldats du pays, qui, d'un commun accord, fomentèrent une révolte. Un ordre du bailli leur en donna l'occasion : le dimanche de Pâques (10 avril 1474), il fit annoncer en chaire dans les églises, et dans les rues au son du tambour, que le lendemain « tous, hommes et femmes, vieillards et enfants, nobles et roturiers, devaient sortir de la ville et élever des retranchements » (2).

Dans la soirée Jean de Montaigu arriva porteur d'une mission de Charles le Téméraire encourageant Hagenbach à tenir tête aux insurgés et lui promettant, s'il en était besoin, de venir personnellement à son secours. Le bailli convoqua aussitôt devant sa maison les troupes alsaciennes

(1) Knebel, *op. cit., loco cit.* V. pour toute l'histoire de l'insurrection alsacienne l'ouvrage déjà cité de M. Nerlinger (V. *supra*).

(2) Nerlinger, p. 427. — V. pour la plupart des faits intéressant le soulèvement des villes alsaciennes la *Reimchronik*, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de Bâle.

pour leur donner lecture de cette lettre. Au lieu d'en être épouvantées, comme il s'y attendait, elles réclamèrent avec violence le paiement de leur solde arriérée. Il cherche d'abord à les calmer ; puis, perdant patience, il leur ordonne de déposer leurs cuirasses. Elles refusent en termes outrageants. Il les insulte à son tour et les menace de châtiments exemplaires. Les soldats s'élancent pour le frapper, et il n'a que le temps de se réfugier chez lui, protégé dans sa retraite par les chefs des révoltés. Ceux-ci tournent alors leur colère contre la nouvelle garnison amenée par Hagenbach : Lombards, Wallons, Picards sont surpris dans leurs logements et faits prisonniers. Un seul reçoit des blessures sérieuses (1). On exige du grand-bailli qu'il leur ordonne de quitter la ville. Non contents de cette concession, des soldats ivres pénètrent dans sa demeure, l'en arrachent et ne l'y laissent rentrer que sur la promesse faite par les nobles présents de l'y garder à vue (2).

Telle était la terreur qu'il inspirait que les villes de Bâle, de Neuenbourg, de Fribourg, de Colmar, et l'évêque de Strasbourg offrirent des renforts aux habitants de Brisach. Ils ne furent pas acceptés, mais une rançon de 14,000 florins, proposée

(1) *Reimchronik*, chap. 125.
(2) Nerlinger, p. 430 à 432.

par Hagenbach, fut également refusée: on redoutait la vengeance qu'il chercherait à exercer, s'il redevenait libre. S'étant ainsi délivré de la tyrannie du landgrave, Brisach rétablit dans leurs fonctions le bourgmestre Stæhelin et le conseil de ville qu'il avait destitués. Mais tenant à prouver au duc de Bourgogne que leur soulèvement n'était pas dirigé contre lui, les citoyens de la ville affranchie prêtèrent un serment solennel de fidélité; puis ils envoyèrent à Charles des députés ayant pour mission de justifier leurs actes. Il les accueillit sans leur témoigner de ressentiment ; mais il exigea la mise en liberté de son lieutenant : aimant beaucoup Hagenbach, il désirait le mettre en sécurité avant de soumettre les insurgés d'Alsace. Il promit en outre de juger les méfaits reprochés à son bailli et de prononcer contre lui une sévère condamnation (1).

Il ne put le sauver : Jean Werner de Pforr, nommé prévôt de Brisach par le grand-bailli, fut mis à la question comme complice de ses crimes (15 avril). Il fit tous les aveux qu'on lui demanda. Les magistrats locaux ne mirent pas en doute la sincérité de déclarations arrachées par la torture et considérèrent que Hagenbach était coupable de tous les forfaits qui lui étaient imputés. Ils le firent emprisonner dans une tour et enchaîner

(1) *Reimchronik*, ch. 129 et 130.

étroitement par les pieds et par les mains (1).

Sigismond d'Autriche le remplaça comme grand bailli par Hermann d'Eptingen et envoya le nouveau fonctionnaire prendre possession de ses villes à la tête de 200 chevaux (20 avril).

Toutes ouvrirent leurs portes aux troupes autrichiennes. Une seule résista : c'était Thann, dont le château était occupé par le gendre de Pierre de Hagenbach, Antoine de Montreux : cette citadelle ne se rendit que menacée d'un bombardement. La rupture était complète entre l'Autriche et la Bourgogne. Le 30, l'archiduc fit son entrée dans Brisach, où s'instruisait le procès de l'ex-bailli (2). Hagenbach, s'étant renfermé dans un mutisme absolu lors des interrogatoires, subit l'estrapade le 4 mai : il ne consentit à répondre aux questions qui lui étaient posées qu'à la quatrième reprise de cet horrible supplice, et ses réponses n'apprirent à ses juges rien qu'ils ne connussent déjà. Il affirma n'avoir agi en toute circonstance que conformément aux ordres de son maître, le duc de Bourgogne (3).

Aucun de ses actes n'était, d'ailleurs, de nature à entraîner la peine de mort, puisque tous avaient

(1) *Reimchronik*, ch. 129.

(2) C'est en effet, à Brisach et non à Bâle, comme le croyait Commines (l. IV, ch. II), que l'instruction fut faite et le jugement prononcé.

(3) *Reimchronik*, ch. 136.

été accomplis dans les limites de pouvoirs à peu près illimités. C'est ce que soutint son défenseur, Jean Irmi, bourgeois de Bâle, devant le tribunal, composé de délégués des Cantons helvétiques et des villes alsaciennes (9 mai 1474). L'avocat de l'accusé démontra que les seules actions arbitraires dont il pût être convaincu lui avaient été formellement commandées par le duc de Bourgogne. Il fut cependant déclaré coupable de meurtre, de parjure et de viol : Pour toute grâce il sollicita d'avoir la tête tranchée. Cette faveur lui fut accordée. L'exécution eut lieu immédiatement. En marchant au supplice, la tête haute, il demandait « à la foule recueillie et silencieuse qui se pressait dans les rues » (1) de lui pardonner le tort qu'il avait fait à autrui et de prier Dieu pour lui.

(1) *Reimchronik*, ch. 139. — V. sur les événements relatés dans ce chapitre : *Archives de Fribourg*, t. II, 2e partie; — Knebel, *Chronique*;—de Ring, *Révolte des provinces autrichiennes du Rhin contre Charles le Téméraire* (Gand, 1841); — Thomas Basin, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI* (édition Quicherat), II, 332; — Foster-Kirk, *Histoire de Charles le Téméraire*, traduction Flor O'Squarr, III; — Michelet, *Histoire de France*, VI, 1860; — Daguet, *Histoire de la Confédération suisse*, I, 348; — Nerlinger, *Pierre de Hagenbach* (*Annales de l'Est*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, janvier 1891, p. 62-77).

CHAPITRE III

Retour de la Lorraine a l'alliance française. Traité de Chartres (*15 août 1474*).

Tandis que les événements d'Alsace mettaient fin à sa suzeraineté dans le landgraviat, Charles le Téméraire était retenu dans les Pays-Bas par les préparatifs d'une expédition dirigée contre la ville de Neuss et contre l'électorat de Cologne. Il lui fut donc impossible de porter secours à son fidèle serviteur et même de venger sa mort (1).

(1) Toutefois, il exerça immédiatement différentes représailles en attendant qu'il lui fût loisible de reprendre l'Alsace. Il publia une proclamation interdisant tout rapport et tout commerce entre ses sujets et ceux des alliés et frappant de confiscation les marchandises et propriétés de ces derniers, qui seraient trouvées dans ses domaines (V. Gachard, note sur Barante, t. II, p. 422). Il donna ensuite aux 18,000 ou 20,000 hommes qui gardaient la frontière de Franche-Comté l'ordre de ravager l'Alsace. A leur tête il plaça Etienne de Hagenbach, frère du défunt. Aussi, pendant l'été et l'automne de 1474, les campagnes alsaciennes furent-elles en proie aux excès d'une soldatesque effrénée, qui détruisait les récoltes, brûlait les villages, en tuait les habitants et emmenait les enfants pour les vendre comme esclaves (Strobel, B, III; — *Archiv-Chronik, dans le Code historique et diplomatique*, t. I, p. 192; —

Ses ennemis, d'ailleurs, par leur forte union, rendaient cette vengeance incertaine. Non seulement Sigismond s'alliait aux Suisses et aux villes d'Alsace, mais il était assuré de l'appui du roi de France, promoteur de cette coalition, et il négociait avec le duc de Lorraine. Il envoyait à René II Ferry de Mansternel pour l'inviter à entrer dans la ligue des adversaires de Charles le Hardi et à interdire aux troupes de ce dernier l'accès du territoire lorrain. A cette prière il joignait la menace d'une invasion prochaine en cas de refus (1). De son côté Louis XI, qui déjà s'était emparé de l'Anjou et du Barrois (2), sommait René d'exécuter le traité de Joinville et de rompre ouvertement avec le Téméraire.

Le duc de Lorraine était ainsi placé dans une cruelle alternative : ou manquer aux engagements par lui pris envers son puissant voisin de Bourgogne et s'exposer à son ressentiment, qu'on ne bravait jamais en vain, ou inaccomplir les obli-

Foster-Kirk, *op. cit.*, III, p. 323, 324). Enfin le duc s'empara de la personne et des biens du comte de Montbéliard, Henri de Wurtemberg, qui, élevé à la Cour de Bourgogne, en était devenu l'ennemi et avait servi de négociateur entre Sigismond d'Autriche et Louis XI (V. de Barante, t. X, p. 199 à 201 de l'édition de 1826 ; — Foster Kirk, *loco cit.*; — leur récit est principalement tiré des ***Mémoires*** d'O. de la Marche, l. II, ch. v).

(1) Jean Lud, *Dialogue*, p. 19.

(2) Ces pays appartenaient au roi de Sicile, René Ier, l'aïeul et le parrain de René II.

gations contractées envers son ancien protecteur Louis XI et mettre son faible Etat en danger d'être broyé entre la France et l'Allemagne. Ce péril était plus imminent que la vengeance du Téméraire. D'ailleurs, Charles, en ne réfrénant point les excès des garnisons qu'il avait placées en Lorraine, s'était aliéné ce pays. Toutefois le conseil ducal de Nancy hésitait entre les deux partis à prendre, quand l'empereur Frédéric III adressa au duc de Lorraine une sommation formelle de se joindre à lui dans la ligue formée par l'Autriche, la France, les Cantons Suisses, les villes d'Alsace, et à laquelle avaient adhéré les trois électeurs de Trèves, de Mayence et de Brandebourg. Cette intervention fut décisive. René envoya Jean Wuisse au duc Charles pour le prier de mettre fin aux déprédations commises par ses troupes en Lorraine et de réparer les dommages qu'elles avaient causés. Charles entra en colère et renvoya Wuisse en refusant toute réparation.

Il était alors occupé au siège de Neuss, place très forte bâtie sur la rive gauche du Rhin, en amont de Dusseldorf. L'électeur de Cologne, qui était alors Robert de Bavière, frère du comte Palatin, l'allié de Charles, avait appelé ce dernier à son secours, le chapitre, la noblesse et le peuple s'étant révoltés contre les prodigalités de l'archevêque. Le duc était accouru à la tête de 50.000 hommes et avait attaqué Neuss. Il le fut bientôt

lui-même par les forces réunies de l'empereur, de la Saxe, du Brandebourg, de Mayence et de Trèves. Il les tint en échec et poursuivit le siège (1).

Sur ces entrefaites Louis XI, voulant rendre irrémédiable la rupture entre la Lorraine et la Bourgogne, dépêcha au duc René le sire Thiéry de Lenoncourt, bailly de Vitry, avec ordre de solliciter le renouvellement officiel du traité de Joinville. L'envoyé du roi de France fut accueilli avec empressement, et René chargea Gérard de Ligniville, Charles de Beauveau et Jean de Lud (2) de se rendre immédiatement à Chartres où se trouvait alors la cour de France. Louis XI les accueillit en manifestant une indignation, vraie ou feinte, contre leur mandant. Ils prirent la défense de leur maître, et le roi, se radoucissant,

(1) V. sur ce siège le *Dialogue* de Lud, p. 18, — les *Mémoires* de la Marche, l. II, ch. III; — Jean de Troyes, *op. cit.*, années 1474 et 1475; — les *Mémoires* de Molinet; — ceux de Commines, l. IV, ch. I et II; — les *Chroniques* allemandes d'Heuterus, de Meyer, de Specklin, etc.; — D. Calmet, *op. cit.*, l. XXX, ch. VI, col. 1011 et 1012; — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 439; — de Barante, *op. cit.*, t. X (édition de 1826); — von Groote, *des Stadt-Secretarius Wierstaat Reimchronik der Stadt-Neuss*, etc., Kœln, 1855; — Gingins la Sarra, *dépêches des ambassadeurs milanais pendant les campagnes de Charles le Téméraire*, t. I, Paris, 1858; — Joseph Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon*, extraite des archives de cette ville, t. I, p. 156, Dijon, 1868; — Henri Stein, *Olivier de la Marche*, Bruxelles et Paris, 1888.

(2) V. sur Jean de Lud, la note de la page 302.

désigna son chambellan Louis de Marrazin et son conseiller Jean de Paris comme négociateurs du nouveau traité. Cet acte fut signé le 15 août 1474. Par une clause formelle René II s'engageait à ne plus accepter l'alliance de la Bourgogne. Il promettait en outre « de servir, honorer, aider et secourir le roi de sa personne, de ses serviteurs, officiers et subjects et de toute sa puissance à l'encontre du duc de Bourgoigne et de tous ses autres ennemis, adversaires et désobeissans. »

Le roi de son côté s'obligeait à défendre René, la Lorraine et les terres qu'il possédait en France « contre les entreprises du duc Charles » et à ne conclure « aucune paix ni trêve » dans laquelle son allié ne serait pas compris. Ce pacte fut consacré par des serments solennels que prêtèrent le duc de Lorraine et sa mère entre les mains des diplomates français (1).

(1) *Archives nationales*, KK, 1127, f° 46; — Dom Calmet, t. III, *preuves*, col. 270, 271 et 675; — Seguier, vol. 66, n° 472, p. 259, (reproduit par Calmet, *loco cit.*, col. 675); — D. Calmet, t. II, l. XXX, ch. v, col. 1010, 1011; — A. Roland, *op. cit.*, p. 37 à 51; — de Barante, *op. cit.*, t. X (édition de 1826); — Digot, *op. cit.*, p. 238 à 242.

CHAPITRE IV

Défi jeté par René a Charles (*10 mai 1475*). — Manifeste du duc de Bourgogne (*3 juillet 1475*).

Aussitôt le traité de Chartres conclu, René II entra en campagne contre le Téméraire. Il marcha d'abord à la conquête des villes remises en gage au duc de Bourgogne. S'étant présenté devant Neufchâteau, il somma le Rhingrave de se rendre et, sur son refus, donna l'assaut à la ville qui fut prise. Un détachement, commandé par Gérard d'Avillers, emportait presque en même temps la forteresse de Preny.

Charles ne pouvait secourir ses garnisons de Lorraine ; la résistance des défenseurs de Neuss continuait, opiniâtre, et il persistait à vouloir prendre cette place (1). Sur ces entrefaites, René d'Anjou, craignant que Louis XI, déjà maître de

(1) V. sur ce siège la note de la page 323.

Bar-le-Duc (1), n'eût dessein de conserver le Barrois, en confia la garde à son petit-fils, le duc de Lorraine (2), qui en prit possession sans tarder. Par une commission du 13 octobre 1474, ce dernier donna mandat à Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine, et à Philippe de Frenel d'établir des gouverneurs et des magistrats dans toutes les villes que lui confiait son aïeul. En même temps, il plaçait Briey sous le commandement de Gérard d'Avillers, Clermont en Argonne sous celui de Thierry des Armoises, Etain sous l'autorité de Jacques Wuisse, seigneur de Ranzière, capitaine des gardes. Il commettait à la défense de Saint-Mihiel et de son château le seigneur Philippe de Frenel; il nommait le comte de Salm gouverneur de Bar. De grands travaux furent faits dans toutes ces places pour les mettre en état de résister à l'attaque imminente des Bourguignons. Des approvisionnements considérables y furent emmagasinés (3). Ces préparatifs de dé-

(1) V. sur les événements du Barrois, outre les histoires de Lorraine déjà citées, l'*Histoire de Commercy*, de Dumont.

(2) Il le lui avait déjà légué par un testament rédigé à Marseille et daté du 22 juillet 1474 (*Archives nationales*, J., 932, n° 14; — D. Calmet, t. III, *preuves*, col. DCLXXVI).

(3) Registre des *lettres communes et diverses* des anciennes archives du duché de Lorraine (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 417), folio 25; — registre des ordonnances de René II (même dépôt).

Le duc de Lorraine eut, en outre, soin de fortifier son alliance avec Frédéric III par un traité formel, signé le 17 mai 1475 (D. Calmet, t. II, l. XXX, col. 1013 et 1014).

fense ne furent nullement contrariés par le duc de Bourgogne qui persistait à investir Neuss, rendu invincible tant par ses marais que par le courage de sa garnison et l'héroïsme de ses habitants. Ce fut devant cette ville que René II lui fit signifier une déclaration de guerre, telle que l'usage en existait alors (1). Le 10 mai 1475, un héraut d'armes, « revêtu des ornements de sa charge » et précédé de trompettes, se présentait à l'entrée du camp bourguignon. Sur sa demande, il fut introduit dans la tente de Charles. Pris de peur à la vue du redoutable prince, il ne put articuler un mot et dut se contenter de lui remettre la lettre de défi dont il était porteur (2). En même temps, il jetait à terre un gantelet rougi de sang, symbole des hostilités qui avaient déjà commencé. Puis, sans attendre que le duc eût pris connaissance de la missive, il sortit précipitamment, sauta sur son cheval et s'enfuit, à bride abattue, avec son escorte. Il fut cependant rejoint, à deux lieues du camp, par des Bourguignons qui le ramenèrent devant Charles. Transi d'effroi, il se prosterna aux pieds du Téméraire et implora sa clémence. Quoique le duc fût extrêmement irrité

(1) C'est sur l'avis de son Conseil ducal que René défia son adversaire. Quand le héraut lui eut rapporté les paroles de Charles, il réunit les « Etats de Lorraine pour s'assurer du concours de tous ses sujets, qui le lui promirent » (*Chronique de Lorraine, loco cit.*).

(2) Elle portait la date du 9 mai.

par la lecture du message de René, où il était traité d' « infracteur des lois » et de « parjure public », il se contenta de lui dire avec dédain : « Qui a ton ce conseillé moult mal il a esté. Je promects à Sainct-Georges, de ceste guerre où je suis bien bref m'escheveray... Dis à ton maistre que bien bref en Loraine seray (1). » Puis, tenant à montrer que sa colère passait au-dessus de la tête du héraut sans l'atteindre, il lui donna un vêtement de sa garde-robe et douze florins. « C'est pour l'amour, dit-il, des bonnes nouvelles que tu m'as apportées (2). »

En réalité, le duc de Bourgogne était inquiet de la coalition formée contre lui. Aussi accepta-t-il les offres de paix que lui adressa, au nom du pape Sixte IV, le cardinal Alexandre Forli. Ce

(1) Ces paroles et les suivantes sont tirées de la *Chronique de Lorraine* (dans dom Calmet, t. III, *preuves*, col. 54) qui, si elle les a cadencées et rimées, a dû les reproduire presque textuellement, son auteur les tenant de la bouche du héraut. — V. la note ci-dessous.

(2) Commines (l. IV, ch. II) dit que le défi fut porté à Charles par le More de Monseigneur de Craon ». Il n'est point question dans la *Chronique de Lorraine* d'un serviteur du lieutenant de Louis XI. Elle parle d'un héraut lorrain. Cette version, plus vraisemblable et beaucoup plus conforme aux usages du temps, mérite en outre créance parce que l'auteur anonyme de la *Chronique* faisait très certainement partie de l'armée, peut-être même de l'entourage de René II. Commines, étant à la Cour de France, n'apprenait les événements de Lorraine que par ouï-dire. Si donc il est le plus véridique des historiens français de cette époque, son témoignage ne saurait prévaloir sur celui d'un témoin oculaire.

médiateur avait déjà pressenti Louis XI et René II. Il arriva au camp bourguignon le 2 mai et entra, dès le lendemain, en pourparlers avec Charles *Hardy*. Il lui représenta que, mettant à profit l'immobilisation de l'armée bourguignonne devant Neuss, le roi de France avait conquis la Picardie, le Ponthieu, l'Artois, que la Bourgogne et les Pays-Bas étaient entourés d'ennemis ; qu'enfin l'appui jusqu'alors donné par le roi d'Angleterre aux entreprises bourguignonnes allait peut-être lui faire défaut, Edouard IV désapprouvant la continuation du siège de Neuss (1). Ces considérations frappèrent d'autant plus vivement Charles qu'il ne se dissimulait point le péril de sa situation. Il eût déjà renoncé de lui-même aux opérations infructueuses qu'il conduisait sur les bords du Rhin, s'il n'avait point craint de paraître affaibli aux yeux de ses adversaires et si, surtout, il n'avait mieux aimé braver les dangers les plus imminents que de laisser croire à une défaillance de son courage. Il fut donc heureux de l'occasion que lui offrait le légat d'une retraite honorable. Le 13 juin, il levait le camp et se dirigeait vers Calais, où la duchesse l'avait devancé.

Edouard IV se trouvait à ce moment dans cette ville. Ce fut même le motif de la direction que

(1) V. Commines, l. IV, ch. IV.

prit son beau-frère (1). Il est permis de croire que le cardinal Forli ne fut pas étranger à ce rapprochement des deux princes dont la mésintelligence allait éclater. En tout cas, il s'en servit pour engager le roi d'Angleterre à faire la paix avec la France (2). Une trêve de sept ans intervint, grâce à lui, entre Louis XI et Edouard IV (traité de Pecquigny (3), 30 août 1475). L'habile prélat réussit à faire entrer Louis et Charles en des négociations directes. Elles aboutirent à une trêve de neuf années, conclue le 13 septembre 1475 au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy (4). Il était stipulé que les alliés des deux parties contractantes auraient la faculté d'en bénéficier, en y adhérant avant le 1er janvier 1476 (5).

La paix ne fut point de longue durée ; le Téméraire n'y vit d'autre utilité que d'avoir dissous

(1) On sait que Charles avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, Marguerite d'York (V. sur ce mariage et les fêtes qui l'accompagnèrent : O. de la Marche, *Mémoires*, l. II, ch. IV.

(2) *Chronique de Lorraine* (dans D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 54).

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Amiens. — V. sur ce traité et l'expédition qui le précéda : Commines, l. IV, ch. V, VI, VII, VIII, IX et X ; — Jean de Troyes, *op. cit.*, année 1475.

(4) Soleure ou Soleuvre fait aujourd'hui partie du canton d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg).

(5) D. Calmet, *loco cit.* ; — D. Plancher, *op. cit.*, l. XXI, ch. XCII et *preuves*, col. 257. — Voir le texte de ce traité dans O. de la Marche (*Mémoires*, l. II, ch. VII).

la ligue formée contre lui. Il avait un ressentiment trop profond contre René II pour lui pardonner, et un trop vif désir de posséder la Lorraine pour ne pas relever le gant que lui avait jeté son duc. Toutefois, avant d'ouvrir les hostilités, il crut nécessaire de ménager l'opinion des alliés de son ennemi. Il publia un manifeste en réponse au défi qu'il en avait reçu. Ce document, daté du 3 juillet 1475, débutait par le reproche de s'être montré ingrat envers la maison de Bourgogne, à laquelle René devait son élévation (1). Il alléguait ensuite que René, en s'alliant à lui, avait continué les traditions de sa famille et reconnu les bienfaits que lui avaient accordés les ducs de Bourgogne ; qu'en rompant avec lui il avait commis une véritable défection. Il prétendait que les désordres attribués dans le cartel de René aux garnisons bourguignonnes ne pouvaient le délier de ses obligations « sans le consentement de l'autre partie. » Il en concluait que les procédés du duc de Lorraine étaient inexcusables. Il finissait en lui conseillant de se dégager des liens qui l'unissaient au roi de France contre les lois de la fidélité et les devoirs du vasselage, et en lui faisant connaître que s'il ne suivait point cet avis, lui, Charles, lui donnerait « à cognoistre

(1) Le manifeste rappelait, notamment, que le mariage du comte Ferry de Vaudémont, père de René II, avec Iolande d'Anjou, était l'œuvre de Philippe le Bon, père du Téméraire.

les différences d'entre son amitié et bienveillance et son inimitié et hostilité (1). »

Ce manifeste fut signifié à René II le 15 septembre. Immédiatement après sa notification, l'armée bourguignonne se mit en marche vers la Lorraine.

(1) Le texte complet de ce document, trop long pour être reproduit ici, se trouve dans dom Calmet, t. III, *preuves*, col. 126 à 130.

CHAPITRE V

INVASION DE LA LORRAINE PAR LES BOURGUIGNONS. — PRISE DE PONT-A-MOUSSON, DE BRIEY, DE CHARMES, DE DOMPAIRE, DE BRUYÈRES ET D'EPINAL *(Septembre-octobre 1475)*.

Aussitôt que René connut les termes du manifeste de son adversaire, il courut implorer le secours de Louis XI. Le roi lui promit de conduire en personne à son aide une puissante armée, dès qu'il apprendrait que les Bourguignons seraient entrés en Lorraine et, pour inspirer confiance au duc, il lui donna un corps de 400 lances, commandé par Georges de la Trémoille, sire de Craon. Ce renfort fut immédiatement utilisé. Une première armée bourguignonne de 6.000 hommes, pourvue d'artillerie et dirigée par le maréchal commandant le duché de Luxembourg et par le comte de Campobasso (1), avait déjà pris les châteaux de Lan-

(1) Nicolas de Montfort, comte de Campobasso, gentilhomme provençal, avait d'abord loué ses services à René d'Anjou, puis à Nicolas de Lorraine, enfin à Charles de Bourgogne. Il était un de ces

dres et de Gondrecourt en Woëvre, puis elle avait mis le siège devant Conflans en Jarnisi, ville située au confluent de l'Iron et de l'Orne, tributaire de la Moselle. Cette place, qui coupe la voie d'Arlon à Nancy, est une position stratégique extrêmement importante. Elle était défendue par Gratien d'Aguerre, son gouverneur, avec autant d'intrépidité que les assiégeants en mettaient à l'attaquer. La garnison de Briey, ville la plus rapprochée de Conflans, accourut sous les ordres de Gérard d'Avillers et fit une diversion fort utile aux assiégés, qui purent ainsi reprendre haleine. Peu après, arrivait la nouvelle de l'approche des armées réunies de René II et de Craon (1).

condottieri qui se vendaient au dernier enchérisseur, lui amenant toujours à leur suite une troupe de mercenaires généralement braves, toujours bien armés, jamais dédaigneux des occasions de faire fortune, d'où qu'elles vinssent. Le Téméraire s'était engoué de ce douteux personnage, flatteur et mielleux avec les forts, hautain et dur envers les faibles. Il lui donnait 100,000 écus d'or par an, lui faisait force cadeaux et lui témoignait une confiance illimitée, le consultant sur tout et sur tous. En échange Campobasso se pliait à ses caprices, lui en suggérait au besoin, commandait une troupe de 500 cavaliers italiens, entretenus avec les 100,000 écus d'or, et se préparait à trahir son maître, lui gardant une profonde rancune des humiliations qu'il s'attirait pour lui plaire.

(1) *Chronique de Lorraine* (D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 55). Cette nouvelle n'était pas en tous points exacte : après avoir emporté la place de Damvillers, entre Verdun et Montmédy, Craon gardait l'expectative. Bien plus il refusait, à ce moment même, son concours à René II, Louis XI ne voulant pas entrer en hostilités ouvertes contre l'armée bourguignonne. Les discussions qui survinrent à ce sujet entre le duc de Lorraine et le général français sont

Les Bourguignons, ne se jugeant pas assez nombreux pour opposer une résistance victorieuse, levèrent le camp et se replièrent sur le gros de leurs forces. Le Téméraire, à la tête de 40.000 hommes, résolut alors de pénétrer en Lorraine par le pays messin.

Cependant René, se sachant hors d'état de livrer bataille à une armée aussi considérable, répartit ses troupes dans les places fortes, afin d'obliger l'ennemi à diviser et affaiblir ses efforts. Il confia la garde de Nancy au bâtard de Calabre, fils du duc René Ier, son prédécesseur médiat. Les soldats les plus aguerris lui furent attribués. Une garnison d'élite fut également donnée à Epinal, commandé par le bâtard de Vaudémont. Le reste fut posté, notamment, à Charmes, Bruyères, Pont-à-Mousson et Prény. René, ayant ainsi organisé la ré-

pittoresquement rapportées par la *Chronique* (*loco cit.*) : « Li Duc René en Hatton Chastel s'en alla, li (Craon) salua moult courtoisement, luy dict : « Monsire, vous véez ces Bourgongnons que en « ma terre sont, entre lesquelz tiennent siège devant Conflans. Al- « lons : je vous prie que preniez vos gens ; j'ay mon armée preste : « nous les irons combattre. » Monsieur de Cran dit au duc René « Poinct ne le feray, « car du roy je n'ai pas l'ordonnance... » Quand li duc René eust telle response, il fust bien esbahy, lui dict : « Quoy que l'hiver viengne, j'ay assez de puissance, je les iray com- « battre ! » — Craon, toutefois, menaça « secrestement « les Bourguignons de les « deslogier », et ils décampèrent « de nuict » (même *Chronique*, *eod. loco*). — V. aussi Jean de Troyes, *livre des faits advenus*, etc., années 1473 et 1474 (p. 304, col. 2 et p. 309 de l'édition Buchon, *Panthéon littéraire*, Paris, Desrez, 1838)

sistance, retourna en toute hâte auprès de Louis XI pour lui rappeler sa promesse de secours.

A ce moment, Charles entrait dans le duché, passait sous les murs du redoutable château de Prény et se présentait devant Pont-à-Mousson (26 septembre). Cette ville terrifiée, et craignant les horreurs d'une prise de vive force, lui ouvrit ses portes à la première sommation. Il enleva et mit à sac le château de Condé. Le 30 septembre 1475, il arrivait en vue de Nancy, défilait devant ses murailles, à l'est, et allait camper à la Neuveville, à environ une lieue de cette capitale. Le lendemain il occupa les hauteurs de Saffay, qu'il fortifia.

Il y demeura trois jours et y reçut Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, fils du roi Ferdinand de Naples, qui lui amenait 600 cavaliers napolitains. Il l'accueillit avec les démonstrations de la plus vive amitié et partagea le commandement de son armée avec lui. D'un commun accord ils décidèrent de ne pas assiéger Nancy à une époque aussi avancée de l'année. — On était alors à la fin de septembre. — Ils voulurent, du moins, utiliser les derniers beaux jours en attaquant les places moins importantes, afin d'isoler complètement la capitale et de lui ôter tout espoir de secours.

La réalisation de ce plan commença par le siège de Briey. Campobasso en fut chargé. La ville, dont la garnison était insuffisante, se rendit bien-

tôt. « Charles reçut les députés de la garnison et de la bourgeoisie avec bonté et onc ne voulut entendre qu'ils retournent en la cité sans festinner iceux (1). » Restait le château, dont les tours massives couronnaient une colline escarpée. Là s'étaient retirés Gérard d'Avillers et 80 mercenaires allemands. L'assaut leur fut donné de tous côtés. Ils le repoussèrent vaillamment et culbutèrent leurs agresseurs du haut des parapets. Une vigoureuse canonnade ouvrit une brèche énorme dans une courtine. Les Bourguignons s'y précipitèrent aussitôt. Ils furent encore une fois rejetés dans le fossé. Mais un trait de serpentine vint couper la main droite de l'héroïque d'Avillers, et ses soldats perdirent courage. Campobasso refusant de traiter avec eux, ils se rendirent à merci. Mieux eût valu pour eux se faire tuer en combattant : ils furent tous pendus (2).

René II apprit à la Cour de France la reddition de Pont-à-Mousson et de Briey. Il pressa Louis XI de lui accorder une protection efficace : il obtint de lui 800 lances, commandées par Gérard, comte de Roussillon. Le roi ne voulait pas entrer directement en campagne contre le duc de Bourgogne. Sans doute, il avait à sa défaite un intérêt primor-

(1) Chevrier, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 186-187.

(2) La *Chronique de Lorraine* donne de ce siège un récit légèrement différent (dom Calmet, t. III, *preuves*, col. 57).

dial, mais, avant de lui déclarer la guerre, il cherchait à utiliser les relations officielles qu'ils avaient encore ensemble pour tirer vengeance d'un autre ennemi. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, avait servi tour à tour, au mieux de ses intérêts, Charles le Téméraire et Louis XI. Il les avait trompés tous deux : tous deux l'abandonnèrent. Une clause additionnelle et secrète du traité de Soleure avait, dès le 13 septembre 1475, excepté de la trêve le connétable. Bien plus, Charles s'engageait par cette convention soit à le faire mettre à mort, soit à le livrer au roi. « Et par ce marché, dit Commines, fut promis audict duc Sainct-Quentin, *Han* (1) et Bohain (2) et tout ce que ledict connestable tenoit sous le pouvoir dudit duc (3). »

Abandonné de ses courtisans habituels, qui n'avaient pas tardé à connaître ce pacte, Saint-Pol se retira auprès du seigneur d'Aimeries, grand bailli de Hainaut. Il trouva un asile dans Mons, capitale de cette province bourguignonne. Ordre fut donné par le duc à son bailli de l'y garder à vue. D'Aimeries laissait au comte la faculté de

(1) Ham, ch.-l. de canton (Somme), à 22 kilom. sud-est de Péronne. Son château est devenu célèbre par la captivité des quatre ministres de Charles X et par l'évasion de Louis-Napoléon Bonaparte.

(2) Bohain, ch.-l. de canton (Aisne), à 19 kilom. nord-est de Saint-Quentin.

(3) *Mémoires*, l. IV, ch. xii.

s'enfuir : mais le connétable ne voulut pas quitter Mons, et sur la demande de Louis XI, Charles le Téméraire le fit arrêter et transférer à Péronne, où il fut emprisonné. Cependant le duc hésitait à le livrer au roi. Pour vaincre ses hésitations, Louis XI renforça les garnisons de la Champagne et fit mine d'envoyer une armée au secours de la Lorraine. Le duc alors chargea son chancelier Hugonnet et le sire d'Himbercourt, ennemis personnels du connétable, de le livrer aux gens du roi. Ils le remirent en effet, le 24 novembre 1475, au bâtard de Bourbon, amiral de France, aux sires du Bouchage et de Saint-Pierre et à maître Cerisais, qui étaient allés le prendre à Péronne. Le 27 novembre, il était écroué à la Bastille et une information judiciaire, ouverte contre lui par le chancelier. Au cours de ses interrogatoires, il avoua toutes les trahisons dont il était inculpé. Il ne pouvait du reste les nier, car le roi d'Angleterre, les ducs de Bourgogne et de Bourbon avaient livré à Louis XI les pièces qui les établissaient. La plus lourde charge qui pesait sur lui était d'avoir promis au Téméraire « de prendre le roi au collet pour le faire mourir ou finir sa vie quelque part (1) ». Il fut condamné à mort et décapité en place de Grève, le 19 décembre 1475 (2).

(1) De Barante, *op. cit.*, t. X, p. 427 (éd. de 1826).

(2) V. sur les dernières intrigues du fameux connétable, sur son procès et sur sa mort, les *Mémoires* de Commines, l. IV, ch. IV, VI,

En apprenant l'exécution du comte de Saint-Pol, René II alla au château de Plessis-les-Tours solliciter une troisième fois l'intervention de Louis XI en faveur de la Lorraine. Il espérait que, débarrassé du connétable et n'ayant plus rien à demander au duc de Bourgogne, le roi se retournerait contre le Téméraire et que, unissant ses efforts à ceux des Lorrains, des Alsaciens et des Suisses, il jugerait opportun d'abattre le colosse bourguignon. Permettre au duc de Bourgogne de prendre la Lorraine eût été, en effet, une faute irréparable : vainqueur de cet Etat, il n'eût point manqué d'attaquer la France. Louis, cependant, ne consentit pas à rompre déjà la trêve de Soleure. Il amusa René de promesses vagues, dont il remettait toujours l'exécution, et il lui retira même le secours de 800 lances qu'il lui avait accordé.

Pendant ces pourparlers, le duc de Bourgogne continuait la guerre en Lorraine et s'emparait, ville par ville, de ce pays. Ses troupes l'envahissaient de toute part, pillant et ravageant avec méthode. Charmes (1), entouré par lui de canons qui menaçaient de l'anéantir, s'était rendu à merci, sans opposer de résistance. Il fit prison-

VIII, XI, XII et XIII ; — ceux d'O. de la Marche (l. II, ch. V) ; — l'*histoire* de Jean de Troyes (année 1475, p. 317 à 321 de l'édition Buchon, de 1838) et la plupart des autres chroniques du temps.

(1) Chef-lieu de canton (Vosges), sur la Moselle, en aval et à 24 k. nord-ouest d'Epinal.

niers de guerre les habitants, ordonna de pendre les 40 hommes de la garnison, livra les maisons au pillage et y fit mettre le feu (10 octobre 1475) (1). Dompaire, mal fortifié, se défendit avec l'énergie du désespoir. Forcée de se rendre à son tour, cette place fut également brûlée. Bourgeois et garnison, chargés de chaînes, furent traînés derrière l'armée conquérante. Bruyères eut le même sort. Craignant aussi de le subir, les villes d'Arches, de Remiremont, de Saint-Dié envoyèrent à Charles des députés pour l'assurer de leur soumission. Il se laissa d'autant plus facilement attendrir qu'il avait atteint son but en terrifiant toute la contrée. La région montagneuse était subjuguée. Restait à prendre la plus importante cité des Vosges, Epinal, qui commande la vallée de la Moselle, principale artère du pays.

Charles parvint devant cette place le 14 octobre. Il la fit aussitôt sommer de se rendre. Trois fois ses hérauts d'armes adressèrent au gouverneur d'Epinal, le bâtard de Vaudémont, des injonctions accompagnées des plus violentes menaces : trois fois ils essuyèrent un refus hautain. Le duc lance alors sa cavalerie sur les faubourgs : elle s'en saisit et les occupe ; mais les assiégés, bourgeois et soldats, l'attaquent avec une telle impétuosité que le Téméraire laisse échapper cet aveu :

(1) *Chronique de Lorraine*, t. III, d. Calmet, *preuves*, col. 58.

« Je me suis faussement flatté de voir tomber les villes à ma présence. »

Un siège en règle commença. Les vaillants défenseurs ne furent pas découragés par une incessante canonnade. Ils firent de nombreuses sorties, pourchassèrent les Bourguignons jusque dans leurs retranchements, détruisirent plusieurs de ces ouvrages et tuèrent un grand nombre d'assaillants. Ils se lassèrent pourtant de combattre sans espoir de secours et, malgré les exhortations de leur gouverneur, ils résolurent, à bout de forces, d'offrir au duc une capitulation. Charles qui craignait d'être attaqué par Louis XI, accepta toutes les propositions qui lui furent faites. Le 19 octobre, il signa une convention accordant vie et liberté « aux soldats, aux bourgeois, aux étrangers » et assurant le maintien de leurs biens et privilèges. Le 20, il fit dans la ville une entrée triomphale, puis il convoqua la bourgeoisie (1) et lui dit : « qu'étant entré dans Epinal avec les sentiments d'un protecteur et d'un ami, il n'avait garde de se servir des droits d'un conquérant, qu'il préférait leur amour à la gloire..., qu'il engageait, pour assurance de ses promesses et de ses dispositions, sa parole de prince, qu'il demandait pour otage

(1) Elle fut assemblée sur la place principale de la cité, aujourd'hui *place des Vosges*. Il lui parla du haut d'une tour qui s'élevait à l'angle d'une rue (*Histoire de Metz*, t. II, p. 162).

de leur amitié leur serment de fidélité (1). » Les magistrats le lui prêtèrent; puis les autres bourgeois.

Laissant une forte garnison à Epinal, le duc se dirigea vers Mirecourt, qui lui ouvrit ses portes. Darney, Bulgnéville, Châtenoy lui envoyèrent des députations pour le prier de les épargner. Il traita ces places avec douceur (21 octobre). La forteresse de Vaudémont, berceau de René II, se rendit à son tour (22-23 octobre). A la fin du mois d'octobre, une seule ville résistait encore en Lorraine : c'était Nancy.

(1) *La guerre de René II contre Charles Hardy*, p. 100, — V. sur cette campagne et particulièrement sur la capitulation d'Epinal : D. Calmet, t. II, ch. xxx ; — de Barante, *op. cit.*, t. X, p. 420 (éd. de 1826) ; — Ravold, *Hist. de Lorraine, de Bar et des trois évêchés* (Paris et Nancy, 1889, t. II, p. 615 à 620).

CHAPITRE VI

PREMIER SIÈGE DE NANCY (*24 octobre - 30 novembre 1475*).

Ce fut le 24 octobre 1475 que le duc de Bourgogne parvint en vue de la capitale des états lorrains. Malgré l'approche de l'hiver, il n'hésita pas à en commencer le siège : il avait une hâte extrême d'être en possession de tout le duché, car il redoutait une intervention du roi de France. Louis XI était encore à cette époque en pourparlers avec Charles pour obtenir que le comte de Saint-Pol lui fût livré ; mais le Téméraire savait qu'après avoir satisfait sa vengeance contre le connétable et s'être débarrassé par sa mort d'un ennemi dangereux, l'astucieux monarque se retournerait contre son principal adversaire, la Bourgogne. Aussi retarda-t-il le plus possible l'exécution de la convention secrète qui devait coûter la vie à Saint-Pol : on se rappelle, en effet, que la remise du prisonnier par les agents bourguignons aux émissaires du roi eut lieu seule-

ment le 24 novembre. A ce moment la prise de Nancy était assurée (1).

(1) « Je crois, dit Commines, que ledict duc s'attendoit d'avoir pris la ville, avant que le jour fust venu de bailler ledict connestable et puis ne le bailler poinct (*Mémoires*, ch. xii, p. 413, col. 2 de l'édition Buchon, Paris, Duffis, 1876).

Avant que Nancy fût investi, sa garnison et des groupes de partisans lorrains avaient disputé pied à pied leur pays aux envahisseurs. La *Chronique de Lorraine* rapporte quelques-unes de ces escarmouches, parfois très meurtrières. En voici le récit : « La garnison estant dans Nancy, avant et premier que ledict duc (de Bourgogne) arrivast, — environ quinze jours devant,— de jour en jour venoient Anglois et Flamands (en Lorraine). Tous les capitaines allemands (à la solde de René II) feurent advertis que de Nommeny (actuellement chef-lieu de canton, alors ville forte, à 22 kilom. nord en ligne directe de Nancy) une bande d'Anglois cent ou six vingt il y avoit; secrettement hors saillirent...,leur embuscade mirent, en attendant leur venue. Ils (les Anglais) ne faillirent mye à venir. Comme près de Moulin (entre Nomeny et Nancy) estoient (les Allemands), saillirent hors de leur embuscade et donnèrent dedans lesdits Anglois, tous lesquels furent morts ou prins. Leurs chevaux, bagues et harnois, dedans Nancy tout fut mis à butin. Ung altre jour, une altre entreprinse feirent : auprès de Cul-de-fève (hameau voisin de Saint-Nicolas-de-Port), en embuscade se mirent en attendant que aleun passit. Vinct ung Cardinal liégeois, lequel six mulets avoit : on les laissa passer, en attendant d'avoir le Seigneur à qui ils appartenoient. Environ quart d'heure après, ledict Cardinal vint, accompaigné de dix-huict ou vingt chevaulx. Les Allemands hors de l'embusche saillirent, vindrent environner ledict Liégeois et toute sa bande, leur disant : « Rendez-vous, rendez-vous, ou vous estes prins! » Ledict Cardinal dict : « Messieurs, vous véez que je ne suis pas homme de guerre, ains... j'ay de l'Empereur à porter le traictié de l'association que l'Empereur et le Duc Charles ont heu devant Nuss (Neuss) par ensemble et que en icelle l'appoinctement de la Lorraine est comprins dedans. » Lesdicts Allemands, considérant que vérité disoit, le receurent et le laissirent aller. En se dispartant remercia toute la bande; pour leur paiement la bénédiction, le signe de la croix leur donna. Lesdicts à Nancy retournerent (V. D. Calmet,

Les opérations avaient été menées contre cette ville avec une grande vigueur. Dès le 25 octobre, à huit heures du matin, Campobasso s'était emparé des troupeaux qui paissaient en dehors des rempart de l'ouest. Deux heures après, le gros de l'armée bourguignonne, marchant en trois colonnes, apparut sur la crête du plateau de Haye, au-dessus du village de Laxou (1). Elle en descendit rapidement et se répandit en bon ordre dans la plaine.

A l'extrémité des rues de la Commanderie et du faubourg Saint-Jean se dresse, aujourd'hui encore, une tour ronde, au toit pointu et aux baies ogivales, vestige d'un de ces nombreux couvents que l'ordre militaire de Saint-Jean avait bâtis au moyen âge.

A la fin du XV^e^ siècle cette Commanderie était isolée au milieu des champs sur une éminence d'où il était aisé de surveiller Nancy : de ce donjon, la vue s'étendait librement jusqu'aux remparts de la cité et, par-dessus l'étang Saint-Jean, jusqu'aux faubourgs Saint-Thiébaut et Saint-Nicolas ; elle embrassait, d'autre part, les pentes couvertes de vignes qui s'élèvent graduellement

t. III, *preuves*, col. LIX, LX). » Ce cardinal était évidemment le cardinal Forli, qui, comme nous l'avons vu, avait réussi à faire conclure des alliances entre la Bourgogne, l'Angleterre, la France et l'Allemagne et avait, par suite, isolé la Lorraine, abandonnée au Téméraire.

(1) A 3 kilom. ouest de Nancy.

jusqu'à la vaste forêt de Haye. Ce lieu constituait donc un poste d'observation de premier ordre. Charles y établit son quartier général. Il plaça son aile droite au delà de l'étang et la gauche au pied des côtes sur lesquelles s'accroupissaient les hameaux de Turicque et de Boudonville. Pour compléter l'investissement de la place, il fit passer un corps important sur la rive droite de la Meurthe, de l'autre côté de la ville, sur le flanc du plateau escarpé de Malzéville et dans le village du même nom.

A peine les tentes des assiégeants étaient-elles dressées que l'artillerie des assiégés fit feu de toute part. Il en résulta un certain désordre dans le camp bourguignon, où, dès les premières décharges, nombre de soldats avaient été tués. Force fut au duc de ramener sa première ligne en arrière. Mais pendant la nuit du 25 au 26 octobre, il réussit à faire pénétrer ses troupes dans le faubourg Saint-Nicolas, qui occupait alors l'emplacement de la rue du même nom, de la rue Saint-Dizier et des voies latérales. Elles s'y maintinrent et, sans perdre de temps, pratiquèrent des sapes jusque dans la contrescarpe. Ce ne fut pas sans éprouver de fortes pertes, car les défenseurs de Nancy ne cessaient d'inquiéter les travailleurs, tantôt par leurs sorties, tantôt par un feu habilement dirigé (1).

(1) *Chronique de Lorraine* (D. Calmet, t. III, *preuves*, col. IX)

Malgré cette résistance acharnée, la tranchée fut ouverte dès le 27 octobre. Huit jours plus tard, elle enveloppait toute la place, dont les communications étaient, par suite, entièrement interceptées. Le bâtard de Calabre, gouverneur de la ville, opposait travail à travail. Non content d'avoir mis les remparts dans un excellent état de défense, il les faisait surélever aux endroits où l'ennemi les approchait. Il poussait la précaution jusqu'à les doubler d'autres murailles de terre, édifiées à la hâte et sous sa direction par les habitants (1).

Il multipliait les sorties, qui décourageaient les sapeurs bourguignons, en détruisant leur ouvrage et en les décimant. Il faisait, particulièrement, un usage fructueux du canon, cet engin d'invention alors bien récente. Il avait placé les grosses pièces au sommet des plus hauts terrassements, dont il avait surmonté courtines et bastions (2). Au reste, ses canonniers le secondaient à merveille. Parmi eux, un artificier en grand renom, Desmoulin, se signalait par son ingéniosité et la sûreté de ses pointages. Ayant fait hisser deux bombardes sur une tour très élevée, qui dominait l'étang Saint-Jean, il dirigea leur feu

(1) « En moins de huict jours la ville fut environnée : on envoya en toute diligence à la porte Saint-Nicolas et à la poterne (du Bel-Aître) faire boullewarts grands, lesquels leur (aux assiégeants) firent grands dommaiges » (*Chronique, loco cit.*).

(2) *Idem op., eod. loco.*

sur la Commanderie, en renversa plusieurs bâtiments et la rendit inhabitable (1). Charles dut changer le siège de son quartier général .

Il résolut de tenter un effort décisif pour ouvrir une brèche. Des nuées de soldats armés légèrement et porteurs d'outils, de fascines, de sacs à terre, s'abattirent dans les fossés de l'ouest. Desmoulin les mitrailla à l'aide de pierriers et de serpentines. Ils durent se retirer. Le duc s'en prit alors à la tour, du haut de laquelle ce dangereux adversaire tenait ses attaques en échec. Il fit braquer contre elle un canon d'une longueur et d'un calibre extraordinaires, qu'il avait baptisé « le Courtois ».

Dès sa première décharge, ce terrible engin démolit la toiture qui couvrait la tour et abritait les artilleurs. Desmoulin en prit son parti : faisant abattre les débris de la charpente du toit, il accrut le nombre de ses pièces et, réunissant leur feu sur le Courtois, il le démonta dès la première volée.

Il ne s'en tint pas à ces succès répétés : il forgea des boulets cramponnés et les envoya aux Bourguignons, qui s'étaient retirés sous leurs tentes pour se protéger contre une pluie diluvienne. Les toiles furent mises en pièces et les hommes fort maltraités. Il ne leur laissa pas le loisir de se reconnaître. Le feu de ses batteries fut tel que

(1) A. Roland, *op. cit.*, p. 106.

les assiégeants se retirèrent jusqu'à Laxou (1).

Le découragement gagnait les plus braves d'entre eux. Il était augmenté par la continuité des pluies. Le Téméraire lui-même songeait à lever le

(1) A. Roland, p. 107 et 108.— La *Chronique de Lorraine* fait de ces péripéties du siège un récit quelque peu différent. Elle ne mentionne aucunement l'artificier Desmoulin, mais parle en revanche d'un certain *Nicolas des grands Moulins* et attribue la plupart des exploits de Desmoulin à un canonnier allemand qu'elle appelle *Jacquot*. Le vrai nom de cet habile artilleur, — dont l'existence n'est pas douteuse, — était *Jacob*. Au surplus, voici le texte même de la *Chronique* (V. l'édition de M. l'abbé Marchal, Nancy, Wiéner, 1860, 1 vol. in-12; — V. aussi celle publiée par M. Lepage, alors archiviste de Meurthe-et-Moselle, dans les *documents lorrains;* — V. enfin Dom Calmet, t. III, *preuves*, col. 60 et 61) : « Nicolas des grands Moulins que dedans (la tour) estoit, lequel joyeusement les os (osselets) menoit avec ses clochettes, en disant de bonnes chansons. Quand venoit le soir, lesdicts Bourgongnons l'appeloient, disant : « Hé! li canteur, hé par foy dis-nous une cansonnette! » Ledict Nicolas au canton de la fenestre s'alloit mectre, commençoit à canter et à sonner ses os. A puissance de flesches tiroient, le cuydant tuer, mais jamais ne peurent le blesser. Le matin on treuvoit des flesches attachées contre le mur ; les altres cheoient ez berbiquenes (barbacanes). Quand le matin venoit, on les prenoit et disoit ung bombardier appelé Jacquot : « Il les faut tous porter devant M. Saint-Baschet », voulant dire Saint-Sébastien. Ledict estoit allemanJ. De ladicte tour on les (Bourguignons) servoit plus que des altres, car elle est haute; on veoit partout. Elle leur feit beaucoup de maux. Lesdicts Bourgongnons pour la cuyder abattre, un gros Courtois mirent à l'encontre affusté, lequel une pierre jetoit grosse comme le rond d'un chapeau. Celui que ce a escript monta à la lanterne hault, vit le Courtois... Ledict vint en bas, dict au Maistre Jacquot, lequel tiroit une serpentine et des plus grosses chargées : « Prenez la visée en cel endroit : ledict Courtois y est affustez, « je crois que vous ne fauldrez! » Ledict la chargea, la visa en tel endroict, mict le feu : le coup donna tout sur le charriot dudict Courtois, et ledict charriot fut tout rompeu. Du coup en furent tues plusieurs. »

siège (1). Il en fut détourné par l'évêque de Metz.

Cette ville, soucieuse de garder son indépendance envers les ducs de Lorraine, se joignait la plupart du temps à leurs ennemis. L'évêque, Georges de Bade, avait en outre voué une haine mortelle à René de Vaudémont, qui l'avait emporté sur son frère le marquis de Bade, candidat à la couronne ducale, après la mort de Nicolas. Oubliant sa robe et son caractère ecclésiastique, le fougueux prélat parcourait les rangs bourguignons, exhortant les timides, ralliant les vagabonds, encourageant le duc lui-même à poursuivre son entreprise. « Pour donner plus de poids à ses discours et les rendre plus efficaces, il y ajoute des prédictions prophétiques... « Voilà, « dit-il au duc, la France qui demeure tranquille. « La paix que vous avez conclue avec elle fera « échouer toutes les tentatives que fait René pour « la troubler .. Votre camp abonde en vivres, « qui lui arrivent de toute part. Nancy, au con- « traire, commence à en manquer. Il ne faut « pour décider de sa perte qu'un peu de travail « et beaucoup de constance » (2).

(1) Commines (l. IV, ch. XII) et après lui plusieurs historiens (Voir notamment D. Calmet, *op. cit.*, XXX, col. 1022) affirment que Campobasso traîna en longueur les opérations du siège pour se venger du Téméraire et pour plaire tant au roi de France qu'à René II.

(2) A. Roland, *op. cit.*, p. 110. Les paroles de l'évêque ont été empruntées par cet historien à l'ouvrage perdu de G. Farret (histoire manuscrite de René II), dont nous avons parlé (V. p. 300).

Le Téméraire se laissa convaincre : son courage et son opiniâtreté le décidèrent à continuer l'attaque de Nancy. La seule concession qu'il fit à ses troupes fut de convertir le siège en blocus. Il recula ses lignes d'investissement, les mit hors de la portée des canons de la place et continua d'intercepter les communications des Nancéiens avec la Lorraine. Le seul danger de cette attitude passive était la possibilité d'une diversion française, allemande ou suisse. Il ne s'en produisit aucune et les prédictions de l'évêque Georges se réalisèrent en tous points.

René II, loin d'oublier ses sujets, n'avait cessé d'implorer le secours de Louis XI, mais il ne put rien obtenir du roi. Perdant tout espoir, il écrivit au bâtard de Calabre une lettre qui parvint au gouverneur de Nancy, le 29 novembre 1475. Il y félicitait et remerciait les généreux défenseurs de sa capitale, leur faisait part de l'insuccès de ses démarches en France, leur exprimait son profond regret de ne pouvoir les secourir et les engageait à se rendre, ne voulant pas qu'ils souffrissent inutilement pour lui (1).

Le gouverneur, au reçu de cette lettre, convoqua le conseil de guerre, les magistrats du Parlement et les magistrats municipaux. Il leur en

(1) Jean Lud, *Dialogue*, p. 22; — *Chronique* (col. 61); — A. Roland, p. 112.

donna lecture. Persuadé que René n'avait point perdu tout espoir d'être secouru par la France, mais désirait uniquement épargner aux défenseurs et aux habitants de Nancy les souffrances d'un long siège, le bâtard de Calabre émit l'avis « qu'il fallait résister avec vigueur, que la garnison n'étant point affaiblie, il serait honteux de se rendre à l'ennemi qui n'avait encore aucun avantage décisif; que les fortifications n'étaient pas endommagées, ni le peuple effrayé de la durée du siège; qu'à la vérité les munitions de bouche n'étaient pas abondantes, mais qu'elles suffisaient encore pour deux mois; que dans cet intervalle le duc de Bourgogne, ennuyé de se morfondre, ou dégoûté de sa téméraire entreprise, y renoncerait par désespoir ou par prudence (1). »

Les magistrats et les officiers du conseil de guerre ne se rendirent pas à ces courageuses exhortations. La capitulation fut décidée. Le jour même, un héraut fut envoyé au duc de Bourgogne pour en négocier les dispositions principales. Il fut très courtoisement accueilli par le Téméraire, fort heureux d'entrer en possession d'une place que la moindre intervention d'une puissance tierce pouvait rendre imprenable. Aussi les assiégés obtinrent-ils toutes les conditions qu'ils demandèrent (2).

(1) A. Roland, *op. cit.*, p. 113, 114.
(2) *Chronique*, col. 61.

Aussitôt que les doubles de cette convention eurent été échangés, la garnison sortit de la ville avec drapeaux, armes et bagages. Charles tint à la voir défiler et, à son aspect, il se félicita plus encore de la cessation des hostilités. « Elle était composée de 2000 Allemands qui prirent la route d'Alsace, de 600 Gascons qui se jetèrent en France, et de près de 2000 Lorrains, dont une partie alla renforcer la garnison de Bitche et l'autre retourna dans les lieux de sa naissance (1). » Tous étaient d'excellents soldats, robustes, aguerris et parfaitement exercés.

Le duc fit dans Nancy une entrée solennelle. Le 30 novembre, à 8 heures du matin, son cortège franchit la porte de la Craffe (2), la plus forte de la cité. En tête marchaient six trompettes à cheval. Cent hommes d'armes suivaient, couverts de pesantes armures et montés sur des coursiers caparaçonnés. Derrière eux s'avançait une troupe ou « compaignie, » entièrement formée de gentilshommes. Ils précédaient immédiatement le Téméraire, vêtu avec une richesse inouïe, coiffé d'une barette rouge constellée de pierres précieuses et portant à son cou le collier de la Toison

(1) A. Roland, p. 116.

(2) Elle est formée d'une voûte large, haute et profonde, garnie de herses à ses deux extrémités, flanquée de corps de garde et surmontée de deux énormes tours, qui sont couvertes de toits coniques et se terminent par des lanternes pointues.

d'Or. Il était escorté de huit nobles, tous couverts de vêtements éclatants et étincelants de pierreries. C'étaient Engelbert de Nassau, sire de Bréda; Philippe de Croy, comte de Chimay; Jean, duc de Clèves; Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres; Antoine, bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon; Jean, comte de Marle, fils du connétable de Saint-Pol; le prince de Tarente; Nicolas de Montfort, comte de Campobasso. Douze pages habillés et coiffés chacun de façon différente se tenaient auprès de ces hauts barons. La marche était fermée par les corps de Philippe, marquis de Hochberg; du marquis de Rothelin, comte souverain de Neuchâtel; des grands-baillis de Hainaut et de Brabant, placés chacun à la tête de leurs gens d'armes. Les rues que parcourait cette cavalcade étaient bordées d'une double haie d'infanterie (1).

Cette pompe, loin d'éblouir les Nancéiens, accrut leur aversion contre Charles et leur attachement à René II. Ce fut dans un morne silence qu'elle parvint à la collégiale Saint-Georges. Les chanoines qui desservaient cette église furent les premiers parmi les vaincus à l'accueillir sans froideur. « Ils firent une grande imprudence, dit à ce sujet un chroniqueur lorrain, et donnèrent grand mécontentement à tous bons et loyaux su-

(1) *Chronique de Lorraine* (v. D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 61 et 62).

jets. Les dits receurent le Bourguignon, comme estoit d'usage de recevoir, en la porte de leur église, celui qu'estoit souverain de naissance et de droit et receurent serment (1). Mais bien voyait-on que les dicts du chapitre n'avoient fait pareille déloyauté qu'à telle fin qu'eussent leur salairement d'usage, à sçavoir : le cheval que montoit le Bourguignon et valoit bien son prix. De ce feurent en risée et le méritoient bien ; et seut très bien M. René penser d'eux ce qu'en falloit penser (2). »

Depuis lors, Charles se comporta envers les Lorrains comme s'il était leur suzerain par le sang et non par droit de conquête. Il fit largesse au peuple, combla les grands de dons et de prévenances. Lui si fier, si hautain, se laissait aborder par tous (3). Croyant s'être attiré la sympathie de ses nouveaux sujets, il réunit les trois Etats de la Lorraine dans l'antique palais de ses ducs (27 décembre). Au fond de la longue salle, dite des Cerfs, sur une estrade couverte de soie, un trône superbe avait été dressé. Il y monta solennellement, s'assit, et après avoir salué en

(1) Ce serment était celui que les ducs de Lorraine prêtaient lors de leur installation (V. D. Calmet, *op. cit.*, t. II, l. XXX, col. 1024, édit. de 1728 ; — Bavold, *op. cit.*, t. II, p. 618).

(2) Thierriat (dans *Documents lorrains*, p. 76).

(3) « Ledict Duc, durant le temps que à Nancy demoura, vers luy venaient toutes gens, les portes de la ville de nuict fermées n'estoient (*Chronique de Lorraine, loco cit.*). »

ôtant cérémonieusement sa barette, il adressa aux trois ordres assemblés à ses pieds (1) le discours suivant : « Pour l'advenir, bon prince vous seray; tous noblement vous entretiendray. J'ay intention de bien maintenir l'Estat ecclésiastique ; en après toute la noblesse par moy sera toute honorée ; et tous les bourgeois, riches les feray ; tous les laboureurs de force les garderay. A l'ayde de Dieu, céans une notable maison feray et aussi la ville feray ragrandir jusques au gué de Tomblaine (2); j'ay volonté d'icy demeurer et mes jours y parfiner. C'est le pays que plus désirois. Je suis maintenant emmy mes pays pour aller et pour venir. Icy tiendray mon Estat ; car j'ay l'intention que

(1) « Ledict duc Charles de Bourgoigne, au dix-huitième jour de décembre en lad. année 1475, manda tous les Estats du pays, lesquels se comparurent à la seconde feste de Noël. Moult bien la grande salle fust presparée. Deux cheminées y avoit : les fit abbattre. Ung grand prétoire en ladicte salle fit dresser, tout tendu de drap de soye, la chair au milieu toute couverte de drap d'or. Le duc Charles, après qu'il eust disné, eulx cinq princes estoient, que à table auprès de luy disné avoient, tous vestus de drap d'or, — led. duc pour le premier, le duc de Clèves, monsieur de Bièvre, monsieur de Marle, le bastard Anthoine, le duc de Tarrante, frère du roy de Naples, en tour du duc en ladicte salle. Led. duc fust accompaigné ; tous les Estats déjà l'attendoient, pour sçavoir ce que dire vouloit (*Chronique de Lorraine*, col. 62). »

(2) Tomblaine est, actuellement encore, une commune indépendante de Nancy, dont elle est séparée par la Meurthe et par une prairie, souvent inondée. La ville au lieu de se développer à l'est, comme le projetait le Téméraire, s'est étendue vers l'ouest et a, depuis plusieurs années déjà, recouvert l'étang Saint-Jean où il devait trouver la mort.

tous mes pays de Bourgogne, Brabant, Limbourg, Luxembourg, comtés de Flandre, Hollande, Zellande, Namur, Arthois, Henau, de tous mes dits pays feray tous mes officiers venir icy rendre compte... Je vous admoneste que me soyèz bons subjets et que de moy vous repreniez. Croyez au vray que bon prince me trouverez. Vous savez que je suis redoubté: j'ay la puissance de vous bien garder; car maintenant je suis entre Allemagnes et France plus fort que devant. Tous me craindront: ils cognoissent que je suis puissant et pour vous advertir contre roy et prince, j'ay bonne paix et la veux maintenir, excepté contre les Suisses que, à mon cousin le comte de Romont, l'ont fort persécuté; dont j'ai intention dedans ce mois de febvrier prochain, de le vengier, à l'ayde de Dieu. La comté de Ferrette recouvreray. Pour vous bien entretenir et pour bien gouverner, M. de Bièvre, mon bon cousin, vous laisseray jusqu'à tant que reviendray. Je vous prie tous en général qu'il vous plaise à lui obéir : il est homme de bien pour vous maintenir. Ainsi me le promettez? » Chacun cria : oui. Maincts en y eut que aultrement désiroient (1). »

D'après Bournon et Thierriat (2), au contraire, « les cajoleries et festoiement du Bourgongnon auraient été froidement reçus ». L'appréciation

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 62 et 63.
(2) *Mémoires*, publiés dans les *Documents lorrains*.

de l'auteur anonyme de la *Chronique*, annaliste contemporain des faits qu'il relate, nous paraît la plus exacte. En effet, par ses alléchantes promesses, par le miroitement d'un brillant avenir pour la Lorraine et surtout par l'habile évocation de sa propre puissance, Charles avait conquis son auditoire. La preuve en est, au surplus, dans les nombreuses défections dont René II eut à se plaindre aussitôt après la réunion des Etats par son rival. Les de Lenoncourt, les de Raville, les des Armoises, les d'Haussonville abandonnèrent sa cause. « Ledict sieur de Biesvre d'aulcuns des seigneurs de ce pays pour le bien conseiller avec luy se mirent, comme Gaspard de Raville, M. de Brandebourg, André de Haraucourt et messire Jehan de Toulon, et d'aultres on n'en fait pas mention. Le duc Charles fit plusieurs capitaines et s'y ordonna que tous en mieulx en poinct que ses gens pourroient estre que dedans la fin janvier qu'ils fussent prests à faire les montres (1). » Il résulte de cette citation qu'une forte partie de la noblesse lorraine s'était ralliée au vainqueur dès qu'elle s'était vue l'objet de ses faveurs et de sa bienveillance. Heureusement pour la réputation de fidélité qu'on accorde généralement aux sujets de René II (2), tous n'abandonnèrent pas sa cause.

(1) *Chronique, loco cit.*

(2) V. sur cette fidélité lorraine de l'époque l'ouvrage d'A. Roland, *passim* et notamment p. 118 et 124.

La ville de Rosières, défendue par le capitaine Malhortie, refusa constamment de se rendre aux Bourguignons. Protégée par les marais dont elle était entourée, elle ne put être prise (1).

De son côté, le gouverneur de Neuchâteau, Achille, bâtard de Beauvau, ne rendit cette place qu'à la dernière extrémité. Longtemps il repoussa les assauts et rejeta les offres les plus avantageuses des assiégeants. Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance et s'être assuré de l'impossibilité où était René de le secourir, qu'il consentit à entrer en pourparlers. Le sire de Valperge, capitaine de 100 lances bourguignonnes, et Jean Dupont, maître des requêtes de l'hôtel de Savoie, signèrent avec lui une capitulation sauvegardant les droits et privilèges des bourgeois, les exemptant de toute imposition autre que la taille ordinaire, dite *la Jurée*, mettant à la charge du duc de Bourgogne l'entretien des murs, portes et ponts et l'obligeant aussi à entretenir une garnison (10 décembre 1475) (2).

(1) V. *Chronique de Lorraine*, *passim*.
(2) A. Roland, *op. cit.*, p. 125 et 126.

CHAPITRE VII

GUERRE CONTRE LES SUISSES (*Granson, 3 mars 1476 ; Morat, 22 juin 1476*).

A peine le Téméraire s'était-il emparé de la Lorraine qu'il entreprit une nouvelle conquête. Dans ses rêves ambitieux il s'était vu depuis longtemps maître du Dauphiné, de la Provence et du Piémont (1) ; mais pour joindre l'Italie à la Bourgogne il lui fallait prendre la Suisse. Cette acquisition violente lui plaisait d'autant plus qu'il avait contre les Cantons helvétiques une haine et un mépris peu communs. Dans son orgueil il ne pouvait supporter l'idée de traiter en égaux ces montagnards libres, fiers, indépendants. Leur voisinage lui pesait comme une humiliation. Ce sentiment s'était changé en une profonde rancune après l'intervention des confédérés en Alsace et l'exécution d'Hagenbach. La soif de vengeance, dont il brûlait depuis cette époque, s'était exaspérée à la nouvelle des échecs retentissants que

(1) V. de Barante, *passim* et notamment t. X, p. 462.

les Suisses avaient fait subir aux Bourguignons à Héricourt (13 novembre 1474) et à Pontarlier (mars 1475). Un dernier acte des Cantons l'avait déterminé à entrer sans retard en lutte avec eux. « Jacques de Savoye, oncle du duc régnant (dans ce pays), comte de Romont et baron de Vaud, étoit seigneur de presque tout le païs qui est entre les lacs de Genève, Neufchâtel, Bienne et Morat, et lié, ainsi que sa maison, d'amitié et de parenté avec le duc de Bourgogne, auquel il étoit d'ailleurs attaché personnellement, ayant presque toujours servi sous lui depuis le traité de Péronne. Ce seigneur ne pouvait être que très suspect aux Suisses. Ils lui firent querelle sous des prétextes si légers qu'ils ont échappé aux historiens, car ils se sont réduits à dire que les Suisses lui firent la guerre parce que son juge avoit confisqué deux charettes chargées de peaux de mouton, qui passoient sur ses terres en fraude de ses droits, et qui appartenoient à un marchand suisse, tué, dit-on, parce qu'il résista à la saisie de ces peaux. Il est vrai en fait, suivant la chronique manuscrite de Berne, que le comte de Romont, ayant appris que les Cantons étoient offensés de cette confiscation, fut lui-même à Berne, au commencement de 1475 (1), pour se disculper et protesta

(1) Il y a là une erreur de date ; c'est au mois d'octobre que Romont fit cette démarche humiliante et infructueuse.

qu'il demeureroit sincèrement attaché à l'alliance qui étoit entre eux. » Les Suisses ne s'y fièrent pas. Ils s'emparèrent, sur la fin de cette même année, de Romont, Morat, Avanche, Payerne, Aubone, Estavayer, Fons, Yverdun, Nion et Morges, qui appartenaient au comte de Romont ou à ses vassaux. Il n'en faut point chercher d'autre raison que la crainte qu'ils eurent que ce comte ne reçût l'armée du duc de Bourgogne quand il viendroit les attaquer, et qu'il ne lui livrât ses places.

« Le comte de Romont, dépouillé de ses Etats, se rendit auprès du duc de Bourgogne qui assiégeoit Nancy ; lui porta ses plaintes et lui demanda sa protection » (1). C'est alors que Charles aurait prononcé, d'après Specklin, cette parole pleine d'une folle jactance : « Je montrerai à ces paysans ce que c'est que la guerre ! » Aussi reçut-il avec hauteur et dédain une ambassade que les Cantons lui envoyèrent à Nancy même, pour témoigner de leur désir de rétablir la paix. Il répondit aux députés helvétiques par une énumération des griefs qu'il avait contre leurs mandants. Malgré l'intervention du margrave Rodolphe d'Hochberg, comte de Neufchâtel, dont le fils avait un

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, par Dunod de Charnage, écuyer, ancien avocat au Parlement à Besançon, 1740 », p. 373, 374. — V. le détail des faits dans de Barante, *op. cit.*, t. X, p. 454 et suivantes.

commandement dans les armées bourguignonnes, et en dépit des instances de Simon de Clairon, chevalier franc-comtois, devenu, grâce à ses services, un des conseillers du prince, la guerre aux Suisses fut décidée (1).

Le Téméraire quitta Nancy le 11 janvier 1476, y laissant Jean de Rubempré, seigneur de Bièvres, avec le titre de gouverneur de Lorraine et une partie des forces bourguignonnes. Emmenant ses meilleurs troupes (2), il traversa rapidement Toul, Neufchâteau, Gray, parvint à Besançon le 22, en repartit le 6 mars, franchit les montagnes du Jura, couvertes de neige, et entra sur le territoire helvétique au pied du château de Joux, abandonné par les Suisses.

Nous n'entreprendrons pas après tant d'historiens le récit de la célèbre bataille de Granson (3 mars 1476) (3) : il sortirait entièrement du ca-

(1) V. sur ces pourparlers : Commines, l. V, ch. 1er ; — Dunod, *op. cit.*, p. 374 ; — A. Roland, *op. cit.*, p. 128 à 130 , — de Barante, *op. cit.*, t. X, p. 466, 467.

(2) Environ 30,000 hommes. Il traînait, en outre, avec lui toute l'artillerie de campagne qu'il avait prise dans les places de Lorraine. — V sur la constitution de son armée la *Chronique de Lorraine* (dans D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 63, 64 *passim*) ; — D. Calmet, *op. cit.*, t. II, col. 1025 ; — A. Roland, *op. cit.*, p. 127, 128 ; — Dunod, *op. cit.*, p. 375 et 379 ; — de Barante, t. XI, p. 1 à 3 (éd. de 1826).

(3) V. sur cette bataille, outre les historiens modernes, les récits de Jean Lud (*Dialogue* cité) ; de la *Chronique de Lorraine* (Calmet, III, *pr.*, col. 65, 66 ; — de Jean de Troyes (*op. cit.*, année 1476) ; — de Commines (liv. V, ch. 1er), etc.

dre de notre étude. Mais ce désastre de l'armée bourguignonne eut en Lorraine une répercussion immédiate.

A la nouvelle du succès des confédérés à Granson, les lieutenants de René II, qui l'avaient rejoint au château de Joinville, se mirent sans tarder en campagne. Le bâtard de Vaudémont, Gratien d'Aguerre, Henry et Ferry de Tantonville, Jean d'Aigremont, Petitjean de Vaudémont, l'écuyer Gérard et quelques autres capitaines moins nobles, mais non moins patriotes, marchèrent contre la place de Vaudémont. Le bâtard noua des intelligences avec le châtelain, Lorrain comme lui, et dans la nuit du 13 au 14 avril, pendant que la garnison bourguignonne dormait, il fit appliquer contre les murs de la forteresse de longues échelles, où il monta le premier. Les assaillants, parvenus sur le rempart, sont reçus secrètement par le châtelain dans sa propre maison. Ils s'y concentrent et, de là, fondent à l'improviste sur tous les logements occupés par les Bourguignons. Ils égorgent les sentinelles et les hommes de garde, font prisonniers le reste de la garnison et le gouverneur, Amé de Valpergue, surpris dans son lit.

Au bruit de ce coup de main, les troupes qui occupaient Vézelise, Thélod et Pont Saint-Vincent furent saisies d'une folle panique et quittèrent précipitamment leur poste pour se replier sur Nancy, dont elles épouvantèrent le gouverneur et

la garnison (1). De son côté René II ne demeurait pas inactif. Il avait quitté Joinville pour aller seul et sans escorte trouver Louis XI à Lyon, où, dit Commines (2), « se tenoit ledit seigneur pour pouvoir plus souvent être adverti et pour donner remède aux choses que cet homme (Charles) embrassoit ». Cette fois le roi parut prêter attention aux sollicitations du duc de Lorraine, tout en refusant de déclarer la guerre au duc de Bourgogne, dont il ne jugeait pas la défaite suffisante pour lui permettre de combattre sans danger. L'accueil des Lyonnais ranima également l'espoir de René : les bourgeois et même des marchands étrangers se vêtirent à ses couleurs, blanc, rouge et gris-perle, et lui donnèrent une garde d'honneur pendant tout son séjour (3).

A peine René avait-il obtenu un secours de Louis XI qu'il fut appelé en Normandie auprès de sa grand'mère paternelle, la comtesse Marie d'Har-

(1) *Chronique de Lorraine* (D. Calmet, III, *pr.*, col. 64, 65) ; — D. Calmet, *op. cit.*, l. XXX, ch. xxvi (t. II de l'édit. de 1728) ; — A. Roland, *op. cit.*, p. 138, 139 ; — Ravold, *op. cit.*, p. 622. — Vézelise est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy, à 29^{km} S.-O. de cette ville ; — Thélod, village du canton de Vézelise, à 25^{km} S.-S.-O. de Nancy ; — Pont Saint-Vincent, gros bourg, alors fortifié, commandant un passage de la Moselle, à 13^{km} S.-O. de Nancy.

(2) *Mémoires*, l. V, ch. II (*in fine*).

(3) *Chronique de Lorraine*, col. 65 ; — Amelgard, Heuterus, Jacques de Meyer (chroniques en latin) ; — D. Calmet, t. II, l. XXX, ch. xxiii ; — de Barante, *loco cit.* ; — Ravold, *loco cit.*

court, veuve d'Antoine de Vaudémont, qui sentait sa fin prochaine (1). « La princesse, qui avait toujours vécu dans la piété et qui avoit consacré son état par les bonnes œuvres, lui dit, en l'embrassant pour la dernière fois, de ne pas se mettre en peine ; que la perte qu'il venoit de faire de la Lorraine n'étoit pas un mal sans remède, que la Providence, qui avoit permis cette infortune, sauroit un jour le rétablir avec plus de gloire dans la possession de son duché ; que dans l'attente de ce bien elle lui en léguoit assez dans son testament pour soutenir son rang avec honneur, par la donation qu'elle lui faisoit de deux cents ducats de rente. Dans le même moment, elle fit habiller la maison du duc ; peu de jours après, la mort enleva cette illustre princesse, au grand regret de tous ceux qui la connaissaient. Lorsque le duc René se vit de l'argent devant les mains, il forma la résolution de reconquérir son pays. Dans ce dessein il fit charger sur ses mulets toutes les richesses qu'il avait héritées de sa grand-mère ; il engagea plusieurs seigneuries pour avoir de l'argent et passa à Joinville où étaient quelques-uns de ses officiers, dans l'idée de concerter avec eux les moyens d'exécuter cette courageuse entreprise (2). »

(1) Elle avait 79 ans et se trouvait gravement malade. — V. son testament *in extenso* dans Dom Calmet, t. IV, *preuves*, col. 272 à 275.

(2) A. Roland, *op. cit.*, p. 140, 142. V. également *Chronique de Lorraine*, col. 67.

Le lendemain de son retour au château de Joinville, une députation des Cantons suisses vint lui proposer leur alliance offensive et défensive, n'y mettant pour condition que l'intervention immédiate du duc de Lorraine en leur faveur. Malgré les supplications de sa mère, Yolande d'Aragon, il promit aux délégués son concours. Il tint à en informer le roi, qu'il alla trouver sans retard. Louis, pour mettre fin à ses importunités, lui prêta 400 lances. Mais il écrivit au duc de Bourgogne pour lui faire connaître le véritable caractère de ce prêt. Il lui expliquait dans cette lettre qu'il avait dû céder aux instances de René, mais qu'il avait défendu à ses troupes « de tirer l'épée contre les Bourguignons ». Telles étaient, en effet, les instructions secrètes qu'avaient reçues d'Aubigny et de Rivière, les deux commandants de cette escorte. René les mena d'abord à Joinville, puis dans le pays toulois. Parvenu devant Toul, il reçut une ambassade venue pour le supplier de ne pas y entrer. Ne voulant pas attirer sur cette ville la colère de son rival, il se contenta de loger dans les faubourgs, où il fut admirablement traité (1).

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 67, 68 ; — D. Calmet, t. II, l. XXX, ch. xxvii, col. 1031 ; — A. Roland, p. 1455. — Commines (l. V, ch. iii) apprécie en ces termes le secours accordé par Louis XI à René II : « Audict duc de Lorraine print bien de ce qu'on s'ennuyoit de luy en nostre cour ; et crois bien qu'il ne sceut jamais la vérité. Mais quand ung grand homme a tout perdu le sien, il ennuie le plus souvent à ceulx qui le soutiennent. Le roy luy avoit

Le surlendemain, il se rendit à Saint-Nicolas. 400 Bourguignons occupaient cette place, alors très importante. René avait dessein de les surprendre par une attaque soudaine et de les forcer à se rendre. Il avait compté sans la duplicité de Louis XI : en vertu des ordres secrets du roi, d'Aubigny défendit à ses troupes sous peine de mort de combattre la garnison. Par bonheur, celle-ci crut prudent de se retirer et en eut tout loisir (1).

René dissimula son mécontentement et, sans faire aucune observation aux chevaliers français, il se rendit dans l'imposante église de Saint-Nicolas, où il entendit la messe. Pendant qu'il priait, « passa auprès de luy la femme du vieux Walleter (Walther) et, sans faire semblant de rien, elle lui donna une bourse, où il y avait plus de quatre cens florins. Le duc baissa la teste, à elle remerciant (2) ».

donné ung petit d'argent et le fit conduire avec bon nombre de gens d'armes au travers du païs de Lorraine, lesquels le mirent en Allemaigne, puis retournèrent. »

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 68, 69. — Dom Calmet (t. II, XXX, ch. xxvii, col. 1032) attribue au prince lorrain l'inertie de son armée devant Saint-Nicolas. D'après les ordres secrets donnés par Louis XI, nous avons cru plus vraisemblable la version de la *Chronique*, dont l'auteur du xvii^e^ siècle a, d'ailleurs, tiré la plupart des faits qu'il relate. Il est vrai que la *Chronique* mentionne une défense faite par le duc de Lorraine à ses troupes d'attaquer les Bourguignons, mais cette interdiction s'explique par la nécessité où il se trouvait de se conformer aux avis des généraux français, à peine d'être abandonné par eux.

(2) *Chronique*, col. 69.

Le duc de Lorraine se présenta ensuite devant Lunéville, espérant que les habitants lui ouvriraient leurs portes : ils en furent empêchés par la forte garnison qui les tenait en respect (1). Il dut coucher à Deneuvre, où il reçut un accueil empressé. En général, les paysans lorrains le considéraient comme un libérateur. « Ce fut pour lui une consolation de voir ces peuples de la campagne faire tous leurs efforts pour lui donner quelques faibles marques de leur sincère affection. Il ne fut pas moins réjoui quand il vit les gentilshommes d'alentour accourir à lui, à la nouvelle de ses approches, pour se ranger sous ses drapeaux. Louis de Blâmont leur en donna l'exemple, les comtes de Saverden et de Nassau, le baron de Fenestranges l'imitèrent (2). Ses sujets accablés sous le poids d'une domination étrangère reprirent vigueur à la présence de leur souverain naturel. Il vit tout à coup une troupe de huit cens hommes, partie Lorrains, partie étrangers, qui se joignit à lui près de Sarrebourg. . . . . Ravi de se retrouver parmi ses sujets, il dispensa les gendarmes français d'un plus long voyage : il congédia les 400 lances, qu'il renvoya chargées de bienfaits et de remerciements (3) ».

(1) Baccarat, qui appartenait à l'évêque de Metz, refusa au duc toute hospitalité. Il s'en vengea plus tard, comme nous le verrons.

(2) La *Chronique* y ajoute les comtes de Bitche et de Réchicourt.

(3) A. Roland, *op. cit.*, p. 148, 149, V. dans le même sens la *Chronique*, col. 69.

De Sarrebourg il gagna directement Strasbourg où ses Lorrains et lui furent l'objet d'un accueil enthousiaste. En tout temps les Strasbourgeois ont été de sûrs amis et des hôtes incomparables. Il se reposa dans cette aimable ville jusqu'à l'arrivée de 100 hommes, que les Cantons helvétiques lui dépêchaient pour le conduire à Zürich. Il s'y rendit aussitôt (2 juin 1476), à la tête de 300 chevaliers alsaciens et lorrains (1). Strasbourg envoyait aux Suisses un contingent spécial, commandé par Louis d'Eptingen.

Les préparatifs militaires faits par les Suisses avaient pour objet de repousser une nouvelle agression du Téméraire. Celui-ci en effet ne se tenait pas pour battu. Il espérait fermement tirer une vengeance éclatante de sa défaite. Aussi rassemblait-il à Lausanne des troupes évaluées par les chroniques suisses à 100.000 hommes et à 80.000 par les historiens les plus réservés dans leurs appréciations (2) : « Avant de la mettre en mouvement il en fit la revue ; elle passa devant l'écha-

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 70 ; — Dunod, p. 381 ; — Dom Calmet, col. 1032 ; — de Barante, t. XI, p. 60 à 62 (éd. 1826) ; — Digot, *histoire de Lorraine*, déjà citée, t. III ; — Ravold, *op. cit.*, p. 623, 624.

(2) Id. — Toutefois, de Barante (p. 75) estime que le duc ne devait pas avoir plus de 34 000 hommes, mais il néglige d'indiquer les sources où il a puisé ce chiffre. Seul, Jacques de Meyer, historien flamand du début du XVI^e^ siècle, abaisse les forces bourguignonnes à 24.000 hommes d'armes, « *aut ultra* », ajoute-t-il (*Commentarii rerum Flandriarum*).

faud élevé où il se tenait. Il était encore pâle et semblait ne pas avoir retrouvé toute sa force. Son regard était vif comme autrefois, mais inquiet et troublé. Sa parole, toujours impérieuse, avait quelque chose de bref et d'entrecoupé, qui témoignait la colère plus que la fermeté. Il parla à ses troupes et les excita à se venger des Suisses qui lui avaient fait tant de mal, promit de donner des domaines et des seigneuries aux principaux chefs de son armée, et le pillage des villes et des campagnes aux soldats. « Par Saint-Georges, nous aurons vengeance ! » disait-il, « Vive Bourgogne », criaient ses gens, en passant sous ses yeux. Toutefois ils étaient loin d'avoir la même confiance et la même affection qu'auparavant. Le souvenir de Granson était encore présent à leur esprit. Ils ne croyaient plus au bonheur et à l'habileté de leur chef ; sa rudesse, sa cruauté, les misères qu'il leur faisait souffrir, sans jamais les consoler ni les plaindre, leur donnaient une haine qui, maintenant que la victoire n'imposait plus le silence et le respect, était prête à éclater. D'ailleurs, dans cette armée formée à la hâte, il y avait beaucoup de gens levés par contrainte, en Flandre, en Artois, en Picardie, en Bourgogne, et ils maudissaient de toute leur âme la guerre où on les amenait malgré eux (1). »

Charles quitta Lausanne le 27 mai, à la tête de

(1) De Barante, *op. cit.*, t. XI, p. 62, 63 (éd. de 1826).

sa puissante armée et vint camper, le 10 juin, à une lieue de Morat, ville qui couvrait le chemin de Berne et que les Suisses avaient fortifiée avec soin (1). Pendant ce temps le comte de Romont, avec 9.000 hommes, avait tourné le lac de Morat par l'Ouest, afin d'investir la place d'un autre côté; mais il fut arrêté par les marais qui couvrent toute la plaine comprise entre la Broye et la Sane. Les soldats s'y embourbaient. Les paysans entravaient leur marche en les attaquant à coups de pioches, de fourches, de broches et d'épieux. Ils les contraignirent à se replier sur le gros des forces bourguignonnes, en repassant par la même rive du lac (2).

Le siège ne fut pas retardé par cet échec. Dès le 11 juin, Charles avait bloqué la place, défendue par 2.000 hommes aguerris, sous le commandement d'Adrien de Bubenberg, « gentilhomme bernois, très bravo et expérimenté ». L'aile gauche des assiégeants, sous la direction du bâtard, Antoine de Bourgogne, occupait la route d'Avenche. Le duc avait établi son quartier général à Courgevaux, au sud de la ville, sur le chemin de

(1) Ladicte ville de Morat est en pendant du lac devers le lac de Neuchastel, forte assez et bien murée, et avoit lors un boluvert dehors la ville, qui battoit au long des fossez... Icelle estoit garnie de seize à dix-huict cens hommes de guerre, pourveue d'artillerie et traicts à poudre à volontez (Jean Molinet, *Chroniques*, — suite de celles de G. Chastellain, — ch. XXXI).

(2) *Chronique des chanoines de Neufchâtel*, ch. XXXVI.

Fribourg (1). Quand le comte de Romont l'eut rejoint, il le plaça au nord-est avec l'aile droite, lui donnant l'ordre de surveiller les deux routes de Berne et d'Aarberg. Ce fut par ce côté que l'artillerie bourguignonne commença le bombardement du rempart. Ses 70 canons y pratiquèrent bientôt une brèche. Les assaillants s'y précipitèrent, mais, après huit heures de combat, ils durent battre en retraite, laissant 700 des leurs dans les fossés (2).

L'adossement de Morat au lac, en rendant son investissement impossible à l'ouest, permettait, en outre, son ravitaillement. Chaque nuit des barques y apportaient des vivres, des munitions et les troupes nécessaires au remplacement des morts, des blessés, des malades. Aussi la résistance continuait-elle, acharnée. Le Téméraire, perdant patience, insultait les assiégés depuis une hauteur qui domine la place. Il les menaçait de les exterminer s'ils ne se rendaient à merci (3).

Pendant qu'il s'attardait au siège de Morat, ses ennemis concentraient leur armée à Berne. La plupart des Cantons y avaient envoyé leur contingent. L'archiduc Sigismond d'Autriche y avait

(1) Incontinent le duc assit son ost et ses tentes et pavillons au plus haut d'une petite montaigne, nommée les bois d'Avanches, dessus le villaige de Courgevaux (Même *Chronique*, *cod. loco*).

(2) Molinet, *op. et loco cit.*

(3) V. sur ce siège, entre autres auteurs anciens, *la Chronique des chanoines de Neuchâtel* (*loco cit.*) et Jean Molinet (*loco cit.*).

dépêché un corps important, commandé par le comte Oswald de Thierstein. Le comte de Gruyère y vint en personne avec ses vassaux. Les villes d'Alsace, notamment Colmar et Schlestadt, y expédièrent de nombreux soldats. Y arrivèrent enfin les hommes d'armes de Strasbourg et les chevaliers de René II. « Ce prince fut reçu avec grande joie par les Suisses et il gagna de plus en plus leur affection. Il était jeune, actif, parlant bien, simple en ses manières et ses habillements, comme il convenait à un prince pauvre et malheureux (1).

Plusieurs historiens, entre autres Nicolas Remi, Aubert Roland et Dom Calmet, ont prétendu que le commandement de l'armée entière lui fut conféré (2); mais nous croyons plus volontiers, avec d'autres auteurs (3), qu'il eut la direction des troupes de cavalerie, la plupart fournies par les alliés de la Suisse. Quant à l'infanterie des Cantons, elle avait des armes et une tactique peu familières au prince lorrain. Il lui eût donc été difficile de conduire ses manœuvres.

(1) De Barante, p. 72. — V. *eodem sensu* Jacobus de Meyer, *Commentarii rerum Flandriarum*.

(2) Nicolas Remi. *Histoire de Lorraine de* 1473 *à* 1508; publiée en 1617; — A. Roland, *op. cit.*, p. 152; — D. Calmet, l. XXX, ch XXVIII et XXIX, col. 1033.

(3) Dunod, *op. cit.*, p. 382; — de Lacombe, *le siège et la bataille* de Nancy (1860), p. 22; — Ravold, *op. cit.*, p. 624. — V. de Lacombe (*loco cit.*) et la *Chronique de Lorraine* (col. 64, 65), pour la tactique employée par les Suisses.

Peu après son arrivée à Berne, les confédérés se mirent en marche vers la Sane, dont les ponts avaient été occupés et fortifiés par eux dès le début des hostilités. Ils avaient à peine quitté la ville que les guerriers de Zürich, de Thurgovie et de Baden y arrivaient (21 juin). Ils ne prirent que le temps de manger les vivres que les Bernois s'empressaient de leur apporter et ils se hâtèrent de rejoindre les coalisés qui, par leur adjonction, furent portés à 34.000 hommes, « bons soldats et déterminés, qui venaient combattre pour leur liberté et leur patrie, contre un prince qu'ils haïssaient et dont ils n'attendaient point de quartier, s'ils se laissaient vaincre (1) ».

Le 22 juin au matin, après avoir fait la prière en commun à Gumminen, où la route de Berne à Morat traverse la Sane, les chefs des confédérés tinrent conseil pour déterminer l'ordre de la bataille. Les décisions suivantes furent prises. Hans de Hallwyl, issu d'une ancienne famille argovienne et devenu bourgeois de Berne, fut placé à la tête de l'avant-garde, composée des milices de Fribourg, de l'Oberland et de l'Entlibuch. La

(1) Dunod, *loco cit.* — La *Chronique de Lorraine* (*loco cit.*) et Nicolas Remi (*op. cit.*) disent que les alliés comptaient plus de 40,000 hommes. Commines (l. V, ch. III) estime que l'infanterie des coalisés se composait à elle seule de 31.000 combattants, dont 11,000 piquiers, 10,000 couleuvriniers, 10,000 hallebardiers, et que la cavalerie était de 4,000 hommes d'armes.

direction du corps d'armée fut confiée à Hans Waldmann, chef du contingent zürichois, et à Guillaume Herter, un des capitaines envoyés par Strasbourg. L'arrière-garde fut commandée par le Lucernois Gaspard Hertenstein. 1000 éclaireurs furent chargés de prévenir toute surprise. « Avant de se mettre en marche, les comtes de Thierstein et d'Eptingen conférèrent la chevalerie à Hans Waldmann et aux plus notables des confédérés. La plupart des gentilshommes, qui se trouvaient en grand nombre dans cette armée, dédaignèrent d'être faits chevaliers ce jour-là, où cette dignité était prodiguée à tant de bourgeois. Le duc de Lorraine n'eut point tant d'orgueil et ne craignit pas d'être en fraternité d'armes avec les capitaines suisses (1). »

De son côté, le Téméraire faisait ses préparatifs de combat. Il postait ses troupes derrière des haies vives et des chevaux de frise. Par devant ces défenses, il faisait creuser un fossé. Il plaçait lui-même son artillerie sur les hauteurs de Faoug et de Grenz. A l'approche des coalisés il porta en avant des troupes légères. Elles prirent le contact, mais durent se replier sous une pluie battante,

(1) De Barante, t. XI, p. 76. — La *Chronique de Lorraine* (*loco cit.*) dit à ce sujet : « Lors li duc René à maintes gentilshommes pour estre chevaliers donna l'accolée ».

qui mouillait la poudre et détendait les arcs (1).

« Cette retraite accrut le courage des Suisses et ayans approché la ville d'une lieue ou environ, se rangèrent en bataille à l'objet d'une colline qui les couvroit et favorisoit grandement leur venue (2).» « Les capitaines desdits Suisses les mirent tous par ordre : savoir, 10.000 en l'avant-garde, des plus asseurez, dont 4.000 colevrines estoient les premières, 3.000 picques et 3.000 hallebardes. Le duc (René) après, ensemble toute la chevallerie, et en l'arrière-garde 8.000 y en avoit et d'aultres batailles qu'ils firent sur les aisles. Le duc de Bourgogne de ce adverty, en trois batailles mit ses gens, le siège bien gardé avec artillerie, devant lesdits Suisses vinrent se présenter, de prez approchèrent, d'artillerie commencerent à tirer. Lesd. Suisses à Dieu se sont recommandez (3). » Puis côtoyant la colline derrière laquelle ils s'étaient formés, ils « s'advancerent tenans toujours leurs rangs et attaquant en cest ordre l'avant-garde de l'ennemy, qui estoit de l'aultre costé (4). »

La veille s'était tenu un conseil de guerre au camp du duc de Bourgogne. « L'opinion de ses princes, docteurs, capitaines, et de toute sa ba-

(1) Gollut, *Mémoires historiques de la République séquanaise* (1588), ch. xiv.
(2) Nicolas Remi, *op. cit.*
(3) *Chronique de Lorraine*, *loco cit.*
(4) Nicolas Remy, *id. opus.*

ronnie estoit qu'il levast son siège et print son logis en plaine pour mieux et puissamment ordonner de ses batailles. A quoy il n'ajouta foy, car touiours mainctenoit que ses ennemis ne l'oseroient trouver en barbe contre luy ; et estoit tellement obstiné dans son incrédulité, qu'il ne croyoit sinon que 5 ou 6.000 hommes seulement se venoient illec monstrer pour luy donner travail et empescher son intention et donner esperance de secours aux assiégés (1). »

La folle témérité de Charles ne le perdit pas moins à Morat qu'à Granson. « L'approche des ennemis fut tant soubdaine que le duc fut constraint de soy armer aux champs où son artillerie estoit arrangée, et trouva que les Suisses s'estoient fortifiés d'une haie, où l'on ne pouvoit entrer. Toutefois aulcuns archiers des compaignies l'avoient approchié de bien près, mais les hommes d'armes n'y pouvoient rien faire (2). » Le duc dut alors ramener sa cavalerie dans son camp, où elle fut poursuivie par l'infanterie des Cantons. L'armée bourguignonne se reforma vite à l'abri de son artillerie qui causa de sérieuses pertes aux Suisses. La cavalerie, commandée par René de Lorraine, chargea sur les retranchements : elle échoua, René eut un cheval tué sous lui. Nom-

(1) Jean Molinet, *op. cit.*, ch. xxxi.
(2) *Chronique de Lorraine, loco cit.*

bre d'hommes d'armes furent couchés sur le sol. La victoire semblait appartenir au Téméraire quand Hans de Hallwyl, qui avec l'avant-garde helvétique avait contourné le camp bourguignon au Sud, prit à revers les artilleurs et s'empara de leurs pièces, qu'il retourna contre l'armée de Charles. La lutte devint plus acharnée encore : les archers de la garde et les mercenaires anglais résistèrent héroïquement. De leur côté, les comtes d'Eptingen, de Thierstein, de Gruyère et surtout le duc de Lorraine, déployèrent une vaillance inouïe dans leurs attaques. Le duc de Somerset, chef de la troupe anglaise, le comte de Marle, fils aîné du connétable de Saint-Pol, et une foule d'autres chevaliers tombèrent sous leurs coups. Jacques de Maes, porte-étendard du Téméraire, fut tué en défendant sa bannière qu'il serrait dans son bras gauche, en faisant tournoyer de la main droite sa large épée (1).

Tandis que l'aile droite des Bourguignons était ainsi taillée en pièces, le gouverneur de Morat, Adrien de Bubenberg, faisait une vigoureuse sortie et enfonçait leur aile gauche, commandée par le Grand-bâtard et composée surtout de troupes

(1) Olivier de la Marche, *Mémoires*, ch. XIII ; — Adrian von Baarland, *Caroli Burgundiæ ducis vita*, 1585 ; Jacobus de Meyer, *op. cit.* ; — Pontus Heuterus, *rerum burgundiarum libri VI* ; — *Chronique de Lorraine*, *loco cit.* ; — Nicolas Remi, *op. cit.* ; — Jean Molinet, *loco cit.* ; — Jacques du Clerc, *Mémoires*.

italiennes. Enfin, l'arrière-garde des Cantons, dirigée par Hertenstein, se défilant derrière le corps de bataille, puis derrière l'avant-garde, s'élançait sur le centre bourguignon, qu'elle prenait à revers. A ce moment le désordre fut à son comble dans l'armée de Charles. Lui-même, perdant tout espoir, s'enfuit avec 12 serviteurs jusqu'à Morges. Le comte de Romont qui, pendant toute la bataille, était demeuré inactif, se retira en toute hâte. « Les Suisses ne firent point de quartier dans la chaleur du combat. Ils criaient pour s'exciter réciproquement à la tuerie : *Granson ! Granson !* L'un des grands mobiles de leur animosité contre le duc de Bourgogne étant l'ordre qu'il avait donné de faire pendre et noyer 400 de leurs compatriotes qui étoient sortis, comme on l'a dit plus haut, du château de ce lieu sur la foi d'une prétendue capitulation. On tient que 10,000 hommes se noyèrent dans le lac et qu'il en resta 20,000 sur le champ de bataille. Les lettres écrites de Berne dans ce temps-là n'en comptent que 15,000 (1). » Gollut *(loco cit.)* réduit encore ce

(1) Dunod de Charnage, *opus cit.*, p. 384. — Les lettres dont il parle ont été publiées, ainsi que tous les documents relatifs à la bataille de Morat, dans un intéressant volume, édité à Fribourg en 1876, à l'occasion du quatrième centenaire de cette victoire helvétique, et intitulé : « Die Urkunden der Belagerung and Schlacht von Murten. » Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Bonnamas, secrétaire de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

chiffre à 10,000. Mais il écrivait à la fin du XVI^e^ siècle (en 1588) et n'indique pas où il a pris cette évaluation. Un contemporain de la bataille, Jacques du Clerc, estime les pertes de l'armée bourguignonne à 22,700 hommes. La *Chronique de Lorraine* porte ce nombre à 25,000 ; Nicolas Remi la reproduit sur ce point.

Le duc René, à la tête des cavaliers, pourchassa les fugitifs « plus de deux lieues ». Il fut, dit Jean Molinet, « fort joyeux, loué des siens et fort honoré ». Il passa la nuit dans la tente du Téméraire, que les Suisses lui donnèrent avec tous les bijoux et ornements, toute la « vaisselle et ustensiles » qu'elle contenait (1). Ils avaient pu s'emparer de toute l'artillerie bourguignonne. Ils en firent également don à René « pour le récompenser de son artillerie, qu'il avoit perdue audit lieu de Nancy, que iceluy de Bourgogne par violance et vouloir désordonné, *sans aulcun titre*, avoit prinse, emportée, hors d'icelle ville » (2). C'est ainsi que, dès ce moment, les Cantons manifestèrent au duc de Lorraine leur reconnaissance pour « le grand service à eulx fait » (3). Ils de-

(1) Les tapisseries qui décoraient cette tente sont conservées au *Musée lorrain*, à Nancy.

(2) Jacques du Clerc, *Mémoires* cités. — V. *eodem sensu* Jean Molinet, *loco cit.* ; — *Chronique de Lorraine, loco cit.*, et Nicolas Remi.

(3) Du Clerc, *eod. loco.*

vaient la lui témoigner plus généreusement encore sept mois plus tard.

Commines était donc fondé à dire que le concours prêté par René aux Suisses « luy porta grand honneur et grand profit » (1).

La lutte avait duré de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi (22 juin 1476). « Depuis, le duc René et toute la seigneurie commandèrent à Dieu tous les Suisses ; puis se sont mis au chemin, à Strasbourg sont venus » (2).

(1) *Mémoires*, liv. V, ch. III.

(2) *Chronique de Lorraine*, *loco cit.* — Des récits de la bataille se trouvent, en outre des auteurs qui sont cités et des historiens modernes, dans Commines (liv. V, ch. III) et dans Jean de Troyes (*op. cit.*, année 1476, p. 325 de l'éd. Buchon). Mais ils sont de tous les moins détaillés et précis.

CHAPITRE VIII

Guerre de Partisans (*juin-août 1476*).

Pendant que René aidait les Suisses à vaincre le Téméraire, les seigneurs lorrains continuaient à reprendre pied à pied leur patrie aux Bourguignons. C'est ainsi que Petitjean de Vaudémont, à la tête de « ceux de Vézelise et du pont de Sainct-Vincent, lesquels ne dormaient my », était venu « ung mardy au soir », s'embusquer dans le bois de Saulrupt (1), sur le chemin de Nancy à Saint-Nicolas, pour surprendre les troupes ennemies, qui, en vertu d'une ordonnance du gouverneur Jean de Bièvre, devaient escorter tout habitant de Nancy se rendant à Saint-Nicolas. « Le mercredi, à poinct du jour », il s'en présenta un fort parti, qui, en apercevant les Lorrains, s'enfuit à

(1) V. sur ce bois et le château du même nom la note de M. l'abbé Marchal dans son édition de la *Chronique de Lorraine* (Nancy, Wiéner, 1860), p. 207 et son article du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. VIII (1859), p. 96.

toutes jambes, poursuivi par eux jusqu'à l'entrée de Nancy. « Moult de la bande (bourguignonne) en y eut des morts; de cops de lance, estoient percés par le corps; d'altres, de cops d'espées, la teste blessiée et les bras coppés. Tous les marchands et chartons on ne leur feit rien, on les laissit aller. Quand Monseigneur de Bièvre et son conseil oyrent les nouvelles, ils furent bien marrys; de la ville ils ne se osoient partir; ils doubtoient que de ceulx de la ville ne fussient trahis (1). »

A l'ouest, Gratien d'Aguerre, qui occupait le village fortifié de Fontenoy (2), attaquait chaque jour avec « des Gascons adventuriers » la garnison anglo-picarde de Gondreville, qui défendait les approches de Nancy. Les soldats bourguignons « véant que ils n'estoient my secourus montèrent à cheval..., s'en allirent secrestement » (3).

Au sud, les Lorrains qui avaient repris Vaudémont « ne cessoient tous les jours devant Mirecourt courir ». Dans cette place « il y avoit grande garnison de plus de IIIJ^{c}, que Anglois, que Picards et Bourguignons. Un jour entre les altres, ladicte garnison vint courir dessus Valdémont », et s'empara de bestiaux qui paissaient au pied des remparts. « Quand ceux de Valdé-

(1) *Chronique de Lorraine*, édition Marchal, p. 207, 208.

(2) Entre Toul et Nancy, sur la Moselle, à 9^{km} de la première et à 17^{km} de la seconde de ces villes.

(3) *Chronique de Lorraine*, même édition, p. 208.

mont et de Vézelise les nouvelles oyrent, se mirent en airmes, la chasse à eulx donnerent. » Ils les rejoignirent dans un passage resserré entre le Madon et le village de Poussey, les bousculèrent, en tuèrent une partie; en précipitèrent d'autres dans la rivière, et forcèrent les survivants à fuir en abandonnant leur butin (1).

Après la victoire qu'il avait si vaillamment remportée avec les Suisses à Morat, le duc de Lorraine revint à Strasbourg, où il attendit les événements. Là vint le trouver un de ses sujets, Doron « que de Bruyères estoit ». La *Chronique* assure qu'il tint à René ce langage : « Hé duc! vous estes bien endormi! Si vous voulez, je vous feray seigneur de Bruyer et de tout à l'entour et je vous en dirai la manière. Devant ma maison l'esglise y est. Tous les jours, quand la Messe se chante, le capitaine avec un nombre de gens vient l'y ouïr. Donnez-moy des gens et je veux estre estrangliez si le capitaine ne prens, et par luy le chasteau se rendra. Après tout à l'unisson, Arche, Espinal et Remiremont, vous pourrez aller seurement jusqu'à Valdémont... » Ung capitaine nommé Harnexaire, lequel avoit une bande de six-vingts Allemans, le duc vers luy le feit venir, luy demanda s'il le vouloit servir, lequel respon-

(1) *Chronique de Lorraine*, p. 208, 209. — V. *l'Histoire de René Ier, de René II, de Philippe de Gueldres, ducs de Lorraine*, par l'abbé Hugo (bibliothèque de Nancy, ms n° 88).

dit que ouy. Le duc le serment lui fait passer bonnement.

« Or dict le prince René : En Lorraine te fault aller; voici ce bon homme que te conduiras. Guiere ne dic mot et fait ce qu'il dira. » Ledict capitaine Harnexaire a promis de cela faire. Le bonhomme commanda à Dieu Monseigneur et luy dict : « Faictes bonne chiere et tenez la chose assurée. » Ledict bonhomme an chemin se mit. Le dict duc René leur donna 20 florins pour faire la bonne chiere durant ledict chemin ; le bonhomme par deux journées est venu près de la dicte Bruyer et en un bois s'a arresté, disant au capitaine : « Icy nous fault attendre jusques à ce que les gens soient endormis. Je veulx bien secrestement faire l'entreprinse, afin qu'on ne sache vostre venue. » Quand vint minuit : « Or ça, dict d'Oron, il est temps; mectons nous en chemin. Ledict sçavoit l'endroit de sa maison. » Ledict bonhomme, le capitaine et tous ses gens les a mis dedans. D'Oron est venu à sa femme, et à ses servans dict : « Gardez-vous bien, sur vostre vie, de dire mot, ne faire nul semblant. » Lesquels en feirent compte, comme si rien ne feut. Ledict d'Oron à ung ouvrit sa grange. Le capitaine et tous ses gens, les uns avoient coulevrines, les autres hallebardes et les grandes espées. Beau hault jour estoit à l'heure accoustumée. Voicy venir le capitaine de ses gens accompaigné. Le dict Harnexaire

les laissa entrer et saillirent dehors : furent tous troussez. Le dict Harnexaire dict au capitaine : « Se vous voulez faire que vos gens que sont au chasteau, me vuellez deslivrer ledict chasteau ; vous et vos gens vous laisserez aller, et tous vos biens les emporterez. Ou si ne le faictes, soyez certain que devant eulx, se délivrer ne voulez, la teste à tous vous sera colpée. »

« Le capitaine bien veit que mal logiez estoit. En ung lieu à part à ceulx que dedans estoient les priant pour l'amour de Dieu qu'ils venissent à luy parler. Deux des plus suffisans du dict chasteau au capitaine viendrent parler. Quand ils veirent tant d'Allemans, ils furent fort espovantez. Le dict capitaine les pria disant : « Vous me voyez et tous vos compaignons en quel dangier nous sommes. Par quoy je vous prie pour Dieu que le chasteau rendiez. Si ne le faictes, la teste à nous tous nous feront colper. » Quand les dictes eurent ouy la dicte requeste du capitaine, retournant audict chasteau, contèrent le cas aux aultres. Ils estoient peu de gens et veoient que leur capitaine et toute la fleur d'iceulx estoient prisonniers. Considérant aussi le dangier où ils estoient, c'estoit le meilleur de prendre l'apponctement que le dict Harnexaire leur présentoit. Retournèrent vers le dict Harnexaire, lui demandant s'il vouloit tenir ceste accord... Dict qu'ouy... Toutes choses promises, les dicts ammenerent le dict Harnexaire

au dict chasteau et l'en feirent maistre. Les dicts Bourgongnons toutes leurs bagues prinrent, hors d'illecq s'en allirent. Iceluy Harnexaire incontinant toute la terre de Bruyer, et de Sainct-Diey, d'Arche et de Remiremont, tous vindrent obeyr à luy comme lieutenant et capitaine du duc René (1). »

Le brave et intelligent Doron borna son ambition à un simple office de sergent dans la prévôté de Bruyères.

La prise de cette ville entraîna celle de Mirecourt. Les lansquenets d'Harnexaire unirent leurs efforts à ceux des Lorrains de Vaudémont pour intercepter les communications de cette place avec Nancy d'un côté, Epinal d'autre part. Les Méricurtiens souffraient cruellement de la disette. « Un messager envoyèrent vers Monsieur de Biesvre, luy advertissant qu'il advisât de les ordonner en aultres lieux. » De Bièvre leur dépêcha le capitaine Hugo avec ordre de conduire leur garnison à Epinal. « Iceux (cette garnison) à heure de minuict de Mirecourt se despartirent secrettement. » Ils arrivèrent devant Epinal « au poinct du jour ». « Quand la garde les veit, commença à sonner; toutes les portes estoient encor fermées. Quand ceulx de la ville ouyrent ainsi sonner,

(1) *Chronique de Lorraine* (dans D. Calmet, t. III, *preuves*, col. 73, 74).

chacun de sa maison saillit embastonné; ils cuydoient que la garnison s'eust meutiné. Le conseil de la ville ensemble se meit, le capitaine appelèrent luy dirent: « Voilà ung messagier que dedans vouldroit entrer. Il faut aller vers luy sçavoir ce qu'il veut. » Quand lesdicts gouverneurs à la porte vindrent, le messagier les a salués; son mandement leur a montrés. » Le capitaine qui commandait la place au nom du duc de Bourgogne désirait accueillir les fugitifs, mais le Conseil des bourgeois lui démontra que depuis trois semaines « ils n'avoient nuls marchiez, dont les menues gens crioient de faim. » Obligé de compter avec la bourgeoisie spinalienne, qui formait une milice très puissante, il dut céder à leurs instances. « Les dicts Gouverneurs vindrent à la porte de Roualmany (Rualménil), où toute ladicte garnison (de Mirecourt) attendoit..., et lui dirent: « Allez où bon vous semblera, céans poinct logiez ne serez. » Or la dicte garnison, que Picards, Anglois et Bourgongnons estoit 400 ou plus. » Ils passèrent la Moselle et se retranchèrent dans le faubourg d'Ambrail (1).

(1) *Chronique*, col. 74, 75 ; — l'abbé Hugo, *op. cit.*, a suivi sur tous les événements de l'époque le récit de cette histoire d'un de leurs contemporains.

La *Chronique de Lorraine* est, d'ailleurs, le plus exact et le plus complet des textes à consulter sur le règne de René II. Aussi la plupart des historiens modernes y ont-ils puisé largement, parfois sans la citer ou en modifiant le sens de plusieurs de ses passages, sans

« Le capitaine Harnexaire de Bruyer, que pas ne dormoit, qui de Sainct-Diey, d'Arche et de Remiremont assembla 1400 cens bons gentils compaignons bien armez, à heure de minuict est venu le dict faubourg assaillir, a rompu toutes les barrières à grands coups de coulevrines. Les Bourgongnons se sont espouvantez ; tous (les Lorrains) ont entrer dedans et les ont enfoncez ; par tous les logiez se les ont cherchiez ; le plus en ont tuez... Les Bourgongnons de la garnison dudict Espinal mot ne sonnoient ; bien veaient que ceulx de la ville compte n'en tenoient. » Les Lorrains prirent dans ce combat 200 chevaux, tous les bagages et « bagues » de leurs ennemis et en firent prisonniers un grand nombre (1).

Pendant ce temps la garnison de Vaudémont continuait à parcourir la campagne voisine et à inquiéter les Bourguignons. Elle poussa jusqu'à Châtel-sur-Moselle, entre Charmes et Epinal, pilla le village de Velacourt et s'en retournait chargée de butin, quand elle fut surprise par des troupes sorties de Châtel et de Bayon. Elle put se réfugier dans une tour de l'abbaye de Belchamp, y fut assiégée et, après avoir perdu beaucoup

qu'ils y fussent autorisés par une preuve contraire. Nous avons préféré à leur méthode celle qui consiste à multiplier les citations d'un ouvrage suffisamment compréhensible et dont le langage pittoresque aide à faire revivre les hommes de son temps.

(1) *Chronique*, col. 75.

d'hommes, elle dut se rendre « par force de feu ». Elle fut enfermée à Châtel (1).

Quand la nouvelle de cet échec parvint à Vaudémont, les Lorrains qui étaient restés dans cette forteresse et tous ceux du voisinage, « en armes se mirent, tant à cheval comme à pied et avec ung capitaine qui avait nom Fortune, lequel menait 50 Gascons aventuriers ». Parmi les autres chefs étaient le bâtard de Vaudémont, pourvu du commandement supérieur, l'écuyer Gérard d'Avillers, Gratien d'Aguerre, Ferry et Henry de Tantonville, Pierre et Vautrin du Fey, Colligno de Ville, Petitjean de Bron. Ils dirigeaient plus de 2.500 « bons compaignons ». Ils attaquèrent inopinément la ville de Bayon dont ils escaladèrent les énormes remparts. « Le capitaine Fortune entra des premiers, luy et ses gens; avec grandes eschielles montèrent en hault sur la muraille, entrèrent dedans, tous les aultres ensuyvans, ne pour traict, ne pour colps de pierre, ne pour résistance que fit l'ennemy, gaignirent la dicte Bayon de leur puissance. 100.000 florins et plus, que prisonniers en y avait, et tout l'or et l'argent, et tous les joyaulx, tout feut print, sans rien laisser, mesme les grains, montant à plus de 4.000 réseaux... Les dicts seigneurs qui estoient au dict Bayon par les dicts seigneurs dessus nommez

(1) *Chronique*, 75, 76 ; — D Calmet. t. II, col. 1036.

furent menez tous prisonniers à Valdemont » (1) (12 août 1476).

Le succès est éminemment contagieux : Ceux-là mêmes des nobles lorrains qui avaient abandonné la cause de René lorsqu'elle semblait perdue, s'unirent à ses lieutenants quand ils redevinrent victorieux. Vautrin Wuisse, Jean et Jacob de Savigny, les sires de Hardemont et de Saint-Armant, Thiébaut de Jeussey, Balthazar et Jean d'Haussonville, les d'Aigremont, les de Girecourt grossirent avec leurs vassaux et gens d'armes l'armée lorraine, qui devint ainsi forte d'environ 4.000 hommes (2).

(1) *Chronique*, 76.
(2) *Chronique* et dom Calmet, *locis citatis*.

(*A suivre*).

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société. — Extraits des procès-verbaux des séances v

Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes. LXI

Un document sur l'invasion de Gallas en Bourgogne (1636), par M. H. Chabeuf 1

Un conflit au sujet de la nomination d'un recteur d'école au XVIII[e] siècle, par M. Huguenin. 41

Dix jours à Paris du dimanche 25 juillet au mardi 3 août 1830, par Henri Vienne 63

Contribution à l'histoire du président Jeannin, par M. Noël Garnier. 125

Erection d'un bâton patronal à Saint-Bernard (1790 à 1793), par M. Chalmandrier. 171

La Compagnie royale des Chevaliers de l'Arquebuse de Nuits, par M. Bergeret. 193

Une gravure d'Hugues Sambin, par M. Noël Garnier. 239

Esquisses algériennes (suite), par M. G. d'Hugues fils. 253

Vercingétorix, par M. Détourbet 295

Charles le Téméraire et René de Lorraine, par M. Berlet 297

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65

SPES·IN·LABORE
D'ARANTIERE

Stanford University Libraries
3 6105 126 936 934

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305